

Université de Montréal

La violence domestique envers les femmes au Mexique : Une analyse multidimensionnelle et intersectionnelle

Par
Minea Valle-Fajer

Département de Sociologie
Faculté des Arts et des Sciences

Thèse présentée à la Faculté des Arts et des Sciences en vue de l'obtention du grade de PhD en
Sociologie

Mars 2014

©Valle-Fajer, Minea

Année universitaire 2013-2014

Université de Montréal

Faculté des études supérieures et postdoctorales

Thèse intitulée :
La violence domestique envers les femmes au Mexique : Une analyse multidimensionnelle et intersectionnelle

Présentée par :

Minea Valle-Fajer

Évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Marianne Kempeneers, Présidente-rapporteur

Anne E. Calvès, Directrice de recherche

Claire Durand, Co-directrice de recherche

Sirma Bilge, Membre du jury

Maria Eugenia Cosio Zavala, Examinatrice externe

Représentant du doyen de la FES

Résumé

En s'inscrivant dans la perspective du féminisme intersectionnelle et en mobilisant des méthodes mixtes, cette recherche tente de mieux comprendre la violence domestique envers les femmes au Mexique, à la fois à travers une analyse du discours des féministes mexicaines et d'une analyse statistique multidimensionnelle de données d'enquête identifiant les facteurs institutionnels, économiques et socioculturels associés au risque de vivre de la violence domestique. Cette thèse se démarque des réflexions féministes traditionnelles faites au Mexique puisqu'elle approche les rapports de genre en lien avec d'autres systèmes d'oppression et de subordination, fondés notamment sur les rapports de classe et l'ethnicité. Ainsi, elle appréhende la violence faite aux femmes en lien avec le patriarcat, sans réduire ce dernier à quelques indicateurs sociodémographiques et comportementaux mesurés au niveau individuel, mais en tenant compte du contexte d'inégalité de genre au niveau régional. Ce faisant, la recherche tente de réconcilier les deux grandes perspectives théoriques qui expliquent la violence conjugale, soit les approches de la violence familiale (qui s'attardent à des facteurs au niveau microsocial) et les approches féministes (qui mettent l'accent sur la structure patriarcale, c'est-à-dire le contexte plus large des inégalités de genre).

Les résultats des entretiens réalisés avec des féministes représentant les trois branches du féminisme mexicain (féminisme hégémonique, populaire et autochtone) ont révélé les fractures existantes à l'intérieur du mouvement féministe au Mexique (antagonisme entre l'institutionnalisation et l'autonomie du mouvement féministe). De façon générale, l'analyse des entretiens a montré que l'engagement des féministes envers la cause des femmes est en accord avec les «idéaux types» des trois branches du féminisme mexicain. Les féministes hégémoniques mettent surtout l'accent sur la structure patriarcale de la société mexicaine et sur les inégalités de genre lorsqu'il s'agit de trouver des causes à la violence faite aux femmes. Pour les féministes du secteur populaire, la violence faite aux femmes s'explique autant par les inégalités de genre, que par les effets du système économique capitaliste. Le discours des femmes autochtones semble, quant à lui, tenir davantage compte de l'articulation des rapports de genre, des rapports ethniques, ainsi que des rapports socio-économiques. Néanmoins, nous constatons que les féministes de la branche hégémonique et populaire semblent de plus en plus sensibles à l'entrecroisement de systèmes de domination et d'oppression.

Par ailleurs, l'analyse multiniveau effectuée à partir des données de l'Enquête nationale portant sur la dynamique des relations dans les ménages (2006), a révélé plusieurs résultats importants qui méritent d'être soulignés. D'abord on constate que les différences de prévalence des violences entre les municipalités mexicaines sont en grande partie expliquées par leur composition sociale, c'est-à-dire par des caractéristiques des femmes et de leur couple (niveau micro), plutôt que par des différences entre le niveau des inégalités de genre dans les municipalités mexicaines mesurées par l'ISDH (Indice Sexospécifique du Développement Humain). Les résultats des analyses montrent que les femmes autochtones ont en général des taux de violences moins élevés que les femmes métisses (groupe majoritaire). Enfin, en ce qui a trait à la relation entre le contexte d'inégalité de genre et la violence conjugale, les résultats suggèrent que plus l'ISDH d'une municipalité est élevée, plus il y a de femmes qui subissent les formes de violences. Cela va à l'encontre des postulats habituels des théories féministes et suggèrent que les progrès récents de la situation de la femme en matière de santé, d'éducation et de revenu n'ont pas bouleversé les rapports de genre encore très patriarcaux qui continuent à privilégier la suprématie des hommes (Casique, 2004).

Mots clés : Mexique, violence domestique, violence conjugale, approche intersectionnelle, inégalités de genre, féminisme autochtone, féminisme hégémonique, systèmes d'oppression, rapports ethniques, rapports de classe, analyse multiniveau, indice sexospécifique de développement humain

Abstract

By adopting the intersectional feminist approach and mobilizing mixed methods, this research seeks to better understand partner violence in Mexico, both through a discourse analysis of the Mexican feminist movement and a quantitative multidimensional level of analysis by identifying the institutional, economic and socio-cultural factors associated with the risk of experiencing domestic violence. This research differs from the traditional feminist reflections made in Mexico because it takes into consideration gender inequality in interaction with other systems of oppression and subordination, mainly based on social class and ethnicity. Thus, it captures partner violence in relation to patriarchy, without reducing it to sociodemographic and behavioral indicators measured at the individual level, but by taking into account the structural context of gender inequality at the regional level. By integrating individual and contextual factors, this research attempts to reconcile the two major theoretical perspectives that explain partner violence, which are the family violence approach (that linger to factors at the micro level) and feminist approaches (which focus on the patriarchal structure, in other terms the broader context of gender inequality).

The results of the discursive analysis from the interviews with the feminists representing all three branches of the Mexican feminism (hegemonic, popular and indigenous feminism) revealed existing fractures within the feminist movement in Mexico (antagonism between institutionalization and autonomy of the feminist movement). In general, this analysis showed that the feminists' gender struggle and their demands are consistent with the "ideal types" of the three branches of the Mexican feminism. Hegemonic feminism focuses mainly on the patriarchal structure of Mexican society and gender inequality when it comes to finding the causes of violence against women. For the popular feminism, violence against women is explained by both gender inequalities and the vulnerable economic situation. The discourse of indigenous women emphasizes the articulation of gender, ethnic and socio-economic inequalities. However, we found evidence that hegemonic and popular feminism seem increasingly sensitive to the intersection of systems of domination and oppression.

In addition, multilevel analysis using data from the National Survey of Dynamics of Relationships within Households (2006) revealed several important findings that deserve to be

highlighted. Firstly, we show that differences in the prevalence of partner violence among Mexican municipalities are largely explained by their social composition, that is to say, by the characteristics of women and their relationship (micro level), rather than differences between the level of gender inequality in the Mexican municipalities measured by the GDI (gender-Human Development Index). In addition, the results show that indigenous women generally have lower rates of violence than the rest of mestizas Mexican women (majority group). Finally, in regard to the relationship between the context of gender inequality and domestic violence, and contrary to what would be expected, violence is higher in municipalities with higher GDI. This result seems to contradict feminist assumptions. It would seem that despite recent progress in women's situation in areas such as health, education and income in Mexico, it has not been able to transform the gender order.

Key words: Mexico, domestic violence, partner violence, intersectional approach, gender inequalities, indigenous feminism, hegemonic feminism, systems of oppression, ethnicity, class relations, multilevel analysis, Gender Human Development Index.

Table des matières

Introduction.....	1
Chapitre 1 : Problématique de la violence à l'égard des femmes dans le contexte mexicain	
1.1 Emergence de la question des violences faites aux femmes sur l'agenda politique mexicaine.....	7
1.1.1 Une application difficile des lois.....	11
1.1.2 Un contexte économique qui favorise la violence faites aux femmes.....	16
1.1.3 Le contexte socioculturel des inégalités de genre et de discrimination	19
1.2 L'apport du mouvement féministe au Mexique	22
1.2.1 Les trois branches du féminisme mexicain	
1.2.1.1 Féminisme hégémonique versus le féminisme du secteur populaire	22
1.2.1.2 Émergence du féminisme autochtone.....	26
Chapitre 2 : Comprendre et mesurer la violence domestique envers les femmes : approches théoriques et débats méthodologiques	
2.1- Limites des études sur la violence envers les femmes au Mexique	31
2.2- Approches théoriques de la violence faite aux femmes dans le cadre conjugal	32
2.2.1 Analyses de niveau micro ou individualistes.....	32
2.2.2 Analyses de niveau macro ou socioculturelles.....	33
2.2.3 Modèle théorique retenu : l'approche intersectionnelle	35

2.3 Débats autour de la cueillette de données et de la mesure sur la violence conjugale dans le monde	44
---	----

Chapitre 3 : Méthodologie : Aborder la violence conjugale à partir d’une perspective multidimensionnelle.....53

3.1. Méthodologie qualitative.....	56
------------------------------------	----

3.1.1. Données.....	56
---------------------	----

3.1.1.1 Choix du terrain.....	56
-------------------------------	----

3.1.1.2 Échantillon.....	57
--------------------------	----

3.1.1.3 Recrutement.....	59
--------------------------	----

3.1.2 Entretiens semi dirigés avec les féministes de l’état de Veracruz.....	65
--	----

3.1.2.1 Thèmes des entretiens.....	66
------------------------------------	----

3.1.2.2 Déroulement des entretiens.....	67
---	----

3.1.2.3 Défis et opportunités rencontrés sur le terrain.....	67
--	----

3.1.3 Méthodes d’analyse des entretiens.....	68
--	----

3.2 Méthodologie quantitative.....	71
------------------------------------	----

3.2.1 Données.....	71
--------------------	----

3.2.1.1 L’Enquête nationale sur la dynamique des relations dans les ménages 2006 (ENDIREH 2006): historique.....	71
--	----

3.2.1.2 Échantillon.....	73
--------------------------	----

3.2.2 Mesures	73
---------------------	----

3.2.2.1 Questionnaire de l’enquête ENDIREH 2006.....	73
--	----

3.2.2.2 Mesures de la violence.....	74
-------------------------------------	----

3.2.2.2.1 Construction des variables dépendantes : analyse factorielle exploratoire.....	75
--	----

3.2.2.3 Les variables indépendantes.....	81
--	----

3.2.2.3.1 Mesures des caractéristiques sociodémographiques.....	82
---	----

3.2.2.3.2 Mesures de contrôle dans le couple.....	82
---	----

3.2.2.3.2.1 Construction du pouvoir coercitif: Degré d'autonomie et pouvoir de décisionnel des femmes.....	82
3.2.2.3.3 Variables au niveau communautaire.....	88
3.2.2.3.4 Mesures des inégalités sexuées au niveau des municipalités.....	88
3.2.3 Analyses.....	89
3.2.3.1 Méthodes d'analyses statistiques : L'analyse multi-niveaux.....	89
3.2.3.2 Stratégie d'analyse.....	94
Chapitre 4 : Devenir féministe et s'engager pour la cause des femmes : l'expérience des féministes mexicaines.....	98
4.1 Le rôle de la scolarisation et de l'histoire familiale.....	98
4.2 Premières expériences professionnelles et construction de l'engagement envers la cause des femmes.....	103
4.3 Défis de l'engagement collectif.....	109
4.4 Articulation de l'engagement pour la cause des femmes avec d'autres causes sociales	117
4.5 Discussion.....	126
Chapitre 5 : Le féminisme mexicain et les discours relatifs à la violence envers les femmes	137
5.1- La place de la violence faite aux femmes dans le discours des féministes.....	137
5.2 Les différentes branches du féminisme et la violence envers les femmes.....	140
5.2.1 La vision des Féministes hégémoniques.....	140
5.2.2 La vision des Féministes populaires.....	143
5.2.3 La vision des Féministes autochtones.....	145
5.3 Réflexions féministes sur les réponses politiques et gouvernementales en matière de violence envers les femmes à Veracruz.....	147
5.4 Quelques pistes de solutions pour éradiquer la violence envers les femmes : la perspective des féministes.....	154
5.5 Discussion.....	159

Chapitre 6 : Résultats des analyses multiniveaux	167
6.1 Les facteurs associés à la violence domestique envers les femmes.....	167
6.1.1 Les facteurs associés à la violence émotionnelle sévère.....	168
6.1.2 Facteurs individuels et de contexte affectant toutes les formes de violence	171
6.2 Inégalités de genre dans les municipalités mexicaines et appartenance ethnique : Effets différenciés sur la violence conjugale.....	174
6.2.1 L’influence de l’ISDH sur les violences.....	175
6.2.2 L’influence de l’appartenance ethnique des femmes sur la violence conjugale	177
6.3 Discussion.....	181
Conclusion	192
Bibliographie	203
Annexes	XV

Liste des tableaux

Tableau 2.1 : Échelles fréquemment utilisées pour mesurer la violence conjugale.....	52
Tableau 3.1 Profil professionnel des femmes interviewées.....	62
Tableau 3.2 : Classification des différents actes et agressions selon le type de violence, Endireh 2006.....	75
Tableau 3.3 : Modèle 3, analyse factorielle de violence sur 27 indicateurs avec rotation oblique.....	78
Tableau 3.4 : Matrice de corrélation factorielle.....	80
Tableau 3.5 : Mise en évidence des 6 facteurs avec des coefficients alpha de Cronbach.....	80
Tableau 3.6: Pourcentage de femmes ayant subi un type de violence au moins une fois de la part du partenaire intime lors des 12 derniers mois.....	81
Tableau 3.7 : Modèle 2 (pouvoir coercitif), analyse factorielle sur 14 items avec rotation oblique.....	86
Tableau 3.8 : Pourcentage du degré d'autonomie de la femme.....	87
Tableau 3.9 : Pourcentage du pouvoir décisionnel de la femme.....	88
Tableau synthèse 6.1 du risque de subir chaque type de violence parmi les femmes cumulant tous les facteurs de risque, selon le niveau d'ISDH de leur municipalité de résidence.....	177
Tableau 6.2 : agroupement des femmes selon leur appartenance ethnique ayant les facteurs de risque des violences et qui habitent dans une municipalité avec un ISDH moyen.....	180
Tableau 6.3 : Degré de signification de la violence conjugale selon l'ethnicité du couple...	180

Tableaux des annexes

Tableau 1A : Chronologique de lois, de programmes et de nouveaux organismes mis en place en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes.....	xv
Tableau 1B : Chronologie des initiatives gouvernementales concernant la violence à l'égard des femmes.....	xvi

Tableau 1C: États mexicains ayant approuvé des lois en faveur des droits des femmes à l'année 2011.....	xviii
Tableau 1D : Etats ayant approuvé la législation concernant la violence familiale a l'année 2011.....	xix
Tableau 3A : Variables dépendantes et indépendantes.....	xxix
Tableau 6A : Violence émotionnelle sévère.....	xxxiii
Tableau 6B : Violence physique sévère.....	xxxiv
Tableau 6C : Violence sexuelle.....	xxxv
Tableau 6D : Violence économique.....	xxxvi
Tableau 6E : Violence émotionnelle moins sévère.....	xxxvii
Tableau 6F : Violence physique moins sévère.....	xxxviii
Tableau 6G : Comparaison Modèle 3 toutes les violences.....	xxxix

Liste de figures

Figure 2.1 : Représentation théorique des déterminants multidimensionnels de la violence conjugale.....	43
Figure 3.1: Modèle multiniveaux qui tient compte des effets des variables au niveau des municipalités mexicaines et au niveau des femmes.....	91
Figure 3.2 Représentation théorique de déterminants structurels au niveau micro (niveau1) et macro (niveau 2) de la violence conjugale.....	93

Grilles d'entrevue

Annexes II.....	xx
-----------------	----

Liste d'abréviations

AEDS : Agence spécialisée sur les délits sexuels

ALENA : Accord de libre-échange nord-américain

ANIPA : Assemblée nationale indigène pluraliste pour l'autonomie

CAM : Centre de soutien pour femmes

CAMVAC : Centre pour les femmes victimes de violence

CAVI : Centre d'attention intégrale pour les victimes de violence intrafamilial

CCI : Coefficient de corrélation intraclasse

CFT : Conflict Tactic Scale

CNI : Congrès national indigène

CONAMI : Coopération nationale des femmes indiennes

COVAC : Association mexicaine contre la violence faite aux femmes

CTA : Centre de thérapie et d'appui pour les victimes des délits sexuels

DIF : Système national pour le développement intégral de la famille

ENAJUV : Enquête nationale de la jeunesse

ENDIREH : Enquête Nationale sur la Dynamique des Relations dans les Ménages

ENSA : Enquête nationale de santé

ENSADEMI : Enquête sur la Santé et les droits des femmes autochtones

ENSARE : Enquête nationale sur la santé reproductive

ENVIM : Enquête nationale sur la violence contre les femmes auprès de femmes utilisant les services de santé publique

ENVINOV : Enquête nationale menée auprès des jeunes et portant sur la violence dans les relations de couple

EZLN : ou les zapatistes Armée zapatiste de libération nationale

FMI : Fonds Monétaire International

IMSS : Institut mexicain de sécurité sociale

INEGI : Institut National de statistiques et de géographie

ISDH : Indice Sexospécifique du Développement Humain

Inmujeres : Institut National des Femmes

KMO : Indice de Kaiser-Meyer-Olkin

PAN : Parti d'Action Nationale

PNUD : Programme Nations Unies pour le Développement

PRD : Parti de la Révolution Démocratique

PRI : Parti Révolutionnaire Institutionnel

PROEQUIDAD : Programme national pour l'égalité des chances et la non-discrimination contre les femmes.

PRONAVI : Programme national contre la violence intrafamiliale

UNAM : Université Nationale Autonome du Mexique

Pour Gaël, Alexandre et Anastassis mes trois mousquetaires, ce que j'ai de plus précieux

Pour mes parents qui m'ont toujours soutenu

Remerciements

J'aimerais, en premier lieu, remercier les personnes qui m'ont aidé et guidé durant mon cheminement au doctorat, leurs contributions ont été inestimables à la réalisation de ce travail. Je remercie d'abord ma directrice, Mme Anne E. Calvès, pour son incessant soutien et son aide précieuse depuis le début de mon parcours. Je lui suis fortement reconnaissante pour sa disponibilité, pour ses judicieux conseils, pour ses nombreuses paroles d'encouragement, ainsi que pour l'aide à l'obtention du financement indispensable à la réussite de cette thèse. J'aimerais aussi souligner la contribution particulière de Mme. Claire Durand, codirectrice, notamment pour les aspects méthodologiques et les analyses statistiques. J'ai grandement apprécié la clarté de ses explications, la pertinence de ses commentaires ainsi que ses critiques constructives qui ont contribué à l'amélioration de cette thèse. Je remercie également Monsieur Stéphane Moulin pour nos discussions qui m'ont été très utiles lors des instances initiales de ma démarche. Ses rétroactions et ses commentaires m'ont donné l'occasion d'approfondir mes premières réflexions à propos de ma recherche.

Par ailleurs, je tiens à remercier les professeurs et chercheurs du CIESAS (Centre de Recherche et d'Études Supérieures en Anthropologie Sociale à Xalapa), pour m'avoir donné accès à leurs installations. J'aimerais tout particulièrement souligner l'appui de M. Ernesto Isunza Vera, chercheur affilié à ce centre recherche. Sa contribution a été très importante pour le bon déroulement des entrevues avec les féministes mexicaines de l'État de Veracruz. Je remercie également Mme Aida Hernandez Castillo, professeure au CIESAS Distrito Federal, qui a été une source d'inspiration en ce qui concerne le féminisme autochtone au Mexique. Je la remercie pour ses conseils et de m'avoir mis en contact avec le CIESAS.

Sur le plan personnel, mais aussi académique, je remercie infiniment mon conjoint et complice, Anastassis Kozanitis. Son écoute, sa patience et sa confiance en moi ont été très importantes pour mener à terme mes études. Merci pour ta contribution comme correcteur des multiples versions de la thèse ainsi que pour tes commentaires qui m'ont inspiré et fait réfléchir sur des questions essentielles de la thèse. J'ai également une pensée toute particulière pour mes deux enfants, Gaël et Alexandre.

Je tiens également à remercier mes parents, Maria Guadalupe Fajer Herrera et Faustino Valle Gonzalez, qui m'ont soutenu tout au long de ces années d'études, mais surtout lors de la naissance de mes deux enfants. Prenant au sérieux le rôle de grands parents, leur coup de main m'a permis d'avancer et de me concentrer sur ma recherche. Merci aussi à mon frère Sinuhe, pour ses mots de soutien et ses innombrables blagues qui m'ont aidé à prendre la vie moins au sérieux. Un mot spécial pour Maribel Itza Teva, je te remercie pour ton aide, pour avoir été présente dans les moments les plus exigeants lors de la rédaction de la thèse.

Finalement, je remercie mes amies Nadia Ponce Morales, Mariana Sotelo, Ninon Lalonde, et Laity Ndiaye pour nos soirées de filles passées à partager des moments agréables. Je tiens à vous remercier pour votre soutien moral. Mes amis mexicains qui ont été toujours là malgré la distance : Lourdes Rodriguez, Daniela Berlin, Antonio Echevarria, Andrea Martinez, Eduardo Morteo, Ingrid Lopez, Julio Mayorga, Maria Demeneghi, Maryross Flores, Gustavo Bello.

Introduction

Jusqu'au début des années 1970 dans la plupart des pays, la violence domestique envers les femmes était considérée comme une affaire de la vie privée et intime (Kurst-Swanger et Petcosky, 2003). C'est grâce à la dénonciation du phénomène par les mouvements féministes, notamment dans les pays occidentaux, qu'on a commencé à la considérer comme un grave problème social. Le mouvement féministe des années 1970 a mis en évidence le fait que l'abus conjugal est une forme de domination exercée par les hommes, dans la société où il existe des rapports de sexe inégalitaires et un ordre patriarcal qui privilégie les hommes au détriment des femmes (McPhail, Bush al., 2007; Dobash & Dobash, 2004). Le mouvement féministe a ainsi défié la perception sociale qui associait l'espace public aux attributs masculins et reléguait les affaires privées au sein de la cellule familiale et aux femmes. Il a remis également en question la conception du ménage comme un endroit sécuritaire pour les femmes, puisque la majorité de la violence à l'égard des femmes se produit au sein même de la sphère familiale et est exercée par le partenaire intime (Smith dans Sokoloff, 2005; Chan, 2007).

Les actions menées par les Nations Unies, notamment la tenue d'une série de conférences mondiales sur les femmes¹ depuis la deuxième moitié des années 1970 ont également permis d'ériger la violence envers les femmes comme un enjeu international relevant de la problématique des droits humains (Nations Unies, 2000, en ligne). C'est en 1993 que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la « Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes » selon laquelle les États membres s'engagent à éradiquer toute forme de discrimination et de violence à l'égard des femmes (Assemblée générale, résolution 48/104). Ainsi, dans cette Déclaration, la violence faite aux femmes désigne : *« tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la*

¹ Les conférences mondiales sur les femmes se sont déroulées à Mexico en 1975, Copenhague en 1980, Nairobi en 1985 et Beijing 1995.

*privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée*²» (Nations Unies, 1994, Résolution 48/104). Puis en 1994, la Commission des droits de l'homme nomme le premier rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes. Cette personne a comme mandat de réunir et d'analyser des informations sur cette problématique ainsi que d'émettre des déclarations concernant les gouvernements responsables des violations des droits des femmes. Par la suite en 1995, l'élimination de toutes formes de violence à l'égard des femmes constitue un des douze domaines prioritaires d'action de la plateforme d'action de Beijing (Nations Unies, 2000, Plateforme d'Action de Beijing).

Dans le cas spécifique de l'Amérique latine, la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction, et l'éradication de la violence contre la femme a été adoptée en 1994 à Belém du Pará au Brésil. Dans cette Convention, les États membres de l'Organisation des États Américains s'engagent à mettre en œuvre des actions destinées à lutter contre la violence à l'égard des femmes (Commission interaméricaine sur la Femme, 1994, Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'éradication de la violence contre la femme).

Malgré cette place grandissante sur l'agenda politique international, sur le plan de la recherche, même si le sujet de la violence domestique commence à attirer l'attention des chercheurs, le nombre de recherches sur ce sujet reste encore faible au Mexique (Villareal, 2007; Castro et Riquer, 2003). Parmi les recherches existantes on distingue trois façons différentes d'aborder le problème. Certaines études l'abordent uniquement de façon théorique sans s'appuyer sur des données empiriques (Muñiz, Corona, 1996; Agoff et al. 2006 et Newdick, 2005;). D'autres, les plus répandues, fournissent des informations statistiques sur les causes et la prévalence de la violence domestique, mais elles ne rattachent ces données à aucun courant théorique (Alvarado-Zaldivar et al, 1998; Figueredo et al, 2001). Finalement, plusieurs études se centrent sur l'intervention envers les femmes victimes de violence conjugale (Fawcett, Heise et Pick, 1999). Ces dernières sont menées majoritairement par des centres de santé et leur but est d'identifier la population la plus vulnérable, afin de mettre sur pied des mécanismes de protection

² Nations Unies. (1994). Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Résolution 48/104 de l'Assemblée générale. En ligne [http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/(symbol)/A.RES.48.104.fr?opendocument].

(Castro et Riquer, 2003). Par ailleurs, on remarque que le problème de la recherche mexicaine sur la violence domestique est en partie lié au fait que ces trois façons de l'aborder se sont développées de manière indépendante (Castro et Riquer, 2003).

L'originalité de notre recherche réside dans les ponts que nous voulons établir entre la recherche théorique et la recherche empirique en réconciliant les approches féministes avec les approches sur la violence familiale. D'abord, nous nous intéressons aux discours et trajectoire professionnelle des actrices clés qui travaillent pour la cause des femmes et qui proviennent de l'État de Veracruz. Nous cherchons à mieux comprendre la façon dont a évolué le féminisme dans cet État en considérant les trois branches distinctes de féministes, soit les hégémoniques, les populaires et les autochtones. Nous analysons la place qu'elles accordent à la violence domestique dans leur discours et comment elles l'articulent éventuellement avec d'autres formes de discrimination. En contrastant les discours sur la violence, les facteurs qui lui sont associées et la manière de la combattre que tiennent ces féministes, appartenant à des catégories sociales et ethniques distinctes, nous serons en mesure de mieux saisir la réalité des femmes victimes des violences à travers la perspective des actrices clés qui se mobilisent pour contribuer à l'avancement de la lutte contre l'oppression des femmes.

Par ailleurs, en ayant recours aux données d'enquête, nous voulons conceptualiser la violence faite aux femmes comme un phénomène en lien avec le patriarcat sans réduire ce dernier à quelques indicateurs sociodémographiques et comportementaux mesurés au niveau individuel. En recourant aux explications multidimensionnelles, nous aurons une meilleure compréhension du phénomène tout en identifiant des axes de rapport de pouvoir autre que l'inégalité de genre et le seul contexte familial. De façon spécifique, nous analyserons l'interaction de plusieurs facteurs associés à la violence de genre dans ce pays, et ce, à plusieurs niveaux. Il s'agit notamment du niveau d'inégalité de genre en matière d'éducation, de santé et de revenu dans les municipalités mexicaines; du manque de législation adéquate pour lutter contre la violence faite aux femmes dans plusieurs États mexicains, de la pauvreté et de l'accroissement des inégalités sociales suite aux nombreuses crises économiques, de la féminisation du marché de l'emploi et de l'augmentation du chômage masculin, du racisme envers les autochtones, des normes sociales, des caractéristiques sociodémographiques des femmes et d'autres

caractéristiques relatives à leur relation de couple. Tous ces facteurs s'articulent et peuvent contribuer à perpétuer les diverses formes de violence envers les femmes.

De plus, notre thèse se démarque des réflexions féministes traditionnelles faites au Mexique puisque nous proposons d'articuler les rapports de genre avec d'autres systèmes d'oppression et de subordination fondés notamment sur les rapports ethniques et les rapports de classe (mesurés par le niveau du développement humain en tenant compte des inégalités sexuées). Plus précisément, l'objectif de cette recherche est de contribuer à l'avancement des connaissances en reconnaissant l'hétérogénéité des réalités des femmes maltraitées qui découle de l'interaction de plusieurs axes de domination, comme la discrimination liée au statut socio-économique et à l'origine ethnique (Stasiulis, 1999). En effet, l'iniquité de genre ne peut plus être considérée comme la seule dimension à privilégier dans l'étude sur la violence faite aux femmes, car ce phénomène répond à de multiples formes d'oppression qui s'entrecroisent et se renforcent mutuellement.

De manière générale, notre thèse vise trois objectifs : 1) Dresser un portrait de femmes, (qui s'affichent ou pas comme féministes), impliquées dans les différentes branches du mouvement des femmes au Mexique : féminisme hégémonique, le féminisme populaire et le féminisme autochtone. 2) Explorer comment l'enjeu de la violence domestique s'inscrit sur l'agenda féministe et s'articule dans le discours des féministes avec d'autres sources d'oppression 3) Déterminer quels axes de rapport de pouvoir, au niveau individuel, au niveau du couple, au niveau communautaire et au niveau du contexte des municipalités mexicaines s'articulent pour façonner l'expérience de violence des femmes maltraitées. 4) Analyser comment la violence domestique varie en fonction de l'appartenance ethnique et le niveau de développement humain en tenant compte des inégalités sexuées.

Plus spécifiquement, cette recherche propose de répondre aux questions suivantes : a) Comment les féministes mexicaines se sont-elles engagées pour la cause des femmes et quelle place occupe la violence envers les femmes, notamment la violence domestique, dans leur engagement? b) Comment leur appartenance à différentes branches du mouvement des femmes au Mexique affecte-t-elle leur conceptualisation et leur interprétation de la violence domestique, les facteurs qui lui sont associés et la manière de la combattre? c) Dans quelle mesure le niveau d'inégalité de genre mesuré par l'indice

sexospécifique de développement humain explique la différence de violence domestique (dans ces diverses formes) entre les municipalités mexicaines? d) Comment les caractéristiques sociodémographiques des femmes, les caractéristiques de la relation de couple, la dynamique du pouvoir au sein du couple, l'appartenance ethnique, ainsi que les caractéristiques contextuelles du niveau d'inégalité de genre au sein des municipalités mexicaines influencent-elles le risque de violence? e) Dans quelle mesure la prévalence de la violence domestique varie-t-elle selon l'appartenance ethnique et le niveau du développement humain en tenant compte des inégalités sexuées des municipalités mexicaines?

Afin d'arriver à répondre à nos questions de recherche nous privilégions l'usage de la méthodologie mixte. En effet, l'articulation des méthodes qualitatives et quantitatives s'avère utile dans le cadre de cette recherche qui souhaite analyser sous différents angles une problématique complexe et multiforme. Dans ce sens, l'articulation de ces deux méthodes vise à répondre de façon plus adéquate aux questions de recherche qui sont soulevées, ces dernières requérant des instruments de collecte et des outils d'analyse pertinents et adaptés à la nature des différents objectifs.. D'une part, l'approche biographique et l'analyse de discours permettent de mieux comprendre le mouvement féministe à Veracruz, l'engagement des féministes envers la cause des femmes, et plus spécifiquement la manière dont ces actrices perçoivent la violence faite aux femmes et son articulation avec d'autres sources d'oppression. D'autre part, l'analyse multi-niveaux de données quantitatives d'enquête permet de mesurer les violences tout en tenant compte des autres rapports de domination, notamment les rapports ethniques et des caractéristiques contextuelles des municipalités mexicaines.

Chapitre 1 : Problématique de la violence à l'égard des femmes dans le contexte mexicain

Les actions menées par les Nations Unies ainsi que la mobilisation des femmes au niveau national et international ont permis de mettre en lumière la discrimination et l'inégalité de genre qui influent sur la vie des femmes dans la plupart des pays. La violence à l'égard des femmes est devenue une préoccupation majeure pour les droits humains et elle est également devenue un problème prioritaire de santé publique à la fin des années 1980. C'est ainsi que la lutte contre la violence à l'égard des femmes a mené à une série de réformes juridiques et législatives dans certains pays en voie de développement, dont le Mexique, à la fin de cette décennie. Malgré les avancées importantes en matière juridique et législative en faveur des droits des femmes, la violence faite aux femmes demeure encore aujourd'hui une problématique centrale dans ce pays. Qui plus est, diverses enquêtes réalisées au Mexique révèlent que la violence perpétrée par le partenaire intime constitue la forme la plus fréquente de violence envers les femmes, atteignant des prévalences très élevées dans ce pays (ENSARE 1998, ENSA 2000, ENSAR 2003, ENVIM 2003 et 2006; ENDIREH 2003 et 2006). En effet, selon l'Enquête nationale sur la dynamique des relations dans les ménages réalisée en 2003 par l'INEGI (organisme autonome du gouvernement mexicain qui mène des enquêtes auprès de la population mexicaine), 38,4% des femmes habitant avec leur conjoint ont déclaré avoir déjà été victimes de violence émotionnelle, 29,3% de violence économique, 9,3% de violence physique et 7,8% de violence sexuelle de la part de leur conjoint au cours des 12 derniers mois.

Plusieurs raisons contribuent à perpétuer la violence à l'égard des femmes dans le cadre conjugal. Au Mexique, la particularité du contexte institutionnel, économique et socioculturel fait en sorte que les femmes se trouvent désavantagées par rapport aux hommes sur le plan économique, juridique, éducatif, professionnel, ainsi qu'à d'autres égards (Ertürk, 2006). En d'autres mots, le patriarcat structure les différentes sphères de la société qu'elle soit politique, légale, économique ou éducative et peut avoir un impact sur le niveau de violence envers les femmes (Frias-Martinez, 2008). Ainsi, la violence de

genre semble être un problème complexe qui s'aggrave par la discrimination systémique envers les femmes mexicaines.

1.1 Émergence de la question des violences faites aux femmes sur l'agenda politique mexicain

Depuis plusieurs décennies, le contexte international incite à l'adoption de mesures politiques pour améliorer la situation des femmes dans le monde. Le Mexique ne pouvait rester en marge de ces transformations. Le gouvernement mexicain a souscrit et ratifié presque toutes les conventions des Nations Unies sur le sujet : celle de 1979 sur *l'Élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes*, celle de 1993 sur *l'Élimination de la violence à l'égard des femmes*, celle de 1993 sur *les droits de l'homme*. Le Mexique était également présent à conférence tenue à Vienne et qui abordait les droits humains dont celui des femmes, celle de 1994 *sur la Population et le développement*, conférence qui s'est déroulée au Caire en Égypte, celle de 1995 sur la *Plate-forme d'action adoptée à Beijing pour contribuer à l'égalité de genre*, ainsi que celle de la *Commission interaméricaine sur la femme* adoptée en 1994 à Belém do Pará, Brésil, destinée à lutter contre la violence à l'égard des femmes. De plus, le Mexique a participé à toutes les grandes Conférences mondiales sur les femmes, soit celle de Mexico 1975, de Copenhague 1980, de Nairobi 1985, de Pékin 1995, de Pékin +5 et de Pékin 10 ans après (Saucedo, 2005).

La conjoncture internationale conjuguée aux pressions du mouvement des femmes et de la communauté internationale ont contribué à l'adoption de mesures politiques et législatives de la part du gouvernement mexicain en matière des droits des femmes, notamment la lutte contre la violence à l'égard des femmes. On a constaté qu'au cours des trois dernières décennies, le gouvernement mexicain a adopté des lois, a mis sur pied des politiques, des programmes et a créé des instances au profit de la condition des femmes et pour lutter contre la violence de genre.

Plus précisément, vers la fin des années 1980, sous la pression du mouvement féministe mexicain, le gouvernement fédéral mexicain reconnaît la violence faite aux femmes comme un problème social (Lang, 2003). Sur le plan national, la lutte contre la

violence faite aux femmes rentre dans le cadre des politiques de modernisation instaurées par le gouvernement fédéral. Le sujet de la violence faite aux femmes s'insère d'abord dans un discours sur la sécurité publique tenu par le gouvernement de Carlos Salinas de Gortari (1988-1994). Pour le gouvernement subséquent d'Ernesto Zedillo Ponce de Leon (1994-2001), le sujet de la violence faite aux femmes est moins un enjeu lié à la sécurité publique, mais devient plutôt une initiative pour favoriser la démocratisation du pays (Lang, 2003). C'est ainsi que les féministes ont été en mesure de profiter de la situation politique pour ajouter cette problématique à l'agenda politique. C'est à partir de ce moment que des changements politiques et législatifs en matière de violence faite aux femmes ont lieu, surtout en ce qui touche aux délits sexuels et plus récemment vis-à-vis la violence domestique (Lang, 2003).

En réalité, les premières actions envers la violence de genre ont été menées par des féministes qui ont mis sur pied des centres d'aide aux femmes victimes de violence. Mentionnons entre autres le Centre pour les femmes victimes de viol (*CAMVAC*) créée en 1979 à la ville de Mexico, l'Association féministe de Xalapa (*Colectivo Feminista de Xalapa, A.C.*), établie à Xalapa en 1980, le Centre de soutien pour femmes (*CAM*), créé en 1982, l'Association mexicaine contre la violence faite aux femmes (*COVAC*) établie à la ville de Mexico en 1984 et le Réseau national pour combattre la violence envers les femmes, créée en 1989 par des groupes féministes des différents États du pays (Lang, 2003 ; Riquer-Fernandez, 2009).

Les premières actions gouvernementales sur le sujet ont été menées exclusivement par le gouvernement fédéral ainsi que par le gouvernement de la ville de Mexico (Riquer-Fernandez, 2009). Une première série de réformes au Code pénal fédéral a été effectuée entre les années 1988 et 1991 concernant les délits sexuels. Il s'agissait notamment de l'augmentation des années d'emprisonnement pour le délit de viol, puis de la modernisation de certains concepts et définitions du viol. Par exemple, la condition de chasteté et d'honnêteté des femmes est retirée de la loi fédérale comme un prérequis pour punir l'agresseur sexuel, le terme « attentats à la pudeur » est remplacé par le terme « abus sexuel », le terme « délit sexuel » est remplacé par le terme « délits contre la liberté et le développement psychosexuel » (Gonzalez-Ascencio, 1995). En mars de 1989, les députés

du Congrès National Mexicain convoquent la tenue du *Forum sur les délits sexuels* à Mexico. Et pour la première fois, la société civile est appelée à prendre part aux discussions. Ce fait est significatif, puisque la société civile n'avait jamais été convoquée par le congrès auparavant. Dans la même année, le bureau du procureur général de la ville de Mexico crée la première *Agence spécialisée sur les délits sexuels* (AEDS). L'année suivante, on inaugure à Mexico le *Centre d'attention intégrale pour les victimes de violence intrafamilial* (CAVI), et en 1991, le *Centre de thérapie et d'appui pour les victimes des délits sexuels* (CTA) voit le jour. Les services offerts par ces centres vont de l'aide juridique et légale, au soutien psychologique. Également, en 1991 pour la première fois dans l'histoire du pays, l'harcèlement sexuel devient un délit (Gonzalez-Ascencio, 1995).

Plus tard en 1996, le gouvernement de la ville de Mexico promulgue une loi administrative portant sur la prévention de la violence familiale et d'assistance aux victimes de violence familiale : « *Ley de asistencia y prevencion de la violencia intrafamiliar* » (Saucedo, 2005). Cette dernière a entraîné des changements aux codes civil et pénal, et malgré le fait que cette loi spécifique sur la violence intrafamiliale ne s'applique qu'à la ville de Mexico, elle a incité les gouvernements des autres États à réaliser des changements similaires (Riquer-Fernandez, 2009). Suite à l'adoption de cette loi à la ville de Mexico, en 1997, le Congrès National Mexicain approuve des initiatives de réformes aux codes civils et pénaux de quelques États mexicains, où pour la première fois on considère la violence physique et psychologique qui se produit en contexte familial comme un délit qui doit être puni (Saucedo, 2005, p. 6). De plus, le délit de viol est reconnu dans le cadre conjugal et celui-ci devient un motif valable de divorce et de perte de garde des enfants (Riquer-Fernandez, 2009). La législation en matière de violence familiale dans les États mexicains se compose de trois lois distinctes qui mettent l'accent sur différents aspects de cette problématique. Les lois administratives ont pour but de créer des institutions, des normes et des règles afin de prévenir la violence familiale et de fournir de l'aide aux victimes de violence familiale (Frias, 2008). Les lois permettent que les disputes soient résolues par la conciliation ou l'arbitrage sans besoin d'entamer une procédure civile ou pénale contre l'agresseur. D'un autre côté, on utilise

les lois civiles et pénales lorsqu'il existe des situations de violence intrafamiliale (plus particulièrement lorsqu'il s'agit de la violence physique exercée à répétition). Le but est de sanctionner l'agresseur par différents moyens, comme la dissolution du mariage, la perte de la garde des enfants (dans le cas de la procédure civile), ou encore par le paiement d'amendes, la réparation des dommages ou l'incarcération (dans le cas de la procédure pénale) (Frias, 2008).

Par la suite, le gouvernement fédéral, avec le soutien des universités, des centres de recherche, d'organismes de femmes et de plusieurs instances gouvernementales, lance en 1999, le Programme national contre la violence intrafamiliale (PRONAVI), lequel tente de prévenir, de dépister et de contrer la violence intrafamiliale ainsi que la violence faite aux femmes dans le cadre conjugal. Le programme vise aussi l'intervention précoce et la référence des victimes vers les services de santé, l'intervention judiciaire et correctionnelle ainsi que la collecte de données à des fins de recherche. Deux ministères et une institution ainsi que l'Institut national des femmes collaborent à ce jour à ce programme. Il s'agit du Ministère de la Santé, du Ministère de l'Intérieur et du Système national pour le développement intégral de la famille (DIF, une institution qui fournit de l'aide juridique et médicale aux victimes et les soutient dans leurs démarches) (Rico Galindo, 2001). En 1999, on crée également la Norme officielle sur la prestation de services médicaux aux femmes victimes de violence conjugale (NOM-190-SSA1-1999). La finalité de cette norme est évidemment d'offrir des services de santé aux victimes, mais aussi d'évaluer les situations de violence et de les dénoncer auprès des autorités judiciaires lorsque nécessaire (Rico Galindo, 2001).

De plus, de nouvelles instances gouvernementales ont été créées afin de veiller aux droits des femmes, pour promouvoir l'égalité entre les sexes ou pour lutter contre la violence de genre. Mentionnons particulièrement la création en 2001 de *l'Institut national des femmes*. Celui-ci devient le premier organisme décentralisé du gouvernement fédéral et on lui a confié plusieurs missions, dont celle de diffuser et de protéger les droits humains ainsi que les libertés fondamentales des filles et des femmes, de faire le suivi et l'évaluation de la politique nationale destinée aux femmes, de promouvoir des actions et des projets au niveau fédéral, étatique et municipal qui visent l'amélioration des conditions de vie des femmes ainsi que l'égalité de genre et la lutte contre la

discrimination sexuée et contre la violence de genre (Instituto Nacional de las Mujeres, 2006).

En outre, suite à la pression de la société civile mexicaine et des critiques faites au niveau international, notamment vis-à-vis de l'incapacité du gouvernement de l'État de Chihuahua à trouver les coupables des féminicides à Ciudad Juárez, la Chambre nationale des députés approuve en 2003 la création *de la Commission spéciale pour connaître et assurer un suivi aux féminicides* dans le pays. Puis, en 2006, une autre instance judiciaire voit le jour : *le Bureau spécial du procureur fédéral pour les actes de violence faites aux femmes* (Fiscalía Especial para la Atención de Delitos Relacionados con Actos de Violencia en Contra de las Mujeres), qui est responsable de collaborer avec les instances judiciaires locales et de mener des enquêtes fédérales, notamment sur des cas de meurtres inexplicables de femmes.

Ce n'est qu'en 2007, lors de l'arrivée au pouvoir du président Felipe Calderon Hinojosa, qu'on adopte la *Loi générale sur le droit des femmes de vivre une vie sans violence*. Pour la première fois dans l'histoire du pays, le gouvernement fédéral se dote d'une loi spécifique contre la violence faite aux femmes et propose que les gouvernements des États mexicains effectuent des réformes nécessaires pour prévenir, punir et éliminer les violences faites aux femmes.

Les tableaux 1A et 1B (annexe I) résument sous forme synthétique la chronologie de l'adoption des lois, des programmes et de la création d'instances gouvernementales en faveur des droits des femmes, de l'égalité entre les sexes et du combat contre la violence de genre au Mexique depuis les années 1980.

1.1.1 Une application difficile des lois

Bien que toutes les initiatives gouvernementales décrites dans cette section représentent un progrès en matière de lutte contre la violence envers les femmes, elles ne suffisent pas. Force est de reconnaître qu'à ce jour, le plus grand obstacle en matière de législation à l'égard de la violence faite aux femmes réside dans le manque d'harmonisation des lois entre les États mexicains (Ertürk, 2006), et ce, malgré l'adoption en 2007 de la *Loi générale sur le droit des femmes à vivre une vie sans violence*. En effet,

le Mexique a une structure gouvernementale fédérale, le pays est formé de 31 États et d'un district fédéral. Cette organisation implique que chaque État jouit d'une autonomie qui lui permet de prendre ses propres décisions en matière législative et judiciaire (Ertürk, 2006). En conséquence, il existe une variation législative importante en ce qui a trait à la discrimination et la violence de genre. Par exemple, en 2011, sept États ne disposent toujours pas de loi en matière d'égalité entre les femmes et les hommes³. Quinze États n'ont pas encore adopté une loi en matière de prévention et d'élimination de toute sorte de discrimination, y compris la discrimination de genre⁴ (Inmujeres, juin 2011). Bien que tous les États se soient dotés actuellement d'une *Loi d'accès des femmes à une vie sans violence*, pour six⁵ d'entre eux il n'existe toujours pas de règlement qui accompagne cette loi, sans lequel la loi reste inapplicable. En plus du règlement de la loi, il faut harmoniser les lois administratives, civiles et pénales des États avec leur *Loi étatique d'accès des femmes à une vie sans violence* afin que la violence familiale soit totalement éliminée et sanctionnée⁶.

Au niveau législatif, on constate que les codes civils de treize États⁷ ne considèrent pas la violence familiale comme motif de divorce (*Investigaciones jurídicas de la UNAM*, 2008). En plus, le fait que dans quelques États des réformes aux codes pénaux ne soient pas encore harmonisées avec la *Loi d'accès des femmes à une vie sans violence* dans certains États, fait en sorte que certains types de violences ne sont pas considérés comme tels. Par exemple, dans 11 des 31 États mexicains, les relations sexuelles sans consentement de la conjointe ne sont pas considérées comme un délit dans le Code pénal⁸. Certains États ont augmenté les peines d'emprisonnement pour les

³ Les États qui n'ont pas adopté la Loi sont : Aguascalientes, Baja California Norte, Guanajuato, Nuevo Leon, Querétaro, Tabasco et Tlaxcala.

⁴ Les États qui n'ont pas encore adopté la Loi sont : Aguascalientes, Baja California Norte, Guanajuato, Jalisco, Morelos, Nuevo Leon, Oaxaca, Puebla, Querétaro, Quintana Roo, Sinaloa, Sonora, Tabasco, Tlaxcala, Veracruz.

⁵ Les États qui n'ont pas de règlement sont : Campeche, Durango, Guanajuato, Querétaro, Tamaulipas et Zacatecas.

⁶ Les lois administratives sont exécutées par les institutions qui gèrent les services familiaux. Ces lois, malgré leur portée limitée, permettent au couple de se mettre d'accord pour se séparer ou divorcer. Lorsque la violence familiale est reconnue par les lois civiles, ça permet aux femmes de l'invoquer comme motif de divorce. Puis les lois pénales sanctionnent des types et modalités de violence.

⁷ Ces États sont : Guerrero, Jalisco, Estado de Mexico, Michoacan, Morelos, Nayarit, Puebla, Quintana Roo, Sinaloa, Sonora, Tabasco, Tlaxcala et Zacatecas.

⁸ Ces États sont : Colima, Jalisco, Estado de México, Michoacan, Morelos, Nayarit, Quintana Roo, Sinaloa, Tabasco, Tlaxcala et Zacatecas (Inmujeres 2011)

conjointes violentes. Par contre, pour d'autres États, comme Campeche, Chihuahua et Nayarit l'homicide de la conjointe est encore considéré comme un délit mineur (INEGI, 2007). "L'homicide d'honneur" est toujours valable dans les codes pénaux de dix États⁹. En effet, la peine ou la sanction dans le cas d'un homicide diminue si un des conjoints, la plupart du temps l'homme, trouve son partenaire en flagrant délit d'adultère. De plus, dans dix des États, la peine pour délit d'enlèvement d'une femme peut diminuer si l'homme fait appel à la clause de réparation de dommages à travers le mariage¹⁰ (Voir annexe I Tableau 1C et 1D) (Inmujeres, Codes pénaux étatiques sur l'enlèvement 2011).

En ce qui trait au viol, les dispositions et les sanctions varient également d'un État à un autre. Par exemple, dans sept États¹¹ le viol d'une jeune fille est puni seulement si la victime réussit à faire la preuve de son « honnêteté et de sa chasteté » avant le crime, ce qui signifie qu'elle devait être vierge avant le viol (Inmujeres, Codes pénaux étatiques sur le viol). En plus, les accusations de viol peuvent être abandonnées si la victime décide d'épouser le violeur. Enfin, dans huit États, il n'existe pas de centres d'accueil pour les femmes victimes de violence¹². En fait, il existe au total uniquement 67 maisons d'hébergement au Mexique (*Red Nacional de Refugios*, 2010, Indicadores cualitativos y cuantitativos en la intervencion a la salud en los refugios).

Au-delà de la variation législative dans le pays et du manque de classification commune des délits entre les États, un autre problème se pose, soit celui de l'application des lois. La plupart des délits en matière de violence faite aux femmes restent impunis, que ce soit des délits sexuels, des délits touchant la violence domestique ou pire encore d'assassinats de femmes (Olivera, 2006; Ertürk 2006). Patricia Valladares, coordinatrice du Programme de recherche sur la violence du genre de l'Université Nationale Autonome du Mexique (UNAM), a estimé qu'en 2006, 90% des délits contre les femmes restaient impunis, 50% n'étaient pas investigués et que dans seulement 3% des cas l'agresseur allait en prison (dans Sandoval, 2009). Le cas le plus répandu et alarmant de violence

⁹ Ces États sont : Baja California Norte, Baja California Sur, Campeche, Chiapas, Jalisco, Michoacan, Quintana Roo, San Luis Potosi, Yucatan et Zacatecas (Inmujeres, en ligne).

¹⁰ Plus particulièrement les États de: Baja California, Baja California Sur, Campeche, Chiapas, Nuevo Leon, Puebla, Queretaro, San Luis Potosi, Sinaloa et Sonora (Inmujeres, 2010, en ligne)

¹¹ Ces États sont : Aguascalientes, Baja California Norte, Estado de Mexico, Nayarit, Queretaro, Sinaloa et Sonora

¹² Jusqu'à février 2005 ces États sont: Baja California Sur, Colima, Estado de México, Guerrero, Jalisco, Nayarit, Tamaulipas et Veracruz (Ertürk 2006, p.12).

faite aux femmes au Mexique est celui des assassinats à Ciudad Juárez dans l'État de Chihuahua. Depuis l'année 1993, plus de 800 femmes y ont été tuées (Observatoire national citoyen des femicides, 2010), et on a trouvé sur la plupart d'entre elles des traces de tortures, de viol et de mutilations. Différents mobiles peuvent avoir motivé ces crimes, que ce soit la violence domestique ou les activités liées au crime organisé des bandes de trafiquants de drogues (Olivera, 2006). Toutefois, ce qui est encore plus grave dans les « femicides » au Mexique c'est l'impunité et la corruption qui règne à Ciudad Juárez qui permet aux délinquants d'échapper à la justice, ainsi que l'indifférence du gouvernement fédéral qui ne s'est pas impliqué dans cette affaire avant l'année 2003 (Falquet, 2010)

Le taux de femicides¹³ dans les États mexicains comme celui de Chihuahua, État de Mexico, Sinaloa et Tamaulipas est préoccupant. À Ciudad Juárez, dans l'État de Chihuahua les assassinats des femmes ont augmenté, passant de 117 en 2009 à 306 en 2010. Dans l'État de Mexico, 309 femmes ont été assassinées dans une période de moins de deux ans (de janvier 2009 à juin 2010), dans la même période dans les États de Sinaloa et de Tamaulipas on a enregistré 125 et 103 femicides respectivement durant la même période (Observatoire national citoyen des femicides, 2010). Malgré le manque d'information disponible provenant du Procureur général de la république¹⁴, l'organisme responsable d'enquêter sur les délits et le crime au pays, *l'Observatoire national citoyen des Femicides* a comptabilisé 890 femicides dans 18 de 32 États du pays de janvier 2009 à juin de 2010 (Observatoire national citoyen des femicides, 2010).

Pour ce qui est des délits contre les femmes dans le cadre conjugal, le taux de dénonciation est encore très faible en raison de la perception négative des femmes envers le système judiciaire et par rapport à la corruption répandue parmi les autorités. À ce sujet, selon l'organisme Transparence Internationale, qui élabore l'indice de perception sur la corruption de 178 pays dans le monde, le Mexique se place en position numéro 98 en 2010, obtenant une évaluation de 3.1 sur 10 (Transparency, 2010, Indice de

¹³ Forme de violence extrême qui résulte par des assassinats de femmes. Elle représente la violation à leurs droits humains et combine des conduites misogynes et l'impunité sociale et de l'état (*Loi générale d'accès pour les femmes à une vie sans violence, 2007*).

¹⁴ La justification donnée par le bureau du Procureur général de la république de ne pas documenter des données sur les femicides est que les assassinats sont commis dans la juridiction étatique et comme conséquence il n'a pas des données précises sur les victimes ainsi que les circonstances de leur assassinat. (Observatoire National citoyen de femicides, 2010)

perception de la corruption). Ce qui signifie que la population mexicaine perçoit les autorités mexicaines et le gouvernement comme étant assez corrompue.

En fait, les femmes mexicaines portent encore aujourd'hui rarement plainte contre leur conjoint. Elles préfèrent recourir d'abord aux procédures administratives ou civiles pour résoudre les cas de violence conjugale, procédures qui comprennent la conciliation, les ententes de non-agression et le divorce (COVAC 2002 dans Commission de l'immigration et du statut de réfugié, 2003 p. 4). Pire encore, dans certains États¹⁵ la conciliation est une condition préalable avant d'entreprendre une procédure judiciaire (PNUD, 2009; Frias, 2008).

De plus, les femmes victimes de violence conjugale sont mal informées quant aux procédures qu'elles peuvent entreprendre, les autorités les persuadent d'abord d'établir une entente de conciliation avec leur conjoint violent afin de régler leurs conflits (Covac, 2002; PNUD, 2009). Et finalement elles craignent pour leur sécurité, celle de leurs enfants et de se retrouver sans moyens économiques dans le cas où leur conjoint se retrouve en prison (PNUD, 2009).

Par ailleurs, en ce qui trait à la population autochtone, depuis la réforme de la constitution mexicaine en 1992 et celle de 2001, le gouvernement reconnaît le caractère multiculturel de la nation mexicaine et concède un droit limité de l'autodétermination dans le mode d'organisation sociale, économique, politique et culturelle des communautés autochtones¹⁶. C'est pourquoi les plaintes pour violence conjugale peuvent soit être traitées par le droit traditionnel (le système normatif des autochtones aussi nommé us et coutumes), soit le droit positif, lorsque la femme est membre d'un groupe autochtone (Hernández Castillo, 2003). Toutefois, ces deux systèmes juridiques semblent se renforcer mutuellement en partageant une vision patriarcale qui structure les rapports de genre et la domination des hommes sur les femmes (Hernández Castillo, 2003). En effet, le droit des hommes pour discipliner leurs femmes, en recourant à la violence, était encore justifié il n'a y pas si longtemps par le droit positif de certains États mexicains ainsi que par le droit traditionnel des peuples autochtones (Hernández Castillo, 2003). Qui plus est, dans le cadre juridique mexicain, la défense culturelle dans le cas de

¹⁵ Notamment les états de Guanajuato et Guerrero (PNUD, 2009, p20)

¹⁶ La réforme constitutionnelle adoptée en 2001 ne reconnaît pas encore les droits collectifs des autochtones sur la terre et les richesses du sous-sol (Falquet, 2010, p. 233).

violence conjugale peut être avancée pour diminuer la peine de l'accusé, et ce, malgré le fait que dans plusieurs cas il s'agisse de l'homicide de la conjointe (Hernández Castillo, 2003).

1.1.2 Un contexte économique qui favorise la violence faites aux femmes

À partir des années 1980, le Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI), qui est demeuré au pouvoir pendant plus de 72 ans, commence à « moderniser » l'État mexicain dans la sphère économique en réaction à une situation de crise économique insoutenable¹⁷ (Lustig, 1998). Les transformations économiques consistaient en la privatisation des industries paraétatiques, en la réduction des dépenses publiques, notamment dans la sphère de l'éducation et de la santé, en l'élimination des barrières aux importations, en la dérégulation des marchés internes et en l'ouverture aux investissements étrangers. Par la suite en 1994, avec la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), la situation économique du pays s'est fragilisée davantage, surtout dans les zones rurales et pour l'économie paysanne (Stiglitz, 2004). Le même jour qu'est entré en vigueur l'Accord de libre-échange Nord-Américain (ALENA), l'armée zapatiste de libération nationale (EZLN ou les Zapatistes) se soulève contre l'État mexicain en demandant à la fois une meilleure distribution de la richesse, ainsi que la reconnaissance sociale et politique des différences culturelles (Samano-Renteria, 2001). Il s'agit du premier mouvement autochtone de lutte antinéo-libéral du continent (Falquet, 2010).

Bref, l'ensemble des politiques économiques mis en place par le gouvernement depuis les années 1980 et la difficile situation économique à la suite des nombreuses crises économiques, celle de 1994 étant la plus importante, ainsi que les politiques d'ajustement structurel subséquemment imposées par les organismes financiers internationaux (Banque mondiale et FMI), ont eu des impacts négatifs sur les conditions de vie de la population mexicaine. On a noté notamment une augmentation de la pauvreté et du chômage, de l'inflation, des inégalités de revenus, des disparités régionales, une migration des zones rurales vers les grandes villes mexicaines, mais aussi vers les États-

¹⁷ Le choc pétrolier des années 80, le déficit fiscal de l'État mexicain et l'augmentation des taux d'intérêt internationaux ont provoqué la crise économique de 1982. Cette crise a forcé l'État mexicain à changer son modèle de développement économique vers une économie de marché.

Unis (Boltvinik, 2005 ; Stiglitz, 2004; de Regil, 2001). La pauvreté¹⁸, le chômage, particulièrement celui des les hommes, la polarisation sociale semblent avoir favorisé la criminalité et la violence dans l'ensemble de la société, y compris la violence à l'égard des femmes (Olivera, 2006). En effet, selon Loeza Reyes et Perez-Levesque (2010), la pénétration du crime organisé au sein de la société mexicaine s'explique par le fait que l'État a abandonné son rôle de fournisseur de certains services de base, ce qui a encouragé la population à essayer de résoudre ses problèmes de subsistance par elle-même en intégrant des réseaux criminels. De ce fait, les organisations criminelles mexicaines parviennent à fournir des services publics comme des infrastructures, d'offrir des crédits pour la production agricole, d'ouvrir des écoles, de construire des églises, toutes ces activités n'étant plus garantis par l'État. Ces premières du coup deviennent des sources d'emplois pour la population locale. C'est de cette façon, par exemple, que des paysans délaissent la production de produits agricoles pour se lancer dans la production de plans qui produisent la drogue. Ainsi, l'augmentation généralisée de la violence au pays ne peut s'expliquer que par le fait qu'il s'agit d'une guerre que se livrent les narcotrafiquants pour le contrôle du marché de la drogue et de son expédition aux États-Unis, par la détérioration des conditions de vie des Mexicains ainsi que par l'inefficacité de la politique de combat contre le crime organisé du gouvernement fédéral actuel (Loeza Reyes et Perez-Levesque 2010). Cette violence systémique et la répression, quelle soit perpétrée par le crime organisé, par l'armée ou par la police mexicaine, a entraîné une crise sociale, une polarisation de la société mexicaine ainsi qu'une plus grande violence contre les femmes, notamment les femmes appauvries et racisées (Falquet, 2010)

Par ailleurs, concernant spécifiquement la situation des femmes, dans ce contexte économique difficile, les femmes sont en effet obligées de délaisser leur rôle traditionnel de mère au foyer pour prendre une part active sur le marché du travail. Cette insertion croissante des femmes sur le marché de l'emploi est également due en partie à l'augmentation des années de scolarisation des femmes et au fait qu'elles constituent une

¹⁸ Les chiffres officiels du gouvernement situent la pauvreté du pays à 47% en 2005 (Ministère du Développement Social), tandis que le chercheur mexicain Julio Boltvinik établit que plus de 75 % de la population du Mexique est pauvre. Il existe une controverse au tour du pourcentage de pauvreté du pays. Boltvinik, Julio. (2005). Aumento la pobreza en la actual administración: Julio Boltvinik. *La Jornada*. En ligne [<http://www.jornada.unam.mx/2005/09/18/045n1soc.php>].

main-d'œuvre jeune, abondante et bon marché (Garcia-Guzman, 2007; Collins, 2002). Dans certains secteurs, comme le secteur des *maquilas* et celui des services, la féminisation du marché du travail est particulièrement marquée : la main-d'œuvre féminine dans les *maquilas* constitue plus de 55% des travailleurs et dans le secteur des services elle constitue plus de 42% (Inmujeres, 2004; Salzinger, 1997).

Au niveau national, le taux de participation économique des femmes a augmenté de façon constante, il est passé de 35% en 1995 à 38% en 2004 et a augmenté encore à 42,5% en 2010, tandis que celui des hommes a connu plus d'instabilités, en diminuant de 78% en 1995, à 75,5% en 2004 ; puis en remontant à 77,6% en 2010 (Inegi, Enoe 2004 et 2010). En ce qui a trait au chômage, celui-ci a augmenté pour les deux sexes. En 2004, le taux de chômage des hommes était de 2,3%, il est passé à 3,6% en 2007 et a augmenté à 5,3% de nouveau en 2010. Celui des femmes est passé de 2,8% en 2004, à 4,2% en 2007 et à augmenté à 5.2% en 2010 (Inegi, Enoe 2004, 2007 et 2010).

Le Mexique est donc un cas intéressant pour explorer la relation entre le statut d'emploi des femmes et le risque de violence conjugale étant donné la soudaine insertion des femmes au marché de l'emploi et la présence d'une idéologie patriarcale forte. En fait, les études empiriques au Mexique montrent des résultats contradictoires sur le statut d'emploi des femmes mexicaines et l'incidence sur la violence domestique (Casique 2006 ; Oropesa, 1997). Pour certains auteurs, la participation économique des femmes au marché de l'emploi augmente le risque de violence conjugale (Castro, Casique et Brindis, 2008; Casique, 2006; Garcia et Olivera 1994 dans Villareal 2007). Ces études montrent que l'accès des femmes aux ressources économiques diminue leur dépendance vis-à-vis leur conjoint. Par conséquent, certains hommes se sentent menacés dans leur rôle de pourvoyeurs et recourent à la violence pour maintenir le contrôle dans le ménage (Oropesa, 1997).

D'autres chercheurs, en revanche, trouvent que la participation des femmes dans le marché de l'emploi diminue le risque de violence dans le ménage (Villareal, 2007). Selon eux, le revenu des femmes est susceptible d'augmenter leur pouvoir de décision dans le ménage ce qui contribue à établir des relations de couples plus égalitaires et, en conséquence, diminue le risque de violence conjugale (Villareal, 2007 ; MacMillan et Garner, 1999).

De plus, il semble pertinent d'analyser l'effet du statut d'emploi des conjoints sur les violences domestiques. À ce sujet, même si Oropesa (1997) n'a pas exploré davantage la relation entre le chômage des hommes et le risque de violence conjugale au Mexique, il a trouvé une relation significative entre ces deux variables. Pour sa part Valladares (2007), à travers d'une analyse sur la construction de la subjectivité de genre, c'est-à-dire de la conception sociale de la féminité et de la masculinité, a également établi une relation entre le chômage chez les hommes et la violence conjugale au Mexique. En fait, elle estime que le chômage des hommes, qui s'est accru depuis les années 1990, a eu des répercussions sur l'identité masculine. Au Mexique, le chômage chez les hommes est vécu comme la perte du statut familiale et sociale (Valladares, 2007). En effet, les hommes mexicains continuent à associer leur masculinité à la capacité de fournir les ressources économiques du ménage et lorsqu'ils se trouvent incapables de remplir le rôle de pourvoyeur, ils recourent à la violence pour reprendre le pouvoir perdu dans la sphère économique. À ce propos Valladares explique que : *«Le triomphe masculin est ancré dans l'idée de réussite professionnelle et économique...le rôle primordial des hommes est de remplir leur rôle en tant que pourvoyeurs...lors qu'ils se sentent menacés pour la perte de contrôle d'une situation (comme l'emploi) ils s'affirment en recourant à la violence»* (Valladares, 2007, p. 328). C'est pour cela que Valladares affirme que le chômage des hommes constitue un facteur de risque de la violence conjugale.

1.1.3 Le contexte socioculturel des inégalités de genre et de discrimination

Le Mexique est encore une société patriarcale qui se base sur des valeurs de la supériorité masculine en établissant un ordre de genre qui privilégie les hommes au détriment des femmes (Agoff et al, 2006). En effet, il persiste encore un grand nombre de pratiques et de normes sociales discriminatoires envers les femmes au Mexique qu'il s'agisse des rôles sociaux, d'équité salariale, d'éducation et de croyances populaires (Agoff et al., 2006; Secretaria de Desarrollo Social, 2005). Par exemple, c'est à la femme d'assumer les activités traditionnellement liées à la reproduction et à l'homme celles liées à la production. La société accepte également que les hommes gagnent un revenu plus élevé que celui des femmes, car ils ont la responsabilité financière du ménage. À ce sujet, il existe encore des iniquités salariales importantes entre les hommes et les femmes, ces

dernières gagnent entre 0,8% et 34,1% de moins que les hommes aux mêmes postes (Instituto Nacional de las Mujeres, Indicadores de género 2007). Dans un grand nombre de familles, la scolarisation des garçons est privilégiée au détriment de celle des filles, car ces dernières sont destinées à se marier et à rester à la maison pour réaliser des tâches ménagères (Secretaria de Desarrollo Social, 2005). De plus, certains préjugés ou fausses conceptions sont encore socialement acceptés, parmi ceux-ci circule l'idée que c'est la femme qui provoque la violence par son comportement et sa conduite, surtout en ce qui touche la violence sexuelle (Agoff et al., 2006).

Dans les rapports de couple, des rôles différents sont assignés aux hommes et aux femmes. On s'attend que l'homme soit le chef de famille et la femme remplisse le rôle subordonné d'épouse et de mère. Par rapport au temps alloué par semaine aux activités reliées à l'emploi rémunéré ainsi qu'aux tâches ménagères¹⁹ et au soin des enfants de 15 ans et moins, l'Enquête nationale sur l'emploi du temps 2009 au Mexique (ENUT 2009) révèle que les femmes continuent à avoir la responsabilité du travail domestique malgré leur incorporation au marché du travail. En effet, les hommes consacrent en moyenne 50 heures par semaine au travail, environ 18 heures aux tâches ménagères et 15 heures pour aux soins donnés aux enfants. En revanche les femmes consacrent en moyenne 38 heures par semaine au travail, 39 heures aux tâches ménagères et 27 heures aux soins donnés aux enfants. On constate donc que la division sexuelle traditionnelle du travail continue à dominer l'emploi du temps.

Par ailleurs, tout porte à croire que dans les relations de couple plus asymétriques, c'est-à-dire dans lesquelles l'homme exerce un contrôle important sur la vie des femmes, la violence conjugale est plus fréquente (Villarreal, 2007). De façon précise, le pouvoir des hommes sur la vie des femmes peut se refléter dans l'absence d'autonomie des femmes pour prendre la plupart des décisions concernant le ménage, en limitant leur liberté de mobilité et leur accès aux ressources économiques ainsi qu'en justifiant des rôles inégalitaires au sein du ménage. Au Mexique ce n'est pas clair encore si un plus grand pouvoir de décision des femmes au sein du ménage ainsi que de liberté personnelle et d'autonomie financière augmente ou diminue le risque de violence conjugale (Oropesa,

¹⁹ Les tâches ménagères consistent à faire les courses, la préparation des repas, l'entretien ménager, la lessive et le repassage.

1997; Castro, Garcia et Brindis 2008). Par exemple, Castro et autres (2008) ont trouvé qu'un plus grand pouvoir de décision des femmes mexicaines quant au partage des tâches au sein du ménage, quant à leur sexualité ainsi que sur le fait de pouvoir s'intégrer au marché du travail, est associé à une diminution de la violence physique au sein du ménage. Cependant, une plus grande liberté décisionnelle dans d'autres sphères sont associés à un risque plus élevé de violence physique. Il s'agit notamment de la décision du nombre d'enfants souhaités, de l'utilisation de méthodes contraceptives et de certaines décisions quant à leur liberté personnelle (visiter des amies, suivre des cours, aller au cinéma ou faire la fête).

Par rapport à la situation particulière des femmes autochtones, il faut tenir compte du fait qu'elles doivent faire face à l'oppression de genre provenant autant de l'intérieur de leur communauté comme de la société mexicaine dans son ensemble. En effet, en tant que femmes elles sont confrontées à certaines pratiques patriarcales encore présentes dans leur communauté ainsi qu'aux inégalités de genre existantes dans la société mexicaine (Hernandes-Castillo dans Torres Falcon, 2006). Elles subissent en fait deux axes de discrimination, soit celui qui découle de leur origine ethnique, puis celui concernant leur statut socio-économique (Ertürk, 2006 et Olivera 2006). En effet, la perpétuité de la relation de domination de la société métisse sur la population autochtone depuis l'époque coloniale, ainsi que le racisme, la marginalisation et l'exclusion des minorités ethniques sont des facteurs qui semblent façonner l'expérience de violence conjugale des femmes autochtones. Cette multiplication des axes d'oppression, qui proviennent de la société mexicaine ainsi que de l'intérieur de leur communauté, peut rendre les femmes autochtones plus vulnérables aux différentes formes de violence.

1.2 L'apport du mouvement féministe au Mexique

Comme dans le reste de l'Amérique latine, le mouvement féministe au Mexique est traversé par différents courants de pensée (Falquet, 2007). Chacun d'eux remet en question les rapports de genre et le positionnement subordonné des femmes dans la société. Dans cette partie, nous décrivons trois branches du mouvement des femmes au Mexique : le féminisme hégémonique ou libéral, le féminisme populaire et le féminisme autochtone. Les deux premières branches du féminisme sont implantées depuis plusieurs décennies et sont reconnues au Mexique, alors que la troisième branche est plus récente et a été moins étudiée bien que plusieurs chercheurs, comme Hernandez-Castillo (2002), Olivera (2005), Masson (2006) commencent à parler de l'émergence du «féminisme autochtone».

Étant donné qu'au Mexique, il n'existe pas de différence entre le mouvement des femmes et le mouvement féministe, nous utilisons un ou l'autre terme indifféremment. En effet, comme le souligne Lamas et Al., (1995, p. 328) : *«In Mexico the term women's movement refers not only to the feminist movement but also to all women's organizations that share the perspective that gender is an issue of political and social concern»*.

1.2.1 Les trois branches du féminisme mexicain

1.2.1.1 Féminisme hégémonique versus féminisme du secteur populaire

Les femmes éduquées de la classe moyenne mexicaine ont été les premières à se mobiliser durant les années 1970 pour dénoncer les inégalités de genre. C'est à partir de ce moment que la deuxième vague du féminisme mexicain émerge (Falquet, 2007). Ces femmes se revendiquent féministes et proposent de lutter contre l'oppression des femmes dans plusieurs sphères de la société mexicaine (Lamas et autres ; 1995 ; Falquet, 2007). Plus particulièrement, elles ont mis en avant des demandes concernant les droits reproductifs, la lutte contre la violence de genre et la liberté sexuelle (Falquet, 2010 et

Lamas et al., 1995). Ces revendications constituent leurs principaux axes d'action autour desquels le mouvement construit sa présence dans la sphère publique. Elles ont établi des coalitions, des associations, des réseaux et des petits groupes féministes comme la Coalition des Femmes Féministes (1976) ou le Front National pour la Libération et les Droits des Femmes (FNALIDM) (1979) pour lutter contre la violence de genre, la dépénalisation de l'avortement et la discrimination liée au genre (Bartra et al., 2002 ; et Lamas, Martinez, Tarres et Tunon, 1995). Ces féministes se sont rapidement faites les porte-paroles des femmes mexicaines en revendiquant exclusivement des demandes sur l'inégalité de genre, leur but était de lutter contre le machisme de la société mexicaine afin de transformer les relations de genre. Hernandez-Castillo (2002) caractérise ce féminisme «d'hégémonique», puisque comparé à d'autres mouvements de femmes au Mexique, il s'agit du féminisme dominant au pays. De plus, elle compare le féminisme hégémonique au féminisme libéral anglo-saxon et européenne en soulignant que les deux partagent une vision universaliste et homogénéisant de l'oppression des femmes (Hernandez-Castillo, 2003).

Par ailleurs, dans la littérature nous constatons que cette branche du féminisme mexicain, le “féminisme hégémonique” est également désignée comme étant “autonome”, car dans les premières années de leur apparition leur but était de dénoncer et critiquer le gouvernement, les partis politiques et à ne pas construire des alliances politiques, ni à dialoguer avec les autorités, ni à participer dans les formes traditionnelles de la vie politique. Comme conséquence, le mouvement est demeuré isolé de la politique nationale et ses activités sont restées longtemps invisibles dans la société mexicaine (Lamas, 2006). Avec le temps cependant, certains membres du mouvement s'intègrent au sein des partis politiques et commencent également à se retrouver dans les instances gouvernementales. Leur stratégie était d'incorporer des demandes sexospécifiques dans la politique publique nationale (Lamas et autres ; 1995).

Également, dès les années 1980, d'autres féministes s'incorporent dans des universités et dans des centre des recherches, et quelques autres fondent leur propre ONG financées par des organismes internationales (Bartra et autres, 2002). Cette institutionnalisation du mouvement féministe crée des fractures à l'intérieur du mouvement féministe. En effet, les féministes à l'intérieur du mouvement

“hégémonique” n’étaient pas d’accord sur leur façon de fonctionner, et avaient de multiples conceptions sur ce que signifie «l’autonomie du mouvement féministe» (Lamas, 2006. p.32 et 33). Bref, il avait une controverse en ce qui concerne l’autonomie idéologique et organisationnelle du mouvement féministe (Boulianne et Beaulieu, 2004).

C’est dans ce contexte de fracture interne du mouvement féministe, de crise économique des années 1980 et après le tremblement de terre de 1985 que nous voyons surgir le féminisme des secteurs populaires (principalement urbain) (Frias, 2008; Falquet, 2007). Le féminisme populaire est principalement constitué par des femmes socialistes, chrétiennes, et ex-militantes des partis de la gauche (Lamas, 2006). Ces femmes se détachent complètement du féminisme hégémonique. En fait, elles ne s’autodésignent pas du tout comme étant féministes. À la différence du féminisme hégémonique, elles mettent plutôt l’accent sur les inégalités socioéconomiques. Leur perspective s’ancre dans l’idée que le sexisme n’est qu’une des formes de l’oppression des femmes et que la pauvreté, l’exclusion et les inégalités sociales sont également d’autres formes d’oppression vécues par les femmes. Donc, pour elles, il faut lutter contre les inégalités de genre et contre les effets du système économique basé sur le profit. Comme conséquence, elles s’intéressent à l’amélioration de la condition de vie et de survie des femmes mexicaines surtout après la crise économique des années 1980 qui a accentué la pauvreté dans le pays (Falquet, op cit). Le féminisme populaire reprend donc certaines revendications du féminisme hégémonique en y ajoutant d’autres demandes plus pragmatiques, comme le droit à la propriété de la terre, le droit au crédit, le droit aux services publics, le droit d’avoir un salaire plus juste, le droit à leur représentation politique (Lamas et autres, 1995). De plus, elles réclament l’exigence de quotas pour accroître la proportion des femmes dans les instances politiques. Elles commencent à se retrouver au sein des partis politiques de gauche, d’où, d’une part elles critiquent le modèle économique national mené par l’État mexicain, et d’autre part, elles essaient d’intégrer la perspective de genre dans la politique nationale (Espinosa Damian, 2004 ; Lamas et autres, 1995).

Les femmes du mouvement populaire se sont organisés sur différents fronts au sein d’ONG, d’associations, d’organismes et d’institutions et développent toute une gamme d’incitatives avec le but de couvrir des besoins élémentaires des femmes, d’offrir des activités d’éducation populaire et d’autres activités de type assistantialistes

(Boulianne et Beaulieu, 2004). Ces divers regroupements de femmes ont été extrêmement importants puisque l'État n'est plus perçu comme le seul acteur pouvant apporter des réponses aux demandes sociales des femmes. En effet, des projets de développement sont mis en œuvre par les femmes elles-mêmes touchant de nombreux domaines, dont la lutte contre la pauvreté, l'encouragement à la scolarisation des filles, la formation des femmes pour favoriser leur insertion sur le marché du travail, l'implantation de services d'aide aux femmes victimes de violence, entre autres. L'institutionnalisation du mouvement féministe leur permet de construire une plus grande légitimité sociale et de s'affranchir de l'étiquette qu'on leur a accolée comme étant un mouvement contestataire (Lang, 2003).

Durant les années 1980, il y a eu des rapprochements entre les féministes hégémoniques et celles du secteur urbain populaire, des rencontres féministes se sont organisées et ont révélé le manque de compréhension, de communication et de consensus quant aux problèmes sur lesquels il serait pertinent de se pencher en priorité. Par exemple, lors de la rencontre féministe tenue à Taxco en 1987, des tensions entre les féministes hégémoniques et celles du secteur populaire ont eu comme conséquence la difficulté d'identifier un agenda politique commun (Lamas, 2006). Les féministes hégémoniques se sont faites taxées d'élitistes et d'appréhender les femmes mexicaines comme un groupe homogène partageant le même type d'oppression liée aux inégalités de genre, tout en ignorant les enjeux liés aux injustices socio-économiques. Tandis que les féministes du secteur populaire ont été qualifiées de maternalistes, et ont été accusées de manquer de bases idéologiques solides et de se laisser influencer autant par les organismes internationaux que par le gouvernement qui finançaient leurs projets de développement. Cette tension entre les deux branches du féminisme mexicain marque la décennie des années 1990, et ce conflit entre les «autonomes» et les «institutionnelles» n'est pas encore résolu à ce jour (Falquet, 2007).

Pendant la décennie des années 1990, on constate une prolifération d'ONG féministes financées par des agences gouvernementales, par des organismes internationales et d'autres bailleurs des fonds. Cette ONGisation du mouvement féministe en Amérique Latine convient au besoin des États néolibéraux de déléguer des services spécialisés dans le domaine du genre en puisant dans les fonds disponibles grâce aux ressources financières internationales à la suite des grandes conférences onusiennes

durant cette décennie (Boulianne et Beaulie, 2004). Cela a créé une tendance des ONG à s'orienter vers la professionnalisation et la technification de leurs activités. De plus en plus d'ONG ont entrepris des activités plus techniques et spécialisées, soit dans la production de connaissances en matière de genre, soit en travaillant pour influencer les politiques publiques, soit qu'elles étaient embauchées en tant qu'expertes des questions de genre pour conseiller sur des programmes gouvernementaux ou pour évaluer des politiques publique en matière de genre. Comme conséquence, cet essor du nombre d'ONG de femmes a favorisé certaines organisations féministes qui travaillent en collaboration avec l'État en marginalisant les organisations populaires (Adjamagbo et Calvès, 2012). Ce qui cause une nouvelle tension et de la fragmentation à l'intérieur du mouvement. En effet, les féministes autonomes reprochent aux ONG plus professionnalisées d'avoir laissée de côté leur vision critique et leur objectif principal qui est de se mobiliser pour la cause des femmes (Alvarez, 1999). Pour elles, la cooptation du mouvement féministe par l'appareil étatique constitue un risque important qui met en péril l'existence de celui-ci comme mouvement contestataire (Frias, 2008). En fait, dès la fin des années 1980, une partie du mouvement et des ONG féministes, particulièrement celles appartenant à la branche hégémonique, sont favorables à travailler en collaboration avec l'appareil étatique puisque selon leur perspective, cela constitue une stratégie plus efficace pour influencer l'agenda politique et pour faire avancer les droits des femmes (Frias, 2008).

1.2.1.2 Émergence du féminisme autochtone

Le mouvement autochtone zapatiste a contribué considérablement à donner de la visibilité aux demandes des femmes autochtones et à faire la promotion d'une perspective de genre à l'intérieur du mouvement autochtone mexicain. Le mouvement zapatiste a en effet encouragé la création d'espaces de réflexion et d'organisation pour les femmes autochtones, pas seulement dans l'État du Chiapas, mais dans tout le pays (Falquet, 2007). C'est à partir du soulèvement armé des zapatistes dans l'État du Chiapas, au sud du pays, en 1994 que certaines chercheuses commencent à référer à une nouvelle branche du féminisme mexicain, «le féminisme autochtone» (Hernandez-Castillo, 2002). À

l'intérieur du mouvement zapatiste, en effet émerge un mouvement de femmes autochtones qui cherchent à articuler des demandes de genre aux demandes plus générales du mouvement autochtone. En fait, les femmes zapatistes inscrivent leurs demandes dans le discours d'autodétermination et d'autonomie des peuples autochtones. Dans ce sens, les revendications des femmes autochtones coïncident avec celles du mouvement zapatiste à l'égard des injustices sociales, de la distribution inégale de la richesse et du manque de reconnaissance sociale et politique des différences culturelles, mais elles ajoutent des demandes pour le respect de leurs droits en tant que femmes (Blackwell, 2007). Elles proposent de transformer les espaces politiques et communautaires, ainsi que les espaces domestiques pour mieux tenir compte de leur réalité (Hernandez-Castillo, 2003). Le jour de l'insurrection autochtone au Chiapas, les femmes zapatistes diffusent d'ailleurs la première Loi révolutionnaire des femmes. Cette loi contient 10 points visant la reconnaissance des droits des femmes dans la sphère de l'éducation, du travail, de la santé ainsi que dans les espaces sociaux et politiques ; elles demandent le droit à leur intégrité physique, le droit à choisir leur compagnon et le nombre d'enfants à mettre au monde. Cette loi constitue une nouvelle façon de redéfinir les rapports de genre à l'intérieur de leurs communautés (Loi révolutionnaire de femmes, 1994, dans comunicado EZLN). Postérieurement, dans les Accords de San Andrés Larrainzar²⁰, qui ont été négociés avec des élus mexicains, les zapatistes ont inclus des préoccupations spécifiques aux femmes. Ainsi, les zapatistes demandent le droit de se régir selon leurs systèmes normatifs « tout en respectant les garanties individuelles, les droits de la personne, la dignité et l'intégrité des femmes » (Acuerdos de San Andrés Larrainzar, 1996, document 3.2). Les Accords de San Andrés Larrainzar, avaient pour but d'apporter des réformes constitutionnelles afin d'y inclure les droits spécifiques des autochtones, de protéger leur culture, de reconnaître leur autonomie politique ainsi que leur droit à l'autodétermination (Samano Renteria, 2001).

Par ailleurs, le discours de la commandante Esther face aux élus du Congrès mexicain le 28 mars 2001, en réponse au refus du gouvernement de reconnaître les

²⁰ Après une courte période d'insurrection suivi d'une forte répression contre les zapatistes, le gouvernement a décidé d'entamer une négociation avec les zapatistes. Les Accords de San Andrés Larrainzar constituent un accord signé entre l'État mexicain et les zapatistes. Cependant, ces Accords n'ont pas été ratifiés par le Congrès mexicain.

Accords de San Andrés et à la tentative de passer une autre loi sur les droits des autochtones, constitue un parfait exemple de cette volonté d'articuler le genre, la classe et l'ethnicité. Dans ce discours, la commandante Esther met en évidence la simultanée et l'interconnexion des systèmes d'oppression vécus par les femmes autochtones qui découlent du racisme, des inégalités de genre et de la pauvreté (exploitation de classe). De plus, elle identifie certains systèmes normatifs autochtones qui contreviennent avec les droits des femmes (Esther, 2001, dans Comunicado EZLN).

Le mouvement zapatiste a été très important pour les peuples autochtones du Mexique. Bien que ce ne fût pas la première fois qu'il y a eu une mobilisation paysanne et autochtone au Chiapas, les zapatistes ont réussi à attirer la sympathie d'une grande partie de la population mexicaine et d'un public international qui se sont mobilisés à plusieurs reprises en leur faveur. C'est grâce, en partie, aux pressions de la société civile mexicaine que la répression du mouvement a été empêchée, contrairement à ce qui se faisait auparavant envers les mouvements paysans et autochtones des années 1970 (Olivera, 2005).

Depuis l'insurrection zapatiste, il existe une mobilisation et une organisation plus active des peuples autochtones dans la sphère publique dans tout le pays (Sanchez Nestor, 2005). La création d'organisations autochtones au niveau national, comme l'Assemblée nationale indigène pluraliste pour l'autonomie (ANIPA) en 1995, le Congrès national indigène (CNI) en 1996 et la Coordination nationale des femmes indiennes (CONAMI), mis sur pied en 1997 sont des belles illustrations de cette mobilisation. Dans toutes ces organisations on note une participation des femmes autochtones dans l'organisation, la prise de parole, la prise de décisions et dans l'animation de tables rondes (Sanchez Nestor, 2005). Tous ces espaces de discussions ont contribué à impulser une réflexion sur le genre au sein du mouvement autochtone, à inscrire ses demandes dans l'agenda politique des organisations autochtones ainsi qu'à redéfinir les identités collectives au sein des communautés autochtones (Hernandez-Castillo, 2002). Lors des ateliers portant sur leurs droits, les femmes autochtones dénoncent certains aspects des traditions autochtones qu'elles veulent changer, par exemple les mariages arrangés, l'enlèvement des femmes, la violence conjugale, les habitudes de consommation d'alcool des hommes, l'interdiction de pouvoir posséder de la terre, la dévalorisation de leur travail, leur faible

niveau d'éducation, leur interdiction à participer dans la vie publique, etc. Au lieu de rejeter leurs coutumes et traditions, les femmes autochtones proposent de les transformer, de définir de nouvelles normes pour les relations entre les hommes et les femmes qui soient compatibles avec leurs us et coutumes (Gutierrez Chong, 2007).

Il est opportun de mentionner qu'il y a eu depuis l'insurrection zapatiste des rapprochements entre les féministes hégémoniques et les femmes autochtones, principalement avec les femmes zapatistes. Cependant, des moments de tensions ont surgi entre les féministes dites « métisses²¹ » et les femmes autochtones. Les premières étant accusées de manquer de sensibilité vis-à-vis des différences culturelles, ainsi qu'à leur « vision homogénéisante » qui veut construire un front commun face aux injustices du système patriarcal (Hernandez-Castillo, 2002). À ce propos Hernandez-Castillo (2002) affirme : *« je considère que nous les féministes urbaines, nous avons eu à plusieurs reprises un manque de sensibilité culturelle face à la réalité des femmes autochtones, nous croyions partager des expériences communes face au patriarcat »*. En effet, on reproche au féminisme hégémonique d'avoir mis trop l'accent sur les iniquités de genre, en ignorant d'autres axes d'oppression.

Selon Hernandez-Castillo (2002), les féministes métisses ont tendance à monopoliser les discussions lors des rencontres et à faire prévaloir leurs demandes en minimisant les demandes spécifiques des femmes autochtones en ce qui concerne leurs problèmes quotidiens. La tentative de création de la Convention des femmes de l'État du Chiapas en 1994 représente un effort qui n'a malheureusement pas atteint son objectif qui était de former une coalition des féministes métisses et des femmes zapatistes afin de faire converger leurs demandes. Pour cette raison, lors de la tenue de la Première Convention nationale des Femmes autochtones qui a eu lieu en 1997, les femmes métisses, à la demande des femmes autochtones, ont participé uniquement à titre d'observatrices. Saumier (2001) pour sa part, soulève un autre moment de tension entre les féministes et les femmes zapatistes. C'était lors de la diffusion de la Proposition d'extension de la Loi révolutionnaire des femmes zapatiste, qui a été critiquée par les

²¹ Ce terme s'utilise (surtout pour le gouvernement mexicain) pas seulement pour désigner l'appartenance ethnique au groupe majoritaire (produit de la colonisation du métissage entre les espagnoles et les autochtones) mais aussi pour le fait de parler l'espagnol et d'avoir certaines pratiques sociales (Roffé Gutman, 2010, mémoire p. 15).

féministes comme étant très conservatrice et moraliste. Plus spécifiquement, les féministes hégémoniques ont contesté l'article 17 de cette loi qui interdit les relations sexuelles hors mariage (Saumier, 2001).

Le conflit entre les féministes hégémoniques et le féminisme autochtone se situe dans le débat qui oppose le féminisme au multiculturalisme. Pour les féministes hégémoniques, la protection des droits communautaires n'améliore pas la condition des femmes parce que certaines valeurs patriarcales sont discriminatoires envers les femmes. Tandis que pour les femmes autochtones, la vision ethnocentrique du féminisme hégémonique a échoué à incorporer le racisme et les rapports de classe pour tenir compte de la diversité des réalités des femmes au pays (Millan Moncayo, 2008).

Chapitre 2 : Comprendre et mesurer la violence domestique envers les femmes : approches théoriques et débats méthodologiques

2.1- Limites des études sur la violence envers les femmes au Mexique

Les recherches empiriques les plus fréquentes au Mexique sont celles qui mesurent la prévalence de la violence domestique et qui essaient de prédire les facteurs de risque associés à celle-ci (Contreras-Urbina dans Castro et Casique 2008; Castro et Riquer, 2003). Cependant, les résultats ne sont pas consistants et plusieurs d'entre eux semblent se contredire. Malgré cette divergence entre les différentes recherches, la plupart d'entre elles reconnaissent que la violence domestique est utilisée par les hommes comme une façon de maintenir leur position dominante et qu'elle réaffirme l'asymétrie de pouvoir au sein du ménage (Villareal, 2007; Castro et Riquer, 2003). Même si ces études ont permis d'identifier des facteurs importants associés à la violence domestique, notamment des facteurs sociodémographiques ou en lien avec la famille, ils détachent le contexte des inégalités de genre au sein de la famille des autres contextes plus larges, comme le contexte institutionnel, économique et socioculturel (Castro et Riquer, 2003). De cette façon, ils réduisent un phénomène à caractère structurel, le patriarcat, à quelques indicateurs au niveau individuel (Castro et Riquer, 2003). Comme le soulignent certains théoriciens pourtant, il faut reconsidérer notre façon de penser le patriarcat qu'il repose sur d'autres structures, au-delà de la structure familiale, qui interagissent les unes avec les autres (Walby, 1989). En effet, il faut comprendre que les rapports de genre sont imbriqués dans d'autres rapports sociaux et sont structurés par l'État, par d'autres institutions formelles, par le système capitaliste, par les normes et les pratiques sociales, par la culture, etc., ce qui produit divers systèmes d'oppression à plusieurs niveaux qui s'articulent et se renforcent (Walby, 1989; Crenshaw, 2005). L'étude menée par Frias-Martinez (2008) au Mexique va dans ce sens. En se positionnant dans une perspective du féminisme poststructuraliste et en ayant recours à la fois à des méthodes d'analyse quantitative et qualitative, elle a essayé d'identifier les causes de la violence faite aux femmes dans le cadre conjugal situées à plusieurs niveaux. En effet, elle a analysé des facteurs au niveau individuel, au niveau du couple et elle a créé des indicateurs qui mesurent des inégalités de genre au niveau des États mexicains. De cette façon, elle fournit des explications sur le patriarcat qui se situent au niveau individuel ainsi qu'au niveau des États mexicains, et qui semblent avoir une influence sur la violence conjugale dans ce pays.

2.2 Approches théoriques de la violence faite aux femmes dans le cadre conjugal

De façon générale, les approches théoriques sur la violence domestique envers les femmes se regroupent dans trois catégories principales : 1) les analyses de niveau micro ou individualistes, 2) les analyses de niveau macro ou socioculturelles, et 3) les analyses multidimensionnelles (Anderson, 2005; Jasinski dans Renzetti, 2001; Loue, 2000).

2.2.1 Analyses de niveau micro ou individualistes

Les analyses de niveau micro se focalisent sur les caractéristiques des individus, soit de l'agresseur (partenaire masculin), soit de la victime (la femme). De la sorte, le niveau d'analyse reste au niveau individuel et la source de la violence conjugale est envisagée à partir d'une constellation d'éléments ou de traits qui sont en lien avec la personnalité des individus, comme les désordres de personnalité, la consommation de drogues ou d'alcool, l'imitation de comportements, troubles psychologiques ou encore par d'autres facteurs sociodémographiques comme le statut d'emploi, le niveau de revenu, le niveau d'éducation, etc., qui peuvent contribuer à l'incidence de la violence conjugale. Les approches théoriques suivantes s'inscrivent à l'intérieur des explications de niveau micro: des explications physiologiques, des explications psychopathologiques, la théorie de l'apprentissage sociale, la théorie de l'échange et la théorie des ressources (Jasinski, dans Renzetti, 2001). La principale limite de ces approches est qu'elles ignorent les multiples dimensions sociales du phénomène et sont considérées par certains auteurs comme étant très simplistes et réductionnistes (Kurst-Swanger; Petcosky, 2003). On considère donc que leur portée de l'explication du phénomène reste très limitée, car elles essaient de prédire l'incidence de la violence conjugale uniquement à partir des caractéristiques individuelles, soit psychologiques (la personnalité, l'imitation des comportements, les attitudes, les désordres mentaux) ou sociodémographiques (le niveau d'éducation, de revenu, le statut d'emploi, etc.) (Jasinski dans Renzetti, 2001).

2.2.2 Analyses de niveau macro ou socioculturelles

Pour leur part, les approches qui s'appuient sur des analyses de niveau macro, tiennent compte du contexte culturel, socio-économique et institutionnel. Pour les tenants de ces approches, la violence est ancrée dans un système beaucoup plus large qui conditionne ou rend permissif l'utilisation de la violence contre les femmes dans la sphère domestique. Le niveau d'analyse ne s'attarde pas sur les caractéristiques individuelles, mais sur des facteurs sociaux comme les pratiques sociales et culturelles, les inégalités de genre, les différences ethniques et la classe sociale. (Anderson, 2005). Selon les tenants de cette approche, la violence conjugale se produit soit dans un contexte d'interaction sociale, soit dans un contexte structurel qui organise les relations sociales (Anderson, 2005). La catégorie des analyses de niveau macro inclut plusieurs approches, dont les approches féministes¹, la théorie sur la violence familiale², les modèles culturels et la théorie du stress familial (Jasinski dans Renzetti, 2001).

Dans la plupart des travaux sur la violence domestique envers les femmes, on mentionne ou on analyse de façon plus détaillée la controverse qui existe entre les approches sur la violence familiale et les approches féministes. Ces deux approches semblent être irréconciliables et s'opposent idéologiquement de façon générale. Pour les chercheurs qui s'inscrivent dans l'approche sur la violence familiale, la violence au sein du ménage n'est pas une problématique sociale exclusive des femmes, et ce sont aussi bien les hommes que les femmes qui emploient la violence pour résoudre les conflits au sein du ménage (Straus, 2006). Les tenants de cette approche partent de l'idée selon laquelle la famille constitue un système de relations sociales qui répond à des éléments sociostructurels, tels que le faible revenu, le chômage, l'instabilité d'emploi, entre autres facteurs et qui engendrent du stress et des conflits dans le ménage (Lenton, 1995). La violence conjugale est donc une caractéristique systémique de la famille et comprend tout acte ou comportement agressif exercé par un homme ou une femme pour résoudre les conflits dans la famille (Strauss, 1999). Pour eux, il n'existe pas de rapports inégalitaires au sein du ménage, les rapports hommes-femmes sont donc symétriques (Straus, dans Macmillan et Garner, 1999). Ils reprochent aux modèles féministes de victimiser les femmes et de mettre trop

¹ On reconnaît que les perspectives féministes comprennent une hétérogénéité de courants idéologiques qui se situent à des moments historiques et contextuels différents. Même si les recherches qui s'appuient sur les théories féministes ne sont pas homogènes, on peut discerner quelques traits communs lorsqu'elles abordent le sujet de la violence faite aux femmes dans le cadre conjugal (Yodanis, 2004; Dobash and Dobash, 2004, Jasinski dans Renzetti, 2001).

² Aussi connue sous le nom de théorie du pouvoir ou théorie des systèmes.

l'accent sur la structure patriarcale de la société comme facteur responsable de la violence envers les femmes.

La réponse des approches féministes aux chercheurs sur la violence familiale est de rejeter la notion de symétrie entre les sexes dans le mariage. Pour les féministes, la violence envers les femmes est une manifestation du système de domination masculin, lequel a historiquement existé dans la plupart des cultures (Dobash & Dobash, 2004). La famille est vue par les modèles féministes comme le lieu d'origine de l'émergence du rapport de domination des hommes sur les femmes. Pour les tenants de l'approche féministe, la principale limite de l'approche sur la violence familiale est de négliger les rapports de domination dans la société et de partir du postulat que la réalité est identique pour les deux sexes (Dobash & Dobash, 2004).

Bien que les approches féministes apportent des éléments importants pour mieux comprendre la violence envers les femmes dans le cadre conjugal, elles n'apportent pas d'explications suffisantes. La pensée féministe occidentale a subi des critiques venant autant de l'extérieur du courant que de l'intérieur. Depuis la fin des années 1980, de nouveaux courants théoriques ont émergé à l'intérieur du féminisme pour réfléchir sur la violence domestique (Corbeil et Marchand, 2006). Sirma Bilge (2005) réfère à l'ensemble de ces courants de pensée plus ou moins distincts en les désignant par le vocable « féminisme postcolonial »³. Ce nouveau courant de pensée questionne les analyses féministes dominantes, car celles-ci ne tiennent pas compte de l'hétérogénéité des statuts sociaux et des expériences des femmes. En fait, les féministes occidentales se sont faites les porte-paroles de toutes les femmes et ont cru que le système d'oppression masculin était leur point en commun (Corbeil et Marchand, 2006). Dans cette optique, la violence perpétrée par les hommes envers les femmes pouvait être considérée comme une expérience homogène et universelle partagée autant par les femmes du Nord que celles du Sud. Pourtant, des féministes d'origines diverses, notamment des femmes afro-américaines, latino-américaines et indiennes, questionnent le discours jugé ethnocentriste et colonial du féminisme occidental qui omet dans son analyse les effets conjugués du sexisme, du racisme, et du classisme. L'agenda féministe se révèle insuffisant pour comprendre la diversité

³ Cette perspective comprend plusieurs courants de pensée avec quelques différences entre eux et chacun porte un nom distinct : *Black feminism*, *multiracial feminism*, *antiracist feminism*, *US Third-world feminism*, *postcolonial feminism*, *critical race feminism*, entre autres (dans Bilge, 2005, p.3)

des conditions de vie, l'histoire liée au colonialisme et à l'esclavagisme, les valeurs et les besoins des femmes issues des groupes minoritaires (Corbeil et Marchand, 2006).

Par ailleurs, il existe un autre courant de pensée, l'approche culturelle, qui explique que la culture peut jouer un rôle déterminant sur les pratiques oppressives et discriminatoires envers les femmes. À la différence des approches féministes dominantes, les approches culturelles qui analysent la violence faite aux femmes dans le cadre conjugal se penchent davantage sur les groupes minoritaires et placent la culture et l'ethnicité au centre de leurs analyses. Les approches culturelles conçoivent la violence domestique envers les femmes dans un contexte dans lequel les normes et les pratiques culturelles, les traditions, les croyances, les coutumes, la religion et les valeurs façonnent le comportement des individus (Almeida et Durkin, 1999). À ce sujet, certaines recherches tentent de montrer que les femmes appartenant à certains groupes ethnoculturels et religieux sont plus vulnérables d'être victimes de violence domestique que les femmes de la culture majoritaire (Merchant, 2000). La culture de ces groupes minoritaires est supposément plus patriarcale que la culture du groupe majoritaire. Cependant, les explications culturelles sur la violence conjugale présentent plusieurs limites. Le premier élément qu'on leur reproche est de concevoir la culture de groupes minoritaires comme étant rigide, statique et patriarcale (vision essentialiste). Ainsi, ces explications n'arrivent pas à discerner que la réalité du vécu des femmes se trouve immergée dans un contexte historique, socio-économique et politique dans lequel elles évoluent (Stasiulis, 1999). Définir la violence domestique envers les femmes comme étant une conduite déviante de certains groupes minoritaires, mène à leur stigmatisation et au mépris. Ces analyses peuvent même engendrer des attitudes hostiles et discriminatoires envers les groupes minoritaires, ce qui encourage l'exclusion, la xénophobie et le racisme (Das Dasgupta, dans Sokoloff, 2005).

2.2.3 Modèle théorique retenu: l'approche intersectionnelle

Pour étudier la problématique de la violence domestique, plusieurs chercheurs ont recours, soit à plus d'une approche simultanément, soit ils incorporent de nouveaux éléments aux théories déjà existantes. Dans le premier cas, les modèles d'explication emploient à la fois des théories du niveau micro et du niveau macro. Dans le deuxième cas, ils ont bonifié un modèle en particulier

en ajoutant de nouveaux éléments afin de développer des explications multidimensionnelles et plus complètes de la problématique. Dans le premier groupe, on trouve l'approche écologique (Kurst-Swanger et Petcosky, 2003). Tandis que pour le deuxième groupe, l'approche sur le genre (Anderson, 1997) et l'approche intersectionnelle (Almeida et Lockard dans Sokoloff, 2005) s'inscrivent toutes les deux à l'intérieur des approches féministes.

Dans le cadre de la présente thèse, nous nous positionnons en faveur des approches féministes. Parmi les différents courants féministes, l'approche intersectionnelle semble être la plus adéquate pour analyser la violence domestique au Mexique, en considérant que les rapports de genre sont en même temps racisés et stratifiés selon la classe sociale (Stasiulis, 1999). En effet, il ne suffit plus de considérer l'oppression et la subordination des femmes au Mexique uniquement comme une problématique de genre, mais il faut également tenir compte de la simultanéité des systèmes d'oppression fondés sur la classe sociale et l'appartenance ethnique. Dans une logique relationnelle plutôt qu'additive, l'approche intersectionnelle montre que certains groupes de femmes peuvent se trouver positionnés dans l'espace social à l'intersection de plusieurs axes d'oppression, ce qui les désavantage par rapport aux autres groupes de femmes. La critique que le *black feminism* a adressée aux féministes occidentales peut d'ailleurs être transposée au contexte mexicain. En effet, les féministes métisses de la classe moyenne (féminisme hégémonique) n'ont pas été en mesure d'incorporer les catégories de classe et de groupe ethnique lorsqu'elles abordent la problématique de la violence faite aux femmes (Herandez-Castillo, 2002). Les femmes du mouvement urbain populaire mexicain et l'émergence d'un féminisme autochtone poussent le féminisme hégémonique à reconsidérer ses cadres d'analyse en tenant compte des inégalités socio-économiques et du racisme (Herandez-Castillo, 2002; Lamas, Martinez, Tarrés et Tunon, 1995).

De façon précise, le modèle d'analyse que nous proposons se base sur la notion de « systèmes d'oppression entrecroisés » ou « matrice d'oppression » qui a été développée par une théoricienne du *black feminism*, Patricia Hill-Collins (1990). Selon Collins, la simultanéité et l'interconnexion des systèmes d'oppression tels que : le racisme, le sexisme, l'exploitation de classe s'expérimentent et résistent à trois niveaux distincts : le niveau individuel ou niveau microsocial, le niveau communautaire ou niveau mésocial et le niveau systémique ou niveau macrosocial.

Le niveau individuel est façonné par les expériences concrètes, les valeurs, les motivations et les émotions personnelles. Qui plus est, les individus se placent dans la structure sociale dans des positions différentes déterminées ou bien par l'accès aux ressources matérielles ou bien par les construits sociaux tels le genre, l'ethnicité, la race, l'âge, le statut d'emploi, etc., qui peuvent les avantager ou les désavantager (Hill-Collins 1990). Pour cette raison les expériences vécues, l'interprétation et la perception des actes de violence ne sont pas les mêmes pour toutes les femmes. En effet, ce ne sont pas toutes les femmes qui vivent la violence de la même façon ou au même degré, car certaines d'entre elles, malgré leur appartenance au même genre, se trouvent plus avantagées par leur groupe ethnique ou leur classe sociale. Tout dépendant du contexte historique et social, tout individu peut être en même temps oppresseur et membre d'un groupe opprimé, et ce, parce que les individus appartiennent à une constellation différente de groupes sociaux (Hill-Collins,1990).

Le niveau communautaire (rapports intragroupe et intergroupe), renvoie au contexte culturel dans lequel les idées et les valeurs sont partagées avec d'autres membres du groupe et a trait à des caractéristiques relatives à la race, au genre et à la classe sociale qui différencient un groupe social d'un autre. Cette composante culturelle contribue à créer des modèles de pensée et des perspectives à travers desquels les individus façonnent leurs comportements et leurs attitudes pour avoir l'acceptation du groupe auquel ils appartiennent. De plus, Hill-Collins (1990) explique qu'il existe une hiérarchisation sociale qui place certains groupes sociaux dans des positions inférieures dans la structure sociale. C'est à ce niveau que les discours de domination justifient l'organisation sociale et rendent légitime les rapports de pouvoir inégaux au sein d'une société. De cette façon, les groupes dominants qui ont plus de ressources économiques et qui détiennent une certaine "suprématie culturelle" instaurent les normes, les standards sociaux et les idéologies qui contribuent à la subordination et à l'exclusion des groupes défavorisés (Hill-Collins,1990).

Finalement, le niveau systémique se caractérise par les institutions sociales⁴ qui guident l'activité humaine, reflète les normes et les valeurs du groupe dominant et représente leurs intérêts. C'est d'ailleurs pour cette raison que les groupes sociaux désavantagés en raison de leur ethnicité, du genre ou de la classe sociale vont trouver plus de contraintes institutionnelles qui

⁴ Par institutions sociales on comprend l'État, les lois, le marché de l'emploi, l'école, les hôpitaux et autres organisations sociales formelles.

limitent leurs chances et leurs opportunités pour atteindre l'équité et la justice sociale (Fraser, 2003). Dans la plupart des sociétés, les femmes ont été exclues de l'arène politique, et c'est pourquoi ni l'État ni les institutions formelles reflètent pleinement leurs droits, leurs intérêts et leurs préoccupations (Young, 1997; Walby 1989). Le mode de production capitaliste est une autre structure qui désavantage les femmes en raison de la division sexuelle du travail et de la ségrégation professionnelle (Young, 1997; Walby 1989). Par ailleurs, l'ethnicité et la classe sociale justifient également l'exploitation économique, l'accès inégalitaire aux institutions formelles et la non-prise en compte des droits particuliers de certains groupes sociaux (Stasiulis, 1999).

De manière intéressante, Hill-Collins (1990) conceptualise les groupes sociaux avec une logique relationnelle qui ne se détermine ni par leurs attributs, ni par leurs identités. En revanche, les membres d'un même groupe social sont ceux qui se trouvent positionnés de façon similaire dans la structure sociale. Penser aux groupes sociaux en termes d'interactions entre individus et du positionnement social au lieu des identités fixes et unificatrices, révèle à la fois une dimension plurielle et dynamique des rapports sociaux.

La Figure 2.1 résume la matrice d'oppression et de domination à trois niveaux. Cette structure hiérarchique produit différents modèles d'oppression qui s'entrecroisent. Ainsi, selon cette matrice, la violence faite aux femmes est une forme d'oppression et de contrôle social, qui résulte de l'interconnexion et de la simultanéité de plusieurs systèmes de pouvoir (Crenshaw, 1992 dans Sokoloff 2005). Étant donné que la violence faite aux femmes est un problème social multidimensionnel, elle relève de plusieurs facteurs. Au niveau macrosocial les déterminants structurels de la violence conjugale sont la pauvreté, le chômage, l'inefficacité des lois pour combattre le problème; le manque de législation adéquate, de supports financiers et d'accès à l'éducation publique, entre autres. Au niveau mésosocial, les sources de violence conjugale sont les inégalités de genre, le racisme, l'exclusion sociale, la xénophobie, l'androcentrisme, l'ethnocentrisme, etc. Selon Collins (1990), la domination n'a pas son origine uniquement en structurant le pouvoir du haut vers le bas, elle se produit aussi par le bas à l'intérieur même des groupes sociaux. C'est aussi à partir des discours et des idéologies qu'un groupe social peut avoir la suprématie culturelle qui rend légitime les pratiques discriminatoires et l'exclusion d'autres groupes. De cette façon, il existe des groupes sociaux plus avantagés que d'autres au niveau politique, économique, mais aussi dans la dimension culturelle (Fraser, 2003 ; Yong, 1997).

Finalement, le niveau microsocial comprend les attitudes, les perceptions, les valeurs et les expériences qui justifient les rôles selon le genre et ce qui est associé à l'identité masculine et féminine. C'est à ce niveau que commencent à s'organiser et à se hiérarchiser les rapports sociaux de sexe. Ce qui est important à analyser à ce niveau ce ne sont pas uniquement les attributs ou les caractéristiques personnelles des individus (socioéconomiques et démographiques), mais plutôt ce qui relève de l'interaction entre le couple, c'est-à-dire, comment le pouvoir se construit à l'intérieur du ménage lorsqu'on compare les hommes et les femmes sur plusieurs dimensions, notamment quant à la prise des décisions, l'accès aux ressources matérielles, leur liberté personnelle, etc. De la même façon, il faut analyser de quelle façon la construction sociale et les représentations à l'endroit de certains groupes sociaux (les femmes, les autochtones, les groupes marginalisés, etc.), vont les positionner en bas de l'échelle de la structure sociale. Cela permettra de comprendre le processus de subordination et la manière dont les perceptions et les valeurs créent également les hiérarchies sociales.

En prenant appui sur le cadre théorique, nous avançons l'hypothèse que plusieurs facteurs augmentent le risque de violence conjugale au Mexique. Ces facteurs peuvent être liés aux caractéristiques individuelles ou du couple (niveau microsocial), à la nature des rapports sociaux et du positionnement des groupes sociaux dans la structure sociale (niveau mésosocial), ainsi qu'à des facteurs institutionnels et socioéconomiques des municipalités mexicaines (niveau macrosocial). De ce fait, la violence domestique peut dériver de multiples sources d'oppression à plusieurs niveaux. Chacun des niveaux peut avoir des incidences particulières sur la violence. Ainsi, nous pensons qu'au niveau macrosocial, les municipalités ayant un niveau de développement humain faible et des inégalités sexuées plus prononcées pourraient avoir davantage d'incidences de violence conjugale.

Au niveau mésosocial, étant donné que les femmes mexicaines ne forment pas un groupe homogène, nous pensons que leur expérience de violence est différente selon les axes d'oppression qui s'articulent pour reproduire les inégalités et les hiérarchies sociales. Plus précisément, nous avançons l'idée que les femmes autochtones⁵ et les femmes provenant du milieu urbain populaire au Mexique se trouvent positionnées à l'intersection de plusieurs rapports de domination qui découlent des inégalités de genre, du racisme et de l'exclusion de classe, ce

⁵ Les femmes autochtones se trouvent positionnées en bas de l'échelle sociale mexicaine étant donné leur appartenance ethnique ainsi que leur condition de pauvreté extrême, la plupart d'entre elles habitent dans les zones rurales le plus marginalisées du pays.

qui fait qu'elles sont plus désavantagées que les femmes métisses de la classe moyenne (Hernandez-Castillo; 2002). En d'autres mots, certaines composantes identitaires et des traits sociaux, outre le genre, comme l'ethnicité et la classe sociale notamment, peuvent jouer un rôle important sur le risque de violence domestique envers les femmes.

Au niveau microsocial, un degré plus faible du niveau socio-économique, du niveau de scolarité et du groupe d'âge des femmes apporte supposément des risques plus élevés de violence conjugale (Castro et Riquer, 2003). Par rapport aux caractéristiques du couple, la violence conjugale peut être associée, au statut d'emploi des femmes et des hommes, au type et durée de la relation, aux antécédents de violence dans la famille d'origine de l'homme ou de la femme, à la différence d'âge entre les conjoints, à la différence du niveau d'éducation, (Casique, 2006). Plus précisément au Mexique, Castro et al. (2006) ont trouvé que certaines situations semblent augmenter le risque de violence physique au sein du ménage, notamment l'appartenance au niveau socioéconomique bas ou très bas, le fait que la femme soit jeune, le fait de cohabiter avec le conjoint sans être mariée, le fait que l'homme ait été victime de violence physique dans sa famille d'origine, le fait que la femme ait commencé la relation à un jeune âge, le fait d'avoir plusieurs enfants, le fait d'avoir été mariée précédemment et le fait que la femme ait un emploi.

Finalement, la distribution de pouvoir au sein du couple ainsi qu'une conception patriarcale des rôles du genre au sein du ménage peuvent avoir une influence sur la violence conjugale. Plus il existe une asymétrie des rapports du pouvoir au sein du couple, une absence du pouvoir de décision, de liberté de mouvement et d'autonomie financière des femmes qui est accompagnée d'une conception patriarcale forte, plus il y a de chances qu'il existe de la violence conjugale (Casique, 2006; Castro et Riquer, 2003).

En plus des déterminants de la violence, cette recherche vise à retracer le parcours professionnel des féministes à Veracruz, de contraster leurs discours et représentations à propos de la violence domestique, ainsi que saisir comment l'enjeu des violences faites aux femmes a été intégré dans leur lutte contre les injustices sociales. En recourant aux méthodes mixtes, cette recherche vise à contribuer davantage aux études féministes, qui ont habituellement recours à une démarche qualitative (Hodgkin, 2008). De cette façon, nous voulons explorer si le discours des féministes mexicaines fait référence à cet entrecroisement des systèmes d'oppression, et suggère qu'elles sont sensibles à la diversité des expériences vécues par les femmes et à l'incidence des autres sources d'oppression qui structurent les rapports de domination.

En donnant la parole aux féministes et en tenant compte de leur expérience et points de vue, nous tenions à accorder une place importante à la perspective de ces femmes qui travaillent sur des questions de genre au Mexique. En effet, leur expérience sur le terrain en fait des actrices compétentes, capables de réfléchir sur les rapports de pouvoirs et de subordination des femmes. De plus, ces femmes ont été et, sont encore, partie prenante du contexte institutionnel et politique de lutte contre les discriminations envers les femmes et sont bien placées pour saisir les enjeux sociopolitiques spécifiques au Mexique et à l'État de Veracruz en particulier, et de mettre ainsi en lumière les liens entre les facteurs institutionnelles, politiques, sociales et l'oppression des femmes, qui peuvent autrement demeurer cachés. C'est pourquoi l'approche qualitative nous paraît incontournable comme méthodologie, si nous nous intéressons aux rapports de pouvoir et à la violence faite aux femmes. Les données de nature quantitative quant à elles, nous permettent de quantifier et de donner un aperçu plus représentatif de cette problématique. En conséquence, nous proposons une approche plus inclusive qui articule deux méthodes de recherche appropriées, permettant de saisir de la meilleure façon cette réalité complexe :

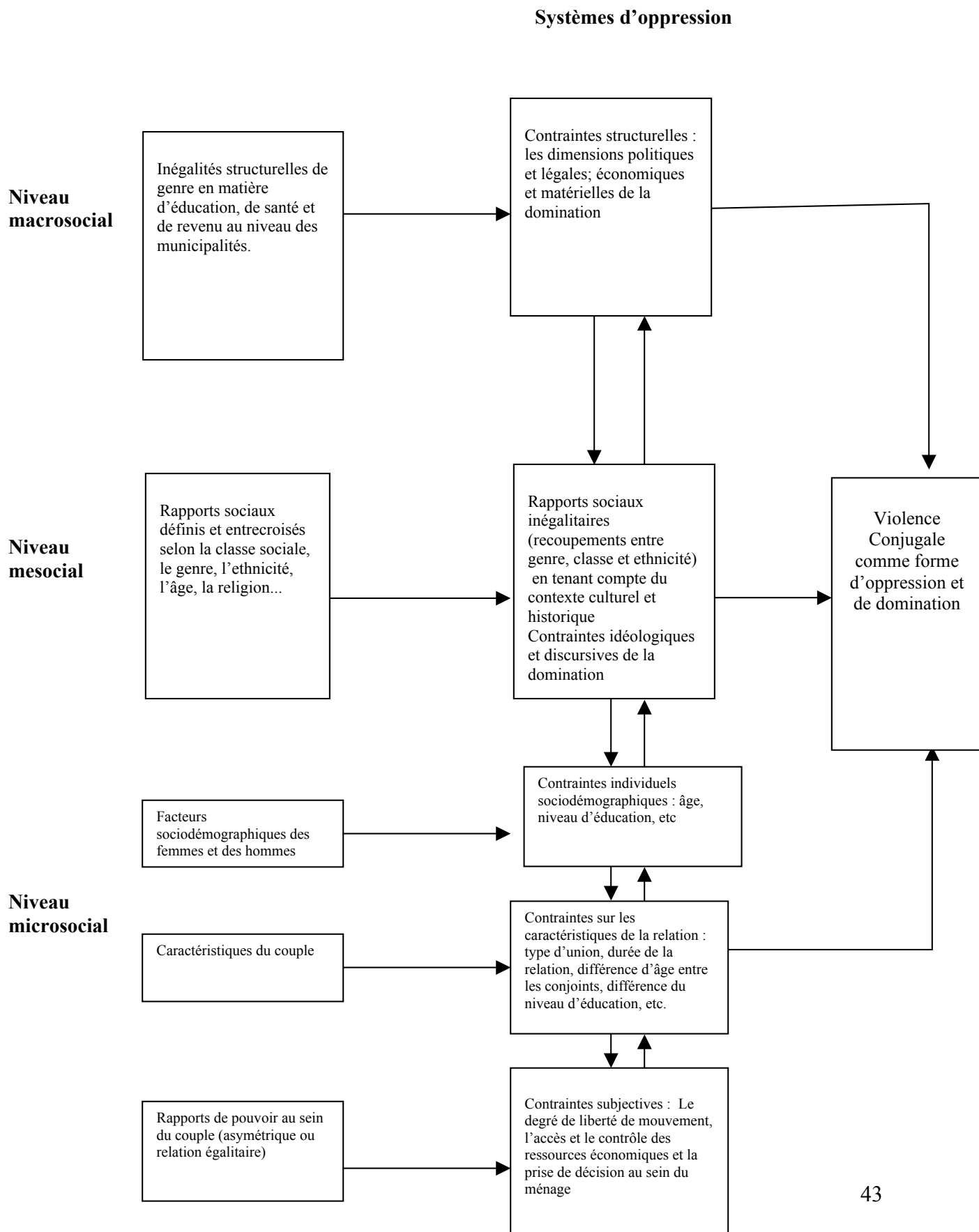
Recently feminist scholars...promote interactive ways of collecting data, which capture culturally and socially complex humane experiences and which reveal power relations leading to discrimination and oppression. This entails...choosing the most appropriate method... thus encourages the researcher to really reflect upon the advantages and disadvantages of the method(s) to be used and to be combined. It fully acknowledges that quantitative research is useful for locating systemic gender power relations and that qualitative research elaborates on their many local facets (...). These feminists also acknowledge that the nature of the research questions should be the basis for choosing the right method, not the epistemological positioning (Heimtun et Morgan, 2012, p.292).

En somme, dans cette recherche, les analyses qualitative et quantitative cherchent à mieux comprendre la violence envers les femmes en s'insérant dans la logique de l'entrecroisement entre des systèmes de domination, tels que le racisme, le sexisme et la domination selon la classe sociale. Dans ce sens, l'analyse intersectionnelle de cette recherche s'enrichit à la fois des données reflétant les déterminants de la violence à plusieurs niveaux, mais aussi de l'information provenant des actrices clés, qui de surcroît, n'est pas disponible dans les grandes enquêtes. Cette dernière information permettra de contextualiser la problématique de la violence mais aussi de vérifier si la violence domestique constitue une problématique importante aux yeux

des féministes mexicaines.. Le cas échéant, leurs propos permettront, d'une part, d'élucider comment elles conceptualisent ce phénomène et les facteurs qui l'influencent, et de vérifier, d'autre part, si ces féministes en ont une vision qui est en accord avec l'approche intersectionnelle.

La façon par laquelle nous analyserons les données (qualitatives et quantitatives) dépend étroitement de notre cadre d'analyse. Ainsi, nous devons identifier les grands axes d'analyse qui aideront à organiser l'information.

Figure 2.1 : Représentation théorique des déterminants multidimensionnels de la violence conjugale



2.3 Débats autour de la cueillette de données et de la mesure sur la violence conjugale dans le monde

À l'occasion de la quatrième conférence mondiale sur la femme tenue à Beijing en 1995 et lors de l'adoption du Programme d'action Beijing les pays ont été conviés à produire des statistiques fiables et précises sur les violences faites aux femmes. Le Programme d'action Beijing des Nations Unies incite les gouvernements, les organisations régionales, les instituts de recherche, les organisations des femmes, entre autres instances, à prendre des mesures pour « *Stimuler la recherche, recueillir des données et compiler des statistiques relatives aux différentes formes de violence à l'égard des femmes et encourager les recherches sur les causes, la nature, la gravité et les conséquences de la violence à l'égard des femmes et sur l'efficacité des mesures de prévention et de réparation* » (Nations Unies, 1996, paragraphe 129a). De plus, en décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte une résolution sur « *l'Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes* ». On y propose de mettre au point, en collaboration avec la Commission de la condition de la femme, et en se fondant sur les travaux de la Rapporteuse spéciale sur les violences envers les femmes, un ensemble d'indicateurs qui pourraient servir aux gouvernements à évaluer l'ampleur, la prévalence et l'incidence de la violence à l'égard des femmes. Ces indicateurs ont pour but d'aider les États à mieux formuler des politiques publiques et des stratégies pour éliminer la violence faite aux femmes (Nations Unies, 2006, The World's Women Progress in Statistics).

De façon générale, dans la majorité des pays, l'information statistique recueillie sur la violence faite aux femmes provient des données des services de la police, du système judiciaire, des hôpitaux ou des centres destinés aux femmes (Fougeyrollas-Schwebel, 2005). Ces sources de données fournissent des informations importantes sur le nombre d'agressions reportées ainsi que sur les différents types de violences, mais aussi sur le nombre de plaintes présentées contre l'agresseur, le nombre total d'infractions commises par celui-ci, le nombre d'arrestations et de récidives (données provenant des services de la police et du système judiciaire). On trouve

également de l'information sur le nombre de femmes victimes de violence présentant des blessures et des contusions (données provenant des hôpitaux) et des données sur des femmes qui fréquentent des organisations et association de femmes, des maisons d'hébergement, des centres d'urgence pour les femmes, des centres de services juridiques, etc. Toutefois, dans la plupart des pays, les données judiciaires et policières ne fournissent pas le sexe de la victime ni de l'agresseur (Nations Unies, 2007). De surcroît, ces données ne sont pas nécessairement représentatives de la population en général. En effet, les situations de violence recensées par les statistiques policières, judiciaires, hospitalières, etc., restent limitées aux femmes qui décident de déposer une plainte, qui recourent aux services hospitaliers ou aux services des organisations des femmes. Or selon les experts, la plupart des femmes victimes de violence ne signalent pas les incidents aux autorités ou ne cherchent pas de l'aide auprès des organisations de femmes. De plus, les données judiciaires et policières se basent sur le code criminel. Or lorsqu'il n'existe pas de lois sur certains types d'agressions à l'égard des femmes, il n'y a pas de raison de formuler une plainte ou de collecter des données (Nations Unies, 2006).

Au cours des quinze dernières années, des progrès considérables ont été réalisés afin de collecter des données plus représentatives au niveau national. Étant donné que les enquêtes nationales spécifiques sur le sujet sont très coûteuses, la plupart des pays ajoutent un module concernant la violence à l'égard des femmes dans des enquêtes plus larges comme celles qui collectent des données sociodémographiques ou sur la santé de la population (Nations Unies, 2006). À ce propos, depuis 1995, 68 pays ont mené au moins une enquête sur la violence à l'égard des femmes et 38 pays ont mené des enquêtes qui sont représentatives de la population nationale. Cependant, seulement quelques-uns d'entre eux le font régulièrement, dont le Canada, les États-Unis et l'Australie (Nations Unies, 2006). Les enquêtes nationales examinent de façon plus détaillée l'expérience de la violence que subissent les femmes quant à la nature, aux causes et aux conséquences. Elles fournissent des statistiques sur la prévalence des différentes formes de violence contre les femmes dans le contexte familial ou dans un contexte plus large, notamment la communauté. Elles fournissent également de nombreuses informations sur la dynamique des formes de violence à l'étude, en permettant d'identifier les facteurs de risque. Quelques enquêtes collectent de l'information sur le recours aux services sociaux, de santé et de la police par les victimes (Nations unies, les femmes dans le monde 2005 : Progrès en matière statistique). Le type d'enquête le plus souvent utilisé est celui destiné à mesurer les différentes formes de violence

perpétrées par le partenaire conjugal. Ces enquêtes fournissent de l'information sur les différentes formes de violence faite aux femmes (physique, sexuelle, psychologique, émotionnelle ou économique), sur la fréquence de ces actes et si ces actes ont été déclarés aux autorités.

Les enquêtes offrent également des informations qui vont au-delà des caractéristiques sociodémographiques des individus, notamment sur le partage des tâches ménagères au sein des ménages, sur la part de la contribution financière des femmes et des hommes, sur la prise de certaines décisions dans le ménage et les opinions de chacun sur le rôle des sexes. Toute cette information permet de dresser un portrait statistique de la prévalence de la violence domestique, des facteurs de risque qui mènent à la violence, de même que des caractéristiques des victimes et des agresseurs, ainsi que de leurs réactions suite à la situation de violence. Souvent, les interventions gouvernementales se basent sur les analyses statistiques qui proviennent des enquêtes nationales pour mettre sur pied des politiques publiques qui ciblent la population à risque, dans le but de prévenir et de réduire la violence reliée au genre (Johnson, 2006).

Parmi les limites liées aux enquêtes nationales, on peut certainement mentionner leur coût très élevé, mais aussi le manque d'homogénéité dans les procédures de collecte des données ainsi que dans la méthodologie, ce qui rend plus difficile la comparaison entre les données des différents pays. À cet égard, un certain nombre d'initiatives internationales, telle que l'Étude multipays sur la santé et la violence domestique de l'Organisation mondiale de la santé, ainsi que l'enquête internationale sur la violence envers les femmes (*International Violence Against Women Survey, IVAWS*), projet mené par les Nations Unies de façon conjointe avec Statistique Canada, ont permis de mettre au point des méthodes d'enquêtes standardisées afin de pouvoir réaliser des comparaisons entre les pays (Nations Unies, 2006). En effet, des méthodes d'enquêtes standardisées ont permis à 10 pays d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et d'Amérique du Sud de recueillir des données sur la violence à l'égard des femmes en ayant recours à l'étude multipays de l'Organisation mondiale de la santé. Également, l'Enquête internationale sur la violence envers les femmes (*IVAWS*) a été administrée dans 11 pays. Les enquêtes démographiques et de santé réalisées par «Macro internationale» ont inclus un module sur la violence domestique dans leurs questionnaires. À ce jour, 11 pays qui mènent ces enquêtes ont inclus le module sur la violence domestique (Kishor et Johnson, 2006).

Un autre problème qui se pose dans la collecte des données sur la violence à l'égard des femmes, particulièrement pour la violence domestique, est celui du choix méthodologique. En

effet, même si la violence de la part du partenaire intime est le type de violence à l'égard des femmes le plus étudié et documenté, il subsiste des controverses quant à la mesure, surtout en ce qui touche à la construction des indicateurs. Outre des divergences théoriques entre les approches féministes et celles sur la violence familiale, des différences existent aussi par rapport au choix méthodologique (Waltermaurer, 2005). Ainsi, des analyses qui ont recours à l'approche féministe utilisent, la majorité du temps, des études de cas dans une perspective historique ou des études ethnographiques. Ces recherches utilisent une diversité de techniques de collecte de données telles que les entretiens, l'observation directe, l'analyse documentaire et de discours dans le but d'interpréter des problématiques complexes en mettant en relation le vécu des femmes avec les contextes culturels et sociaux particuliers. Ainsi, ces approches se caractérisent par la description approfondie des contextes locaux dans lesquels les pratiques sociales et culturelles produisent et contribuent à la perpétuation de la violence conjugale. Pour les chercheurs féministes, la violence envers les femmes ne peut être analysée sans tenir compte du contexte local, des lieux spécifiques et de l'expérience de vie des femmes maltraitées. En ce sens, le fait de tenir compte du point de vue des femmes offre une lecture différente de la réalité sociale puisqu'on tient compte des rapports sociaux de domination.

À la différence des approches féministes, les approches sur la violence familiale ont généralement recours à des analyses quantitatives. Dans ce cas, les enquêtes nationales, l'information statistique qui provient des cliniques et des hôpitaux et de petites enquêtes effectuées dans le but de recueillir de l'information auprès des hommes et des femmes qui ont subi une forme quelconque de violence constituent l'outil méthodologique le plus répandu. L'information statistique permet en quelque sorte de mesurer les actes de violence de la part des partenaires de vie. Ces enquêtes fournissent de l'information sur les différentes formes de violence faite aux femmes (physique, sexuelle, psychologique, émotionnelle ou économique), sur la fréquence de ces actes, leur sévérité et si ces actes ont été déclarés aux autorités. Qui plus est, les enquêtes offrent d'autres précisions quant aux caractéristiques sociodémographiques des individus. Des interventions gouvernementales se basent souvent sur les analyses statistiques qui proviennent des enquêtes nationales pour mettre sur pied des politiques publiques qui ciblent la population à risque, dans le but de prévenir et de réduire la violence liée au genre (Statistique Canada, 2006).

Murray A. Straus, qui est un des chercheurs les plus reconnus dans le domaine de la violence familiale, a développé en 1979 une grille d'analyse, le *Conflict Tactics Scale*, qui est l'instrument de mesure le plus utilisé dans la recherche sur la violence intrafamiliale. Cet instrument a été utilisé dans au moins 20 pays, dont à Hong Kong, au Japon, en Inde, en Espagne, en Israël et en Suède, entre autres (Straus et al.; 1996). Cette échelle de mesure fait la distinction entre trois différentes tactiques pour résoudre les conflits familiaux : l'agression physique (neuf items), l'agression verbale ou psychologique (six items) et la négociation (trois items) (Straus et Douglas, 2004). Ce questionnaire a l'avantage de pouvoir être appliqué à n'importe quel membre de la famille, pas uniquement aux femmes. En effet, pour cet auteur, ce sont aussi bien les femmes que les hommes qui peuvent avoir recours à la violence comme outil pour résoudre les conflits dans la famille. C'est pourquoi le questionnaire a été conçu de sorte que les femmes répondent en s'exprimant sur leur comportement lors d'un conflit et sur celui de leur partenaire. Cependant, les études féministes ont largement critiqué cet outil méthodologique et les variantes qui ont été créées à partir de la même échelle, car « *it ignores gendered power imbalances that exist within marriage and society and excludes crucial details about motives, intentions, and consequences* » (Macmillan et Garner, 1999, p.950). En effet, pour les féministes, la classification à priori des types de violence selon la gravité des actes ignore le contexte dans lequel la violence se produit, elle échoue également à identifier la dynamique de pouvoir dans la relation. Selon les théoriciennes féministes, l'utilisation abusive de questionnaires dans lesquels les choix de réponses sont prédéterminés ne permet pas d'élargir les points de vue des participants de la recherche (Anderson, 2005). De plus, Anderson (2005) affirme que le recours à la violence physique perpétrée par les hommes n'est souvent pas rapportée et reste sous-estimée par les analyses statistiques. Les limites des analyses statistiques sont qu'elles isolent le comportement agressif ou les actes de violence du contexte d'inégalité sexuée, et en conséquence, ignorent l'expérience et la réalité des femmes abusées. En effet, opérationnaliser la dimension «du contrôle et de la dominance masculine» pour comprendre la violence conjugale est le principal problème qui se pose aux recherches statistiques (Dobash et Dobash dans Bledsoe et Sar; 2011, p. 172).

Par contre, les chercheurs sur la violence familiale critiquent l'utilisation des méthodes ethnographiques et d'études de cas puisque selon eux, elles donnent un aperçu limité de la violence familiale, étant donné qu'elles prennent en compte seulement la perception des femmes.

De plus pour eux, les analyses féministes sont très attachées aux contextes sociaux et historiques particuliers et en conséquence, courent le risque de rester trop spécifiques. Une autre critique contre les recherches féministes est, qu'en acceptant que le vécu de femmes soit le point de départ de toute recherche sociologique, les partisans sur la violence familiale les accusent que leurs études tendent vers le relativisme et la subjectivité. Pour cette raison les chercheurs sur la violence familiale déclarent utiliser des techniques statistiques variées qui reposent sur une démarche plus scientifique et rigoureuse que les méthodes qualitatives utilisées par les études qui s'inspirent de la méthodologie féministe.

En fait, il n'existe pas de consensus parmi les chercheurs sur la façon de définir avec précision la « violence conjugale », une difficulté qui est liée à l'opérationnalisation du concept. Les études, même celles qui ont recours aux données provenant des enquêtes, diffèrent aussi quant à la prévalence et à la classification des diverses formes et des niveaux de sévérité des actes de violence de la part du partenaire intime (Hegarty et autres, 1999). En conséquence, il n'existe non plus de consensus sur la façon de mesurer la violence conjugale et de construire des indicateurs (Hegarty et autres, 1999). En effet, les chercheurs ont des conceptions différentes de la violence domestique envers les femmes et utilisent des méthodologies différentes. Ce ne sont pas tous les comportements mis en œuvre pour résoudre des conflits dans la famille qui sont considérés comme des actes de violence. Par exemple, Straus conçoit la violence comme « *toute intention ou tout acte qui a pour but de causer des dommages physiques ou des blessures corporelles à une autre personne* », (Straus dans Hegarty, Sheehan et Schondfeld, 1999, p.400), ce qui limite la conception de la violence conjugale à la violence physique. Pour Neidig (1984), la violence, surtout physique, peut-être de deux types, soit expressive, soit instrumentale. La première est le résultat d'un conflit entre les partenaires dans lequel on identifie facilement la cause de l'escalade du conflit. Tandis que la deuxième consiste en l'usage délibéré de la violence comme outil pour punir ou contrôler le partenaire (Neidig dans Hegarty, 2007).

Une autre conception qui a été plus acceptée que celle de Straus, surtout par les féministes, est celle de Johnson (1995) de l'Université de Pennsylvanie. Il considère qu'il existe la plupart du temps un biais d'interprétation des données provenant des enquêtes sur la violence conjugale. Pour cette raison il a créé une typologie qui fait la distinction entre deux formes de

violence⁶ qui surviennent dans le couple, soit celle qu'il nomme « *intimate terrorist* » et celle qu'il nomme « *situational couple violence* ». La première est une violence exercée par l'homme pour dominer et contrôler la femme. La seconde est plutôt le résultat d'un conflit particulier. De la sorte, la violence ne s'inscrit pas dans un patron de contrôle patriarcal, mais se produit plutôt lorsqu'il y a un conflit dans le couple. Pour lui, le premier type de violence est celui qui est mis en avant par les féministes tandis que le deuxième est le type de violence étudié par les chercheurs sur la violence familiale.

Enfin, les différentes conceptions étayées par les chercheurs ont fait en sorte que de 1979 à 2003 au moins 33 instruments ont été élaborés pour mesurer la violence conjugale (Waltermaurer, 2005). Malgré cette diversité de mesures, il existe quatre échelles qui sont le plus souvent utilisées dans les recherches sur la violence conjugale. La première est celle développée par Strauss, le *Conflict Tactic Scale* (CFT), qui a été utilisée pour mesurer surtout la violence physique dans les relations de couple. Cette échelle classe les actes de violence physique selon le niveau de sévérité : mineur ou grave. Pour cet auteur, la sévérité se détermine selon le type de comportement abusif susceptible de causer des blessures (Straus et autres, 1996). Par la suite en 1990, Straus a développé une nouvelle version du *Conflict Tactic Scale* (CFT2) pour répondre aux critiques faites à la version précédente quant au fait d'avoir omis d'autres types de violence outre la violence physique. En effet, Straus a ajouté davantage d'items aux trois échelles originales⁷ en plus d'avoir inclus des questions concernant l'abus sexuel commis par le partenaire intime ainsi que d'autres questions concernant les blessures corporelles qui découlent des violences subies. Malgré qu'il ait ajouté des questions concernant la violence psychologique, les items ne saisissent pas le comportement abusif qui cherche à contrôler le partenaire (soit l'isolation sociale et le harcèlement psychologique) (Hegarty, 2007)

La nouvelle échelle de Straus permet également d'établir des niveaux de sévérité des violences physiques, psychologiques, sexuelles et des blessures corporelles (voir Straus et autres, 1996). Toutefois, ce n'est pas clair de quelle façon Straus a distingué la sévérité des agressions verbales ou psychologiques. D'autres chercheurs distinguent le niveau de sévérité des actes de

⁶ Récemment Johnson a ajouté deux autres types de violence à sa conception sur la violence. « Résistance violente » lorsqu'une victime de terrorisme intime a recours aux tactiques violentes pour se défendre. L'autre type de violence est « Le contrôle de violence mutuelle » dans lequel les deux partenaires sont terroristes intimes, soit ils utilisent des tactiques violentes avec le but de contrôler leur partenaire (Johnson dans Follingstad et Edmundson, 2010, p. 496).

⁷ En total 12 items saisissent la violence physique, 8 les agressions psychologiques, 6 la négociation, 7 la violence sexuelle et 6 les blessures.

violence selon la fréquence, c'est-à-dire les agressions sévères sont celles qui se produisent à répétition. Toutefois, cela peut poser problème, car le fait de donner des claques à répétition, par exemple, peut causer des dommages émotionnels et physiques au même titre que de donner un coup de pied une seule fois. Il est difficile de déterminer comment classer les actes de violence selon la fréquence puisque cela repose sur les perceptions, les normes sociales et la culture (Hegarty, 2007).

L'indice de violence conjugale (*Index of Spouse Abuse, ISA*) (Hudson and McInthosh, 1981) est également utilisé pour mesurer la violence faite aux femmes dans le cadre conjugal, quoique cet outil demeure moins populaire que le CFT (Cook et autres, 2003). Le questionnaire s'applique qu'aux femmes et a été utilisé uniquement avec de petits échantillons (Shepard et Campbell, 1992). Ce questionnaire comprend 30 items organisés dans deux sous-échelles qui représentent deux types de violence : l'abus physique (11 items) et la violence non physique, soit l'abus émotionnel et verbal (19 items). Une critique soulevée est que le questionnaire est limité par rapport à la gamme des comportements abusifs qu'il mesure (Shepard et Campbell, 1992).

Un autre instrument de mesure de la violence conjugale est l'Indice de maltraitance psychologique des femmes (*The Psychological Maltreatment of Women Inventory, PMWI*; Tolman, 1989). Toutefois, cet outil met l'accent sur l'abus émotionnel. Dès lors il ne peut être considéré comme une mesure plus large de la violence conjugale (Hegarty et autres, 1999). De plus, cet instrument a été moins étudié et sa fidélité reste à confirmer pour de grands échantillons (Shepard et Campbell, 1992). Finalement, l'outil de mesure sur la violence conjugale (*Measure of Wife Abuse, MWA*; Rodenberg et Fantuzzo, 1993) a été conçu pour mesurer la violence physique, émotionnelle et sexuelle, mais sa fidélité psychométrique n'a été confirmée que pour de petits échantillons (Hegarty, 2007). De plus au même titre que pour l'indice de maltraitance psychologique des femmes, ce questionnaire est distribué auprès de femmes ayant vécu de la violence conjugale.

Tableau 2.1 Échelles fréquemment utilisées pour mesurer la violence conjugale

Nom	Type d'abus	Année	Nombre d'items	Nombre de répondants	Test de fidélité mesurée avec l'alpha de Cronbach
Conflict Tactic Scale (CTS1)	Physique	1979	18 parmi lesquels 9 saisissent la violence physique	2143 étudiants de premier cycle	Violence (.82)
Index of Spouse abuse	Physique et émotionnel	1981	30	398 étudiantes	Physique (.90) Non physique (.91)
Psychological Maltreatment of Women Inventory	Émotionnel	1989	58	207 femmes ayant vécu de la violence	Domination/isolation (.92) Émotionnel ou verbal (.94)
Measure of Wife Abuse	Physique, sexuel et émotionnel	1993	60	165 femmes ayant vécu de la violence	Physique (.81) Verbal (.83) Psychologique (.94) Sexuel (.73)

Source : Hegarty. 2007. Composite Abuse Scale Manual. Department of General Practice. University of Melbourne.

http://www.gp.unimelb.edu.au/about/docs/KH_CompositeAbuseScaleManual.pdf

Chapitre 3

Méthodologie : Aborder la violence conjugale à partir d'une perspective multidimensionnelle

Le principal objectif de la thèse est d'analyser la violence conjugale au Mexique et la manière dont elle s'articule avec les rapports de genre et d'autres systèmes d'oppression et de subordination fondés notamment sur les rapports de «classe» et les rapports «ethniques». Pour arriver à répondre aux questions de recherche, à savoir : a) Comment les féministes mexicaines se sont-elles engagées pour la cause des femmes et quelle est la place qu'occupe la violence envers les femmes dans leur engagement? b) Comment leur appartenance à différentes branches du mouvement des femmes au Mexique affecte-t-elle leur conceptualisation et leur interprétation de la violence domestique, les facteurs qui lui sont associés et la manière de la combattre? c) Dans quelle mesure le niveau d'inégalité de genre mesuré par l'indice sexospécifique de développement humain explique la différence de violence domestique (dans ces diverses formes) entre les municipalités mexicaines? d) Comment les caractéristiques sociodémographiques des femmes, les caractéristiques de la relation de couple, la dynamique du pouvoir au sein du couple, l'appartenance ethnique, ainsi que les caractéristiques contextuelles du niveau d'inégalité de genre au sein des municipalités mexicaines influencent-elles le risque de violence? e) Dans quelle mesure la prévalence de la violence domestique varie-t-elle selon l'appartenance ethnique et le niveau du développement humain en tenant compte des inégalités sexuées des municipalités mexicaines?

Cette étude déploiera un devis de recherche mixte, ayant recours à la fois à des méthodes d'analyse quantitative et qualitative. Au lieu d'opposer les méthodes quantitatives (d'héritage positiviste) avec celles qualitatives (d'inspiration constructivistes et interprétatives), nous proposons de combiner les deux pour accéder à une compréhension plus complète et globale de cette problématique complexe : *«Mixed methods research, is by definition, the practice of collecting, analyzing, and combining qualitative and quantitative data within a single cohesive study for the purpose of gaining a more holistic understanding of a specific research problem or area of study»* (Mayoh et al., 2012, p.22).

Récemment, de plus en plus de recherches en sciences sociales ont recours à ce qui est désigné par certains auteurs comme une nouvelle méthode : les *mixed methods* ou les méthodes mixtes¹ (Heyvaert et autres., 2013; Denscombe, 2008; Bryman, 2006). En jumelant des approches quantitatives et des approches qualitatives nous pouvons analyser de façon complémentaire différents aspects d'un même phénomène. De cette façon, chacune des méthodes apporte des informations importantes, qui risqueraient autrement de passer inaperçues. Les recherches qui privilégient une méthode unique peuvent donner qu'un aperçu fragmenté et incomplet de la réalité sociale : «*A common motivation for conducting mixed methods research is that neither method used individually would be sufficient to effectively handle the research problem in terms of breadth and depth, commonalities and details*» (Mayoh et al., 2012, p.22). En profitant de la complémentarité des deux méthodes, nous tenons compte à la fois des différents niveaux d'analyse d'un même phénomène et sommes en mesure de répondre à différentes questions de recherche nécessitant des données de nature différentes. Dans ce sens, nous pourrions tirer partie des données qualitatives provenant des entrevues avec des féministes mexicaines pour analyser leurs discours quant à leur engagement vis-à-vis la cause des femmes, leur conception des violences et des causes sous-jacentes à la violence domestique, ainsi que la façon dont elles arrivent à l'articuler ou pas avec d'autres formes d'oppression. Par la même occasion, nous souhaitons analyser des données provenant d'enquêtes statistiques effectuées auprès d'un large échantillon aléatoire et représentatif de la population pour pouvoir en généraliser les résultats par rapport aux déterminants de la violence domestique au Mexique à plusieurs niveaux (micro, méso et macro). La mobilisation de ces deux types de données permettra d'étudier la violence domestique envers les femmes au Mexique à travers une approche intersectionnelle, mais sous des angles différents.

L'objectif général du volet qualitatif de la recherche vise à présenter le point de vue de femmes impliquées dans les différentes branches du mouvement des femmes au Mexique (féminisme hégémonique, le féminisme populaire et le féminisme autochtone) sur la question de la violence domestique au Mexique.. Après avoir dresser un portrait de ces féministes, nous cherchons à explorer comment la violence domestique s'inscrit dans leur agenda féministe, comment elles perçoivent la violence domestique et ses causes, et explorer dans quelle mesure

¹ Cette méthode est aussi désignée comme *multi-methods* (Brannen,1992), *multi-strategy* (Bryman, 2004), ou *mixed methodology* (Tashakkori et Teddlie, 1998).

leur conceptualisation reflète la logique de l'entrecroisement entre des systèmes de domination tel que le racisme, le sexisme et les rapports de classés inégalitaires. L'analyse de leur discours sur les injustices sociales, sur leurs stratégies de lutte et de leur contribution aux changements politiques et législatives permettra également de contextualiser cette problématique dans l'État de Veracruz.

Quatre sous-objectifs se dégagent de cet objectif général :

- Décrire et contraster leur trajectoire personnelle et professionnelle, leurs motivations pour s'engager envers la cause des femmes.
- Analyser les causes envers lesquelles les féministes se sentent le plus engagées et identifier les groupes sociaux pour lesquels elles se battent et la place de la violence dans cet engagement.
- Contraster le discours de ces femmes, qui appartiennent à des catégories sociales et ethniques distinctes, à propos de la violence, des facteurs qui lui sont associées et de la manière de la combattre.
- Cerner et comparer leur opinion sur l'efficacité des lois mises en place pour éradiquer la violence de genre ainsi que les obstacles qui, selon leur opinion, se posent pour l'éliminer.

Si les données qualitatives fourniront, des informations sur la manière dont les féministes conceptualisent la violence, les facteurs qui la cause et son articulation avec d'autres systèmes d'oppression, les données quantitatives, quant à elles, se pencheront sur les déterminants de la violence domestique au Mexique. Nous cherchons notamment ces facteurs et leurs articulations à plusieurs niveaux en tenant compte de l'ethnicité (niveau méso-social) et du niveau d'inégalité de genre des municipalités mexicaines (niveau macro).

Les données quantitatives proviennent de l'Enquête nationale sur la dynamique des relations dans les ménages réalisée par l'INEGI (organisme autonome du gouvernement mexicain qui mène des enquêtes auprès de la population mexicaine) au Mexique en 2006 (ENDIREH; INEGI, 2006). Très complète et en grande partie inexploitée, cette enquête avait comme objectif de produire des statistiques nationales sur les divers types de violences exercées envers les femmes de 15 ans et plus dans différents contextes, soit dans la vie de couple, la famille, le travail et l'espace public. La cueillette des données a eu lieu durant le mois d'octobre et de novembre

2006. Une stratégie d'échantillonnage probabiliste et stratifié a été utilisée pour déterminer les ménages qui prendraient part à l'enquête.

Les données de cette enquête permettent dans un premier temps de mesurer l'ampleur du problème, d'identifier les types de violence (physique, sexuelle, psychologique et économique) ainsi que la sévérité des actes de violence envers les femmes. Elles permettent également de déterminer les facteurs de risque au niveau individuel et au niveau de couple (**niveau microsocial**) reliés à la violence domestique, mais aussi de tester des interactions en tenant compte de l'ethnicité **au niveau méso-social** et des variables **au niveau macro-social** (l'indicateur sexospécifique du développement humain dans chacune des municipalités). L'enquête ayant été réalisée dans l'ensemble des municipalités mexicaines, elle permet également de tester l'effet des variables contextuelles **au niveau macrosocial** (niveau du développement humain en tenant compte des inégalités de genre), en jumelant des données issues de l'enquête ENDIREH 2006 avec les données provenant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), notamment l'indice sexospécifique du développement humain qui a été calculé pour chacune des 2453 municipalités des états mexicains en 2005. Bien que les données originales disponibles de l'ENDIREH 2006 n'aient pas identifié les ménages par municipalité, nous avons récupéré à postériori cette information directement auprès de l'INEGI. De cette façon, nous avons été capables de jumeler les bases de données du PNUD avec celles de l'ENDIREH 2006. Au total, nous disposons de l'information sur des femmes qui habitent dans des ménages repartis dans 1067 municipalités mexicaines.

3.1 Méthodologie qualitative

3.1.1 Données

3.1.1.1 Choix du terrain

La collecte des données a été effectuée à Xalapa, capitale de l'État de Veracruz. Elle s'est déroulée dans un premier moment durant le mois d'octobre 2009, puis du mois d'août à novembre 2010. Plusieurs raisons ont motivé le choix de l'État de Veracruz comme terrain de recherche. D'abord, Veracruz est un des six États les plus pauvres de tout le pays (Scott, 2004). Selon le PNUD,

en 2005 cet État occupait la position 29 sur 32 États, relativement à l'indice sexospécifique du développement humain (PNUD, 2006, Rapport sur le développement humain au Mexique). Cela signifie que c'est un des États où il existe des inégalités très prononcées entre les hommes et les femmes en matière de santé, d'éducation et de revenu². De plus, c'est un des États mexicains avec un pourcentage important de population autochtone. Cette dernière représente en effet 9,5 % de sa population, contre une moyenne nationale située à 6,7%, et cette population habite dans les municipalités les plus marginalisées de l'État (INEGI, 2010 ; Perspectiva estadística en Veracruz Ignacio de la Llave ; Blanch-Suarez, 2005). A noter également que les féministes dans cet État se sont organisées de façon très active avec notamment la création en 2007 de l'Institut veracruzano des femmes. Les femmes appartenant à différents partis politiques, des femmes politiciennes, des membres d'ONG, des universitaires avec l'appui de l'Institut veracruzano des femmes, se sont mobilisées pour faire valoir l'égalité de genre, pour dénoncer la violence de genre ainsi que pour faire reconnaître le droit de décision sur leur propre corps (Contreras, 2010). Ces mobilisations ont débouché sur l'adoption en février 2008 de « la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence », puis par la réforme en avril 2010 de plusieurs articles du Code pénal de Veracruz afin de garantir aux femmes l'accès à une vie sans violence (Garcia Ramirez, 2010). En juin 2009 une « Loi en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes », qui promeut l'égalité, l'équité et la non discrimination de genre a également été adoptée (Gouvernement de l'état de Veracruz, 2009). Il existe de plus peu de recherches sur la violence de genre faites dans cet État³. Bien que des études sur la violence envers les femmes soient répandues au Mexique depuis les années 1990, ces études analysent plutôt la violence de genre au niveau national (Gonzalez-Montes, 2009). Pour toutes ces raisons nous avons décidé de nous pencher davantage sur cet État pour approfondir notre compréhension sur la violence de genre et pour contraster le contexte national avec un contexte de niveau étatique, voire local.

3.1.1.2 Échantillon

Pour l'analyse des données qualitatives, nous souhaitons comparer les trajectoires et les motivations professionnelles, le discours et les perceptions de la violence de genre des femmes issues des principales branches du féminisme mexicain et contraster leur opinion à propos des lois mises en place pour éradiquer la violence, ainsi que les obstacles qui se posent pour

² En fait, Veracruz occupe la position 28 de 32 États pour la même année en ce qui touche à l'IDH. Cet État perd une position lorsqu'on tient compte de l'inégalité entre les sexes en matière de revenu, de santé et d'éducation.

³ À exception des études menées par l'Institut veracruzano de femmes qui abordent spécifiquement cette problématique. En particulier nous nous référons à celui intitulé «Ruta crítica que siguen las mujeres víctimas de violencia de género en su hogar»

l'éliminer. Il est important de spécifier que nous ne cherchons pas à analyser la perspective des femmes victimes de violence conjugale, mais plutôt celle des femmes qui connaissent bien cette réalité et qui ont aussi de par leur trajectoire professionnelle réfléchi à cette problématique. C'est pourquoi nous solliciterons pour des entrevues des informatrices clés de la société mexicaine qui se sont organisées (ou mobilisées) contre les inégalités de genre, les inégalités de classe ou le racisme (ou les trois ensembles). Le fait d'avoir délibérément choisi de ne pas interviewer les femmes victimes de violence répond également à la volonté de mieux saisir le contexte social, économique, politique et législatif à Veracruz que seulement ces féministes engagés sur la scène publique peuvent apporter.

Nous avons opté pour un échantillonnage par contraste. Selon Poupart et autres (1997), le but de l'échantillon par contraste est de comparer et faire ressortir les différences entre groupes. Ces groupes se forment selon certaines variables stratégiques ayant de la pertinence pour nos hypothèses théoriques et qui se rattachent à la problématique à étudier. Chaque groupe appartient à une catégorie sociale donnée et le chercheur doit décider à priori le nombre d'informatrices clés qui représentent chacune de ces catégories. Donc, il faut s'assurer de la représentativité en incluant au moins un ou deux informateurs clés par groupe. Dans ce sens, chaque individu partage certaines caractéristiques avec les individus qui se trouvent dans le même groupe, ce qui permet de faire des comparaisons et de faire ressortir les différences entre les groupes (Poupart et al. 1997). L'information ainsi obtenue des interviewées nous permet de dégager certaines tendances, de généraliser à l'ensemble des individus qui se trouvent dans une situation semblable et de faire des comparaisons entre les groupes.

Par ailleurs, parmi les échantillonnages non probabilistes, nous avons opté pour la méthode boule de neige. Cette dernière permet de sélectionner des participants selon des informations obtenues des premiers répondants (Poupart et al. 1997). Ainsi, trois femmes ont été choisies par un échantillonnage boule de neige. En effet, leur nom a été mentionné à plusieurs reprises par certaines des interviewées, nous avons donc décidé de les inclure malgré qu'elles n'occupent pas un poste de leadership au sein de l'organisation dans laquelle elles travaillent. Nous considérons que leur expérience professionnelle le justifie et qu'elles sont bien placées pour parler des enjeux liés à la violence de genre.

L'échantillon de départ comportait douze féministes, quatre pour chacun des trois branches du féminisme mexicain. Toutefois, lors de la collecte de données nous nous sommes

rendu compte qu'il y avait peu de femmes autochtones qui répondaient à notre critère de représentativité au niveau de tout l'état de Veracruz. En effet, il y a plus de femmes autochtones organisées dans des zones rurales des différentes régions de l'état. En conséquence, nous avons moins de femmes autochtones que de femmes des deux autres catégories.

L'échantillon final est composé de 15 féministes mexicaines de l'État de Veracruz susceptibles d'appartenir aux différentes branches du mouvement féministe au Mexique. Plus spécifiquement, nous avons interviewé des féministes qui représentent le féminisme hégémonique, des femmes qui s'auto-désignent comme étant autochtones et des femmes qui appartiennent au secteur urbain populaire. De la sorte, nous obtenons un nombre égal de femmes susceptibles de représenter chacune des trois catégories. Nous avons interrogé des femmes qui se sont organisées (ou mobilisées) contre les inégalités de genre, ou les inégalités de classe, ou contre le racisme (ou les trois) de la société mexicaine.

3.1.1.3 Recrutement

Il est opportun de mentionner que pour la partie qualitative de cette recherche, nous avons pu compter sur l'appui d'un chercheur du Centre de Recherche et d'Études Supérieures en Anthropologie Sociale à Xalapa (CIESAS), qui nous a donné accès aux installations à titre d'étudiante invitée pendant l'automne 2010. Par ailleurs, étant donné que ce chercheur travaille sur des questions de participation citoyenne dans cet État, il nous a suggéré des noms de femmes pertinentes à interviewer selon nos critères spécifiques. De plus, il nous a fourni les coordonnées de ces femmes et certaines d'entre elles ont été contactées par l'entremise de son groupe de recherche. Le recrutement des femmes a été fait par courrier électronique et par téléphone. Nous avons rédigé une courte lettre décrivant le projet de recherche (sans mentionner évidemment la problématique sur les violences) et nous leur avons mentionné notre intérêt de les interviewer étant donné leur expérience sur les questions de genre.

Nous avons cherché des femmes qui se définissent ou non comme féministes, mais qui travaillent dans la sphère publique sur des questions de genre. En effet, le choix de l'organisme dans lequel elles travaillent fut déterminant pour recruter les femmes et pour éventuellement être en mesure de les classer selon les trois branches du féminisme mexicain tel que défini dans la revue de la littérature.

Les femmes appartenant au féminisme hégémonique, c'est-à-dire celles qui luttent contre les inégalités de genre, ont été recrutées au sein de l'Institut Veracruzano des Femmes, auprès de certains partis politiques dont elles sont membres et dans des associations féministes. Pour ce qui est des femmes du secteur urbain populaire, c'est-à-dire celles qui luttent contre les injustices socioéconomiques, elles ont été recrutées parmi les membres d'un parti politique de gauche, parmi les membres du gouvernement actuel, ainsi qu'à l'intérieur d'ONG. Les femmes autochtones, quant à elles, ont été recrutées auprès des membres de partis politiques, au sein d'institutions étatiques et auprès de militantes attachées à l'Institut Veracruzano des femmes. Parmi celles qui ont été recrutées grâce à un échantillonnage par boule de neige, la première est reconnue pour sa trajectoire professionnelle ayant travaillé au sein des syndicats et d'ONG, pour avoir appartenu au mouvement populaire, même si actuellement elle travaille pour le gouvernement municipal. La deuxième femme est membre d'une organisation paysanne et rurale, où elle est la responsable de toute la partie reliée aux enjeux sur le genre. La troisième est une femme autochtone, une des rares femmes activistes pour les droits des femmes dans sa communauté et qui travaille en même temps pour le gouvernement local.

Comme deuxième critère de sélection, nous désirions avoir de la représentativité géographique pour l'ensemble de l'état de Veracruz, pour éviter de nous centrer sur une région spécifique à l'intérieur de cet état. Ainsi, nous avons cherché des femmes qui travaillent soit au sein d'un organisme, d'une institution ou d'une association dans la sphère politique ayant de la représentativité étatique. De plus, ces femmes parlent souvent au nom de certaines catégories de femmes de l'ensemble de l'état de Veracruz.

Le tableau 3.1 présente un bref profil professionnel des femmes interviewées : leur profession, les postes qu'elles occupent, la description de l'organisme d'attache dans lequel elles travaillent, et la branche du féminisme mexicain à laquelle on peut les rattacher. À exception des femmes qui travaillent au sein de partis politiques, d'une femme qui travaille pour le gouvernement municipal d'une ville, d'une femme qui travaille dans une organisation paysanne et autochtone, et d'une chercheuse, toutes les interviewées occupent une position de directrice ou de présidente au sein de leur organisme d'attache. Nous avons délibérément décidé d'interviewer des femmes ayant une position de leadership dans leur organisation, car elles sont les mieux placées pour parler en leur nom (au nom leur organisme), certaines d'entre elles étant même les fondatrices de ces organisations. Pour les autres cas, ceux pour lesquels les femmes n'occupent

pas de postes de direction, elles ont été interviewées, car elles ont participé de façon très active à l'élaboration d'un projet de loi sur «*l'accès aux femmes à une vie sans violence de l'État de Veracruz*».

Selon le principe de saturation théorique nous avons arrêté la collecte de donnée lorsqu'un nouvel entretien n'ajoutait pas de nouvelles informations au contraste entre les groupes. Au final notre échantillon comporte sept représentantes sont susceptibles d'appartenir au féminisme hégémonique, cinq au féminisme populaire et trois au féminisme autochtone. Pour certaines organisations ce n'était pas clair, en se basant uniquement sur leurs fonctions, si elles s'affichaient ouvertement comme féministes ou comme organismes populaires. C'est le cas d'une organisation sur la santé et le genre, nous l'avons d'abord classé comme une organisation féministe. Par ailleurs, une femme travaillant pour le gouvernement municipal a été identifiée comme rattachée au féminisme populaire, car les répondantes connaissant son parcours professionnel ont souligné son implication envers les causes des femmes des milieux populaires, bien que la fonction de son organisme d'attache laisse penser qu'elle était plus susceptible d'appartenir au féminisme hégémonique.

C'est en référant aux catégories identifiées lors de la revue de littérature que nous avons procédé à la classification des informatrices. Ainsi, nous avons considéré les femmes travaillant au gouvernement ou dans un parti politique comme susceptibles d'appartenir au féministe d'État. Cependant, le féminisme d'État peut se classer en deux types, soit le féminisme hégémonique et le féminisme populaire. Les femmes qui travaillent pour un parti de gauche sont plus susceptibles d'appartenir à ce dernier type de féminisme. Lorsque les femmes travaillent dans une organisation dans le but de satisfaire leurs demandes sociales et économiques plus élémentaires ou plutôt pratiques, comme l'obtention de services publics, l'accès à de meilleures conditions de travail, l'accès au crédit, etc., nous les avons classées comme appartenant au féminisme populaire. Nous avons considéré que les femmes susceptibles d'appartenir au féminisme hégémonique sont celles qui se mobilisent pour des demandes stratégiques liées au genre, comme la maternité volontaire, la liberté sexuelle et qui dénoncent la violence de genre. En ce qui a trait au féminisme autochtone, le critère de sélection est l'appartenance à un groupe ethnique et l'auto-désignation comme étant une personne autochtone.

Comme le montre le tableau 3.1, dans l'ensemble, ces femmes semblent plutôt bien préparées sur le plan académique, puisque la plupart ont une formation universitaire, surtout dans

le domaine des sciences sociales. Certaines d'entre elles détiennent même un diplôme de cycle supérieur, soit trois femmes qui ont obtenu un diplôme de niveau maîtrise et deux femmes un diplôme de doctorat. En résumé, il y a deux femmes sociologues, trois avocates, deux psychologues, deux éducatrices, une biologiste, une travailleuse sociale, une ingénieure et deux anthropologues. Une femme a un niveau d'instruction équivalent à un secondaire 4.

Tableau 3.1 Profil professionnel des femmes interviewées

Nom fictif	Profession	Niveau d'instruction	Poste	Type d'organisation	Classement de l'organisation selon les trois branches du féminisme
Patricia	Avocate	Maîtrise	Présidente	Institut de femmes Organisme autonome de l'État financé pour le gouvernement fédéral	Féminisme d'État Féminisme hégémonique (H)
Monica	Députée du parti de gauche local Avocate	Baccalauréat	Députée au niveau étatique	Présidente de la Commission de droits humains et attention aux groupes vulnérables	Féminisme d'État Féminisme populaire (P)
Lorena	Avocate	Baccalauréat	Présidente	Commission de droits humains de l'État Organisme autonome de l'État financé pour le gouvernement local	Féminisme d'État Féminisme hégémonique (H)
Daniela	Députée du parti officiel local Éducatrice	Baccalauréat	Députée au niveau étatique	Secrétaire de la Commission d'équité de genre	Féminisme d'État Féminisme hégémonique (H)
Teresa	Députée du parti officiel Cegep	Secondaire 4	Députée au niveau étatique	Présidente de la Commission des affaires autochtones, intégrante de la commission	Féminisme d'État, féminisme autochtone (A)

				d'équité de genre	
Susana	Psychologue	Doctorat	Directrice	ONG travaillant pour la santé et le genre. Sa mission est de contribuer à améliorer la santé et la qualité de vie des femmes et des hommes à travers des activités dans les domaines de la santé mentale, santé sexuelle et reproductive avec une perspective de genre	Féminisme hégémonique (H)
Mirna	Travailleuse sociale	Maitrise	Directrice et fondatrice	Institution de la société civile en faveur de l'équité de genre, la liberté, l'empowerment l'autonomie et la promotion de droits des femmes	Organisation ouvertement féministe donc Féminisme hégémonique (H)
Antonia	Psychologue	Baccalauréat	Directrice et fondatrice	Collectif pour la citoyenneté, l'autonomie et la liberté des femmes. Ces objectifs sont la reconnaissance, la promotion et l'exercice des droits de femmes Se focalise sur la santé reproductive des femmes et leur droit à décider sur leur corps	Organisation ouvertement féministe donc Féminisme hégémonique (H)
Rosa	Sociologue	Baccalauréat	Directrice	Organisation qui promu la défense de droits humains et collectifs des communautés paysannes et autochtones. Elle se focalise sur des enjeux liés à la agriculture Elle est	Organisation rurale et paysanne donc Féminisme populaire (P)

				présente dans plusieurs municipalités de l'État	
Inés	Anthropologue	Maitrise	Intégrante ou membre	Organisation qui promu la défense de droits humains et collectifs des communautés paysannes et autochtones. Elle se focalise sur des enjeux liés à l'agriculture. Elle est présente dans plusieurs municipalités de l'État	Organisation rurale et paysanne donc Féminisme populaire (P)
Isabel	Educatrice	Baccalauréat	Directrice	Institut qui vise la protection et la promotion des langues autochtones dans tout l'État de Veracruz	Féminisme d'État et féminisme autochtone (A)
Nancy	Anthropologue	Doctorat	Chercheure	Université de Veracruz-activiste pour les droits des femmes	Université Féministe hégémonique (H)
Roberta	Sociologue	Baccalauréat	Présidente	Institut municipal des femmes	Féminisme d'État mais selon nous informateurs elle appartient au mouvement populaire (P)
Mercedes	Biologiste	Baccalauréat	Directrice	Organisme qui promeut le droit à la propriété foncière, la régularisation des titres fonciers, la construction d'immeubles, ainsi que l'obtention de services publiques	Organisation populaire Développement de logement donc Féminisme populaire (P)

				dans les quartiers populaires	
Gabriela	Ingénieur en développement communautaire	Baccalauréat	Travaille au sein du gouvernement de Mixtla	Gouvernement municipal de Mixtla (municipalité autochtone) Activiste en faveur de la promotion des droits de femmes, travaille dans de projets en collaboration avec l'institut veracruzano de femmes	Gouvernement et activiste indépendante Féminisme autochtone (A)

3.1.2 Entretiens semi dirigés avec les féministes de l'état de Veracruz

Pour la collecte de données qualitative, nous avons opté pour des entretiens semi-dirigés. Plusieurs raisons d'ordre épistémologique et méthodologique ont motivé ce choix. Parmi les considérations épistémologiques, l'entretien est pertinent, car il permet de rendre compte du point de vue des acteurs sociaux et de leurs perceptions afin d'interpréter leurs réalités et pour comprendre leur conduite (Poupart et al. 1997). Or un des objectifs de la recherche était précisément d'analyser les perceptions qu'ont les féministes des principaux problèmes auxquels les femmes font face et la place qu'elles accordent à la violence de genre. Nous désirons également contraster leurs discours vis-à-vis la violence et les facteurs qui lui sont associés, ainsi que de sonder leur opinion sur l'efficacité des lois mises en place pour éradiquer la violence de genre. Quant aux considérations d'ordre méthodologique, l'entretien constitue un des meilleurs moyens pour accéder à l'expérience des acteurs. De plus, à la différence d'autres sources de données telles que l'analyse documentaire et l'observation directe, les entretiens fournissent de l'information fiable qui provient des informateurs clés, qui sont représentatifs de leur groupe à propos des structures et du fonctionnement d'un groupe (Poupart et al. 1997). Dans le cas de la présente recherche, nous voulons dresser un portrait de féministes à Veracruz, tout en explorant leur trajectoire personnelle et professionnelle, l'entretien individuel semble donc particulièrement bien indiqué. Plus important encore, le recours à l'entretien permet de donner la parole et de

rendre visible certains groupes minoritaires dans une société. En effet, dans le cas des femmes autochtones au Mexique, elles sont sous-représentées dans les grandes enquêtes nationales, ce qui nous empêche de bien comprendre leur réalité en ce qui a trait aux injustices sociales.

3.1.2.1 Thèmes des entretiens

Nous avons élaboré une grille d'entretien pour nous permettre de comparer et contraster la perspective des féministes des différentes branches du féminisme dans l'État de Veracruz. Cette grille se divise en trois parties principales. La première partie de la grille regroupe des questions portant sur la trajectoire personnelle et professionnelle de l'interviewée quant à son engagement pour la cause des femmes. Nous leur avons demandé de retracer leur parcours depuis le début de leur vie professionnelle jusqu'à ce jour. De plus, nous nous intéressons aux raisons pour lesquelles les interviewées se sont impliquées pour les causes des femmes, leur motivation, leurs intérêts, leurs sources d'inspiration ainsi que les expériences concrètes qui ont favorisé leur engagement. Nous avons également voulu savoir si leur engagement s'est transformé au cours des années.

La deuxième partie de la grille aborde des questions sur l'expérience collective de la personne interviewée au sein de l'organisation, de l'institut, ou du parti politique, dans lequel elles travaillent présentement. Les questions abordent l'histoire de l'organisme, sa création et le contexte, la mission et l'objectif de l'organisme, les tâches que les féministes accomplissent au sein de l'organisme et les difficultés rencontrées en travaillant avec leurs collègues.

Quant à la dernière partie de la grille, elle aborde des questions plus précises concernant la violence de genre, notamment la violence conjugale. Par contre, nous voulions que les féministes évoquent spontanément cette problématique, sans que nous en fassions mention explicitement. En fait, nous les avons interrogées de façon générale sur les problématiques les plus importantes, qui selon leur avis, affectent la vie des femmes mexicaines. De la sorte, nous voulions savoir si la violence de genre est considérée comme un enjeu important par les femmes interviewées. Néanmoins, lorsque le thème ne surgissait pas spontanément dans le discours des interviewées, nous l'évoquions indirectement en leur demandant si elles avaient participé à l'élaboration de «*la loi d'accès des femmes à une vie sans violence de l'État de Veracruz*». Puis, nous poursuivions avec des questions plus précises concernant la violence. De ce fait, nous leur avons demandé comment elles la conceptualisent et l'expliquent. Nous leur avons également posé des questions

touchant la collaboration avec d'autres femmes en dehors de l'organisme ainsi que les difficultés rencontrées en travaillant dans le domaine de la violence de genre. Finalement, certaines questions touchent leur opinion concernant l'adoption de la *Loi d'accès des femmes à une vie sans violence* et à la réforme au Code pénal de l'État ; l'efficacité des services d'aide pour les femmes victimes de violence ainsi que les obstacles qui, selon elles, se posent en matière d'intervention et d'accès aux services d'aide des femmes victimes de violence. Nous leur avons également demandé d'énumérer des propositions qu'elles considèrent efficaces en matière de politiques publiques ainsi qu'en matière d'intervention pour éradiquer la violence faite aux femmes (voir annexe II grilles d'entrevue).

3.1.2.2. Déroulement des entretiens

Les entretiens se sont déroulés en espagnol, qui est la langue officielle du pays. Dans le cas des femmes autochtones, les entretiens ont également été conduits dans cette langue, car toutes parlaient l'espagnol, en plus de leur langue autochtone. Les entretiens se sont déroulés selon l'horaire et la disponibilité des interviewées, et la plupart se sont déroulées à leur endroit de travail. La durée approximative des entretiens était d'environ 60 minutes par participante.

Au début de chaque entretien nous nous présentions, nous expliquions brièvement que le but de la recherche était de dresser un portrait de la situation des femmes dans l'État de Veracruz (sans mentionner spécifiquement que nous travaillons sur la problématique de la violence de genre). Nous les assurons de la confidentialité des données de recherche. En plus, elles ont été informées de leur droit à mettre fin à l'entretien si elles le considéraient nécessaire. Toutes les femmes ont accepté de faire enregistrer l'entretien et elles ont répondu de façon aimable à toutes nos questions.

3.1.2.3. Défis et opportunités rencontrés sur le terrain

De façon générale, nous pouvons affirmer que les entretiens se sont bien déroulés et que la plupart des femmes étaient ouvertes et disposées à nous parler. De plus, à l'issue des entretiens, nous avons été invités par trois des interviewées à participer à des forums de discussions qui traitaient ou touchaient de près le thème de la violence de genre. Le premier s'est déroulé le 23 octobre 2009 et s'intitulait «Première rencontre étatique de femmes autochtones à Veracruz».

Nous avons ainsi participé à la table de discussion sur la violence faite aux femmes autochtones. Une invitation a également été lancée pour suivre un cours sur «l'Application des lois et de soins aux victimes de violence pour renforcer l'incorporation de la perspective de genre au sein du procureur général de justice» le 20 août 2010. Finalement, dans le cadre d'un projet intitulé «Institutionnalisation de la perspective de genre dans l'administration publique municipale», nous avons assisté le 14 septembre 2010 à la table ronde sur la «Promotion de la participation citoyenne des femmes avec une perspective de genre : démocratie, genre et politique publique municipale».

Si dans l'ensemble le terrain s'est très bien déroulé, une des interviewées a manifesté de la méfiance envers les entretiens. Cette personne a admis qu'au début elle ne voulait pas nous accorder d'entretien, parce que quelques mois auparavant elle s'était faite interviewer par un «supposé chercheur» concernant l'avortement, pratique qui reste encore illégale dans cet état, pour se rendre compte par la suite que l'intervieweur travaillait pour le gouvernement de l'état. Elle a eu peur de subir des conséquences légales étant donné que l'organisme qu'elle dirige promeut l'interruption de la grossesse par médicaments. Pour la rassurer, nous lui avons montré notre carte d'étudiante de l'université ainsi que la lettre d'acceptation comme étudiante visiteuse au Ciesas⁴. C'est ainsi que nous avons rassuré notre interviewée et l'entretien s'est bien déroulé.

Outre cet incident, un de défis majeurs a été de recruter des femmes autochtones. Malgré leur participation accrue à la vie publique au cours des dernières années dans les zones rurales, elles demeurent en effet moins présentes dans les villes. Il y avait donc peu de femmes autochtones qui répondaient à notre critère de choix au niveau de tout l'état de Veracruz. Au final, les femmes autochtones que nous avons sélectionnées travaillent dans la capitale de l'État, soit dans une zone urbaine.

3.1.3 Méthodes d'analyse des entretiens

Afin d'atteindre les objectifs de recherche, nous avons privilégié deux méthodes d'analyse, soit le récit de vie (qu'on appelle aussi histoire ou parcours de vie) pour la première partie des analyses et l'analyse sémantique du discours pour la deuxième partie. Ces deux méthodes s'avèrent complémentaires pour notre analyse, et devraient permettre de dresser un

⁴ Centre de recherche et d'études supérieures en anthropologie sociale.

portrait des femmes impliquées dans les différentes branches du mouvement féministe au Mexique.

Pour la première partie de la recherche, nous voulions décrire et contraster la trajectoire personnelle et professionnelle de femmes représentant les principales branches du féminisme mexicain afin de discerner de quelles façons leurs parcours se ressemblent ou diffèrent selon qu'elles appartiennent au féminisme hégémonique, populaire, ou autochtone. De plus, nous souhaitons analyser les perceptions des féministes mexicaines quant aux principaux problèmes auxquelles les femmes mexicaines sont confrontées, ainsi que la place qu'elles accordent à la violence dans leur discours et leur programme. L'usage des histoires de vie semble particulièrement adapté pour cette partie de la recherche qualitative puisqu'elles accordent une importance de premier plan au récit des acteurs qui se base sur leur expérience de la vie en société (Poupart et autres ; 1997). Ainsi, par le biais des récits de vie, nous recueillons de l'information tant sur l'individu que sur l'environnement social de cet individu. Cela implique l'analyse et la compréhension de situations et problématiques sociales à partir du vécu des acteurs (Sanséau, 2005).

Cette méthode permet en outre au chercheur, à partir du récit du vécu et des expériences des acteurs, d'identifier les moments constitutifs de leurs parcours et de les interpréter (Poupart et autres : 1997 ; Morin, 1980). Dans notre cas, les moments clés des parcours étaient leur engagement au profit de la cause des femmes, et les différents marqueurs de leur parcours militant (l'adhésion à une organisation ou à un parti politique, par exemple). L'utilisation des récits de vie implique la reconstitution du passé de l'individu pour donner du sens à ses choix et actions présentes (Sanséau, 2005). Recueillir les histoires de vie de féministes permet de retracer leur parcours depuis le début de leur vie professionnelle, saisir comment est né leurs intérêts pour les problématiques de genre, décrire les expériences qui ont favorisé leur engagement vis-à-vis les causes des femmes et finalement constater comment cet engagement a évolué dans le temps.

Puis, dans un deuxième temps, nous voulions analyser comment les féministes mexicaines appartenant aux différentes branches du mouvement des femmes au Mexique, conceptualisent et interprètent la violence domestique, les facteurs qui lui sont associés et la manière de la combattre. Finalement, nous voulions cerner et contraster leur opinion sur l'efficacité des lois mises en place pour éradiquer la violence de genre ainsi que les obstacles qui selon leur opinion se posent pour l'éliminer. Bref, l'accent dans cette partie de l'analyse est mis sur la perspective et

la perception des féministes mexicaines sur une problématique et leur interprétation de leur environnement (Miles et Huberman, 2003). Donc, la méthode d'analyse privilégiée pour cette deuxième partie est une analyse sémantique⁵ du discours.

L'analyse du discours⁶ s'avère plus adéquate pour notre analyse, car celle-ci met l'accent sur la dimension symbolique de la pensée humaine. À ce sujet, Sabourin explique que «*l'analyse de contenu*⁷ a pour but de connaître la vie sociale à partir de cette dimension symbolique des comportements humains» (Sabourin, 2009, p. 416). En ce sens, il s'agit de produire de la connaissance à partir du discours social des acteurs. Ces derniers ont leur propre perspective et leur propre représentation sociale du monde qui relève de leur expérience (leur propre vécu) et des interactions sociales. Ainsi, l'utilisation du langage diffère selon les personnes ou groupes sociaux étant donné que c'est une activité qui contribue à donner du sens à la réalité sociale particulière à chacun (Sabourin, 2009). Pour l'analyse sémantique, la production du sens ne se limite pas uniquement au fonctionnement syntaxique, mais à l'usage social du langage. L'analyse sémantique de discours intègre ce qui se dit, soit la langue et son usage, au contexte sociohistorique particulier où ce discours se produit (Bourque et Duchastel, 1988). C'est ainsi que dans l'analyse sémantique nous nous intéressons au contenu du discours en tenant compte du contexte d'énonciation et des interactions entre les groupes sociaux comme parties importantes de la construction de la réalité sociale. À ce propos, Gilles Bourque soutient que «*les mots sont, d'autre part et par nature, à la fois polysémiques et polémiques. Ils doivent, en conséquence, être lus en contexte d'énonciation afin d'en circonscrire les possibilités sémantiques puisqu'ils sont toujours utilisés dans le cadre d'une interaction discursive*» (Gilles Bourque, 1988, p.61). C'est ainsi que notre but est d'essayer d'interpréter le discours de féministes mexicaines de l'état de Veracruz afin de mieux comprendre leurs perceptions et conceptions du monde social. Pour ce faire, nous explorons les différents types de discours des femmes que nous avons interviewées en choisissant, selon leur pertinence pour chaque thématique, certaines parties des entrevues qui représentent le mieux notre objet d'étude. Étant donné que l'approche sémantique est une

⁵ “In the most general sense, semantics is a component theory within a larger semiotic theory about meaningful, symbolic and behavior...Probably the most general concept used to denote the specific object of a semantic theory is the concept of interpretation” (Van Dijk, 1985, p.103).

⁶ Il existe de nombreuses méthodes en analyse du discours comme l'analyse de contenu thématique ou classique, l'analyse automatique, l'analyse sémantique, documentaire, etc.

⁷ L'analyse de discours est un sous-domaine de l'analyse de contenu qui regroupe un ensemble des démarches visant l'étude des formes d'expression humaine : productions visuelles et auditives, discours oraux et discours écrits. L'analyse de discours privilégie l'étude de la production textuelle orale ou écrite (Sabourin, 2009, p.418)

démarche qualitative, nous cherchons à extraire des parties du texte, mais nous conserverons le plus possible l'état original de l'entrevue afin de préserver la cohérence, l'organisation et la structure du texte (Sabourin, 2009).

Nous avons retranscrit le contenu de l'enregistrement des entrevues ainsi que les notes de terrain que nous avons prises afin d'analyser les données. Le temps requis pour la retranscription a été de deux mois et a été réalisée pendant notre séjour au Mexique. Étant donné que nous cherchons à comparer le discours de femmes représentant différentes branches du féminisme mexicain, nous avons fait une lecture transversale des entrevues selon les trois grandes sections de la grille d'entretien : soit la trajectoire professionnelle, leur expérience collective au sein de l'organisation, puis leur implication en faveur des droits des femmes et leur perspective par rapport à la violence de genre.

3.2 Méthodologie quantitative

3.2.1. Données

3.2.1.1. L'Enquête nationale sur la dynamique des relations dans les ménages 2006 (ENDIREH 2006): historique

Depuis 1998, le Ministère de la Santé ainsi que l'Institut mexicain de sécurité sociale (IMSS) tentent de mesurer la violence domestique dans les enquêtes nationales qu'ils mènent auprès de la population. Des questions concernant la violence domestique ont été incorporées dans une partie des enquêtes sociodémographiques et sur la santé des femmes. Mentionnons particulièrement l'Enquête nationale sur la santé reproductive avec la population affiliée à l'IMSS menée en 1998 (ENSARE 1998), l'Enquête nationale de santé 2000 (ENSA) menée par le Ministère de la Santé, l'Enquête nationale de la jeunesse 2000 (ENAJUV) menée par l'Institut mexicain de la jeunesse et l'Enquête nationale sur la santé reproductive 2003 (ENSAR) réalisée par le Ministère de la Santé (Castro y Cacique, 2006). L'Enquête sur la violence intrafamiliale est la première enquête spécifique sur le sujet; elle a été menée par l'Institut national de statistique, de géographie et d'informatique du Mexique (INEGI) en 1999. Toutefois, les données de cette enquête ont uniquement été recueillies auprès de la population de la ville de Mexico, elles ne sont donc pas représentatives de l'ensemble de la population (Castro et Cacique, 2006). La première enquête nationale spécifique sur la violence conjugale a été menée en 2003 (Enquête nationale

sur la violence contre les femmes ENVIM 2003), par les trois institutions publiques de santé les plus importantes au pays⁸. Les données de cette enquête, qui a été reconduite en 2006, ont été recueillies uniquement auprès de femmes utilisant les services de santé publique (ENVIM 2006). De plus, deux autres enquêtes nationales sur le sujet ont été réalisées en 2007 et 2008 auprès des populations spécifiques. Il s'agit de l'Enquête nationale menée auprès des jeunes et portant sur la violence dans les relations de couple (ENVINOV 2007), ainsi que l'Enquête sur la Santé et les droits des femmes autochtones dans laquelle certaines questions abordent la problématique sur la violence domestique (ENSADEMI 2008).

C'est en 2003 que voit le jour l'Enquête nationale sur la dynamique des relations dans les ménages 2003 (ENDIREH 2003). Les données de cette enquête, contrairement à celles recueillies par l'ENVIM 2003 et l'ENVIM 2006, ne se limitent pas uniquement à la population qui utilise les services de santé, mais s'adresse plutôt à l'ensemble des femmes résidant dans des ménages choisis de façon aléatoire. Cette enquête (ENDIREH 2003) a été réalisée par l'Institut national de statistique et de géographie⁹ auprès d'un échantillon de 57 000 ménages répartis dans 11 des 32 États mexicains. L'ENDIREH 2003 a comme principal objectif de déterminer l'ampleur et les formes des violences subies par les femmes dans leur vie commune avec leur conjoint. En 2006, fort des résultats obtenus lors de l'enquête de 2003 et à la demande de la Commission spéciale mise sur pied pour mieux comprendre et pour assurer un suivi aux féminicides dans le pays (CEFEMIN), l'INEGI décide de mener une autre enquête afin d'explorer les violences commises contre les femmes au sein du foyer, mais aussi dans d'autres contextes sociaux (INEGI et l'Institut National des femmes, 2007, ENDIREH 2006). La différence la plus notable entre ces deux enquêtes réside dans le fait que les entrevues réalisées en 2006 ne se limitent pas qu'aux femmes mariées ou qui cohabitent avec leur conjoint, mais comprennent aussi les femmes célibataires, séparées, divorcées ainsi que les veuves.

Un des constats majeurs qui émerge de l'ensemble des enquêtes réalisées au Mexique sur la violence envers les femmes est qu'il ne semble pas y avoir une forte convergence des conclusions et qu'il existe même des différences entre les résultats trouvés. Cela peut être lié au

⁸ SSA, IMSS et ISSTE (Le ministère de la santé, l'institut mexicain de sécurité sociale, L'institut de sécurité sociale et des services sociaux des employés du secteur public)

⁹ L'Institut national de statistique et de géographie a mené cette enquête en collaboration étroite avec l'Institut national des femmes et le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM) (INEGI et l'Institut national des femmes, 2004, ENDIREH 2003).

fait qu'il n'existe pas encore une vision conceptuelle et méthodologique unifiée étant donné la diversité des instruments conçus pour mesurer cette problématique. En effet, les institutions qui ont mené des enquêtes sur la violence faite aux femmes la mesurent de façon différente. Il n'est alors pas surprenant de constater des inconsistances quant à la prévalence de la violence ainsi que aux facteurs associés à cette problématique (Castro et Casique, 2008).

3.2.1.2 Echantillon

L'enquête nationale sur la dynamique des relations dans les ménages 2006, réalisée auprès d'un échantillon de 128000 ménages répartis sur tout le territoire national, a comme principal objectif de mesurer la fréquence et la nature des violences parmi les femmes âgées de 15 ans et plus dans plusieurs contextes : la famille, l'école, le travail et l'espace public. Les femmes ont donc été interrogées sur les incidents de violence potentiels au cours de leur vie, ou pour certaines questions, au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Un nombre total de 133 398 femmes ayant 15 ans ou plus résidentes en milieu urbain et rural ont été interviewées, parmi lesquelles 55,6 pour cent cohabitent avec leur conjoint, 28,8 pour cent sont célibataires et 15,6 pour cent sont séparées ou veuves. Les entrevues ont été menées en personne, le taux de réponse est de 88,8 pour cent (Résultats descriptifs ENDIREH 2006; Ramirez, 2007).

Cette recherche porte uniquement sur l'échantillon des femmes cohabitantes avec leur conjoint, soit 84 196 de femmes ayant 15 ans et plus et qui sont mariées ou en union de conjoint de fait et qui vivent avec leur partenaire au moment de l'entrevue.

3.2.2 Mesures

3.2.2.1 – Questionnaire de l'enquête ENDIREH 2006

Cette enquête comprend trois questionnaires différents selon la situation matrimoniale des répondantes (femmes mariées ou en union de fait ; femmes divorcées, séparées ou veuves; femmes célibataires) et recueille de l'information sur les actes de violence subis dans différents contextes : dans la vie de couple, la famille, à l'école, au travail et dans l'espace public. Compte tenu de l'objectif de l'enquête (mesurer la violence et notamment la violence domestique), les deux questionnaires destinés aux femmes mariées ou en union comprennent un nombre plus élevé de sections que le questionnaire qui s'adresse aux femmes célibataires. Au total, 71 questions

portant sur les actes de violence dans tous les contextes ont été posées aux femmes mariées, 74 questions aux femmes ayant vécu avec un partenaire (femmes divorcées, séparées ou veuves) et 57 aux femmes célibataires (INEGI et l'Institut national des femmes, 2007, questionnaire de l'enquête). Cette recherche a eu uniquement recours au questionnaire s'adressant aux femmes mariées ou en union de conjoint de fait. et étant donné que nous nous intéressons exclusivement à la partie sur les violences faites aux femmes dans leur vie en couple, nous décrivons uniquement cette partie du questionnaire et non dans les autres contextes (la famille, l'école, le travail et l'espace public).

Le questionnaire recueille d'abord des informations sur les caractéristiques sociodémographiques des répondantes et des autres membres de la famille âgés de 12 ans et plus qui demeurent avec elles dans le même ménage. De plus, il inclut des questions concernant les caractéristiques socioéconomiques du ménage. Le questionnaire recueille également de l'information concernant certaines caractéristiques sur la relation du couple (situation maritale, durée de la relation, nombre d'enfants, etc). Les questions portent sur leur conjoint actuel, quoique certaines questions portent sur les raisons pour lesquelles elles ont laissé leur ancien partenaire. D'autres questions portent sur les caractéristiques sociodémographiques du conjoint (année de naissance, statut d'emploi, niveau d'éducation, années de scolarisation, type d'emploi, revenu, le fait de parler une langue autochtone et antécédents de violence dans la famille d'origine).

Par ailleurs, le questionnaire recueille également des informations sur les causes de tensions et de conflits dans le couple et cherche à savoir si ces derniers ont dégénéré en diverses formes d'actes de violence au cours des 12 derniers mois. Il existe également des questions sur l'opinion quant aux rôles sexués, sur la participation à la prise de décision, sur l'accès aux ressources économiques et matérielles ainsi que sur la liberté de mouvement. Dans la dernière partie, de l'information est collectée concernant le recours aux centres d'aide, aux services de santé et aux services sociaux pour femmes violentées. Enfin, des questions portent sur les conséquences des violences subies sur la santé physique et mentale des femmes.

3.2.2.2 Mesures de la violence

Le tableau 3.2 présente une liste de d'actes et de situations qui caractérisent chaque type de violence dans le contexte conjugal au cours de 12 derniers mois précédant l'enquête. Pour ce

questionnaire des femmes mariées ou en union de conjoint de fait, huit questions saisissent les actes de violence physique, treize question ou items la violence émotionnelle, six items la violence économique et trois items la violence sexuelle au sein du couple.

Tableau 3.2 : Classification des différents actes et agressions selon le type de violence, Endireh 2006

Violence physique	Violence sexuelle	Violence émotionnelle	Violence économique
Se faire agresser avec un couteau; se faire tirer dessus avec une arme; se faire frapper avec les mains; se faire pousser; recevoir un coup de pied; se faire lancer des objets; subir une tentative d'étranglement; se faire attacher.	Exiger des rapports sexuels sans son consentement ; se faire imposer des pratiques sexuelles non désirées; avoir subi de la force physique pour se faire imposer des rapports sexuels.	Se faire espionner; se faire dire par le conjoint que vous le trompez; se faire menacer de mort; se faire enfermer ou empêcher de sortir; se faire menacer de se faire quitter, se faire dire de quitter la maison ou se faire menacer de s'en prendre aux enfants; avoir les enfants ou d'autres membres de la famille montés contre vous; se faire détruire, jeter ou cacher des objets/biens personnels; ressentir de la peur; se faire ignorer et avoir un conjoint qui ne tient pas compte de votre opinion; ou qui arrête de vous parler; ou qui se fâche parce que le ménage n'est pas fait; qui vous méprise, dévalorise ou vous dénigre.	Qui réclame des comptes sur la façon dont l'argent a été dépensé; se faire refuser de l'argent malgré la disponibilité de ressources; se faire menacer de ne plus recevoir d'argent; faire face à un conjoint qui gaspille de l'argent du ménage; se faire prendre de l'argent ou des biens; se faire interdire de travailler ou d'étudier.

Source : Questionnaire de l'Endireh 2006,
<http://www.inegi.org.mx/est/contenidos/proyectos/encuestas/hogares/especiales/endireh/endireh2006/default.aspx>

3.2.2.2.1 Construction des variables dépendantes : analyse factorielle exploratoire

Le questionnaire s'adressant aux femmes mariées ou en union de conjoint de fait contient 30 questions visant à mesurer quatre formes de violence conjugale contre les femmes : violence physique, violence émotionnelle, violence sexuelle et violence économique. Nous avons réalisé une analyse factorielle pour vérifier si ces questions mesuraient effectivement ces 4 formes, ou dimensions de la violence conjugale (physique, sexuelle, émotionnelle et économique). De ce fait, l'analyse factorielle cherche «à réduire un nombre important d'informations (prenant la forme de valeurs sur des variables) à quelques grandes dimensions» (Tabachnick et Fidell, 2012, p.615). Cette analyse cherche à expliquer la plus forte proportion de la covariance par un nombre

restreint de variables. On s'attend donc à ce que les indicateurs relatifs à la violence se regroupent autour des quatre dimensions mesurées (violence physique, émotionnelle, sexuelle et économique) et fassent éventuellement émerger des sous-catégories (d'autres dimensions) suivant le degré de corrélation de ces premières. Il sera par la suite possible de créer des échelles ou des indices selon les résultats de l'analyse factorielle.

Ainsi, une analyse factorielle exploratoire a été réalisée avec une méthode d'extraction des moindres carrés non pondérés¹⁰ avec rotation oblique et avec une saturation supérieure à 0,25¹¹. Le modèle avec rotation orthogonale (varimax) a été rejeté, car la matrice de corrélation factorielle a montré que les facteurs sont corrélés entre eux. Le questionnaire initialement constitué de 30 questions relatives à la violence a été réduit à 27 questions étant donné que la variance de trois indicateurs «se faire attacher», «se faire interdire de travailler ou étudier» et «se faire tirer dessus avec une arme», n'atteignait pas de valeur suffisamment élevée pour être considérée avec l'ensemble des autres questions. Ces questions ne contribuent donc pas à la mesure commune du concept. Plus précisément, la corrélation entre ces trois questions et les autres questions de l'échelle est inférieure à 0,20 (statistique de qualité de la représentation). De plus, après l'extraction, l'analyse montre que ces variables ne sont corrélées à aucun facteur. En retirant ces trois variables, le modèle retenu indique que la solution factorielle est statistiquement acceptable, l'indice de Kaiser-Meyer-Olkin (KMO)¹² étant égal à 0,942. Le modèle retenu comporte six facteurs qui expliquent 56% de la variance. Après rotation le premier facteur explique presque 31% de la variance, le deuxième 7,2%, le troisième 5,3%, le quatrième 4,6%, le cinquième 4,1% et le sixième 3,7% de la variance. Le test du coude de Cattell utilisant le graphique des valeurs propres montre une cassure lors du sixième facteur. L'analyse factorielle a confirmé qu'il existe divers types de violence perpétrée par le partenaire intime (violence émotionnelle, violence physique, violence économique et violence sexuelle) groupant certains comportements. Qui plus est, elle a permis de distinguer des sous-catégories de comportements violents selon le niveau de sévérité de violence (sévère et moins sévère), notamment pour la violence émotionnelle et physique.

¹⁰ Méthode privilégiée lorsque les échelles de mesure sont ordinales ou que la distribution des variables n'est pas normale (Tabachnick et Fidell, 2012).

¹¹ Car les facteurs sont corrélés entre eux.

¹² Le KMO «Est un indice d'adéquation de la solution factorielle. Il indique jusqu'à quel point l'ensemble de variables retenu est un ensemble cohérent et permet de constituer une mesure adéquate du concept» (Tabachnick et Fidell, 2012, p.638)

En effet, après l'extraction, le premier facteur qui émerge de l'analyse regroupe huit indicateurs qui représentent ce que l'on pourrait qualifier de « formes sévères de violence émotionnelle » : « se faire espionner », « se faire dire par le conjoint que vous le trompez », « se faire menacer de mort », « se faire enfermer ou empêcher de sortir »; « se faire menacer de se faire quitter », « se faire dire de quitter la maison ou se faire menacer de s'en prendre aux enfants »; « avoir les enfants ou d'autres membres de la famille montés contre vous »; « se faire détruire, jeter ou cacher des objets/biens personnels »; « ressentir de la peur ». Le deuxième facteur clairement défini regroupe deux indicateurs qui représentent ce que l'on pourrait qualifier des formes sévères de violence physique : « se faire agresser avec une arme » et « se faire agresser avec un couteau » (tableau 3.3).

Le troisième facteur regroupe les trois questions relatives à la violence sexuelle dans le questionnaire soit : « Exiger des rapports sexuels sans consentement », « se faire imposer des pratiques sexuelles non désirées » et « avoir subi de la force physique pour se faire imposer des rapports sexuels ». Le quatrième facteur regroupe quatre indicateurs de violence économique : « se faire menacer de ne plus recevoir d'argent », « faire face à un conjoint qui gaspille l'argent du ménage », « se faire refuser de l'argent malgré la disponibilité de ressources », « se faire prendre de l'argent ou des biens ». Le cinquième facteur regroupe cinq indicateurs relatifs à la violence physique que l'on pourrait qualifier de moins sévères comparée aux indicateurs du deuxième facteur : « se faire frapper avec les mains », « se faire pousser », « recevoir un coup de pied », « se faire lancer des objets », « subir une tentative d'étranglement. » Enfin cinq indicateurs de violence émotionnelle que l'on peut qualifier de « moins sévère » se regroupent dans le sixième facteur: « se faire ignorer et avoir un conjoint qui ne tient pas compte de son opinion », « qui arrête de vous parler », qui « se fâche parce que le ménage n'est pas fait », « qui vous méprise, dévalorise ou dénigre » ou « qui réclame des comptes sur la façon dont l'argent a été dépensé ». Ce dernier indicateur appartenait à la violence économique dans l'échelle originale du questionnaire (voir tableau 3.2), mais selon l'analyse factorielle, il a été classé plutôt comme correspondant à la violence émotionnelle moins sévère. Enfin, pour tous les indicateurs des violences, plus les valeurs des ces indicateurs s'éloignent de 0, plus la femme a été victime d'actes de violence.

L'analyse factorielle a ainsi permis d'établir un modèle final à 27 indicateurs (items) qui se regroupent autour de six sous-échelles de violence présentées dans le tableau 3.3

Tableau 3.3 : Modèle 3, analyse factorielle de violence sur 27 indicateurs avec rotation oblique

Indicateurs	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3	Facteur 4	Facteur 5	Facteur 6
	Violence émotionnelle sévère	Violence physique sévère	Violence sexuelle	Violence économique	Violence physique moins sévère	Violence émotionnelle moins sévère
Se faire espionner	,565	,012	,043	,027	,035	-,005
Se faire dire par le conjoint que vous le trompez	,453	-,044	,036	,024	-,063	,200
Se faire menacer de mort	,384	,246	,060	,056	-,052	-,078
Se faire enfermer ou empêcher de sortir	,380	,018	,080	,018	-,072	,086
Se faire menacer de se faire quitter, se faire dire de quitter la maison ou se faire menacer de s'en prendre aux enfants	,380	-,017	,018	,049	-,135	,248
Avoir les enfants ou d'autres membres de la famille montés contre vous	,363	,025	,057	,063	-,010	,128
Se faire détruire, jeter ou cacher des objets/biens personnels	,340	,063	,010	,096	-,232	,004
Ressentir de la peur	,332	-,005	-,045	,010	-,274	,213
Se faire agresser avec un couteau	-,102	,775	,006	-,001	-,046	,054
Se faire agresser avec une arme	,078	,769	-,007	-,005	,055	,038
Exiger des rapports sexuels sans consentement	-,040	,015	,836	-,019	-,026	-,064
Se faire imposer des pratiques sexuelles non désirées	-,012	-,005	,711	-,007	,011	-,022
Avoir subi de la force physique pour se faire	,046	-,041	,618	,021	,021	,133

imposer des rapports sexuels						
Menacer de ne plus recevoir de l'argent	-,009	-,011	-,003	,818	-,015	-,016
Faire face à un conjoint qui gaspille de l'argent du ménage	-,005	-,018	-,003	,710	-,046	,022
Se faire refuser de l'argent malgré la disponibilité de ressources	-,073	,019	,038	,566	,041	,261
Se faire prendre de l'argent ou des biens	,156	,039	,057	,305	-,032	-,098
Se faire frapper avec les mains	-,031	-,042	,016	,004	-,837	,032
Se faire pousser	,009	-,066	-,010	,002	-,748	,092
Recevoir un coup de pied	-,023	,102	,056	,025	-,635	-,060
Se faire lancer des objets	,021	,030	,013	,042	-,610	,011
Subir une tentative d'étranglement	,113	,246	,052	-,002	-,307	-,079
Se faire ignorer et avoir un conjoint qui ne tient pas compte de son opinion	,096	,029	,018	,061	-,093	,536
Un conjoint qui arrête de vous parler	,049	,028	,009	,028	-,032	,488
Un conjoint qui se fâche parce que le ménage n'est pas fait	,026	,037	,064	,018	-,016	,464
Un conjoint qui vous méprise, dévalorise ou dénigre	,161	,030	,041	,034	-,201	,411
Un conjoint qui réclame des comptes sur la façon dont l'argent a été dépensé.	,027	,015	,048	,161	,011	,394

C'est la méthode de rotation oblique qui est utilisée, en raison des corrélations assez élevées comprises au tableau 3.4, indiquant qu'il existe des liens conceptuels entre les facteurs.

Tableau 3.4 : Matrice de corrélation factorielle

Facteur	1	2	3	4	5	6
1	1,00	,381	,525	,496	-,586	,480
2	,381	1,000	,326	,232	-,441	,063
3	,525	,326	1,000	,472	-,469	,350
4	,496	,232	,472	1,000	-,413	,518
5	-,586	-,441	-,469	-,413	1,000	-,410
6	,480	,063	,350	,518	-,410	1,000

Une fois l'analyse factorielle terminée, on a également effectué une analyse de fidélité¹³ de nos sous échelles (facteurs) en ayant recours au *Coefficient Alpha de Cronbach*. Ce test nous permet de savoir pour chacun de nos facteurs (sous-échelles): « *jusqu'à quel point chacun des items constitue une mesure équivalente d'un même concept* » (Durand, 2006).

Le premier, deuxième, troisième, cinquième et sixième facteur présentent une consistance interne satisfaisante (voir tableau 3.5). Pour ce qui est du quatrième facteur, le coefficient de Cronbach est inférieur à 0,74. En retirant un item, celui-ci peut être amélioré. En effet, la suppression d'un élément permet un alpha de Cronbach plus élevé (0,775) que celui de l'alpha standardisé. Pour cette raison, nous avons décidé de retirer l'item « *se faire prendre de l'argent ou des biens* » de la dimension (facteur) violence économique.

Tableau 3.5 : mise en évidence des 6 facteurs avec des coefficients alpha de Cronbach

Facteurs	Dimensions	Nombre d'indicateurs	Alpha de Cronbach
1	Violence émotionnelle sévère	8	,803
2	Violence physique sévère	2	,736
3	Violence sexuelle	3	,714
4	Violence économique	3	,775
5	Violence physique moins sévère	5	,797
6	Violence émotionnelle moins sévère	5	,713

¹³ La fidélité est: « *un indice de la qualité de la mesure en soi. Selon lequel l'indicateur est supposé de mesurer qu'une caractéristique spécifique d'un objet et rien d'autre* » (Durand et Blais 2009 dans Gauthier).

Comme le montre le tableau 3.6, le type de violence domestique le plus répandu au Mexique est la violence émotionnelle, qu'elle soit «modérée ou sévère». En effet, la violence émotionnelle sévère, qui comprend les menaces, l'espionnage, l'isolation et l'intimidation touche treize pour cent (13%) des femmes habitant avec leur conjoint. De plus, 30% des femmes habitant avec leur conjoint ont déclaré avoir été victimes d'au moins un acte de violence émotionnelle moins sévère (mépris ainsi que des commentaires humiliants et dégradants). Après la violence émotionnelle, la violence économique est la deuxième forme de violence la plus fréquente et 11% des femmes ont déclaré avoir subi au moins un acte de violence économique de la part de leur conjoint au cours des 12 derniers mois. Si la violence physique sévère demeure rare (moins de 1% déclarent avoir subi une telle violence), presque 10% des femmes déclarent avoir été victimes de violence physique moins sévère dans leur relation de couple au cours des 12 derniers mois. Enfin, presque 6% des femmes ont déclaré avoir été victimes de violence sexuelle de la part de leur conjoint actuel au cours de l'année de l'enquête.

Tableau 3.6: Pourcentage de femmes ayant subi un type de violence au moins une fois de la part du partenaire intime lors des 12 derniers mois

Type de violence	Fréquence	Pourcentage
Violence émotionnelle sévère	1 fois et plus	13,3
Violence émotionnelle moins sévère	1 fois et plus	30,2
Violence physique sévère	1 fois et plus	0,8
Violence physique moins sévère	1 fois et plus	9,7
Violence sexuelle	1 fois et plus	5,6
Violence économique	1 fois et plus	11,3

3.2.2.3 Les variables indépendantes

Étant donné un nombre élevé de variables indépendantes incluses dans les modèles, nous les avons classées selon qu'elles appartiennent au niveau **microsocial**, **mésocial** ou **macrosocial**. Elles se déclinent de la façon suivante :

Variables au niveau microsocial

3.2.2.3.1 Mesures des caractéristiques sociodémographiques.

À ce niveau (micro), on tient compte des caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des répondantes telles que: âge de la femme, niveau de scolarité de la femme et antécédents de violence dans la famille d'origine de la femme et de son conjoint.

D'autres facteurs à ce niveau sont liés aux caractéristiques de la relation de couple: type d'union, durée de la relation, différence d'âge entre les conjoints, différence des années de scolarisation, différence du statut d'emploi.

3.2.2.3.2 Mesures de contrôle dans le couple

3.2.2.3.2.1. Construction du pouvoir coercitif : degré d'autonomie et pouvoir de décisionnel des femmes

Au niveau micro, c'est également important d'analyser comment le pouvoir se construit à l'intérieur du ménage sur plusieurs dimensions. C'est à ce niveau que commencent à s'organiser et à se hiérarchiser les rapports de genre. Au même titre que pour la construction des variables dépendantes (les violences), nous avons recours à l'analyse factorielle pour créer des indices sur le contrôle coercitif. En effet, l'analyse factorielle est utilisée dans le but de voir si des items concernant les rapports de pouvoir au sein du couple peuvent être synthétisés à l'aide d'un regroupement en facteurs.

En fait, il existe une autre dimension dans la dynamique du couple qui n'émane pas nécessaire d'une situation de conflit, mais se produit plutôt dans un contexte plus large, dans lequel le conjoint adopte un comportement contrôlant sur plusieurs dimensions dans la vie d'une femme (Villareal, 2007). Il s'agit entre autres des stratégies d'isolement social, de surveillance, de restriction du pouvoir de décision dans le ménage, du contrôle sur les ressources économiques du ménage, ainsi que de la sexualité; il s'agit également à la restriction de liberté pour réaliser certaines activités comme travailler, faire des courses ou visiter la famille. Ces stratégies constituent des modes de coercition diversifiés qu'utilisent les hommes pour marquer leur autorité et pour s'emparer du contrôle dans la relation (Villareal, 2007; Dutton, Goodman, 2005).

Ces modes de contrôle constituent des formes plus subtiles d'intimidation que les actes de violence (Stark, 2009).

Pour Tanha et autres (2009), le contrôle coercitif n'implique pas nécessairement une forme de violence, mais renvoie plutôt à une dynamique ou à une motivation dans la relation qui peut mener à la violence physique ainsi qu'à d'autres formes d'abus. En fait, le contrôle coercitif peut se définir comme *«le fait de réduire le pouvoir du partenaire intime pour prendre des décisions, de limiter ses rapports avec d'autres personnes ainsi que réduire l'indépendance de celui-ci sur certaines activités de la vie quotidienne et faire diminuer son estime de soi»* (Ehrensaft et autres, 1999, p 21; Robertson et Murachver, 2011, p. 208). C'est ainsi que le pouvoir coercitif renforce la subordination des femmes en perpétuant les inégalités, en limitant la liberté, l'autonomie ainsi que l'autodétermination des femmes (Stark, 2009).

Pour certains auteurs, des stratégies de pouvoir coercitif constituent d'autres formes de violence conjugale (Cook et Goodman, 2006; Dutton et Goodman, 2005; Johnson et Ferraro, 2000). Tandis que pour d'autres, le contrôle coercitif constitue un bon prédicteur de la violence physique (Villareal, 2007, Macmillan et Gartner, 1999; Coleman et Straus, 1990). Or, plus il existe un déséquilibre du pouvoir dans la relation où l'homme domine plusieurs dimensions de la vie d'une femme, plus il y a de risque de violence conjugale. C'est pourquoi, dans cette recherche, la relation entre le pouvoir coercitif et les différents types de violence est explorée. Dans cette recherche, deux indicateurs de pouvoir coercitif sont considérés: l'indice d'autonomie et l'indice du pouvoir décisionnel, constituent des variables « prédictives » de la violence. En fait, elles servent à mesurer le niveau de contrôle qu'exerce le partenaire sur sa conjointe. Dans cette optique, nous concevons que les différents types de violence constituent une des tactiques qu'utilisent les conjoints violents dans un contexte de conflit pour maintenir le contrôle de la relation (Cook, Goodman, 2006).

Le questionnaire de l'Endireh 2006 collecte des informations sur l'autonomie et la liberté de mobilité des femmes. Sept items explorent les arrangements établis entre la femme et son conjoint lorsqu'elle veut réaliser diverses activités dont travailler, faire des courses, rendre visite à ses parents ou à des amies, acheter quelque chose ou changer son apparence physique, participer à une activité sociale ou politique, devenir amie avec une personne que son conjoint ne connaît pas, voter pour un candidat ou un parti politique. Pour chaque activité il existe quatre réponses possibles: a) la femme n'effectue pas l'activité seule, elle doit être accompagnée de son

conjoint; b) la femme doit demander la permission de son conjoint, c) elle lui demande son avis, d) la femme n'a ni à demander de permission ni l'avis de son conjoint. Les données ont été recodées : les réponses «autres» ont été supprimées de l'analyse et nous avons estimé la moyenne de chaque variable et ensuite avons remplacé la valeur de la catégorie «ne s'applique pas» par celle de la moyenne du groupe de chaque variable.

Outre ces questions sur l'autonomie, l'Endireh 2006 regroupe onze questions concernant la prise de décision dans le ménage, c'est-à-dire qui visent à mesurer le degré d'autonomie décisionnelle des femmes dans plusieurs domaines, soit sur la poursuite des études et le travail, les déplacements hors de la maison, l'accès à son argent ou à l'argent du ménage, les achats la participation à la vie sociale et politique de sa communauté, la manière de dépenser ou d'épargner son argent, les permissions données aux enfants, les changements de résidence (dans une autre maison ou dans une autre ville), le moment des rapports sexuels, l'utilisation de moyens de contraception, la personne qui doit utiliser les moyens de contraception. Après avoir récodifié pour chaque décision (les réponses «autres personnes» ont été supprimées de l'analyse et les réponses «ne s'applique pas» sont remplacées par la moyenne du groupe, il existe trois réponses possibles: a) seulement le conjoint, b) les deux (décision commune) c) seulement la répondante

À l'instar de Casique (2004) et de Castro et Casique (2008), nous avons décidé de créer un indice relatif à l'autonomie des femmes et un autre concernant le pouvoir décisionnel des femmes¹⁴. L'autonomie de la femme réfère à sa capacité de réaliser des activités et de prendre des décisions sans avoir à demander la permission du conjoint. Tandis que le pouvoir décisionnel concerne le niveau de participation et d'influence qu'a la femme sur les décisions familiales (Casique, 2004). En effet, plus une femme accepte de se soumettre à la volonté de son conjoint ou de lui laisser le pouvoir de décision sur plusieurs dimensions du ménage, moins elle fait valoir son opinion, ses désirs, et plus elle renforce le pouvoir de ce dernier. De plus, des recherches antérieures ont montré que plus il existe une asymétrie de pouvoir au sein du ménage, plus il y a de risques de violence conjugale (Villareal, 2007; Castro et autres 2008).

Nous avons réalisé une analyse factorielle exploratoire avec tous les indicateurs pour y détecter leur lien avec l'une des deux dimensions à l'étude, à savoir la liberté des femmes pour réaliser certaines activités et leur autonomie dans la prise de décision. Étant donné que le

¹⁴ Les modèles d'enquêtes au Mexique utilisent toujours et encore le modèle établi par Karen Mason (1998) ayant comme but de mesurer les dimensions d'autonomie, pouvoir de décision et de liberté de mouvement des femmes.

pourcentage de la catégorie «ne s'applique pas» était manquante pour certaines variables importantes de ces deux grandes dimensions, nous avons estimé la moyenne de chaque variable et ensuite nous avons remplacé la valeur de la catégorie «ne s'applique pas» par celle de la moyenne du groupe de chaque variable.

Une analyse factorielle exploratoire a été réalisée avec une méthode d'extraction des moindres carrés non pondérés¹⁵ avec rotation oblique. Le modèle avec rotation orthogonale (varimax) a été rejeté, car la matrice de corrélation factorielle a montré que les facteurs sont corrélés entre eux. Ce modèle comporte quatre facteurs qui expliquent presque 51% de la variance. Cependant, certaines variables ne sont pas suffisamment corrélées entre elles malgré que l'analyse a montré qu'elles sont liées au quatrième facteur¹⁶. Pour cette raison, les quatre indicateurs suivants ont été retirés de l'analyse : «qui décide des permissions données aux enfants», «qui décide sur le fait de déménager de maison ou de ville», «qui décide quand avoir des rapports sexuels» et « quel degré de liberté possède la femme pour voter pour un candidat ou un parti politique». Tous les autres items contribuent à la mesure commune des facteurs, c'est-à-dire qu'ils sont suffisamment corrélés entre eux et que leur apport à la variance expliquée est suffisamment important pour qu'ils soient retenus. De plus, l'analyse montre que chaque item n'est lié qu'à un seul facteur.

Le deuxième modèle factoriel, soit le modèle retenu, après le retrait de ces quatre variables, explique 53% de la variance. La solution factorielle est statistiquement acceptable, l'indice de Kaiser-Meyer-Olkin (KMO) est égal à 0,83. Le graphique de qualité de la représentation (graphique des valeurs propres) montre une cassure au troisième facteur ce qui signifie que trois facteurs expliquent la majeure partie de la variance.

Après rotation, le premier facteur explique presque 31% de la variance, le deuxième un peu plus de 11% et le troisième 10 %. Le premier facteur (6 items) concerne le degré d'autonomie ou de liberté personnelle dont dispose la femme pour réaliser des activités sociales ainsi que des activités reliées aux ressources économiques (travailler, dépenser de l'argent). Le deuxième facteur concerne le contrôle de la fécondité et est constitué de deux indicateurs, basés sur les questions suivantes: « *qui décide de l'utilisation des moyens de contraception* » et « *qui décide qui doit utiliser les moyens de contraception* ». Le deuxième facteur n'a pas été retenu

¹⁵ Méthode privilégiée lorsque les échelles de mesure sont ordinales ou que la distribution des variables n'est pas normale (Durand, 2006, p.6).

¹⁶ Coefficients de qualité de la représentation inférieure à 0,2

étant donné sa faible pertinence sur le plan théorique (dimension du contrôle de la fécondité de la femme) pour notre recherche. De plus, ces deux indicateurs portant sur l'utilisation de méthodes contraceptives ne reflètent pas le pouvoir de décision de la femme dans la sphère reproductive. En fait, ces deux dimensions sont traditionnellement comprises comme appartenant au domaine de la femme en union et étant sous son contrôle : « (au Mexique) *le contrôle des naissances est considéré sous la pure responsabilité des femmes* » (Cosio-Zavala, 2007, p.115). De la sorte, ces indices pourraient empiriquement refléter un plus grand pouvoir de décision et pas une situation de subordination de part de la femme.

Le troisième facteur (6 items) correspond au pouvoir de décision des femmes sur leur vie sociale et le contrôle des ressources économiques. C'est à dire qu'il s'intéresse à savoir qui prend la plupart des décisions concernant plusieurs domaines. Voir Tableau 3.7 pour le modèle final.

Tableau 3.7 : Modèle 2 (pouvoir coercitif), analyse factorielle sur 14 items avec rotation oblique

Items	Facteur 1	Facteur 3
	Autonomie dans la vie sociale et accès aux ressources économiques	Pouvoir décisionnel
Rendre visite à ses parents ou à des amies	,665	,067
Participer à une activité sociale ou politique	,656	-,005
Acheter quelque chose ou changer son apparence physique	,593	-,065
Faire des courses	,593	,043
Devenir amie avec une personne que son conjoint ne connaît pas	,532	-,047
Travailler	,445	-,104
Qui décide de l'accès à son argent ou à l'argent du ménage	-,098	-,752
Qui décide des achats	-,003	-,666
Qui décide de la manière de dépenser ou d'épargner	-,064	-,617
Qui décide de la participation à la vie sociale et politique de la communauté	,117	-,552
Qui décide des déplacements hors de la maison	,146	-,540
Qui décide de la poursuite des études et le travail	,115	-,458

Finalement, une analyse de fidélité, en utilisant l'alpha de Cronbach, a été réalisée afin de déterminer jusqu'à quel point les indicateurs constituent une bonne mesure de chacune de ces deux dimensions (Durand, 2003). Tous les alphas sont supérieurs à 0,70, ce qui signifie que les indices représentent bien chacune des dimensions. Aucun «alpha de Cronbach en cas de suppression de l'élément» n'est supérieur à l'alpha standardisé. Ce qui veut dire qu'aucun indicateur qui forme chacune des échelles ne détériore la fidélité (Durand, 2003). C'est ainsi que deux indices composites ont été créés : l'indice de l'autonomie sociale et économique et l'indice du pouvoir décisionnel. Le premier indice a été codé comme suit : « peu d'autonomie », « autonomie moyenne » et « autonomie élevée ». Lorsque les valeurs s'approchent de 0 cela signifie que la femme a moins d'autonomie, et plus les valeurs augmentent plus la femme a d'autonomie. En ce qui trait à l'indice de pouvoir de décision, nous avons inversé l'ordre des catégories. En fait, la situation idéale dans un couple c'est lorsque les deux individus participent à la prise de décision. Les catégories pour l'indice de pouvoir de décision sont donc: 1) décision prise par le conjoint seul, 2) décision prise par la répondante seule, 3) décision commune

Comme le montre le tableau 3.8, un peu plus de la moitié des femmes (55%) dispose d'un degré d'autonomie moyen pour réaliser des activités sociales ainsi que des activités reliées aux ressources économiques. De plus, 39,3% des femmes dispose d'un degré d'autonomie élevée, tandis que seul 5,6% des femmes dispose de peu d'autonomie.

Tableau 3.8: Pourcentage du degré d'autonomie de la femme

Degré d'autonomie de la femme	Pourcentage
Peu d'autonomie	5,6
Autonomie moyenne	55,1
Autonomie élevée	39,3

Quant au pouvoir décisionnel, un peu plus de la moitié (54,5%) des femmes prennent leurs propres décisions dans plusieurs domaines (poursuite des études et le travail; les déplacements hors de la maison, la manière de dépenser ou d'épargner leur argent, les permissions données aux enfants, etc.). On constate aussi que 39% des décisions sont prises par le couple et que 6,5% des décisions sont prises uniquement par le conjoint (voir tableau 3.9).

Tableau 3.9: Pourcentage du pouvoir décisionnel de la femme

Pouvoir décisionnel de la femme	Pourcentage
Seulement le conjoint décide	6,5
Seulement la femme décide	54,5
Décision commune	39,0

Niveau mésocial

3.2.2.3.3 Variables au niveau communautaire

La seule variable indépendante du niveau mesocial qui a été prise en considération c'est l'appartenance à un groupe ethnique (classification selon la langue parlée). En effet, cette variable permet de classer les couples en trois groupes différents : couple non autochtone (aucun des deux ne parle une langue autochtone), couple mixte (un des deux parle une langue autochtone) et couple autochtone (les deux parlent une langue autochtone).

Niveau macrosocial

3.2.2.3.4 Mesures des inégalités sexuées au niveau des municipalités

Au niveau contextuel, pour mettre en évidence les inégalités entre les sexes dans les municipalités mexicaines, nous avons recours à l'indice sexospécifique du développement humain (ISDH)¹⁷. En fait, l'ISDH comporte le même type de variables que l'Indice du Développement Humain¹⁸ (IDH), mais il ajoute les différences entre les sexes en matière d'éducation, de santé et de revenu (Nations Unies, 2004, en ligne). Les valeurs que peuvent prendre l'ISDH se situent sur une échelle qui va de 0 (exécrable) à 1 (excellent).

Voir tableau 3A (annexe III) pour une description plus détaillée des variables.

¹⁷ Les indices sexospécifiques de chaque dimension se calculent en divisant la proportion de la population féminine entre son indice sexué et en additionnant la proportion de la population masculine entre son indice sexué. Cette opération permet d'avoir un indice synthétique sensible à la différence entre les hommes et les femmes pour chacune des dimensions.

¹⁸ Au niveau municipal l'indice de santé est mesuré à partir de la probabilité de survie à la première année de vie ; l'indice d'éducation est mesuré à partir du taux d'alphabétisation des adultes et des taux combinés de scolarisation ou d'inscription au primaire, au secondaire et en enseignement supérieur et l'indice de revenu est mesuré à partir de revenu annuel moyen par habitant, ajusté en PPA. PNUD. Rapport du Développement humain 1990. En Ligne [http://hdr.undp.org/reports/global/1990/fr/hdr_fr_1990.pdf]

3.2.3 Analyses

3.2.3.1 Méthodes d'analyses statistiques : l'analyse multi-niveaux

Rappelons que le volet quantitatif de cette recherche cherche à répondre aux questions suivantes : a) Dans quelle mesure le niveau d'inégalité de genre mesuré par l'indice sexospécifique de développement humain explique-t-il la différence de violence domestique (dans ces diverses formes) entre les municipalités mexicaines? b) Comment les caractéristiques sociodémographiques des femmes, les caractéristiques de la relation de couple, la dynamique du pouvoir au sein du couple, l'appartenance ethnique, ainsi que les caractéristiques contextuelles du niveau d'inégalité de genre au sein des municipalités mexicaines influencent-elles le risque de violence? c) Dans quelle mesure la prévalence de la violence domestique varie-t-elle selon l'appartenance ethnique et le niveau du développement humain en tenant compte des inégalités sexuées des municipalités mexicaines?

Nous avons recours à une analyse de régression linéaire multiniveaux pour déterminer quels facteurs du niveau micro, méso et macro sont associés à la violence domestique. Cette analyse permet de chercher des liens entre les caractéristiques sociodémographiques des répondantes, les caractéristiques de la relation, les rapports de pouvoir au sein du couple, des caractéristiques contextuelles du niveau d'inégalité de genre au sein des municipalités mexicaines ainsi que de discerner quelles variables peuvent prédire la violence conjugale. En ce sens, l'analyse multiniveaux est un moyen approprié permettant de répondre à nos questions de recherche.

Qui plus est, l'analyse multiniveaux constitue un choix pertinent pour étudier l'influence du contexte sur les individus (Snijders, 2002), notamment pour vérifier si la prévalence de la violence domestique envers les femmes mexicaines pourrait être attribuable, en partie, aux caractéristiques des municipalités où elles habitent. Ces dernières se différencient quant à leur niveau du développement humain, en termes d'inégalités entre les sexes en matière d'éducation, de santé et de revenu. De ce fait, un modèle multiniveaux permet de traiter des données qui ont une structure hiérarchique, et il est donc possible d'examiner des liens entre des variables provenant de différentes unités situées à plusieurs niveaux (Dassa, 2007). Ce type d'analyse permet d'examiner les contributions relatives des prédicteurs à chaque niveau d'analyse (par exemple, au niveau individuel et au niveau des municipalités mexicaines). De cette façon, l'analyse multiniveaux, en décomposant la variance, permet de déterminer la part des résultats

attribuables à chacun des niveaux. De plus, l'analyse multiniveaux permet d'examiner les différences intra et inter-groupes à tous les niveaux simultanément sans le risque d'entraîner des erreurs d'inférence (Snijders, 2002).

Dans notre recherche, les femmes interviewées appartiennent au niveau 1 (n=84,196) et elles sont « nichées » dans les différentes municipalités mexicaines qui se situent au niveau 2 (n=1067) (voir figure 3.1). Les variables du premier niveau correspondent aux caractéristiques sociodémographiques des femmes, aux caractéristiques de la relation de couple, à l'appartenance ethnique et aux rapports de pouvoir au sein du ménage, tandis que celles du second niveau correspondent au niveau de développement des municipalités mexicaines en tenant compte des inégalités sexuées (l'ISDH). De cette façon, nous sommes à même d'examiner dans quelle mesure chacune des variables des deux niveaux expliquent le risque de la violence domestique (mesurée au niveau des individus).

Bref, les variables indépendantes susceptibles d'avoir une influence sur l'apparition d'un événement, c'est-à-dire la violence conjugale, renvoient aux facteurs sociodémographiques et quelques caractéristiques de la relation, mais aussi à une variable au niveau méso (l'ethnicité) et aux caractéristiques contextuelles du niveau d'inégalité de genre des diverses municipalités mexicaines (niveau macro). Ainsi, nous cherchons à déterminer jusqu'à quel point les femmes mexicaines subissent de la violence conjugale lorsqu'elles présentent certaines caractéristiques sociodémographiques, que leur relation de couple présente quelques caractéristiques particulières et qu'elles habitent dans une municipalité ayant un certain niveau d'inégalité de genre. La catégorie de référence est l'absence des actes de violence conjugale et nous cherchons à prédire la violence conjugale en tenant compte de l'effet de chacune des variables explicatives.

De la sorte, une analyse de régression linéaire multiniveaux à l'aide du logiciel HLM peut révéler s'il existe des effets de l'environnement sur les violences, particulièrement à l'égard du niveau de développement humain qui tient compte des inégalités sexuées dans les municipalités mexicaines. Ce sont en effet les municipalités, et non les États mexicains, qui sont utilisées pour le deuxième niveau d'analyse, compte tenu de leur nombre beaucoup plus élevé.

Figure 3.1: Modèle multiniveaux qui tient compte des effets des variables au niveau des municipalités mexicaines et au niveau des femmes

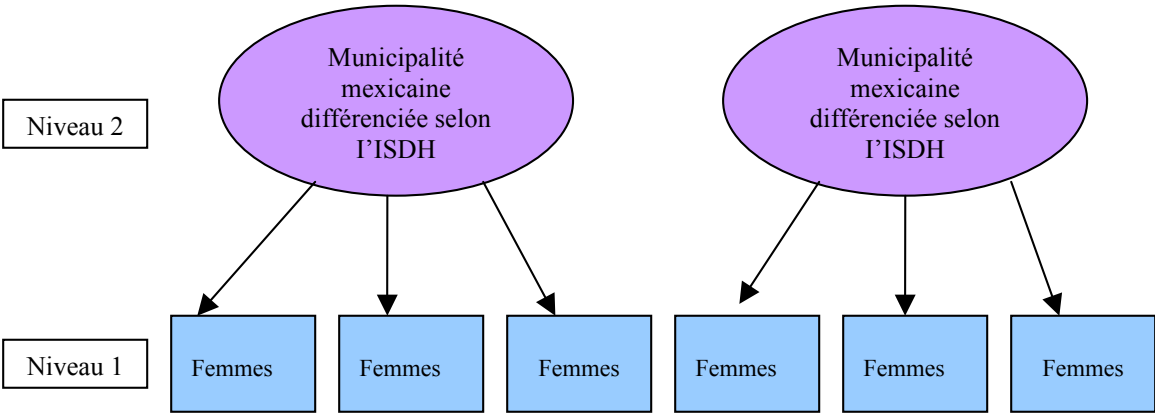
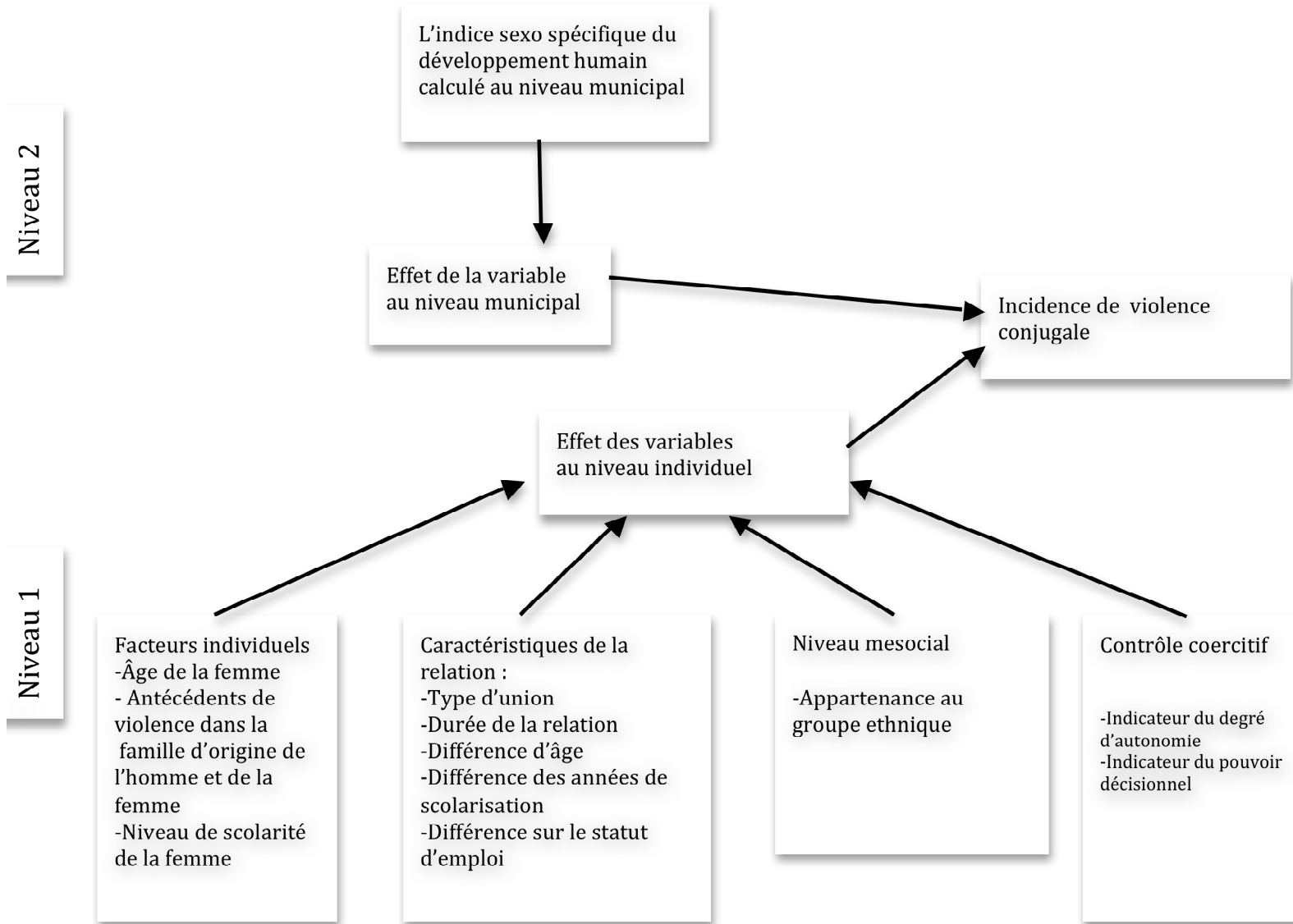


Figure 3.2 Représentation théorique de déterminants structurels au niveau micro (niveau1) et macro (niveau 2) de la violence conjugale,



Source : Frias- Martinez, 2008, p. 93

Même si les variables dépendantes à l'étude sont dichotomiques (aucune fois; une fois et plus), nous avons recours au modèle linéaire traditionnel, car c'est une méthode plus appropriée pour analyser des événements qui présentent des occurrences au-dessus de 10%. Qui est plus, McNutt et autres (2000) suggèrent de ne pas recourir à la méthode de régression logistique pour prédire le risque de violence conjugale. En effet, pour eux des méthodes statistiques alternatives doivent être utilisées pour étudier cette problématique étant donné que la prévalence de violence domestique varie entre 10 et 25%, des fois allant jusqu'à 50%. Ces auteurs soutiennent que lorsque l'incidence et la prévalence de la violence ou ses effets sur la santé des femmes dépassent 10% en termes de fréquence et qu'on a recours à la méthode logistique, cela peut entraîner des biais d'interprétation des résultats :

«Many articles in the violence and health literature incorrectly interpret odds ratios derived from logistic regression analysis as relative risks or prevalence ratios. When the incidence or prevalence of the health outcome is more than 10%, this will typically result in an overestimation of the effects of violence on women's health. This measurement problem can occur when any common outcome is studied. Examples include studying risk factors for IPV, because IPV (the outcome variable in these studies) is common in many study populations.»
(McNutt et autres, 2000, p. 1057).

De plus, nous avons recours au modèle linéaire puisque la méthode logistique entraîne des problèmes lors de l'interprétation des résultats causés par des variables explicatives non observées dans le modèle (Mood, 2010). Cette problématique d'hétérogénéité non observée ne se produit pas dans les modèles linéaires. En effet, en omettant des variables qui ont un effet sur la variable dépendante dans les modèles estimés, les paramètres dans les analyses de régression logistique ne sont pas affectés. C'est ainsi que des coefficients dans la régression logistique peuvent être sur ou sous-estimés dans les analyses. Donc, dans les modèles logistiques il existe parfois un risque de biais d'interprétation qui découle de l'omission des variables indépendantes dans l'équation. Mood (2010) propose dans ces cas de recourir aux modèles linéaires traditionnels qui donnent des estimés plus fiables et consistants, notamment lorsqu'on compare des modèles, des groupes ou différents sous échantillons.

Dans le cas de cette recherche nous avons eu recours, dans un premier temps, au modèle logistique multiniveaux pour estimer la probabilité de vivre de la violence domestique dans ses diverses formes. Cependant, nous nous sommes rendu compte que les coefficients de régression n'étaient pas stables entre les modèles d'un même type de violence. Il y avait une surestimation des rapports de risque (*odds ratio*) pour certaines variables explicatives dans les différents

modèles. De plus, pour certains types de violence nous avons dû enlever certaines variables explicatives des modèles pour rendre les coefficients de régression plus stables. Cela a rendu difficile les comparaisons entre les différents types de violence, étant donné que ce ne sont pas toutes les variables prédictives qui ont été prises en compte pour chacune des violences. Les estimés sont devenus plus consistants en calculant des modèles linéaires, ce qui a permis la comparaison entre les modèles pour un même type de violence ainsi que les comparaisons entre les violences, tout en ayant recours aux mêmes variables explicatives. De plus, nous nous sommes rendu compte que les résultats de l'un et l'autre méthode (logistique versus linéaire) étaient semblables, à part les problématiques déjà mentionnées.

3.2.3.2 Stratégie d'analyse

Une première étape de l'analyse multiniveaux consiste à estimer le modèle inconditionnel, aussi appelé modèle nul ou vide (modèle 0), soit celui qui ne comprend aucune variable (Raudenbush et Bryk, 2002). Le but de ce modèle est d'estimer d'une part, la répartition de la variance entre les différents niveaux envisagés dans l'étude et d'analyser par la suite l'évolution de la part de la variance résiduelle lors de l'introduction de nouvelles variables (Raudenbush et Bryk, 2002). Dans le cas de notre recherche, le modèle inconditionnel servira pour savoir s'il existe de la variation entre les municipalités mexicaines en ce qui a trait à la prévalence de la violence. Nous serons également en mesure de déterminer la proportion de la variation au niveau 1 et au niveau 2. Tous les modèles analysés seront estimés pour chacune des variables dépendantes (violence émotionnelle, violence physique, violence sexuelle, violence économique).

Modèle 0 Niveau 1

$$Y_{ij} = B_{0j} + R_{ij}$$

Y= Violence émotionnelle sévère

Y= Violence physique sévère

Y= Violence sexuelle

Y= Violence économique

Y= Violence émotionnelle moins sévère

Y= Violence physique moins sévère

i= individu

j=groupe

B_{0j} =Intercept, soit la moyenne de subir une fois et plus des actes de violence dans une municipalité quelconque (pourcentage des femmes ayant subi de la violence car la VD est une variable dichotomique).

R_{ij} =Variance au niveau 1, l'écart de l'individu (la femme) à son groupe (les femmes de la municipalité)

Modèle 0 niveau 2

$$B_{0j} = G_{00} + U_{0j}$$

Où B_{0j} représente la moyenne de subir une fois et plus des actes de violence (pourcentage des femmes ayant subie de la violence).

G_{00} représente la moyenne générale de la violence dans l'ensemble de municipalités mexicaines

U_{0j} = variance au niveau 2, soit l'écart de cette municipalité (groupe) à la moyenne générale (de l'ensemble des municipalités)

Une deuxième étape permet d'introduire toutes les variables au niveau 1 afin de voir comment celles-ci ont une influence sur les types de violence. Les variables au niveau 1 portent sur les caractéristiques sociodémographiques des femmes, l'appartenance au groupe ethnique, les caractéristiques de la relation de couple, le contrôle coercitif et les antécédents de violence dans la famille d'origine de la femme et de son conjoint.

Modèle 1 niveau 1

$$B_i X_i + R_{ij}$$

Une troisième étape consiste à introduire dans le modèle uniquement la variable du niveau deux, à savoir l'indice sexospécifique de développement humain des municipalités mexicaines (l'ISDH). Ce qui permet de déterminer l'influence du contexte sur les violences et de pouvoir répondre à la première question relative aux analyses quantitatives de cette recherche: « *Dans quelle mesure le niveau d'inégalité de genre mesuré par l'indice sexospécifique de développement humain explique-t-il la différence de violence domestique (dans ces diverses formes) entre les municipalités mexicaines?* ». Dans tous les modèles, on postule que l'impact de la variable au niveau 2 se fait seulement sur l'intercept et qu'il n'y a pas d'effets d'interaction.

Modèle 2 Niveau 1

$$Y = B0 + R$$

Modèle 2 Niveau 2

$$B0 = G00 + G01*(ISDH) + U0$$

Où G01 effet du prédicteur de niveau 2

Lors d'une quatrième étape, nous ajoutons simultanément les variables du niveau 1 et du niveau 2. Aucune des variables du niveau 1 n'a de composantes aléatoires, étant donné l'absence de justification théorique, nous présumons que l'effet de ces variables sont les mêmes quelles que soient les municipalités. Ce modèle plus complet permet d'analyser toutes les variables dans leur ensemble. La raison principale qui justifie cette façon de procéder découle du fait que si on élimine des variables au niveau 1 sans avoir introduit la variable au niveau 2, des variables qui n'étaient pas significatives pourraient le devenir lors de l'introduction de la variable au niveau 2, ou à l'inverse, des variables significatives cessent de l'être après l'introduction de la variable au niveau 2. De plus, Raudenbush et Bryk (2002) recommandent de toujours comparer le modèle complet précédent (variables niveau 1), avec le nouveau modèle (variables niveau 1 et 2), pour être en mesure d'interpréter le changement de la variance lors de l'introduction des nouvelles variables.

Le modèle 3 servira pour répondre à la deuxième question de recherche à savoir: *Comment les caractéristiques sociodémographiques des femmes, les caractéristiques de la relation de couple, la dynamique du pouvoir au sein du couple, l'appartenance ethnique, ainsi que les caractéristiques contextuelles du niveau d'inégalité de genre au sein des municipalités mexicaines influencent-elles le risque de violence?* De cette façon, nous serons en mesure de savoir quelle proportion de la variation des violences peut être attribuée à des facteurs agissant au niveau des individus (niveau 1) et à des facteurs au niveau des municipalités (niveau 2).

Finalement, pour être en mesure de répondre à la troisième question de recherche (*dans quelle mesure la prévalence de la violence domestique varie-t-elle selon l'appartenance ethnique et le niveau du développement humain en tenant compte des inégalités sexuées des municipalités mexicaines?*), nous choisissons certains scénarios de violence pour comparer leur prévalence auprès des femmes selon le contexte des inégalités de genre dans les municipalités,

telles que mesurées par l'ISDH. Ainsi, plusieurs scénarios de comparaison sont proposés pour mettre en lumière les probabilités de subir de la violence conjugale. Pour toutes les formes de violence, nous comparons les femmes cumulant tous les facteurs de risque aggravant cette violence spécifique selon qu'elles habitent dans une municipalité ayant un niveau d'égalité homme-femme faible, moyen et élevé. Le but de cette partie est d'analyser la prévalence des violences selon le lieu de résidence de la femme (municipalité avec un ISDH élevé, moyen ou faible).

Dans un deuxième moment et dans une même logique, nous montrons différents scénarios de femmes présentant les facteurs de risque des violences en tenant compte de l'origine ethnique de la femme (femmes non autochtones, femmes appartenant à un couple mixte, femmes autochtones). Ainsi, nous sommes en mesure de comparer les violences selon l'ethnicité des femmes, en plus de contrôler le lieu de résidence des femmes.

Pour réaliser les analyses multiniveaux, nous avons eu recours au programme statistique HLM 6.03. C'est avec la méthode de *maximum likelihood* que les paramètres de l'échantillon ont été estimés pour chacun des modèles multiniveaux. Selon Hox (2002), cette méthode demeure la procédure la plus fréquemment utilisée pour les analyses multiniveaux, car elle produit des estimations qui maximisent la probabilité d'observer les données qui sont effectivement observées, compte tenu du modèle. Étant donné la grande taille de l'échantillon, nous avons employé la méthode *Full Maximum Likelihood* (FML) qui permet d'inclure les coefficients des régressions dans les modèles, ainsi que les composantes de la variance (Hox, 2002).

Chapitre 4 Devenir féministe et s'engager pour la cause des femmes : l'expérience des féministes mexicaines

Rappelons que les premiers objectifs du volet qualitatif de notre recherche, sont de décrire et de contraster la trajectoire de vie personnelle et professionnelle de femmes représentant les trois branches du féminisme mexicain et de discerner dans quelle mesure leurs parcours se ressemblent ou diffèrent. À la suite de notre analyse du matériel collecté nous avons dégagé quatre catégories thématiques qui nous permettent de présenter les résultats relatifs au cheminement personnel et professionnel des femmes interrogées: 1) rôle de la scolarisation et de l'histoire familiale 2) premières expériences professionnelles et construction de l'engagement envers la cause des femmes 3) défis de l'engagement collectif ; 4) Articulation de l'engagement pour la cause des femmes avec d'autres causes sociales

4.1- Le rôle de la scolarisation et de l'histoire familiale

La plupart des femmes interrogées sont scolarisées (voir description de l'échantillon en chapitre 3) et ont une formation en sciences sociales. L'analyse des entretiens montre que leurs années de scolarisation, et notamment les années passées à l'université, leur a permis de se sensibiliser aux problématiques de genre et, plus largement aux inégalités sociales, et a nourri leur engagement envers les causes des femmes. Pour Susana (H), qui travaille actuellement dans une ONG dédiée à la santé et au genre, l'influence du contexte académique a été déterminante pour son choix de carrière. Elle explique :

« Moi j'ai étudié la psychologie, j'ai toujours voulu étudier dans la sphère sociale et puis pendant mon bacc j'ai eu des professeurs avec lesquels j'ai fait des travaux et j'ai lu des lectures sur Freire et (nous n'arrivons pas à comprendre le nom), et d'autres auteurs qui parlent de cette lutte sociale, donc je me suis dit que j'aime ça. [...] Puis après un professeur avec qui j'ai suivi un cours sur la participation sociale et la santé m'a invitée à collaborer à titre de stagiaire dans une ONG, là j'ai travaillé sur des enjeux liés à l'écologie et la santé. [...] Ensuite c'est lui qui (le professeur) nous invite à travailler dans une autre ONG sur la promotion des services de santé et d'éducation populaire, j'ai travaillé principalement avec des enfants et des femmes de quartiers

populaires, nous étions responsables de donner des ateliers sur la santé mentale. Alors, ce sont sur ces deux axes que j'ai décidé de me consacrer par la suite : au genre et à la santé, surtout la santé mentale.»

Les études qu'elle a entreprises par la suite combinent la santé, l'éducation et la perspective de genre :

«Par la suite (de son travail dans l'ONG) j'ai fait une maîtrise dans le domaine de la psychologie en développement humain, mon idée était de travailler avec des groupes, dans la sphère sociale. Puis j'ai fait deux certificats : un sur la perspective de genre en santé et l'autre sur l'alcoolisme et la toxicomanie. [...] J'ai toujours la question de groupes, la question de genre et la question clinique; [...] je viens de finir mon doc en éducation, l'éducation basée sur une approche plus populaire.»

Pour Daniela (H), une femme politicienne, l'engagement envers la cause des femmes a débuté dès sa formation universitaire initiale qui comportait une perspective de genre. Elle a par la suite travaillé pour des associations civiles qui luttent pour les causes des femmes. Maintenant elle travaille au sein du parti officiel, et ce, depuis 10 ans. Elle affirme :

«Eh bien, moi, j'avais déjà des antécédents professionnels depuis la société civile (sur des questions de genre), le fait d'avoir eu une formation avec une perspective de genre, mon entourage familial (elle provient d'une famille constituée que de femmes) et puis déjà en étant dedans (au sein du Congrès) je n'ai pas oublié le programme féministe, que je priorise avant même le programme de mon parti.»

C'est intéressant de voir que cette femme, qui travaille dans le même parti politique depuis l'année 1999 dans différents postes, se sente plus engagée envers la cause féministe qu'envers le programme de son parti politique.

Pour certaines femmes leur choix de carrière change au fil du temps. Il évolue et se construit à travers leur histoire de vie. Nous trouvons Nancy (H), qui travaille actuellement pour l'université de l'État. Au début, elle a étudié en anthropologie et elle a travaillé pour des ONG dans des milieux populaires et dans des zones rurales. C'est là qu'elle se rend compte de la situation particulière désavantagée des femmes. Par la suite elle décide de réorienter sa vie

professionnelle. En fait, son parcours scolaire est influencé par sa vie professionnelle et la problématique de genre, c'est pour cette raison qu'elle retourne aux études et pour explorer davantage ces enjeux :

« Eh bien, euh, ma situation même de travail m'y a amené (à s'impliquer pour les causes des femmes). Je suis une diplômée de l'École d'anthropologie de l'Universidad Veracruzana et, j'ai commencé à travailler d'abord avec les femmes de la périphérie de Xalapa, ensuite j'ai commencé à travailler dans les zones rurales avec des organisations de la société civile. [...] Au début j'avais une vision, un peu carré, dans le sens que je ne savais pas ce que cela voulait dire de travailler avec une perspective de genre. Essentiellement moi j'ai observé que les sujets avec lesquels j'ai travaillé, ceux qui étaient les plus vulnérables dans les milieux dans lesquels j'ai travaillé, c'étaient les femmes. Ça m'a approché vers un activisme féministe n'est-ce pas ? Par la suite, j'ai décidé de faire une maîtrise à l'UAM Xochimilco en développement rural. Une des lignes de recherche c'était les études de genre. [...] C'est à ce moment que je vois le besoin d'observer les femmes avec une perspective relationnelle, qui tient compte des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes où les femmes ont une position de subordination.»

La religion a été mentionnée par deux des interviewées (Ines et Teresa) comme motif d'engagement, laissant penser que leur formation ne provient pas uniquement de l'école, mais s'est faite également par la religion. Ines (P) qui travaille dans une organisation paysanne et autochtone raconte:

«Donc moi je suis arrivée ici à étudier l'anthropologie. Je venais avec une autre expérience personnelle, pas professionnelle, dans le sens d'avoir une formation universitaire, j'avais des études dans le domaine de la religion. Moi j'appartenais à une congrégation missionnaire, donc, ça m'a permis d'habiter à Totonacapan et dans d'autres villages, mon intérêt pour venir à Xalapa (pour étudier) était d'avoir plus d'éléments pour comprendre la population autochtone et paysanne. [...] Je ne voulais pas étudier pour un métier pour faire de l'argent, non, je n'ai jamais eu cette idée, je voulais le faire pour me permettre d'aider les gens. [...] J'ai fait mon bacc en anthropologie, ensuite une maîtrise en Développement rural, mais mon intention a toujours été de combiner ma formation universitaire avec la théologie, cette branche de la théologie qui est plus libératrice. »

L'histoire familiale des répondantes révèle que la plupart d'entre elles a eu droit à un appui et à des encouragements de la part de leurs parents pour faire des études. Seule une femme autochtone n'a pas reçu de soutien de ses parents dans son désir d'étudier.

Nous trouvons des femmes qui parlent avec admiration de leurs parents, notamment de leur mère pour les avoir soutenues dans leur vie professionnelle. Daniela (H), éducatrice, députée du parti officiel nous raconte :

« Ma mère est une femme médecin, elle a également fait du travail politique et social, avec une perspective différente. J'appartiens à une famille où je suis maintenant la quatrième génération de femmes ayant une vie professionnelle, Oui. [...] Et bien, [...] donc j'ai grandi seulement parmi des femmes, mon arrière grand-mère, ma grand-mère, ma mère ont divorcé, donc j'ai été élevée que par des femmes. »

Les parents de Lorena (H), avocate, présidente d'un organisme étatique qui défend les droits humains, l'ont encouragée à faire des études, en dépit du fait que son père ait empêché sa mère d'avoir une vie professionnelle active. Elle justifie la décision de son père d'interdire d'une part à sa mère de travailler, mais de l'encourager elle, d'autre part à poursuivre des études, par les différences de générations entre sa mère et elle. Elle prétend également que le fait que ses parents n'ont eu que des filles a probablement joué un rôle important pour l'ouverture du père:

« Eh bien sans doute [...] Je proviens d'une génération de femmes avec plus de possibilités. Ma mère est professeure, une professeure très jeune, très ouverte d'esprit, avec des idées de liberté. Ma mère a épousé un diplômé en droit en 1937 et à partir de ce moment, il devient juge et elle peut continuer à travailler, mais (silence) elle arrête de travailler quand il vient habiter dans notre ville. Il ne l'a pas autorisé à travailler. Question de sa génération. Lorsque vient notre tour d'étudier, mon père avait changé d'avis et nous a encouragé à travailler, à nous développer professionnellement, parce qu'il avait que des filles. »

En ce qui concerne les femmes autochtones, à notre surprise et malgré ce que nous pouvons trouver dans la littérature par rapport aux us et coutumes d'interdire aux femmes d'étudier et de participer dans la sphère publique (Mejia Flores, 2010), deux des trois femmes autochtones ont été soutenues par leur famille dans leur décision de poursuivre des études et d'avoir une vie professionnelle. Le profil de Teresa (A) est en effet le seul des trois femmes autochtones qui soit conforme au modèle « traditionnel » autochtone. Teresa (A), députée du

parti officiel, qui est la seule interviewée à ne pas avoir reçu une formation universitaire, raconte que son père n'a pas voulu qu'elle étudie, car selon lui ce sont que les hommes qui étudient :

«Je n'ai pas d'études, ni de formation universitaire, même si c'est quelque chose que je voulais, à cause du manque de ressources de mes parents, et aussi parce que j'ai eu un père qui ne permettait pas que les femmes étudient. Selon lui, pour les femmes, les études n'avaient pas d'importance, ni étudier, ni réussir (dans la vie professionnelle), les études n'étaient que pour les hommes, alors ma formation est très limitée et presque tout ce que j'ai fait, mes études jusqu'au secondaire, je les ai faits en travaillant aussi.»

Elle affirme que ses difficultés pour étudier émanaient de sa famille, mais aussi de façon plus large, de l'ensemble de sa communauté, qui n'approuvait pas son choix de devenir une femme politicienne : *«Avant ma famille remettait en question mes choix (le choix à étudier et ensuite de faire de la politique), mes parents, mes grands-parents, ils me disaient que ce que je faisais était mal, car c'était que pour les hommes, alors je ne sais pas, je n'ai pas pu trouver de soutien ni dans ma famille, ni dans la société»*. Nous constatons une forte résistance de la part de la famille, car cette femme a défié les rôles genrés dans sa communauté, qu'elle transgresse en accédant à l'éducation et en investissant l'espace public plutôt réservé aux hommes. En fait, c'est à travers de son travail au sein de la religion catholique, un travail de type social, qu'elle commence à gagner le soutien de sa communauté et à entrer en contact avec le monde politique :

«Moi je commence au sein d'une communauté autochtone à 100%, je commence comme catéchiste. [...] Puis je commence à m'engager sur des questions de santé, en appuyant le médecin de la communauté. [...] Donc, c'est ainsi que je commence à me mettre en relation avec les autorités municipales, tout ça m'a permis d'être plus proche des gens. Puis je commence à m'impliquer de plus en plus dans la politique, à 24 ans je deviens présidente municipale. Cela a été une expérience très difficile, parce qu'en étant une femme, concurrencer avec des hommes dans la politique, [...] j'ai eu beaucoup d'obstacles.»

L'expérience d'Isabel (A), femme autochtone, directrice de l'institut qui étudie, analyse et promeut les langues autochtones dans tout l'État ; s'éloigne radicalement de celle de Teresa. En suivant l'exemple de ses parents, elle a poursuivi des études au niveau supérieur et elle reconnaît que sa situation se démarque des autres femmes autochtones.

« Eh bien, j'ai le privilège d'être la fille de parents qui sont des professeurs d'éducation autochtone, puis j'ai eu le grand

avantage que mon processus d'apprentissage n'ait jamais été tronqué. C'est un gros avantage par rapport à de nombreux de mes pairs autochtones, qu'ils n'ont pas ces possibilités. J'ai obtenu mon diplôme d'enseignante puis en travaillant avec un groupe de femmes nous nous sommes rendu compte qu'il existe un manque d'assistance envers les femmes autochtones. Comme moi je parle la langue, je connais davantage notre culture, j'ai fait un projet pour l'actuel gouverneur de l'État. Puisqu'il était intéressé par ce projet, il m'a demandé ce que je proposais et voilà que c'est comme ça que je préside cette institution. [...] Bref, moi, je n'ai jamais négligé mes études, ma préparation professionnelle. »

De plus, elle souligne que pour ses parents les études étaient une priorité, malgré le fait qu'ils n'avaient pas beaucoup de ressources économiques : *«Mes parents m'ont beaucoup inspirée parce qu'ils se sont préparés même après avoir vécu ensemble et d'avoir eu des enfants. Donc, ils ont étudié, ils ont travaillé et ont pris soin de mes sœurs et moi, tout cela en même temps. Je crois que j'ai un bel exemple, ce sont eux qui m'ont inspirée donc [...]»*.

En nous racontant l'histoire de ses parents, elle se réfère à certains «us et coutumes» des communautés autochtones qui ne donnent pas le droit aux femmes d'étudier ou d'avoir une vie professionnelle :

«Ma vie a été beaucoup plus facile que celle de mes parents. [...] Par exemple, ils se sont échappés de leur maison pour pouvoir étudier. Ma mère, le fait d'être une femme, n'avait pas le droit d'étudier et mon père pour être l'aîné de la famille, avait l'obligation d'aider mes grands-parents et de prendre soin des autres frères et sœurs. Et, paradoxalement, tous les deux se sont échappés de leur maison pour aller rejoindre les rangs des enseignants et ensuite travailler, je parle beaucoup de leur histoire, car je me suis beaucoup inspiré de leur exemple!»

4.2 Premières expériences professionnelles et construction de l'engagement envers la cause des femmes

Dans cette section nous décrivons le parcours professionnel des femmes. On se penche sur la manière dont s'est renforcé l'intérêt des femmes pour s'impliquer dans les problématiques de genre. Nous mettons en exergue les expériences concrètes et déterminantes à leur engagement vis-à-vis les causes des femmes. On constate que pour la plupart des interviewées leur intérêt pour les problématiques des femmes n'apparaît pas d'emblée en début de carrière

professionnelle. Il se construit plutôt au courant de leur vie professionnelle, alors qu'elles se rendent compte de la problématique de genre dans la société mexicaine. C'est à la suite de cette prise de conscience qu'elles commencent à s'impliquer davantage envers ces enjeux.

Pour illustrer comment l'engagement envers les causes de femmes se construit au fil de leur carrière, nous présentons le parcours de Patricia (H) qui semble être un cas emblématique de cette histoire. Elle est avocate et présentement elle est directrice de l'institut qui protège les droits des femmes à Veracruz. Elle a fait ses débuts comme institutrice dans une école rurale, c'est à ce moment qu'elle se rend compte des inégalités entre filles et garçons, surtout dans le domaine de l'éducation. De plus, elle mentionne comment la pauvreté dans ces zones l'a particulièrement marquée :

« J'ai commencé comme éducatrice au niveau primaire dans une école rurale. J'ai étudié le droit par la suite. Ma formation est d'avocate, ensuite j'ai complété une maîtrise en droits humains. [...] Mais en fait, mon travail dans les écoles rurales m'a guidé d'une certaine façon vers un chemin où tu te rends compte des besoins de la population et ça a été une grande influence dans ma formation, qui est je te répète sociale.[...] Je pense que mon expérience comme enseignante a été très importante, d'avoir travaillé avec des garçons et des filles dans des zones rurales. J'ai eu des expériences agréables, mais à la fois je me suis rendu compte de la discrimination envers les filles dans les zones rurales. Par exemple, j'avais une excellente étudiante, elle était en sixième année, mais ses parents n'ont pas voulu qu'elle poursuive ses études. Alors, elle a étudié à distance, elle m'apportait le matériel, ses devoirs puis je les corrigeais, c'est comme ça qu'elle a réussi à finir l'école primaire. [...] Une autre expérience c'était de me rendre compte de la pauvreté des familles, bien que je n'habitais pas dans une communauté très éloignée, mais tu t'aperçois des énormes disparités sociales : des gens très riches dans la zone de Coatepec et de gens très pauvres des paysans, des ouvriers qui habitaient dans des conditions inhumaines. [...] Ça te marque. [...] Par la suite j'ai décidé de partir pendant deux ans étudier hors du pays une maîtrise en droits humains. »

Elle raconte que pendant son séjour à l'étranger elle était en contact avec des enseignantes de l'Amérique centrale, elle développe alors des intérêts pour les problématiques de femmes dans d'autres contextes que celui du milieu de l'éducation :

« Bon, lorsque j'étais partie étudier, je me suis impliquée dans des expériences d'autres types, de type international, de la

violence ou de la discrimination que vivent des femmes et aussi des hommes dans d'autres pays comme le Guatemala ou le Salvador. En fait, je me suis impliquée dans ce processus, je me suis impliquée en termes de partage d'information et de soutien aux mouvements révolutionnaires en Amérique centrale, j'ai été liée avec des enseignantes et des enseignants qui avaient cette formation, je savais bien ce qui se passait là-bas. [...]. »

Puis à son retour, lorsqu'elle trouve un emploi comme directrice du service national de l'emploi, elle prend conscience des inégalités entre les femmes et hommes sur le marché de l'emploi. Puis elle décide de retourner aux études pour se pencher sur des questions qui ont trait au marché de l'emploi dans une perspective de genre. Ainsi, son intérêt pour la problématique de genre est nourri par son parcours scolaire et sa vie professionnelle :

«Par la suite (à son retour au pays) je m'implique dans les questions de l'emploi, je suis devenue directrice du Service national de l'emploi, j'y ai travaillé pendant plusieurs années. C'est à ce moment que j'ai posé un nouveau regard sur les questions du marché de l'emploi, avec plutôt une perspective de genre. Tout de suite après, j'ai décidé de compléter une maîtrise portant sur le marché de l'emploi et la perspective de genre à la Faculté latino-américaine de Science sociale.»

Cela l'a conduit dans l'État de Veracruz où elle travaille sur des questions liées au marché de l'emploi. Elle est invitée à participer à l'élaboration de la loi qui donne naissance à l'Institut qui protège les droits des femmes dans cet État. C'est ainsi qu'elle pose sa candidature pour devenir directrice de l'institut dans lequel elle travaille présentement :

«J'ai participé au processus de création de l'Institut des Femmes, puis j'y ai posé ma candidature. Il y eut plusieurs femmes qui ont posé leur candidature, mais c'est moi qui ai obtenu le score le plus élevé et donc le gouverneur m'a choisi. En fait c'est la société civile qui propose les candidates, puis il y a eu un processus d'évaluation et finalement le gouverneur a choisi parmi les finalistes.»

Outre les expériences professionnelles, certains « événements fondateurs » de l'engagement de ces féministes sont d'ordre personnel. Pour Susana (H), psychologue (elle travaille dans une ONG sur la santé et le genre), le fait d'avoir vécu une situation de violence conjugale a été un élément décisif pour s'impliquer davantage dans les activités d'éducation avec des groupes de femmes dans le domaine de la santé mentale, sexuelle et reproductive :

« Lorsque j'ai commencé à travailler avec des groupes de femmes, je commence à réfléchir sur mon histoire personnelle et donc, je me suis rendue compte qu'il y avait des choses que je voulais changer, surtout celles qui avaient un rapport avec mon partenaire. [...] Pendant 5 ans j'étais mariée, j'ai eu une fille, je me suis divorcée et donc, tout ce processus était très fort pour moi. Ensuite je me suis aperçu que le groupe de femmes, celui auquel je donnais du soutien, bien en même temps il me donnait du soutien, il m'a beaucoup aidé à surmonter l'épreuve. [...] Je crois que mon vécu, le fait d'avoir vécu de la violence conjugale, d'avoir vécu une injustice, c'est ça qui a déterminé le fait que je travaille dans cet endroit. »

De la même façon, Mirna (H), travailleuse sociale, directrice d'un organisme féministe, note que ses expériences personnelles s'entrecroisent avec son expérience professionnelle. Ce qui lui a fait prendre davantage conscience des injustices et des inégalités de genre. Pour elle, toutes les femmes, sans distinction de classe sociale ou de groupe ethnique, partagent les mêmes types d'injustices liées au patriarcat:

« Des expériences sur le plan personnel, au niveau social, au niveau politique, tout s'entrecroise. Dans le sens personnel, car à partir [...] au début de mon travail professionnel, lorsque je travaillais avec des femmes autochtones et paysannes, les rapports de pouvoir, je vivais dans une communauté (autochtone et paysanne), euh d'avoir une expérience qui m'a permis de voir de première main les situations que ces femmes font face et de reconnaître que ces situations sont les mêmes que j'ai vécu aussi. Peut-être avec des degrés différents, mais toutes les femmes nous vivons de la discrimination, parce que nous vivons dans un système patriarcal, toutes les femmes vivent de la violence parce que nous vivons dans un système sexiste, misogyne, machiste. Puis tout simplement faire un tour d'un processus de prise de conscience, de reconnaissance sur les causes de la discrimination et de la violence contre les femmes et de voir que c'est une situation partagée. Puis, après cette prise de conscience, on ne peut pas rester à faire la même chose que nous faisons avant bien avant, avant, avant, il y a longtemps, n'est-ce pas? (elle rit). »

Pour certaines femmes leur implication envers la cause des femmes coïncide avec leur engagement politique et idéologique. C'est le cas de Mercedes (P), qui par conviction a décidé de travailler pour une ONG dont la mission n'était pas tellement en lien avec les études qu'elle a faites. Présentement Mercedes (P) travaille pour une ONG qui promeut le droit, surtout aux

femmes de la classe populaire d'accéder à la propriété foncière, la régularisation des titres fonciers, la construction d'immeubles, ainsi que l'obtention de services publics dans les quartiers populaires:

«Moi je suis militante politique de gauche depuis que j'ai 17 ans, soit depuis mon entrée à l'université. Donc, c'est par une question de conviction que je rentre dans l'organisation, mais j'avais un autre emploi. Puis ensuite je perds mon emploi et de façon naturelle je reste à travailler pour cette organisation. Je suis biologiste de formation, mais je n'exerce pas mon métier ici, bien d'une certaine façon je l'exerce, dans le sens que je promeus l'assainissement, la production organique, dans ce sens j'exerce ma profession, mais en tout cas je suis restée dans cette organisation plutôt par conviction.»

De plus, elle nous raconte que l'organisation a été fondée par des hommes, partisans du parti de gauche. Cependant, lorsque les dirigeants de l'organisme obtiennent un poste au gouvernement, plus particulièrement comme députés du parti de gauche, le futur de l'organisation devient incertain. À ce moment les femmes assument le leadership de l'organisation et approfondissent la perspective de genre:

«Les dirigeants fondateurs de l'organisation avaient une autre trajectoire, ils sont devenus députés, ce qui a causé une forte friction à l'intérieur de l'organisation parce que le travail commence à se pervertir, on voulait travailler pour l'organisme et non pour le parti ! [...] Tout à coup nous avons eu un processus de discussion, lors de la rupture avec le PRD (parti de gauche), ce qui a obligé les femmes à rester solidaires n'est-ce pas ? À un certain moment nous avons pensé que l'organisation était en train de disparaître. Mais non, nous avons dit mes camarades et moi, non il faut travailler. [...] C'est ainsi lorsque les femmes nous décidons de diriger cette organisation, c'était un motif de plus pour approfondir la perspective de genre.»

Beaucoup d'autres répondantes ont été confrontées à certaines expériences dans leur contexte de travail qui les ont menées à s'intéresser aux questions de genre. Pour Roberta (P), sociologue (elle travaille présentement pour le gouvernement municipal), l'expérience qui a beaucoup contribué à son implication dans les problématiques de genre remonte au tremblement de terre à Mexico en 1986, alors qu'elle travaillait avec des couturières. Après le tremblement de terre qui a détruit les usines dans lesquelles ces femmes travaillaient, celles-ci se sont mobilisées

pour secourir les survivantes et offrir le peu de ressources disponibles (majoritairement fournir de l'eau et des aliments) aux gens affectés, étant donné l'aide presque inexistante du gouvernement (Lamas et autres ; 1995). C'est dans ces conditions qu'elles réussissent à créer leur syndicat national et commencent à exiger de meilleures conditions de travail. Roberta explique que c'est à ce moment qu'elle se rend compte de la situation précaire de ces femmes :

«Bon, moi j'ai participé dans les brigades de soutien aux victimes du tremblement de terre, c'est là que je suis rentrée en contact avec les couturières, puis ensuite je me suis adjointe à leur projet au sein du syndicat [...] avec les couturières j'ai eu mon premier rapprochement avec le féminisme, avec les problématiques de genre et les injustices sociales. [...] Le problème des couturières a été féroce, la plupart, euh, travaillaient, imagine ! Toute la production, elles travaillaient dans de petits ateliers, il y avait de nombreux ateliers clandestins avant 1985, sans aucun doute qu'il en existe encore, mais à cette époque ils étaient si nombreux, les ateliers clandestins où le patron avait à la fois le rôle de père, d'amant, de protecteur, d'employeur, et des fois de père de leurs enfants, c'était un ramassis de personnages, mais toujours un personnage grand et masculin.»

Nous voyons comment le patron occupait une figure centrale pour ces femmes, mais lorsque le tremblement de terre a dévasté leurs endroits de travail, selon Roberta elles se sont rendu compte de leur véritable situation d'emploi et se sont organisées pour l'améliorer:

«Oui ces femmes ont été fidèles à cette figure grande et masculine. Le tremblement de terre les a confrontées avec la réalité, le vrai visage des patrons, parce que, euh, bon nombre des bâtiments sont tombés, car la plupart étaient dans des endroits inappropriés pour des machines à coudre très lourdes. [...] Puis eux (les patrons) étaient plus intéressés à sortir les machines à coudre, les papiers de propriété, les coffres-forts pour tenter de les récupérer et beaucoup (des femmes) sont restées prises. C'était donc une collision frontale avec la réalité. J'ai vu ces femmes grandir, développer leur conscience en tant que travailleuses. Et donc, c'était un rapprochement important, pour devenir plus sensible par rapport aux problématiques des femmes, car avant, personnellement elles n'étaient pas très évidentes pour moi.»

Seulement pour une des femmes interrogées, l'implication envers la cause des femmes semble circonstancielle et superficielle. C'est du moins l'impression qui se dégage de l'entretien et de la manière dont elle présente son itinéraire professionnel. Lorena (H), raconte qu'elle a

commencé sa carrière comme avocate en travaillant dans un tribunal civil pendant 15 ans, puis qu'elle a été transférée dans une agence spécialisée en délits sexuels et de protection de la famille. Elle accepte ensuite le poste de secrétaire particulière d'un ancien gouverneur de l'État, qui après quelques années lui offre son poste actuel, soit celui de directrice de l'organisme qui protège les droits humains dans l'État. Son discours révèle pourtant qu'elle n'est pas très sensibilisée aux problématiques de discrimination envers les femmes. Bien qu'elle ait un poste clé comme défenseuse des droits humains de la population y compris les droits des femmes dans cet État, elle n'est pas au courant des dernières avancées législatives en matière de droits des femmes et de lutte contre les violences faites aux femmes. De plus, elle avait du mal à répondre à nos questions, soit qu'elle les esquivait, soit qu'elle détournait la conversation sur des sujets moins pertinents que la problématique de genre. Notre impression est qu'en raison des critiques acerbes qu'elle a reçu par la société civile et les médias à l'égard son travail, elle voulait se justifier et nous montrer que depuis qu'elle a assumé la présidence de l'organisme, celui-ci fonctionne de façon indépendante de l'exécutif de l'État.

4.3 Défis de l'engagement collectif

Les femmes ont souligné plusieurs lignes de fracture dans le mouvement féministe à Veracruz lorsque nous les avons questionnées sur les difficultés qu'elles éprouvent en travaillant pour la cause des femmes avec leurs collègues de travail ou avec d'autres groupes de femmes en dehors de leur organisation (parti politique, institut, etc.). Une première ligne de fracture émerge quant aux différentes façons de se positionner vis-à-vis l'État, notamment en ce qui a trait au degré d'autonomie de leur organisation et de leurs rapports avec l'État. Ainsi, quelques-unes favorisent des alliances avec des partis politiques et d'autres fonctionnaires publics, tandis que pour d'autres, il faut conserver l'autonomie totale pour préserver le caractère contestataire du mouvement féministe. Une deuxième ligne de fracture surgit lors du mouvement de dépénalisation de l'avortement dans l'État de Veracruz entre les féministes de la ville de Mexico et celles de l'État. En effet, les féministes de la ville de Mexico ont assumé le leadership du mouvement de dépénalisation de l'avortement, ce qui a causé des frictions avec les féministes des autres États. Une troisième dynamique conflictuelle qui a été soulevée par les féministes, surtout du mouvement populaire, c'était lors de la création de l'Institut Veracruzano des Femmes ainsi

que lors de la création de la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence. Les femmes du mouvement populaire avaient des intérêts différents des féministes hégémoniques. Pour les premières, leurs objectifs étaient de nature plus pragmatique, il s'agissait d'arriver à créer un Institut représentatif de la diversité des femmes dans l'État ainsi que de faire connaître la Loi d'accès à travers des ateliers conçus pour des femmes issues des milieux populaires. Pour les deuxièmes, leur objectif était plus large, misant sur un projet politique qui puisse placer les demandes des femmes dans l'agenda politique de l'État.

Antonia (H), psychologue, qui travaille au sein d'une ONG féministe, mentionne deux difficultés à l'intérieur du mouvement féministe. La première tourne autour de la question de l'autonomie des ONG et de l'institutionnalisation du mouvement féministe. L'autre porte sur les frictions qui surgissent entre les féministes qui travaillent dans des contextes différents, notamment la différence entre les féministes de la ville de Mexico et celles provenant des villes périphériques ou des villages.

En ce qui trait à la question de l'autonomie du mouvement féministe, pour Antonia, les actions des ONG féministes doivent être indépendantes et détachées de toute autorité politique ou gouvernementale:

«Une difficulté que je peux te mentionner, c'était lors du mouvement citoyen pour arrêter l'initiative de réforme de la Constitution locale (celle qui avait comme but de protéger la vie après la conception), je te parle de ma perspective. Dans ce mouvement il y a eu des camarades. [...] Nous allons toutes dans la même direction (bloquer la réforme constitutionnelle), il y a eu des députées qui nous ont soutenus. [...] Il y a des camarades qui se sont alliées avec telle ou telle autre députée, mais moi je me demande et notre agenda comme citoyennes ? Je ne vais pas rendre compte aux députées, ça ne m'intéresse pas. [...] Au sein de ce mouvement, il semblait que c'était un mouvement de telle députée et certaines camarades, j'avais l'impression, avaient favorisé cette dynamique. [...] Donc c'est un problème autant comme mouvement féministe que comme mouvement citoyen, nous nous sommes institutionnalisées ! Il me semble que c'est un grand risque pour nous comme mouvement. Nous sommes des organisations non gouvernementales, nous devons avoir de l'autonomie et ne pas agir en fonction de telle réforme légale, ou telle ressource publique accessible, parce que nous cesserons d'être une ONG».

La deuxième difficulté mentionnée par Antonia (H) est survenue lors du moment

d'effervescence des nombreuses propositions pour réaliser des réformes constitutionnelles dans plusieurs États mexicains pour protéger la vie après la conception. Lorsque le gouvernement de la ville de Mexico eut complètement dépénalisé l'avortement en 2007, cela a produit un mouvement de contrecourant dans les autres États du pays (Ortiz-Millan, 2009). Antonia explique qu'il existe des frictions entre les féministes provenant de la ville de Mexico et les féministes provenant du reste du pays. Cette friction est en grande partie attribuable au fait que les féministes de la ville de Mexico se sont faites les porte-paroles du « droit des femmes à décider de leur propre corps » et ont réussi à complètement dépénaliser l'avortement dans la ville de Mexico :

«Pour les organisations à l'extérieur de la ville de Mexico, elles nous perçoivent comme si nous étions des poubelles. Elles (les féministes de la ville de Mexico) se sont rendu compte que nous sommes en train d'organiser une rencontre sur le droit à décider, je leur ai dit que nous voulons parler dans le concret, pas dans l'abstrait. [...] Elles nous remettent en question tout le temps. [...] Lors de la réunion avec les camarades de l'État de Guanajuato, il y a eu des commentaires sur le fait qu'elles nous ignorent, pourquoi alors devrions-nous les consulter ? Nous habitons dans les États, la réalité des États est très différente de celle de la ville de Mexico, elles vivent au paradis. Bon, nous ne voulons pas les confronter, mais nous n'avons pas non plus l'obligation de les consulter, ni de leur demander la permission pour nous articuler. [...] Elles savaient en plus que c'était nous qui habitons dans les États qui allions recevoir la vague de réactions (concernant les lois antiavortement)».

Contrairement à la vision sur l'autonomie des ONG d'Antonia, Mirna (H), directrice d'un organisme féministe, affirme que pour influencer les politiques il faut constituer des alliances stratégiques avec l'État et le monde politique. En fait, au début de son implication féministe, Mirna se garde d'établir des alliances avec le monde politique. Néanmoins, son engagement a changé au cours des années au point de trouver ces alliances nécessaires pour faire avancer la cause des femmes:

«Mais oui mon engagement a changé, ce n'est pas la même chose le travail que tu fais lorsque tu es jeune et que tu n'as pas tous les éléments, mettons. Parce qu'il y a tout un processus de rébellion parce que tu n'aimes pas ce que tu vois, donc tu réagis face à ça, et tu t'opposes, tu élabores tout une déclaration pour signifier que tu ne veux rien savoir de l'État, ce qui est aussi valide. Donc tu passes à un processus où tu n'as plus d'outils et tu dis je n'aime pas ça, mais je veux les développer, tu construis des

propositions et tu mobilises des actions. [...] Pour cette raison nous travaillons maintenant, ce que nous n'avons pas fait il y a 20 ans, avec des femmes fonctionnaires, avec des femmes membres de partis politiques. Parce que nous sommes toutes des femmes et malgré que certaines jouissent d'une prise de pouvoir plus que d'autres, comme genre nous vivons, comme nous l'avons déjà mentionné, diverses formes de discrimination, de violence. Donc, c'est pour ça que si nous n'avons pas d'alliées au sein des instances de prise de décisions, comment arriverons-nous à ce que les propositions que nous construisons aient de la viabilité.»

Quant à la troisième ligne de friction entre les féministes, Inès (P) membre d'une organisation rurale et paysanne, souligne les différences des intérêts entre les femmes appartenant au mouvement populaire et les féministes hégémoniques en ce qui touche à la création de l'Institut Veracruzano des Femmes et par la suite à l'élaboration de la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence. Au début de son discours, Inès raconte comment a surgi l'initiative pour créer l'Institut Veracruzano des Femmes :

«Moi en tant que membre de l'organisme au sein duquel je travaille (membre d'une organisation rurale et paysanne), j'appartiens au Réseau d'Organisations Citoyennes à Veracruz (ROC-VER). C'est un groupe d'organismes civils à Veracruz qui a été constitué il y a plus de dix ans. Dans cette grande association, il y a une participation citoyenne des hommes, des femmes du nord, du centre, du sud de Veracruz appartenant aux différentes organisations sociales. Moi en étant membre de ROC-VER, j'ai participé dans le processus de création de l'Institut Veracruzano des Femmes et par la suite de la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence. [...] D'une certaine façon, des femmes venant de différents milieux, des femmes politiciennes, des femmes dans des organisations civiles, des femmes dans le milieu académique nous avons travaillé pour créer l'Institut Veracruzano des Femmes. [...] L'idée c'était de construire une vision de l'Institut Veracruzano à partir de la diversité des femmes, [...] notre idée c'était que l'Institut défende les droits des femmes, transversalise la perspective de genre mais aussi que l'Institut représente mieux les intérêts des citoyens. [...] Moi j'appartiens au Comité Consultatif de l'Institut Veracruzano des Femmes depuis sa création. Nous avons eu notre candidate à la présidence de l'Institut des Femmes, c'était Rocio. En fait, nous avons voulu que l'Institut des Femmes représente un caractère plus citoyen que politique. Mais finalement c'était Patricia qui a été choisie comme présidente de l'Institut.»

Il ne semble pas y avoir de conflits entre les femmes appartenant aux différentes branches du féminisme dans les premiers instants du rassemblement des femmes pour créer l'Institut Veracruzano des femmes ou pour l'élaboration de la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence. Toutefois, Inès remarque qu'avec le temps les intérêts des femmes du mouvement populaire et celles du féminisme hégémonique commencent à s'éloigner :

«Mirna (H), Antonia (H) et d'autres féministes dans les partis politiques comme Daniela (H) et aussi des femmes académiciennes, elles avaient réalisé tout un projet de recherche sur les violences. Pendant que nous étions en train de créer l'Institut Veracruzano des Femmes, nous avons déjà créé tout un réseau de femmes appartenant aux différentes organisations. Elles (les féministes hégémoniques) nous ont convoquées à plusieurs reprises pour participer à un projet qui consistait à diffuser la Loi Générale sur l'Accès des femmes à vivre une vie sans violence (La Loi fédérale) et à partager des expériences. Les résultats de ce projet deviennent la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence de l'État de Veracruz. [...] On pourrait dire que nous étions les bénéficiaires de leur projet. C'est ainsi qu'elles commencent à partager des résultats de leur recherche, par exemple ; des données sur les femicides dans l'État. Elles commencent à organiser des ateliers pour sensibiliser sur la violence de genre, sur les types de violence, etc. [...] Ce projet a été financé avec beaucoup d'argent de l'Union européenne. Mais c'était un projet de Mirna et Antonia, qui se sont auto désignées comme féministes. Le problème c'était qu'elles avaient derrière ce projet tout un projet politique. Leur but c'était de rentrer en contact avec plusieurs ONG de base, des organisations avec lesquelles Mirna ne travaille pas, mais nous sommes en contact permanent et de cette façon ces organisations ont fait de la pression pour positionner le projet de Loi d'accès des femmes à une vie sans violence sur la table de discussion politique. Bref, il avait des autres intérêts en jeu et on ne le savait pas au début. [...] Leur organisme a poursuivi leur chemin à des autres niveaux, en entrant en contact avec des femmes de la ville de Mexico. Ensuite elles nous ont oubliées, le réseau n'a finalement pas continué ses activités. Puis nous n'avons pas non plus voulu continuer à travailler dans ce projet, car elles se sont positionnées politiquement tandis que nous sommes celles qui avaient travaillé à la base pour donner les ateliers, nous avons travaillé avec les femmes dans les communautés.»

Finalement, la partie du texte qui suit relate la perception des féministes quant à la dynamique de travail au sein de leur parti politique, du gouvernement et du milieu académique.

Nous voulons explorer les difficultés qu'elles vivent en dehors du milieu féministe lorsqu'elles travaillent pour les causes des femmes dans leur milieu de travail. Outre les frictions qui existent à l'intérieur du mouvement féministe au Mexique, le manque d'intérêt de la classe politique pour les problématiques des femmes est une autre difficulté qui a été mentionnée par les femmes politiciennes. En effet, les trois femmes députées, qui n'appartiennent pas au même parti politique, ont toutes été confrontées à l'indifférence ou à la résistance des élus à l'intérieur de leur parti respectif. Elles ont avoué avoir eu à voter à certaines reprises de façon différente de celle de leur propre parti politique pour défendre les droits des femmes. Monica (P), membre du parti de gauche explique :

«Le parti de la révolution démocratique a comme principe directeur de notre travail politique la perspective d'équité entre les hommes et les femmes, la défense des droits de genre et la défense des droits des gens qui ont des orientations sexuelles diverses. Par conséquent, nous devrions défendre les droits formellement et pragmatiquement de tous ces hommes et de toutes ces femmes que nous identifions à ce parti politique et qui travaillent au sein de ce parti politique. Est-ce que nous le faisons tous avec la même intensité et avec le même niveau d'engagement ? Non, nous ne le faisons pas. Également à l'intérieur de mon parti il existe beaucoup de préjugés conservateurs discriminatoires envers les femmes, comme dans toute la société mexicaine. [...] Il existe d'énormes résistances, même pour faire respecter les conventions internationales que l'État mexicain a déjà signées. Il y a des résistances dans des choses tellement simples comme les normes officielles de santé qui ont déjà été approuvées par le gouvernement fédéral et qu'au niveau local, les députés ne veulent pas s'engager à faire approuver. Je te donne un exemple concret. Il y n'a pas longtemps en avril 2010, nous avons réussi à reformer le Code pénal de l'État en incorporant la perspective de genre dans des chapitres concernant les délits de genre et en modifiant quelques autres. Tu n'as pas idée de l'énorme résistance que nous avons eue de la part de certains députés pour faire reconnaître certains types de violence. Je me réfère spécifiquement à la violence obstétrique, sur le fait que le personnel médical du secteur public ou privé forcent les femmes à accoucher dans la position horizontale ! [...] Ils ne voulaient pas non plus reconnaître la violence vécue par des femmes autochtones, notamment les stérilisations forcées qui ont été pratiquées sur elles. [...] Il a fallu convaincre des députés, pas seulement des hommes, aussi des femmes, mais la plupart c'était des hommes députés».

Elle affirme également que, bien que les membres de son parti politique aient soutenu les propositions de lois qu'elle a proposées, ils ne se sont pas impliqués comme elle pour les causes des femmes : *«Je dois reconnaître que les quatre membres du groupe législatif auquel j'appartiens ont soutenu, avec leur vote, le travail que j'ai réalisé, sans me mettre en cause. On pourrait même dire qu'ils m'ont soutenu parce que c'était en accord avec les principes de mon parti, ils l'ont accepté, ils ont approuvé et ils ont voté en ma faveur, mais ils ne se sont pas impliqués plus que ça».*

Teresa (A), membre du parti officiel, est encore plus précise et relève les controverses au sein de son parti lors de l'approbation de la Loi en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes :

«Ça n'a pas été facile avec les collègues de mon parti politique, avec les hommes, ça nous a demandé beaucoup de travail lors de l'adoption de la Loi en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes [...] parce que nous ne sommes pas beaucoup de femmes et en plus, nous ne sommes pas toutes engagées envers ce type de sujet. Il y a des collègues qui ne perçoivent pas les choses comme nous, et les hommes qui n'étaient pas d'accord avaient argumenté à un moment donné que presque tout était de la faute des femmes, parce que ce sont elles qui les provoquent, parce qu'elles s'habillent de façon provocante, etc. (elle donne cela en exemple de justification pour la violence sexuelle) ».

Daniela, (H) membre du parti officiel, affirme qu'elle a dû, à plusieurs reprises, voter de façon différente que son parti afin de défendre les droits des femmes :

« À plusieurs reprises j'ai dû voter de façon différente que mon parti politique et j'ai eu un positionnement distinct à celui de mon groupe législatif, je suis même allée chercher du soutien en dehors du Congrès, avec des femmes activistes. J'ai cherché de l'aide auprès des médias nationaux, j'ai cherché du soutien pour pouvoir donner de la consistance à mes propositions, mais je pense que ma priorité c'était de toujours mettre l'agenda de genre en premier.».

Nancy (H), chercheure et activiste, a elle aussi dû surmonter plusieurs obstacles pour faire valoir ses positions dans son milieu de travail. Selon elle, les études féministes ne jouissent pas encore d'une bonne légitimité au sein de la communauté académique :

«Des fois, c'est un peu décevant parce que lorsque je suis arrivée à la Faculté d'anthropologie, je viens occuper une ligne de

recherche sur les études de genre. [...] Certains de mes collègues de travail ont commencé à m'appeler Mujerologa (jeu de mots qui veut dire la science qui étudie les femmes). Ce qui me dérange (de ce type de commentaires), c'est que ces gens qui sont supposément engagés dans les sciences sociales, qui font de la recherche, ont souvent de grands préjugés par rapport à ce que tu fais. [...] De nombreux collègues me regardent avec beaucoup de réticence, et il en va de même pour mon travail. Par exemple, ils pensent que les enjeux sur lesquels je travaille ne sont pas sérieux, qu'ils ne sont pas dignes d'être étudiés. Comme conséquence, par exemple, j'ai peu d'étudiantes et d'étudiants en comparaison avec d'autres champs de recherche. Ce qui ne me dérange pas tant que ça puisque ça me permet de travailler avec eux de façon plus personnalisée.»

Pis encore, son travail n'est pas bien reconnu par le milieu académique, car les sujets qu'elle étudie ne sont pas considérés comme importants :

«Je suis très critiquée du fait d'étudier l'hétérosexualité, comment puis-je étudier selon eux la normalité? J'étudie la maternité, qui est vue comme un fait simplement biologique. [...] Donc, personne ne reconnaît mon travail, mais c'est très important de voir que j'ai publié mes travaux, je veux que lorsqu'ils se réfèrent à moi, qu'ils ne pensent pas de la femme qui étudie des enjeux bizarres, mais qu'ils considèrent tout le processus de recherche, les demandes de subventions, etc.»

Par ailleurs, lorsque nous demandons à Nancy (H) comment elle perçoit les relations avec les autres activistes ou groupes de femmes hors du milieu académique, son discours est plutôt positif. Elle évoque la mobilisation qui a eu lieu pour arrêter la réforme constitutionnel pour protéger la vie après la conception et qui a rassemblé des femmes provenant de milieux différents, de divers partis politiques, du milieu académique, d'organisations non gouvernementales, des femmes dans les médias et des étudiantes qui ont formé une coalition qui a permis de se positionner fortement et qui a réussi à influencer les décideurs politiques :

«Dans l'État de Veracruz il s'est passé quelque chose de très intéressant, qui, je peux oser dire, ne s'est pas produit dans d'autres États du Mexique. Ce sujet (celui de la dépénalisation de l'avortement) n'est pas très populaire, n'est-ce pas? Bien, à partir d'octobre ou novembre 2009 quelque chose s'est passée et a été très bénéfique pour le mouvement. En effet, de nombreux acteurs se sont rassemblés et ont formé une coalition de femmes et tous ont

travaillé ensemble pour les droits des femmes. Puis, d'autres facteurs se sont conjugués, comme le fait que nous avons eu des élues au sein du congrès qui avaient une position sérieuse. Puis, comme c'était une initiative (celle de pénaliser plus sévèrement l'avortement) qui venait de la part du gouverneur (qui est membre du parti officiel), évidemment le parti de gauche a réagi de façon à contrecarrer ce plan, c'était un jeu politique qui allait dans ce sens. Mais je peux te dire que certaines élues, avec une formation féministe, nous avaient vraiment soutenues, elles nous tenaient informées lorsqu'ils allaient discuter de cette proposition, qui parfois ce faisait cinq minutes avant de commencer la session, car même elles n'étaient pas informées de l'ordre du jour avec anticipation. [...] La directrice de l'Institut Veracruzano des Femmes s'est également beaucoup impliquée.»

Or, ces féministes provenant de différents milieux ont travaillé sur plusieurs fronts pour arriver à influencer autant les décideurs politiques que l'opinion publique. Elles ont assisté aux discussions au sein du Congrès local, il y a eu des féministes travaillant dans les médias qui ont utilisé les réseaux sociaux (Facebook, par exemple) pour informer sur le sujet et aussi pour organiser des mobilisations :

«Donc, d'un côté nous avons eu des alliées au sein du congrès local, dans les médias, des femmes au sein des ONG, mais à part ça, par exemple, moi j'ai utilisé beaucoup les réseaux sociaux. [...] Depuis à peine un an que j'avais commencé à utiliser Facebook. [...] j'ai fait un énorme réseau d'étudiants et à partir de là, je leur envoyais les notes informatives sur le sujet, et c'est comme ça que je les invitais aux mobilisations. [...] C'était une expérience très belle, car nous avons réussi à convoquer des gens de différents secteurs : des femmes de milieux populaires, des étudiantes et étudiants, des enfants, des familles, des personnes retraitées, des gens d'autres villes qui venaient de Xico, Teocelo, Coatepec.»

4.4 Articulation de l'engagement pour la cause des femmes avec d'autres causes sociales

L'objectif de cette partie est d'analyser les causes envers lesquelles les féministes représentant les différentes branches du féminisme mexicain se sentent les plus engagées et d'identifier en faveur de quels groupes sociaux elles se battent. Ainsi, nous voulons savoir dans quelle mesure leur engagement s'insère dans la logique de l'entrecroisement entre des systèmes de domination tels que le racisme, le sexisme et les rapports de classe inégalitaires et s'il reflète

les préoccupations des branches du féminisme qu'elles sont censées représenter. Or, de façon générale, en analysant le discours des féministes nous remarquons que leur engagement est en ligne avec l'orientation des branches du féminisme qu'elles représentent (hégémonique, populaire et autochtone).

Ainsi, les féministes qui appartiennent à la branche hégémonique se mobilisent davantage pour les droits reproductifs (l'éducation sexuelle, l'utilisation de contraceptifs, le droit à l'avortement) et pour la lutte contre la violence de genre (notamment la violence conjugale). En ce qui a trait aux féministes du mouvement populaire, elles mettent en avant les enjeux liés aux inégalités socio-économiques. Finalement les féministes de la branche autochtone sont plus susceptibles de s'engager pour la promotion et la défense des droits des autochtones. Néanmoins, quelques nuances méritent d'être soulignées, particulièrement lorsque certaines femmes, en dépit de leur appartenance à une ou l'autre des branches du féminisme, s'engagent pour des raisons qui ne concernent pas exclusivement celles de leur groupe féministe de référence. De la sorte, leur engagement reflète aussi des expériences personnelles ainsi que leur positionnement dans la structure sociale mexicaine. À titre d'exemple, les féministes oeuvrant dans l'Institut Veracruzano des Femmes, dans des ONG en faveur de l'équité, la liberté, l'autonomie et la promotion des droits des femmes, ou encore dans des ONG dédiées à la santé et le genre ont évoqué des causes « traditionnelles » du féministe hégémonique pour leur engagement. Ainsi, Antonia (H), directrice d'un organisme qui promeut l'autonomie et les droits des femmes, dit se sentir le plus impliquée dans les tâches liées à la dépénalisation de l'avortement, car c'est un droit qui est refusé aux femmes dans les États du pays: *«C'est la dépénalisation de l'avortement. Nous travaillons pour générer un mouvement citoyen au niveau national, mais qui provienne des États et non de la ville de Mexico. Nous voulons nous renforcer comme organisation pour le droit de pouvoir décider, pour la dépénalisation de l'avortement.»* Elle donne un exemple pour illustrer des inégalités de genre au Mexique, qui révèle que dans la pratique, les hommes se trouvent privilégiés par rapport aux femmes, et ce malgré que les deux groupes jouissent supposément des mêmes droits:

«Les gens qui détiennent le pouvoir ça ne les intéresse pas les droits des femmes. [...] Il y a deux semaines une femme est venue ici pour qu'on l'accompagne lors du dépôt d'une plainte contre son conjoint (pour violence familiale), puis au moment de déposer la plainte l'autorité de Coscomatepec lui a dit d'y réfléchir et de penser à ses enfants, au fait que c'est son conjoint le

pourvoyeur. [...] La femme était décidée (de porter plainte), car à la télévision on lui avait dit qu'elle avait le droit de vivre une vie sans violence, finalement elle s'est désistée. Mais lorsque je la compare avec le cas des femmes qui décident d'avorter, on les traite comme les criminels les plus dangereux de la société, tandis que lorsque c'est un homme qui bat sa femme, les femmes se font persuadées (par les autorités) de se désister ! [...] Donc, est-ce que nous jouissons des mêmes droits ?»

Le discours de Patricia (H) est lui aussi en congruence avec les fondements du féminisme hégémonique. Lorsque nous lui avons demandé envers quels enjeux elle se sent le plus impliquée, pour la première fois dans son discours a surgi la problématique de la violence de genre : *«C'est la question de la violence contre les femmes, parce que c'est un grave problème, un problème multifactoriel, [...] tout est en relation avec la violence [...] la violence est une forme de discrimination et qui a comme causes bien sûr les rapports inégalitaires, des rapports de pouvoir, de position de subordination des femmes par rapport aux hommes»*. Comme celui d'Antonia et de Patricia, le discours de Mirna (H) révèle son engagement envers les droits des femmes, sans distinction de classe sociale ou de groupe ethnique. Pour elle, toutes les femmes vivent l'oppression et la discrimination qui sont enracinées dans la société mexicaine:

«Nous les femmes nous appartenons au genre qui est lourdement discriminé et violenté dans nos droits humains, on nous empêche d'exercer nos droits, nous sommes subordonnées, cette expropriation du corps des femmes, de leur sexualité, toutes ces violences sont à la base de notre société. [...] Nous vivons dans une société violente, machiste, misogyne, discriminatoire à tous les niveaux. [...] Alors, c'est ça qui me porte et qui m'anime pour défendre les droits humains des femmes, à construire un système d'actions articulé qui a comme but de défendre les droits des femmes».

Pour sa part, la chercheuse Nancy (H), qui appartient également au féminisme hégémonique, s'intéresse visiblement à défendre et promouvoir les droits des femmes : *«Moi je m'intéresse à toutes les actions qui ont pour but de protéger et défendre les droits des femmes. Présentement je travaille sur le projet de dépénalisation de l'avortement.»* Cependant, elle semble distinguer la situation particulière des femmes provenant de milieux populaires. Elle reconnaît que ces femmes se trouvent désavantagées par rapport aux femmes qui disposent de meilleures possibilités financières:

«Depuis le début de ma vie professionnelle, j'ai commencé à travailler dans les zones rurales avec des organisations de la société civile. J'ai toujours travaillé avec les femmes qui sont pauvres, ça te conduit inévitablement, tu t'aperçois de quelque chose qui peut-être pour les femmes de la classe moyenne ou les femmes ayant plus de ressources ne semble pas si visible et c'est la violation de leurs droits humains. Donc, c'est dans ce sens que c'était inévitable pour moi de commencer à m'impliquer pour les causes de ces femmes des milieux défavorisés».

Concernant les femmes appartenant au mouvement populaire, leurs discours semblent, comme on pourrait s'y attendre, tenir davantage compte des rapports du genre ainsi que d'autres rapports de pouvoir. Monica (P), avocate et députée du parti de gauche, mentionne qu'au début de sa carrière elle n'avait pas un intérêt particulier pour les questions des femmes:

«A l'origine de ma participation politique et sociale, je ne me suis pas placée et je ne m'identifiais pas à la spécificité des droits des femmes, il s'agissait plutôt d'une participation politique dans un cadre plus large de lutte pour de meilleures conditions de vie et de justice, de jouir d'une certaine liberté qui dans mon pays était très difficile à accéder».

C'est par la problématique des discriminations sur le marché du travail qu'elle commence à s'intéresser aux droits des femmes. Son discours reflète une certaine réflexion qui s'insère dans la perspective du féminisme populaire, de la double exploitation des femmes, soit en tant que femmes et en tant que travailleuses.

«C'est probablement par la voie du syndicalisme, où je me retrouve comme militante très convaincue de la défense spécifique des droits des femmes. Parce que, bon, au Mexique, la constitution énonce clairement que pour un travail égal, un salaire égal. Or ce n'est pas le cas des activités de l'emploi des femmes, pour qui ce principe n'est pas du tout respecté. Donc, c'est là que je me suis dit que les femmes sont doublement exploitées».

C'est ainsi que Monica explique qu'elle se sent plus impliquée envers la défense des droits humains, mais pas spécifiquement celui des femmes : *«Moi ça m'intéresse la défense des droits humains, et je suis honnête avec toi, pas uniquement en référence aux femmes, mais plutôt les droits des enfants et des peuples autochtones. [...]»* En évoquant la situation des autochtones au pays, son discours témoigne qu'elle est consciente des rapports de domination du groupe majoritaire (les métisses) sur le groupe minoritaire du pays (les autochtones). Plus précisément

elle souligne que les femmes autochtones sont plus désavantagées que les femmes métisses.

« Il existe des groupements à l'intérieur de la société mexicaine, des groupements d'hommes et de femmes autochtones qui, depuis les 500 années de colonisation, par tous les processus (historiques), ont été historiquement et traditionnellement mis en marge des avantages du développement humain. [...] Je peux considérer le groupe de femmes comme étant en marge du développement au pays. Pas toutes les femmes, mais si une grande partie, celles qui manquent de ressources économiques, un accès à l'éducation qui puisse leur garantir une vie libre et intégrée dans tous les aspects [...] Bref, en répondant à ta question, je me sens plus engagée en élaborant des normes juridiques qui cherchent à garantir la protection des droits de ces secteurs de la population: les enfants et les jeunes filles, les femmes et la population autochtone.»

Le discours de Monica concorde avec le discours du féminisme populaire. Cependant, nous remarquons qu'elle distingue l'expérience singulière que vit la population autochtone. De plus, elle reconnaît qu'il existe des femmes qui se trouvent mieux positionnées que d'autres dans la structure sociale. De la sorte, son discours semble avoir une logique intersectionnelle, où les rapports inégaux de sexe s'articulent avec les rapports de domination ethniques et socioéconomiques.

Dans le même esprit, Inès (P) raconte que c'est en travaillant sur des projets réalisés par son organisme dans des communautés autochtones et paysannes qu'elle s'est rendu compte de l'hétérogénéité dans le groupe des femmes autochtones. Dans son discours, elle reconnaît les inégalités de genre et la marginalisation qui existe dans les communautés autochtones. Toutefois, elle est consciente que certaines femmes autochtones jouissent d'une position privilégiée par rapport à d'autres :

«Moi je pense qu'il existe une diversité de femmes dans les peuples autochtones, et que toutes n'ont ni la même vision, ni les mêmes expériences. Certaines sont plus métisses, d'autres, malgré qu'elles sont autochtones, sont des femmes très fortes, des femmes qui exercent le pouvoir. En général c'est vrai que la plupart sont des femmes marginalisées et où la domination masculine pèse lourdement. Là aussi certaines pratiques, qui sont souvent discriminatoires, mais ce n'est pas conçue comme tel. [...] Mon intention a toujours été de travailler avec des projets dont le but est de libérer l'être humain.»

Par ailleurs, Rosa (P), qui est une collègue de travail d'Inès et qui s'intéresse à la population paysanne et autochtone, a davantage explicité les inégalités de genre qui existent dans ces communautés. Elle reconnaît que malgré le fait que la participation des femmes autochtones et paysannes dans la sphère publique ait augmenté dans les dernières années, particulièrement au niveau communautaire, certains enjeux sont encore considérés comme étant du domaine masculin. Elle se réfère notamment aux enjeux agraires comme celui de l'accès et de la régularisation des terres agricoles. En ayant travaillé au sein de son organisation sur les enjeux agraires, Rosa a pu constater que les femmes dans les zones rurales sont souvent reléguées dans la sphère domestique et elles se trouvent exclues de l'espace public, ce qui met en évidence les rapports de domination entre les sexes : *«Au début les femmes ne participaient pas, car les enjeux agraires sont plutôt d'ordre masculin. Les luttes agraires sont dirigées par les hommes, mais nous avons proposé d'autres sujets, nous avons exigé une section où les femmes puissent s'impliquer davantage»*. Malgré l'ouverture de son organisation envers d'autres sujets qui ont le potentiel d'impliquer davantage les femmes autochtones et paysannes, Rosa souligne les limites de leur implication.

«La participation des femmes en termes communautaires est bonne, elle a augmenté, mais c'est très difficile et compliqué pour les femmes paysannes et autochtones de sortir de leurs communautés. La dynamique de cette organisation exige de sortir (de la communauté), de participer aux ateliers, de sortir dans les rues, de se rendre aux réunions à Xalapa (capitale de l'État de Veracruz). Alors, c'est difficile pour les femmes qui n'ont ni le temps disponible, ni les conditions pour le faire. Mais là-bas, dans les communautés, il existe une bonne participation, nous pouvons compter sur plusieurs groupes de femmes».

Nous voyons que Rosa reconnaît que les femmes sont responsables de la plupart des tâches domestiques, ce qui les empêche de sortir et de s'impliquer davantage dans son organisation. Plus tard durant l'entrevue, Rosa explique que son organisme inclut les femmes dans plusieurs projets y compris des ateliers de discussions sur les droits des femmes :

«Nous travaillons avec les femmes depuis quelques années.[...] Nous avons plusieurs lignes d'action : la partie économique soit de promouvoir des projets productifs ; la gestion de services comme la santé et l'accès à l'eau, entre autres. Puis on fait de la formation et de la conscientisation. Beaucoup de notre travail concerne des sujets sur les droits des femmes et l'équité de genre. Et la quatrième est la promotion de la participation de

femmes. Nous voulons qu'elles participent dans les ateliers, qu'elles assistent aux assemblés, qu'elles participent à l'action collective, qu'elles s'impliquent dans la prise de décision de l'organisation ; [...] qu'elles n'assistent pas uniquement aux ateliers qui traitent des droits des femmes, non ! Qu'elles aillent et assument une position dans l'organisation sur plusieurs enjeux. »

C'est à partir des projets productifs et de gestion des services élémentaires que les femmes trouvent des espaces propices à la réflexion autour des enjeux liés au genre. Malgré que l'organisation ait une structure mixte, où la participation des femmes n'est pas protagoniste, leur participation leur sert d'espace de réflexion et les aide à mieux étayer un discours sur les enjeux de genre. C'est ainsi que les femmes qui participent dans cette organisation intègrent les réflexions des inégalités socioéconomiques et des inégalités de genre.

Pour ce qui est des femmes autochtones, elles se sentent particulièrement intéressées et impliquées envers les droits des autochtones. C'est le cas de Teresa (A), députée du parti officiel, qui affirme:

«Moi je représente deux commissions au sein du congrès, la Commission d'équité de genre et je suis présidente de la Commission des affaires autochtones. Je crois que c'est cette dernière dans laquelle je me suis impliquée davantage. [...] Nous travaillons présentement sur une loi pour les autochtones. [...] Nous voulons avoir un budget pour les communautés, pour que tous les enfants qui le veulent puissent avoir une bourse pour aller étudier.[...] Sur la question de santé, nous voulons sauvegarder la médecine traditionnelle.»

C'est également le cas, d'Isabel (A), autochtone et éducatrice, qui trouve important de promouvoir le droit des autochtones de pouvoir se défendre en cour dans leur propre langue :

«Je me sens plus impliquée dans le projet qui cherche à mettre en place des certificats pour former des traducteurs et des interprètes. Il y a un processus de sélection, car nous devons nous assurer que les gens qui veulent participer dominent une langue autochtone et ensuite on leur donne une formation sur des concepts juridiques de base et en techniques de traduction et d'interprétation.»

Elle explique que le but de cette formation est de pouvoir compter sur des gens présents dans les instances gouvernementales qui puissent fournir des services à la population

autochtone dans leur propre langue :

«Moi j'ai espoir que dans un futur, nous travaillerons pour générer des conditions d'emploi pour que ces gens que nous avons formés ici puissent travailler au sein d'instances de procuration et de gestion de la justice, qu'ils participent dans tout le processus de justice, parce que jusqu'à ce jour ces gens ont été formés, mais il n'y a personne pour les embaucher.»

De plus, Isabel (A) raconte comment l'Institut dans lequel elle travaille incorpore concrètement les droits des femmes.

«Bon, nous avons, comme un point central, l'incorporation de la perspective de genre dans tous nos projets. Par exemple, dans le cas du certificat des traducteurs et interprètes c'est un des sujets fondamentaux les droits des femmes. Nous avons appuyé des institutions gouvernementales pour réaliser les traductions et des enregistrements radiophoniques, pour diffuser pas seulement les droits des femmes, mais de façon générale, les droits des peuples autochtones. Il faut donner de la permanence et de la dignité aux langues autochtones. Nous devons arriver d'une façon simple, dans leur langue pour qu'ils puissent comprendre quels sont leurs droits».

Le discours d'Isabel dénote que pour elle la langue autochtone constitue un droit fondamental. Elle désire pouvoir diffuser et faire comprendre les lois qui protègent autant les droits des femmes que les droits des autochtones en utilisant leur propre langue. Pour elle, la reconnaissance sociale et politique des différences culturelles, comme celle de la protection et la promotion de la langue doit tenir une place importante dans les actions à poser. Qui plus est, le fait de parler aux femmes dans leur propre langue et de connaître le contexte culturel est indispensable pour protéger leurs droits en tant que femmes. Isabel est consciente que les femmes autochtones sont plus désavantagées que les femmes métisses habitant dans les zones rurales. Pour elle, les rapports du sexe entrent en interrelation avec les rapports ethniques:

«Écoute lorsqu'une femme autochtone se décide de déposer une plainte, la plupart du temps, comme elles sont autochtones, l'autorité ne sait pas comment les traiter, ils ne savent pas comment les interroger ! Ils (les autorités) ne tiennent pas compte des circonstances culturelles. Par exemple, il y a des situations qui ne s'interprètent pas de la même façon, nous venons juste de constater ça dans le programme des traducteurs. Ici dans une zone urbaine si quelqu'un te demande si « une personne t'a pris » (expression espagnole courante au Mexique), vous comprenez que ça pourrait

être de vous tenir par la main. Mais si on pose cette même question dans une communauté autochtone, cela représente une violation. Ce sont donc plusieurs codes sociaux qu'on doit comprendre, mais si l'autorité ne connaît pas la culture, elle ne connaît pas la signification des mots.[...] La femme peut avoir porté plainte et dire que quelqu'un la prit en voulant dire qu'elle a été violée ! Alors c'est vraiment un désavantage que les autorités ne connaissent pas notre langue et notre culture, étant donné qu'ils laissent les femmes autochtones dans une situation plus vulnérable.»

À l'instar d'Isabel (A), Gabriela (A) trouve que le fait de parler aux femmes dans leur propre langue est très important pour bien se faire comprendre et pour faire la promotion de leurs droits en tant que femmes : *«Beaucoup de femmes avaient besoin de nous, elles nous ont dit que c'était très bien que nous soyons allées, que nous les ayons informées sur les droits, mais surtout que quelqu'un leur a parlé dans leur propre langue, car elles comprennent mieux.»* Gabriela est une femme activiste dans sa communauté qui travaille présentement pour le gouvernement de Mixtla, quoi qu'elle se sente plus impliquée dans son travail d'activiste au sein de l'Institut Veracruzano des Femmes :

«J'aime beaucoup le travail que je fais au sein de l'Institut, j'ai une fonction de liaison ici à la Sierra Zongolica. Moi je me charge d'aller dans les municipalités, de coordonner avec les femmes de la Sierra, de les informer sur les ateliers et comme je travaille aussi pour le conseil de ville sur des projets productifs, s'il arrive une femme, parce que c'est très difficile de faire justice aux femmes ici, nous les soutenons avec leurs démarches, nous parlons avec les autorités, nous leur expliquons leurs droits.»

Son engagement envers les causes des femmes tient du fait qu'elle soit une femme autochtone originaire de cette région et sensibilisée aux problématiques des femmes autochtones. Elle espère pouvoir contribuer de par ses connaissances et son expérience aux projets de l'Institut :

«Eh bien, je suis de la Sierra, originaire de la Sierra de Zongolica, et donc je sais quelle est la problématique que nous vivons, parce que je suis de là, n'est-ce pas? Je fais partie de ce qui se passe là, puis, c'est ça qui m'encourage, qui me pousse à m'impliquer dans ce genre de travail (travailler pour les questions des femmes), parce que, je veux dire, il y a beaucoup de besoins, alors que quelqu'un au moins commence à faire bouger les choses, nous savons que ça ne va pas changer du jour au lendemain, mais au moins créer l'idée que peu à peu nous pouvons avancer.»

Nous constatons que pour Gabriela, la problématique des femmes dans sa communauté est une évidence qu'il faille décrier. Elle déplore d'ailleurs la situation particulière des femmes dans les communautés autochtones, notamment le taux élevé d'analphabétisme chez les femmes, le manque de connaissance de leurs droits, la naturalisation des rôles de genre au sein de ces communautés, le manque de services de santé et de justice, et bien sûr l'étendu des effets de la pauvreté :

«Ici à la Sierra il existe le machisme, les femmes sont encore considérées comme étant la propriété des hommes. Les femmes sont analphabètes, elles ne connaissent pas leurs droits, depuis notre enfance, on nous a mis dans la tête l'idée que les femmes ne doivent pas apprendre, ni aller à l'école, mais plutôt que nous devons rester à la maison, pour les enfants et notre mari. Beaucoup d'entre elles ont encore cette idée, pour elles c'est normal de travailler à partir de quatre heures du matin pour préparer les choses à la maison et après de devoir aller travailler dans les champs, puis de retourner à la maison et continuer à y travailler. Elles n'ont même pas de temps pour se rendre aux examens de santé, elles ne vont presque jamais chez le médecin, parce que pour elles, le conjoint et les enfants passent en premier. Nous habitons dans une communauté éloignée et marginalisée, nous manquons de beaucoup de services.»

Nous voyons que Gabriela a mis l'accent sur deux sources d'inégalités, soit les inégalités de genre et les inégalités socioéconomiques dans sa communauté. La prochaine section propose une analyse sous forme de discussion pour élucider les propos des féministes en lien avec les objectifs que nous nous étions fixés.

4.5 Discussion

Devenir féministe et s'engager pour la cause des femmes : l'expérience des féministes mexicaines

L'objectif principal de ce chapitre était de dresser un portrait des femmes (qui s'affichent ou pas comme féministes) impliquées dans les différentes branches du mouvement des femmes au Mexique (féminisme hégémonique, le féminisme populaire et le féminisme autochtone). Plusieurs résultats importants ont émergé des données recueillies et permettent de décrire et de

contraster leur trajectoire personnelle et professionnelle ainsi que l'évolution de leurs motivations à s'engager envers la cause des femmes tout au long de leur carrière. L'analyse de discours nous a également permis de constater une articulation entre la lutte contre le sexisme et les autres sources de discrimination, comme la classe sociale ou le groupe ethnique, ainsi que les fractures existantes à l'intérieur du mouvement féministe au Mexique. Nous amorçons la discussion en nous penchant sur l'influence de la formation vis-à-vis leur engagement envers la cause des femmes.

Nous constatons que dans l'ensemble, il s'agit de femmes assez scolarisées qui ont une formation en sciences sociales (psychologie, sociologie, anthropologie, droit, travail social). De plus, leurs études (universitaires surtout) ont joué un rôle déterminant et ont nourri leur engagement envers la cause des femmes et plus largement envers les injustices sociales, et ce, à différents stades de leur carrière (retour aux études pour perfectionnement dans des domaines comme les études de genre, les droits humains, la santé et le genre). Le fait que certaines femmes aient décidé de retourner aux études pour approfondir la thématique du genre, après leurs premières expériences professionnelles, révèle que leur parcours scolaire est également nourri par leur vie professionnelle.

Pour deux des interviewées, la religion a eu une influence marquée sur leur formation. Pour une d'entre elles, la théologie de la libération a une influence idéologique qui lui a permis de prendre conscience des injustices sociales. La théologie de la libération est un courant théologique appartenant au catholicisme, apparu en Amérique latine dans les années 1970, en réponse aux gouvernements autoritaires de l'époque (Duarte-Bastian, 2010). Ce courant apporte une nouvelle interprétation de la Bible qui met l'accent sur les injustices sociales et propose la transformation de la société. On y considère la pauvreté et l'exclusion sociale en termes plus structurels, en empruntant quelques concepts du marxisme et de la théorie de la dépendance. Duarte-Bastian (2010), note que la théologie de la libération a fait son apparition dans l'État de Veracruz il y a plus de 30 ans. Des prêtres jésuites affiliés à cette branche théologique ont travaillé dans des secteurs populaires et ruraux en mettant sur pied des comités qui s'intéressent à la santé, à l'alphabétisation des adultes, aux groupes de femmes, ils ont aussi aidé à former des coopératives et à développer d'autres activités économiques. C'est dans ce type de congrégation qu'une des interviewées s'est impliquée pour travailler auprès d'une communauté autochtone, ce

qui lui a permis de se sensibiliser aux injustices sociales et de comprendre les inégalités de genre. Pour une femme autochtone, son implication religieuse lui a été utile pour gagner la légitimité auprès de sa communauté autochtone, qu'elle a ensuite utilisée comme tremplin pour se lancer dans l'arène politique. À ce propos, Duarte Bastian (2010), reconnaît que malgré que la religion catholique reflète des conceptions conservatrices par rapport aux représentations de genre, cela n'a pas empêché certaines femmes de se servir des mouvements religieux pour s'ouvrir un espace dans la vie publique, surtout dans la sphère politique.

Par ailleurs, l'histoire familiale joue un rôle central dans l'engagement des femmes, puisqu'elle est un facteur déterminant de l'accessibilité aux études postsecondaires. La plupart d'entre elles ont, en effet, eu droit à un appui et à des encouragements de la part de leurs parents pour faire des études. Qui plus est, certaines femmes proviennent de familles éduquées, et ont une mère qui a elle-même fait des études et connu une vie professionnelle. Ce fait n'est pas anodin puisque certaines recherches soulignent l'importance du rôle de la famille pour la scolarisation des filles (Azaola-Calderon, 2010 ; Mier et autres, 2003). Pour ces auteurs, même si certaines filles laissent l'école, surtout dans les zones rurales, pour assumer les tâches domestiques non rémunérées, ils constatent que d'autres facteurs jouent un rôle déterminant pour la fréquentation scolaire des filles, tels que les ressources économiques des parents, les valeurs des parents (des valeurs moins traditionnelles augmentent les chances que les filles fréquentent l'école) et l'accessibilité à des écoles (la proximité des écoles). Malgré que les parents continuent à prioriser l'éducation des garçons au détriment de celle des filles, surtout après l'école élémentaire, certains parents commencent à valoriser de plus en plus la scolarisation des filles en raison de la soudaine augmentation des femmes sur le marché de l'emploi. De plus, la scolarisation des filles dans les zones urbaines augmente de façon constante depuis 1960. Cette situation fait en sorte que l'on considère plus acceptable de continuer à investir dans l'éducation des filles (Mier et autres, 2003). De ce fait, la scolarisation est socialement valorisée et considérée comme un bon moyen pour accéder aux meilleurs emplois, pour monter dans l'échelle sociale et pour surmonter la pauvreté (Azaola Calderon, 2010). Il reste que les parents jouent un rôle important sur la fréquentation scolaire de leurs enfants ainsi que sur la durée de fréquentation.

Si la scolarisation joue un rôle déterminant pour l'engagement envers la justice sociale, notamment envers la cause des femmes, cet engagement n'apparaît pas toujours d'emblée au

début de la carrière professionnelle, mais se manifeste plutôt au courant de leur vie professionnelle. La plupart des répondantes évoquent des circonstances particulières ayant motivé leur engagement pour la cause des femmes. Ces circonstances, qui sont d'ailleurs souvent citées dans la littérature, concordent avec des moments qui ont bouleversé le contexte social, économique et politique et ont donné lieu à une forte mobilisation féminine au Mexique. Il s'agit entre autres des crises économiques (crise financière de 1982 et de 1994), du tremblement de terre à Mexico en 1985, de la fraude électorale en 1988 (Dominguez R., 1998) ou du soulèvement zapatiste en 1994 (Hernandez Castillo, 2001). En effet, ces cinq moments charnières ont consolidé le mouvement des femmes au pays et ont été propices à la mise en avant de demandes des femmes provenant de milieux socioéconomiques et ethniques différents (Dominguez R. 1998). Par ailleurs, outre la scolarisation et les événements professionnels et politiques, des événements d'ordre personnel ont également contribué à l'émergence d'une conscience féministe chez certaines interviewées ainsi qu'à leur engagement politique et idéologique, qu'il s'agisse d'expériences de discrimination ou de violence conjugale.

En ce qui touche l'implication des femmes autochtones dans l'espace public et les rapports avec leur famille, Duarte-Bastian (2010), dans une recherche effectuée au sein d'une communauté autochtone au sud de l'État de Veracruz, a trouvé, grâce à des entrevues réalisées auprès de femmes Nahuas qui font partie d'une organisation catholique appelée DPO (défense populaire d'Oteapan), que celles-ci sont soutenues par leur conjoint et leurs familles. Ces derniers acceptent et encouragent leur participation sur la scène publique, tout comme les femmes autochtones Isabel et Gabriela, que nous avons interrogées et qui ont poursuivi leurs études universitaires et ont une vie professionnelle en grande partie parce qu'elles ont été soutenues par leur famille depuis le début de leur carrière professionnelle.

Toutefois, nos résultats montrent que le support de la famille n'est pas indispensable à l'implication des femmes autochtones dans l'espace public. En effet, Teresa, une femme autochtone, affirme ne pas avoir reçu de soutien de la part de sa famille. Ainsi, en se lançant dans la vie politique, elle a défié certaines pratiques culturelles qui excluent les femmes autochtones de la sphère publique. Le fait que cette femme est devenue, d'abord présidente municipale de sa communauté et ensuite députée au sein du congrès de l'État, fait voir que les «us et coutumes» dans les communautés autochtones ne sont pas rigides et peuvent être perméables. Dans ce sens, on peut considérer que les femmes autochtones sont en mesure de redéfinir les contours de leurs

«us et coutumes» et de leurs pratiques culturelles lorsque ceux-ci ne sont pas en accord avec leurs intérêts. Par ailleurs, de plus en plus de recherches mettent en évidence des processus de transformations des systèmes normatifs autochtones, aussi appelées « us et coutumes » (Hernandez-Castillo, 2010). Présentement ce sont les femmes autochtones, plus particulièrement les femmes organisées, qui les remettent en question et proposent de les changer lorsqu'ils ne respectent pas leurs droits en tant que femmes (Gutierrez-chong, 2007; Hernandez Castillo, 2010).

Comme c'est le cas ailleurs dans le monde, on observe plusieurs lignes de fracture à l'intérieur du mouvement féministe à Veracruz. Mentionnons en premier la controverse que suscite la question de l'autonomie et de l'institutionnalisation du mouvement féministe. À titre d'exemple, en Amérique latine à partir des années 1990, on observe une prolifération et une multiplication des ONG féministes financées par le gouvernement ou par des organismes internationaux (Falquet, 2007 et Alvarez, 1999). Plusieurs féministes sont devenus des experts en genre et ont établi des rapports avec les gouvernements pour fournir du soutien technique, des services sociaux et pour élaborer des études sur les politiques de genre (Alvarez, 1999). Ces ONG féministes sont celles qui reçoivent le plus de financement de la part du gouvernement et des organismes internationaux, mais au détriment des ONG de base qui privilégient la mobilisation et la conscientisation féministe (Alvarez, 1999). Qui plus est, certaines féministes décident de travailler pour des ministères gouvernementaux. On commence dès lors à se référer aux «fémocrates» pour désigner les féministes qui travaillent au sein de l'appareil étatique (féministes de dedans) (Sawer dans Miller et Razavi, 1998). Les féministes de «dehors» ou les «autonomes» reprochent aux féministes des ONG qui travaillent en collaboration avec l'État d'avoir évacué leur côté critique et contestataire. Les féministes de dehors croient que celles de dedans mettent en danger le mouvement féministe, qui semble de plus en plus être coopté par l'appareil étatique (Adjamagbo et Calvès, 2012 ; Alvarez 1999).

En accord avec la littérature, nos données montrent qu'il y a depuis quelques années un débat au sein du mouvement féministe à Veracruz au Mexique qui porte sur l'antagonisme entre l'institutionnalisation et l'autonomie du mouvement féministe. Ainsi, comme Molyneaux (2003), nous constatons que les organisations féministes peuvent être différenciées selon leur niveau d'autonomie et des rapports qu'elles entretiennent avec l'État et les institutions financières. Nous avons trouvé des organisations indépendantes dans lesquelles les féministes définissent les

objectifs ainsi que les actions à suivre et choisissent la façon de s'organiser et de fonctionner. Ces féministes ne reconnaissent aucune autorité institutionnelle supérieure, ni ne sont elles soumises à des agences politiques ou internationales. De plus, en ce qui concerne le financement, Bedregal (2009) affirme que le courant féministe autonome rejette tout financement qui provienne du gouvernement ou d'agences internationales. Pour ce courant, le fait de recevoir du financement de l'extérieur représente un danger, car ce sont supposément les agences internationales et le gouvernement qui décident des projets à mettre en place. Or, ces derniers peuvent différer de leur propre agenda féministe. L'unique raison acceptable pour recevoir du financement de l'extérieur est que celui-ci soit accordé sans aucune condition quant aux projets à mettre en place (Bedregal, 2009). Ce type d'organisations autonomes est souvent perçu comme celui qui représente le mieux les intérêts féministes et comme le plus légitime pour défendre les intérêts de genre. Cependant, une critique qui leur est souvent reprochée est leur degré de marginalisation et de manque d'effectivité politique. Le fait de rester isolées de la sphère politique les empêche de traduire efficacement leurs demandes sociales en des revendications politiques (Molyneaux, 2003).

Par ailleurs, on constate que des féministes cherchent à établir des alliances avec des agences politiques lorsqu'elles trouvent que leurs intérêts coïncident, tout en voulant garder le contrôle de leur propre organisation et agenda. Il s'agit d'organisations féministes de nature associative que certains auteurs nomment institutionnelles (Bedregal 2009 et Lamas, 2006). Dans le cas de Veracruz, plus spécifiquement selon les entretiens que nous avons réalisés, certaines féministes n'ont aucun mal à établir des alliances avec des politiciennes ou à recevoir du financement du gouvernement et d'agences internationales. En fait, certaines d'entre elles sont en contact fréquent avec des députées qui partagent les mêmes intérêts en matière d'égalité de genre. Ces alliances représentent pour elles, une bonne façon de pouvoir influencer l'agenda politique en y faisant valoir leur propre agenda féministe. Par contre, pour les féministes autonomes, le fait d'établir des alliances avec des femmes politiciennes remet en question le caractère citoyen et indépendant du mouvement féministe. De plus, ce type d'organisation court le risque que les alliances politiques finissent par assimiler l'organisation dans la structure d'un parti politique (cooptation), d'une agence gouvernementale ou d'un organisme international. C'est ce qui s'est produit lors du mouvement de contestation qui avait pour but d'arrêter la réforme constitutionnelle pour protéger la vie après la conception dans cet État. Selon une interviewée, les fémocrates ont assumé un rôle protagoniste dans la mobilisation et ont affaibli le caractère

indépendant du mouvement. Quoi qu'il en soit, lorsqu'elles arrivent à rester indépendantes de la structure gouvernementale, ses organisations sont supposément plus effectives, étant donné qu'elles arrivent à influencer les agendas politiques avec leur agenda féministe (Bedregal 2009).

Une deuxième source de conflit mentionnée par les interviewées renvoie aux frictions qui surgissent entre les féministes qui travaillent dans des contextes différents. Un exemple éminent s'est produit, lors du mouvement de lutte en faveur de la dépénalisation de l'avortement, où ont émergé des conflits entre les féministes de la ville de Mexico et celles provenant des autres États mexicains. La ville de Mexico a profité de la présence de plusieurs conditions politiques et sociales qui ont été favorables à la dépénalisation de l'avortement, qui a eu lieu en avril 2007 (Lamas, 2009). C'est le fruit d'un travail qui a duré au moins 35 ans de la part d'organisations féministes de la ville de Mexico qui se sont mobilisées pour promouvoir la maternité volontaire (y compris le droit à l'avortement), comme un droit sexuel et reproductif. Elles ont réussi à établir des alliances avec des politiciens sur cette question. L'année 1997 devient un tournant puisque le parti officiel de l'époque perd les élections et c'est le parti de gauche, qui était plus favorable aux demandes de genre, qui prend le pouvoir. La dépénalisation de l'avortement constitue un élément central de l'agenda à propos de la maternité volontaire du parti de gauche (Lamas, 2009).

La dépénalisation totale de l'avortement s'est faite de façon graduelle, et ce, en dépit de l'influence importante de la religion catholique dans la politique mexicaine. La première réforme s'est faite en 2000 et a été menée par une féministe qui devient maire de la ville de Mexico en 1999. La deuxième réforme a eu lieu en 2003, mais c'est finalement en 2007 que des députés de tous les partis politiques, à l'exception du parti conservateur (PAN) et du parti vert, votent en faveur de la dépénalisation de l'avortement libre et sans aucune restriction. C'est ainsi que la ville de Mexico devient la première ville, pas seulement au niveau national, mais de toute l'Amérique Latine à avoir dépénalisé l'avortement (Lamas, 2009). Cependant, depuis la dépénalisation de l'avortement à la ville de Mexico, on constate un contre mouvement dans le reste du pays, mené principalement par des groupes conservateurs et par l'Église catholique. Par exemple, le congrès local de 15 États¹ du pays a approuvé des réformes qui protègent la vie après la conception (Ortiz-Millan, 2009). C'est dans ce contexte d'écarts très prononcés quant à l'ouverture d'esprit

¹ Baja California, Campeche, Colima, Durango, Guanajuato, Jalisco, Morelos, Nayarit, Oaxaca, Puebla, Querétaro, Quintana Roo, San Luis, Sonora et Yucatan.

entre la ville de Mexico et le reste des États que les féministes de l'extérieur de la ville de Mexico trouvent énormément de résistances et de difficultés lorsqu'elles travaillent pour promouvoir la dépénalisation de l'avortement. Par ailleurs, une interviewée déplore que les féministes de la ville de Mexico se soient en quelque sorte faites les porte-paroles du mouvement et cherchent à diriger les mouvements de dépénalisation de l'avortement dans le reste du pays, sans tenir compte des contextes particuliers de chaque État.

Une troisième ligne de fracture du mouvement féministe à Veracruz concerne les intérêts divergents entre les féministes hégémoniques et les féministes populaires lors de la création de l'Institut Veracruzano des Femmes ainsi que lors de l'élaboration de la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence. Par rapport aux paradigmes des intérêts, certaines chercheuses font une distinction entre les «intérêts pratiques» pour lesquels se mobilisent les femmes pauvres et les «intérêts stratégiques» pour lesquels se mobilisent les féministes (Molyneaux, 2003 et Moser, 1989). Les premières cherchent à satisfaire les besoins les plus fondamentaux des femmes, une stratégie qui découle du positionnement des femmes dans la structure sociale du travail. Tandis que les deuxièmes cherchent à transformer les rapports sociaux de subordination des femmes. C'est pourquoi Molyneaux affirme que les féministes populaires se mobilisent autour des intérêts pratiques qui ne cherchent pas à transformer les rapports de genre. Pour cette auteure, ce sont les intérêts stratégiques qui remettent en question les inégalités de genre et cherchent à les transformer. Cette distinction entre les intérêts pratiques et stratégiques est très critiquée par d'autres chercheuses (Hernandez Castillo, 2010 ; Wieringa, 1994 ; Alvarez, 1990). En effet, de plus en plus d'études montrent que les femmes pauvres organisées, en cherchant à satisfaire leurs besoins fondamentaux, déstabilisent l'ordre social préétabli et remettent en question les rapports de genre (Hernandez-Castillo, 2004). Qui plus est, les mobilisations des femmes pauvres et racialisées désirent la remise en question d'autres rapports de pouvoir, et pas que les iniquités de genre. Pour cela, il ne faut pas catégoriser à priori les intérêts ou les besoins des femmes, puisque ces derniers peuvent uniquement être étudiés en tenant compte du contexte socio historique particulier (Wieringa, 1994). À ce sujet, les données recueillies lors des entrevues réalisées à Veracruz pour cette étude, montrent que les féministes hégémoniques et les femmes appartenant au mouvement populaire avaient des intérêts divergents au moment du processus de création de l'Institut Veracruzano des Femmes ainsi que lors de l'élaboration de la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence. Cette divergence des intérêts ne correspond pas à la distinction faite entre

les intérêts stratégiques et les pratiques. En fait ces deux groupes de femmes cherchent à créer des institutions et d'autres mécanismes qui puissent protéger les droits des femmes dans cet État. Pour les femmes appartenant à des ONG de base (féminisme populaire), leur intérêt était de créer un Institut Veracruzano des Femmes le plus autonome et représentatif de la diversité des femmes. En travaillant en collaboration avec les féministes hégémoniques dans des ateliers pour faire connaître la Loi générale d'accès des femmes à une vie sans violence, leur objectif était de diffuser la Loi et d'offrir de la formation à d'autres ONG de base sur la problématique de la violence de genre. Pour les féministes hégémoniques, leur projet était plutôt de nature politique. En se servant des ONG de base, les féministes hégémoniques ont réussi à créer un réseau d'ONG qui se sont mobilisées pour faire en sorte que la Loi d'accès soit présente à la table de discussion et par la suite pour exercer de la pression afin de faire approuver la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence par le Congrès de l'État. Les féministes hégémoniques ont priorisé la lutte politique, tandis que les féministes populaires ont privilégié une approche de sensibilisation auprès des femmes dans leurs communautés quant à la violence de genre. Cette divergence des intérêts et des stratégies a créé une fracture entre ces deux groupes de femmes, ce qui a mené à la dissolution du réseau féministe qui avait été créé autour de la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence.

Finalement, en ce qui a trait aux fémocrates, la littérature montre qu'elles sont confrontées à des problèmes de légitimité tant auprès du mouvement féministe, qu'auprès de l'appareil étatique (Miller et Razavi, 1998). Phénomène que nous avons également constaté dans les entretiens que nous avons réalisés. D'un côté, les féministes qui travaillent en «dedans» de l'appareil étatique sont vues avec méfiance par certaines activistes, très souvent des féministes de «dehors» qui doutent de leur habilité de pouvoir influencer l'agenda politique et de faire avancer la cause des femmes. Elles leur reprochent également de s'être laissées coopter par l'État (Sawer, 1998). Par ailleurs, à l'intérieur du gouvernement, les autres bureaucrates ne prennent pas au sérieux le travail des féministes du « dedans ». En fait, le monde politique continue d'être du domaine masculin, ce qui fait que les enjeux de genre ne sont pas considérés une priorité par les décideurs politiques. La plupart des fémocrates que nous avons interviewées se plaignent des difficultés auxquelles elles se sont butées pour faire avancer la cause des femmes dans le Congrès de l'État, et ce même auprès d'élus de leur propre parti politique.

Malgré cette crise de légitimité, les fémocrates que nous avons interviewées on construit

des ponts avec les activistes (Sawer, 1998). Elles ont profité de leur positionnement à l'intérieur de l'appareil étatique et ont établi des alliances stratégiques avec les féministes de «dehors» en créant des mécanismes de consultations, en partageant de l'information et en participant aux mobilisations. C'est ainsi que les fémocrates et les activistes ont réussi à faire approuver la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence, le règlement de la Loi et les réformes au Code pénal. De plus, elles étaient en mesure d'arrêter la réforme constitutionnelle qui avait comme but de protéger la vie après la conception.

Par ailleurs, l'Institut Veracruzano des Femmes, qui est un organisme responsable de promouvoir l'équité de genre, de combattre la discrimination de genre et d'instrumentaliser la perspective de genre pour les trois paliers du gouvernement, jouit d'une opinion positive parmi les féministes interviewées, même si une controverse entoure la désignation de sa présidente. En effet, c'est le Comité consultatif, composé de féministes engagées n'occupant pas de poste au gouvernement, qui propose trois candidates de la société civile. La désignation finale de la présidente est faite par l'Exécutif de l'État, ce qui en limite le caractère indépendant et citoyen et soulève les soupçons quant au lien entre l'Institut et le parti politique au pouvoir (Frias, 2008). Or, les féministes interviewées partagent la vision que la présidente de l'Institut devrait être choisie parmi des femmes activistes engagées n'ayant aucun lien ni avec le gouvernement ni avec les partis politiques. De plus, la désignation doit demeurer entre les mains du Comité consultatif. De cette façon, l'Institut Veracruzano des Femmes pourrait véritablement promouvoir et défendre les droits des femmes.

Pour ce qui est des raisons qui motivent les féministes à s'engager, nous remarquons qu'en général il correspond aux idéaux types des trois branches du féminisme mentionnées dans la littérature. De la sorte, les féministes qui appartiennent à la branche hégémonique se mobilisent davantage pour les droits reproductifs et pour la lutte contre la violence de genre. Les femmes du mouvement populaire s'intéressent à l'amélioration des conditions de vie et de la survie des femmes pauvres et de l'obtention de services publics adéquats. Néanmoins, certaines féministes hégémoniques et certaines femmes appartenant au mouvement populaire semblent reconnaître davantage le positionnement désavantagé des femmes pauvres et des femmes autochtones dans la structure sociale mexicaine. Elles sont conscientes des inégalités de genre ainsi que des autres sources d'oppression comme les inégalités socio-économiques et le racisme. C'est ainsi que nous constatons que ces féministes semblent de plus en plus sensibles à l'entrecroisement de systèmes

de domination et d'oppression.

Quant aux femmes autochtones, même si elles sont plus susceptibles de s'engager pour défendre les droits des autochtones, elles sont aussi conscientes des inégalités de genre à l'intérieur de leur communauté ainsi que de la discrimination provenant de la société majoritaire envers les autochtones. De plus, pour ces femmes, les langues autochtones jouent un rôle primordial pour promouvoir et défendre autant les droits des autochtones que les droits des femmes. Au Mexique, la différence linguistique est le seul moyen utilisé par le gouvernement pour reconnaître la diversité culturelle. La désignation d'une personne comme étant autochtone repose fondamentalement sur la langue parlée (Inegi, 2004, p.119). Toutefois, en raison des préjugés négatifs et de la discrimination envers les autochtones, plusieurs autochtones qui parlent une langue autochtone refusent de s'autodéfinir comme étant autochtones (Inegi, 2004). Les femmes autochtones que nous avons interviewées mettent l'accent sur l'importance de l'utilisation de leur langue pour la préservation de leur culture. Pour elles, leur langue constitue une partie importante de la culture et l'utilisation de leur langue est une manifestation de l'héritage culturel de leur peuple. Pour cette raison, selon leur perspective, les institutions étatiques doivent dispenser les services à la population autochtones dans leur propre langue.

Chapitre 5 : Le féminisme mexicain et les discours relatifs à la violence envers les femmes

5.1 La place de la violence faite aux femmes dans le discours des féministes

Dans cette section, nous verrons que la violence faite aux femmes occupe une place importante dans le discours des femmes interrogées. Spontanément, la plupart d'entre elles ont indiqué que c'est un des problèmes sociaux les plus graves qui affectent les femmes dans l'État de Veracruz, au Mexique. Qui plus est, certaines évoquent particulièrement la problématique liée à la violence conjugale. Il en ressort clairement que les féministes reconnaissent que la violence faite aux femmes est très présente dans cet État.

Lors des entrevues réalisées auprès de féministes mexicaines, nous voulions que ces dernières s'expriment spontanément sur la problématique de la violence faite aux femmes, sans avoir à la leur mentionner explicitement. Ainsi, nous leur avons demandé quelles étaient, à leur avis, les principaux problèmes affectant la vie des femmes mexicaines. Même si la plupart d'entre elles ont mentionné la violence faite aux femmes, comme étant le problème le plus grave affligeant les femmes mexicaines, certaines répondantes n'en ont pas fait mention spontanément, dans leur discours. Cela nous a obligé à les interroger, de façon plus précise, à propos de leur perception de la violence faite aux femmes. Les répondantes, pour qui cette problématique a émergé spontanément dans leur discours, ont généralement eu des expériences personnelles de violence, ou ont été sensibilisées à cet enjeu, dans le contexte de leur travail.

Par exemple, Patricia (H) qui travaille au gouvernement de l'État, en tant que Présidente de l'Institut Veracruzano des Femmes, explique:

«C'est la question de la violence, je pense que tout est relié à la violence, la violence est une forme de discrimination, c'est un problème très grave. [...] Regarde, je me suis mariée très jeune et j'ai vécu un processus de violence grave et important, donc, d'une certaine façon, je me suis dit: ce que je veux, peut être que je ne le sais pas encore, mais je suis sûr de ce que je ne veux pas, c'était clair dans ma tête. [...] Pour cela je m'intéresse davantage à cette problématique.»

Le cas de Patricia ressemble à celui de Susana (H) qui a également vécu de la violence conjugale et qui a ensuite décidé de s'impliquer, en organisant des ateliers pour sensibiliser les femmes à cette problématique.

Le cas de Nancy (H), chercheuse, illustre comment certaines féministes ont été sensibilisées à cette problématique, dans le cadre de leurs activités professionnelles et de leurs actions auprès des femmes.

«La violence, nous explique Nancy, est un sujet auquel je ne peux pas me soustraire. [...] C'est un karma qui me suit toujours. Je me souviens, lorsque je faisais mes recherches au Cofre de Perote pour mon mémoire, je me suis liée d'amitié avec une femme. Je pense qu'elle avait mon âge, 21 ans. Elle était jeune et elle avait déjà un enfant. Moi, je l'avais interviewée pour un autre sujet et, au moment où j'ai éteint l'enregistreur, elle me raconte que son conjoint, juste après qu'elle eut accouché de leur enfant, l'avait battue, d'une façon tellement sauvage, qu'elle n'a jamais pu tomber enceinte à nouveau. J'ai eu beaucoup de témoignages sur la violence : violence de la part du conjoint, de la part de la belle-mère, de la part des frères, de la part du père. Enfin, je ne manquais pas de témoignages et alors mon mémoire, je te le dis, c'est presque devenu un livre! Alors moi, je suis devenu un « réservoir » de problèmes. Je ne savais pas quoi faire avec ça. Parce que d'une certaine façon, les femmes te demandent des conseils, n'est-ce pas ? Et moi, qui ne savais même pas quoi faire avec ma propre vie, n'est-ce pas ? C'était de la violence à tous les niveaux: de la femme, que son conjoint a battu après qu'elle eut récemment accouchée, à la femme conseillère, politicienne d'une municipalité de gauche, qui a pleuré avec moi, parce qu'elle vivait de la discrimination de la part des hommes de son propre parti politique, qui l'ignoraient, juste pour le fait qu'elle était une femme. [...]»

Pour la majorité des interviewées, c'est lors de leurs activités professionnelles quotidiennes qu'elles se sont rendues compte qu'il y avait des cas de violence et ce, en dépit du fait que, dans la plupart de leurs organismes d'attache, elles n'avaient pas de tâches directement liées à la violence faite aux femmes. Ces expériences incitent d'ailleurs certaines femmes à agir face aux cas de violence qu'elles rencontrent, dans leur contexte du travail.

C'est le cas de Mercedes (P), qui travaille dans un organisme dont le but n'est pas d'assister les femmes victimes de violence. Elle est directrice d'un organisme qui promeut le droit à la propriété foncière, à la régularisation des titres fonciers, à la construction d'immeubles, ainsi qu'à

l'obtention de services publics dans les quartiers populaires. Mais elle a dû intervenir à plusieurs reprises dans des cas de violence conjugale.

«L'autre question est par mon vécu dans mon quartier n'est-ce pas ? Moi j'habite à la Mariano Escobedo, tu connais ce quartier donc, nous avons fondé ce quartier. À plusieurs reprises, j'ai dû interagir lorsque les femmes ont été violentées, que ce soit pour déposer une plainte contre leur conjoint, pour mettre les hommes à la porte et les empêcher de rentrer chez elles, ou pour protéger les femmes ainsi que leurs enfants, n'est-ce pas ? Donc ces expériences m'ont également marquée.»

Le sujet de la violence a émergé du discours de Roberta (P), Présidente de l'Institut Municipal des Femmes, lorsque nous lui avons demandé dans quelles tâches elle se sent le plus impliquée au sein de l'Institut, où elle travaille présentement. Elle explique comment, elle et son équipe vont au-delà des fonctions de l'Institut pour protéger les droits des femmes et fournir du soutien légal aux victimes de violence.

«Regarde, moi je suis très satisfaite avec le travail de mes collègues pour défendre les droits des femmes. Nous, nous faisons quelque chose d'illégal. Je te le dis parce que je sais que mon nom ne sortira pas d'ici. Nous n'avons pas le droit, comme institution, de défendre, de représenter (une victime de violence) auprès du Ministère public, mais nous le faisons parce que ces femmes sont toutes seules devant le Ministère public. [...] Nous étudions, ici, le cas des femmes, nous préparons la défense, ou la plainte et nous allons, mes collègues et les avocates et nous défendons les femmes. [...] et, jusqu'à présent, personne ne s'en est rendu compte ; nous pourrions perdre notre emploi pour ça.»

Pour Gabriela (A), femme autochtone activiste, travaillant aussi pour le gouvernement municipal, la question de la violence est devenue plus évidente à la suite de la publication, en 2008, du diagnostic sur la situation des femmes autochtones dans les sierras de Zongolica et de Santa Martha. Cette étude a été menée par l'Institut Veracruzano des Femmes pour identifier les problématiques et les besoins des femmes autochtones dans ces régions (Aguirre-Perez, 2008) : *«À la suite du diagnostic et de la réunion que nous avons faite, nous avons obtenu beaucoup d'informations. [...] Nous avons réalisé que la violence c'est la problématique la plus grave que vivent les femmes, ici, dans la région.»*

Selon Mirna (H), directrice d'un organisme féministe qui promeut l'équité de genre, la liberté, *l'empowerment*, l'autonomie et les droits des femmes, la question de la violence faite aux femmes constitue la thématique de recherche la plus importante au sein de son organisme :

«Comme je t'ai déjà mentionné, nous faisons de la recherche sur les violences et avec ces recherches, nous élaborons des propositions. Par exemple, nous avons élaboré ici, pour cet État la proposition de la Loi sur l'accès des femmes à une vie sans violence. Nous l'avons faite ici. Nous avons négocié, nous avons construit des alliances et nous sommes arrivées au congrès local et là, les femmes députées ont pris notre proposition, spécialement une députée, qui est également membre de cette organisation. Elle a pris cette proposition que nous avons faite et l'a amenée au congrès local et cette proposition a été votée et approuvée à l'unanimité. [...] De la même façon, la réforme du Code pénal, du 3 avril dernier (2010), a été élaborée ici, dans ce bureau. Nous l'avons révisée, construite et nous avons élaboré une proposition avec les nouveaux types de violence. Nous l'avons présentée aux députées et à leurs conseillers et elles l'ont prise comme leur proposition de réforme des lois.»

Pour Mirna, la violence est un axe d'action prioritaire de son organisme dont le but est d'avoir une incidence politique, c'est-à-dire de réussir à influencer les décideurs politiques quant aux enjeux de genre et plus particulièrement quant à la violence envers les femmes.

5.2 Les différentes branches du féminisme et la violence envers les femmes

Le but de cette section est d'analyser et de contraster la façon dont les femmes interviewées, appartenant aux différentes branches du féminisme au Mexique, conceptualisent la problématique de la violence, en identifient ses causes et comment elles articulent cette violence, face aux autres systèmes de domination.

5.2.1 La vision des Féministes hégémoniques

La façon dont les féministes de la branche hégémonique conceptualisent la violence est cohérente avec ce que la littérature nous dit d'elle. Interrogées sur les causes de la violence de genre, la plupart soulignent que toutes les femmes, peu importe leur statut social, subissent de la violence à cause du système de domination patriarcale. À ce sujet, Patricia (H) affirme :

«La violence est un problème multifactoriel. [...] C'est une forme de discrimination; [...] qui a pour cause les rapports inégalitaires, les rapports de pouvoir, de subordination entre les femmes et les hommes. Oui, la violence est une question d'abus de pouvoir. [...] Les femmes n'ont pas accès à l'éducation, à la santé, à des postes d'élection populaire. Nous sommes traitées comme une minorité, bien que nous formions la moitié de la population, cela nous empêche d'avoir une vie libre de violence.»

Patricia met pourtant en évidence la diversité des expériences des femmes qui subissent de la violence. En effet, elle est consciente de la position privilégiée qu'ont les femmes qui habitent dans les zones urbaines, par exemple. Pour cette raison, l'Institut qu'elle préside pose des actions dans les zones rurales et autochtones destinées à fournir de l'aide aux femmes victimes de violence. Pour accomplir ces tâches dans les zones rurales, son équipe de travail doit se déplacer pour offrir du soutien aux femmes, ce qu'elle n'a pas à faire dans les zones urbaines.

«Nous avons mis sur pied plusieurs mécanismes pour contrer la violence, dernièrement. Par exemple, nous nous déplaçons directement. [...] Nous avons des intervenantes sur place, nous avons trois équipes itinérantes dans des zones autochtones, du nord, du centre et du sud de l'État. Parce que, de toute évidence, les femmes autochtones déposent rarement une plainte, alors ce que nous faisons nous offrons de l'accompagnement, nous les aidons à porter plainte. Nous offrons d'autres types de soutien qui vont au-delà de la plainte, nous offrons du soutien économique, nous canalisons les victimes vers les organismes de la société civile et nous fournissons de l'aide psychologique. Ce sont les trois aspects que nous travaillons dans les zones autochtones. De plus, nous offrons des ressources économiques au très petit nombre de maisons d'hébergement qui existent dans cet État (une est en zone autochtone).»

Pour Daniela (H) députée, la violence envers les femmes est enracinée dans la culture patriarcale mexicaine :

«Je crois que la violence est enracinée dans notre culture depuis des millénaires. Elle est présente dans notre façon de parler, au niveau du langage, au niveau symbolique. Nous la trouvons dans la manière dont on est contrôlée, notre façon de nous habiller, dans les espaces où nous pouvons ou ne pouvons pas circuler, dans nos horaires de sortie. Tout ça, c'est de la violence. La violence envers les femmes empêche le plein exercice des droits humains et c'est le non-respect de la prise de décisions dans tous les domaines de la vie.»

Comme Patricia (H), Daniela (H) semble différencier les expériences de violence que vivent les femmes autochtones de celles des femmes métisses des zones urbaines.

«C'est très clair, pour moi, qu'il existe des communautés dans lesquelles nous devons travailler sur certains types et modalités de violence. C'est très grave la violence physique, ou la violence sexuelle. Par exemple, plusieurs filles, dans des communautés autochtones et rurales arrêtent d'aller à l'école, ou dans les centres de santé, parce que, sur leur chemin, elles sont agressées sexuellement, elles sont violées et donc c'est très embarrassant pour elles, mais aussi pour leurs familles. Dans certains cas, les familles les cachent, on ne leur permet plus sortir de la maison, parce qu'on sait qu'elles sont exposées aux agressions. [...] Dans le contexte urbain, il existe aussi de la violence, mais plus subtile, disons que c'est plus difficile de la mettre en évidence. Une femme, à qui son conjoint dit qu'elle est belle, mais qu'elle doit s'habiller de façon plus discrète, moins séduisante parce qu'il ne veut pas que les gens la regardent. Ou le fait qu'il y ait des hommes qui les empêchent de travailler, parce que, pour eux, les femmes doivent rester à la maison, ou qu'ils reprochent aux femmes de gagner plus d'argent qu'eux. Ce sont toutes des situations plus subtiles, qui ne permettent pas aux femmes d'exercer leurs droits humains.»

Pour Mirna (H), la violence est un problème structurel qui a pour cause la discrimination et les inégalités de genre. Pour elle, les hommes sont les oppresseurs et toutes les femmes sont les opprimées, sans égard à la classe sociale ou au groupe ethnique. De plus, pour elle, l'État a un rôle de premier ordre à jouer pour garantir que les femmes vivent une vie sans violence.

«La violence envers les femmes est un problème structurel. Elle constitue le refus aux femmes de leurs droits humains. Elle peut prendre différentes formes et peut s'exercer dans différents endroits. [...] La violence a une relation directe avec le manque d'exercice des droits qui ne sont ni garantis, ni reconnus, ni promus par l'État et ses institutions. Et les racines de la violence sont la discrimination pour des causes de genre. Si nous, les femmes, nous sommes discriminées, et qu'on nie notre accès à l'éducation, à la santé, au logement, au revenu, alors comment allons-nous pouvoir exercer nos droits humains? Et l'iniquité. [...] Ces deux éléments sont les racines fondamentales de la violence contre les femmes : la discrimination et l'iniquité par rapport aux hommes.»

Puis, comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent, le discours de Lorena (H) par rapport à la violence ne semble entrer dans aucune classification des branches du féminisme. En effet, son engagement envers la cause des femmes semble circonstanciel et superficiel. Pour des raisons politiques, elle a assumé le poste de présidente dans un organisme qui protège les droits

humains. Son discours révèle d'ailleurs qu'elle n'est pas très sensibilisée aux problématiques de discrimination envers les femmes. Lorsque nous lui avons demandé de nous donner sa perception des causes de la violence faite aux femmes, elle a répondu que celle-ci est due à un « manque d'estime de soi » des femmes. Pour elle, c'est un problème personnel et non un problème social. De plus, elle semble, en quelque sorte, responsabiliser les femmes face à la violence qu'elles subissent :

«Bon moi je pense;[...] je crois que la situation va changer, pour les femmes, lorsque nous-mêmes nous déciderons de changer. Moi j'ai pris la tâche de me valoriser, j'ai même enseigné à mes trois filles à se valoriser parce que la force est à l'intérieur de chacune de nous, il ne faut pas permettre aux hommes qu'ils nous manquent de respect. On ne doit pas le leur permettre et nous, les femmes, nous changerons le monde. Parce que regardez, il existe des lois. À la suite de cette loi contre les violences envers les femmes, il y a eu des avertissements à la télévision que disaient que Pepita ne va plus être battue par son conjoint, car il existe une loi qui la protège. Mais moi je dis à Pepita que son conjoint va la battre encore et encore, parce qu'elle décide toujours de rester chez lui, moi je le sais par mon expérience de travail.»

5.2.2 La vision des Féministes populaires

Interrogées sur leurs perceptions des causes de la violence de genre, les féministes appartenant au mouvement populaire, mettent, quant à elles, moins l'accent sur les inégalités de genre que sur les enjeux liés aux inégalités socio-économiques.

Par exemple, Mercedes (P) fait un parallèle entre le système capitaliste actuel, qui opprime et exploite une grande partie de la population mexicaine et l'oppression des femmes par les hommes. Pour elle, le système économique et politique mexicain est la cause de la tension qui se vit dans les ménages mexicains et qui déclenche la violence envers les femmes. Elle considère que les femmes sont exploitées, autant par le système capitaliste que par le patriarcat.

«Moi je pense à deux niveaux. [...] Une forme de violence est celle qu'exerce le système politique et économique dans lequel nous vivons, pas seulement une violence envers les femmes, mais aussi envers les hommes, les personnes âgées, envers tout le monde. Moi je le conçois comme un rapport de pouvoir, comme celui qui existe entre les hommes et les femmes. [...] Puis, à un autre niveau, un phénomène que nous constatons beaucoup dernièrement, c'est celui qui découle du système politico-économique, lorsque l'homme cesse d'être le pourvoyeur du ménage, parce qu'il a perdu son emploi ou parce qu'il ne trouve pas d'emploi. Nous trouvons présentement

beaucoup d'hommes qui sont à la maison, qui vivent un changement de rôle, parce que ce sont eux, maintenant, qui prennent soin des enfants, qui doivent laver la vaisselle, qui doivent préparer les repas. Et la femme, c'est elle qui sort pour aller travailler, ou faire des travaux d'entretien dans une autre maison ou se prostituer. En fait, elle prend n'importe quel « job » pour apporter de l'argent à la maison, puis c'est ça qui produit la violence, l'homme devient plus violent. »

Monica (P) semble avoir une perception semblable à celle de Mercedes, en ce qui a trait aux inégalités économiques. Dans son discours, elle fait référence et relie, comme Mercedes, l'oppression du système économique à l'oppression de genre.

«Moi je la comprends (la violence) comme toute ingérence, non acceptée de la part des femmes, qui se réalise par n'importe quel phénomène de force: force physique, psychologique, économique, religieuse, même gouvernementale. C'est-à-dire j'ai la force pour imposer des choses envers le groupe des femmes, pour moi, c'est ça la violence. Je ne la comprends pas uniquement comme la violence physique ou psychologique, il existe de la violence économique, il existe également de la violence structurelle et systémique. En fait, le modèle économique, imposé au Mexique depuis la décennie des années 80, c'est un modèle économique violent, car il exclut plus de la moitié de la population des bénéficiaires du développement et des bénéficiaires de l'égalité, n'est-ce pas? »

Dans leurs propos d'Inès et de Roberta, toutes deux appartenant au féminisme populaire, mettent, en revanche, davantage l'accent sur les inégalités de genre, pour expliquer la violence faite aux femmes.

Inès (P) explique :

«Pour moi c'est l'exercice du pouvoir et de domination, surtout masculins. Il existe des cas, bien sûr, de violence des femmes envers les hommes, mais ils sont rares. Dans la plupart des cas, ce sont les femmes qui subissent de la violence à cause de la culture dans laquelle nous vivons. Une société inégalitaire, dans laquelle les hommes exercent le pouvoir.»

Dans le même ordre d'idées, Roberta (P) affirme:

«Moi j'adhère aux analyses de genre qui voient les causes de la violence dans la structure patriarcale de la société, dans laquelle l'homme est au centre. Ce sont seulement eux qui ont une position privilégiée dans la culture, dans l'économie, dans la société. [...] Moi je pense qu'il existe des rapports

d'oppression, de subordination puis ce sont là les causes centrales, la façon dont le pouvoir est distribué n'est-ce pas ? Mais il y a aussi la façon d'exercer le pouvoir, parce qu'il n'existe pas uniquement de la violence conjugale. Nous trouvons de la violence envers les femmes dans les institutions, à l'école, dans la communauté ; [...] puis moi, je crois que ce qui déclenche la violence c'est lorsque tu veux exercer ta liberté. [...] Je vois des parallèles dans l'idée que les femmes sont réprimées et violentées, lorsqu'elles exercent la liberté et lorsqu'elles ne restent pas tranquilles. Je prends comme exemple les femmes de la ville de Mexico qui se sont organisées pour exercer leur liberté d'interrompre leur grossesse et maintenant ils veulent empêcher cette liberté, dans les autres États.»

Le discours de Rosa (P) est intéressant, car il met en relief d'autres modalités de violence que celles de la violence conjugale, que subissent fréquemment les femmes dans les communautés autochtones et paysannes.

«Les femmes avec lesquelles nous travaillons (femmes paysannes ou autochtones) dans les ateliers, nous mentionnent elles-mêmes, à quelques reprises, la violence qu'elles subissent, pas uniquement de la part du conjoint ou de leurs enfants, mais aussi de la part des médecins, des infirmières, des professeurs d'école et surtout envers les femmes qui vont aux examens médicaux d'Oportunidades (programme du gouvernement fédéral pour combattre la pauvreté). Il y a quelque temps, nous avons eu des cas que nous avons rapportés à la Commission des droits humains de l'État, tel que des stérilisations forcées. [...] Dans la question agraire, nous rencontrons souvent des cas de dépossession de biens (violence patrimoniale). Le cas par exemple, d'une femme qui était supposée hériter de la terre d'une personne âgée, un homme dont elle prenait soin, mais on l'en a empêchée parce qu'un petit-fils ou le fils du monsieur, apparaît et réclame le terrain. Nous trouvons beaucoup de cas comme celui-ci. [...] Mais nous n'avons pas d'avocats, ici dans l'organisation, ce que nous faisons, nous canalisons les cas, [...]»

5.2.3 La vision des Féministes autochtones

Dans leur analyse des causes de la violence de genre, les femmes autochtones tiennent compte autant des rapports de genre, des rapports ethniques que des inégalités socio-économiques.

Ainsi pour Teresa (A) la violence est une forme de discrimination qui n'est pas seulement liée au genre, mais aussi à d'autres construits sociaux.

«Moi je définis la violence comme le manque de respect envers l'autre et qui découle de la discrimination. C'est une forme de discrimination parce que tu es autochtone ou parce que tu es plus scolarisée que moi, ou par le fait d'avoir un meilleur emploi, c'est une inégalité. [...] Et la violence se produit lorsqu'une personne, disons l'homme, considère que les femmes ont une moindre valeur et qu'il pense que la femme est inférieure par nature. [...] Il le croit aussi parce qu'il a été éduqué comme ça; [...] donc on lui a enseigné que les femmes doivent obéir et que c'est lui qui commande, donc il traite les femmes comme on le lui a enseigné.»

Par ailleurs, lorsque nous avons demandé à Isabel (A) sa perception concernant la violence, elle réfère à certains us et coutumes autochtones qui sont perçus par le groupe majoritaire comme de la violence envers les femmes, alors que ce n'est pas le cas.

«En ce qui concerne la violence, il faut faire comme une analyse beaucoup plus profonde, plus précise, pour différencier cette ligne très mince qui existe entre la violence envers les femmes et ce que sont les us et coutumes des autochtones. Pourquoi? Je te donne un exemple. À Zongolica, il existe le rituel du panier, lorsqu'un homme va demander une femme en mariage. Dans les us et coutumes, l'homme apporte des offrandes à la famille de la femme, il apporte une série d'éléments traditionnels comme du pain, du chocolat, du sucre, des «tamales», de l'alcool, de la bière, plusieurs choses. Alors, lorsque les femmes sont convaincues de vouloir se marier avec cet homme, ça représente un privilège, un honneur pour la femme et sa famille, que l'homme aille demander la femme en mariage avec toute la cérémonie et en offrant le panier aux parents. Dans certains cas, c'est mal compris et ils croient qu'ils essaient d'échanger les femmes pour une dot. Cependant, nous ne pouvons pas nier que dans d'autres cas, lorsque les femmes ne sont pas en accord avec le mariage, elles sont violentées, elles ont même été violées. Des fois, ils utilisent les offrandes comme réparation de dommages (dans le cas d'un viol). Alors, ce que je crois, c'est qu'il faut écouter la voix de la femme, pour savoir si elle a été violentée ou pas.»

Teresa (A) explique que parfois les communautés autochtones sont stigmatisées par la société métisse parce que, supposément, leur culture est plus patriarcale que celle du groupe majoritaire. Elle souligne que toutes les femmes subissent de la violence, mais que certaines d'entre elles se trouvent dans des positions plus privilégiées que d'autres.

«Moi je pense que la violence est une situation généralisée, il existe autant de violence dans les communautés autochtones que dans d'autres endroits, c'est simplement la façon, dont cela est perçu, Parce qu'il y a des gens qui disent que là-bas, (dans

les communautés autochtones), les hommes battent les femmes presque jusqu'à la mort, mais c'est pareil dans les zones urbaines. La différence c'est que les femmes, dans les zones urbaines, le disent et les autres non. [...] Une partie de cette différence est que dans les zones urbaines, les femmes ont beaucoup plus de possibilités d'aller et de déposer une plainte et elles ont l'avantage qu'elles peuvent tout raconter dans leur propre langue! Pour qu'une femme autochtone décide de déposer une plainte, elle doit penser d'abord à ses enfants, au fait que la plupart du temps ce sont les hommes les pourvoyeurs. Elles savent donc qu'elles ne peuvent pas laisser leurs enfants sans manger, parce que bon, là-bas, les femmes, malheureusement, n'ont pas les mêmes opportunités d'emploi (que les femmes dans les zones urbaines). Alors qu'est-ce qu'elle va faire, toute seule, avec ses enfants? Et si finalement, elle décide de déposer une plainte, les autorités, étant donné que ces femmes sont autochtones, ne savent pas comment les traiter, comment les interroger, on ne sait pas comment établir les circonstances culturelles dans lesquelles vivent ces femmes.»

5.3 Réflexions féministes sur les réponses politiques et gouvernementales en matière de violence envers les femmes à Veracruz

Dans notre analyse, nous avons tenté de cerner et de contraster l'opinion de féministes sur l'efficacité des lois mises en place pour éradiquer la violence de genre ainsi que les obstacles qui, selon elles, se posent pour l'éliminer. Pour ce faire, nous avons interrogé les répondantes concernant la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence et la réforme de plusieurs articles du Code pénal de l'État de Veracruz. De façon générale, nous constatons que la plupart des féministes ont une opinion positive de la Loi et de la réforme du Code pénal. En fait, la plupart ont participé, de façon active, à l'élaboration de cette loi et à la réforme du Code. Cette loi, qui est conforme aux accords internationaux que le Mexique s'est engagé à respecter, se base notamment sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAF), de même que sur la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Para).

Selon les féministes, l'adoption de la Loi a permis de franchir un pas important dans la protection des droits des femmes, mais ce sont les étapes suivantes d'élaboration et d'approbation du règlement de la Loi (février 2010) et les réformes au Code pénal de l'État (avril 2010), qui ont été déterminantes pour traduire la loi en sanctions spécifiques, selon les types et modalités de violences.

À ce propos, Roberta (P) affirme :

«Moi j'ai participé à l'élaboration de cette Loi, puis en 2007, on l'a présentée aux femmes députées, on la leur a donnée presque toute faite. Cette Loi est plus avancée que la Loi générale, (en vigueur au niveau fédéral), étant donné qu'elle parle des féminicides, qui n'est spécifiée dans aucune autre législation du pays, même pas dans la législation fédérale. [...] Moi, dans les premières années qui ont suivi l'approbation de la Loi d'accès, j'ai commencé à me sentir désespérée, puisqu'on n'avait réussi à faire approuver ni le règlement de la loi, ni la modification du Code pénal de l'État. Il était nécessaire que les types et modalités de violences, qui étaient définis dans la Loi, aient une correspondance dans des sanctions pénales. Sinon la Loi ne sert pas à grand-chose, elle aurait juste été un bon discours didactique.»

Daniela (H) souligne également la victoire que représente le vote de la Loi ainsi que la réforme du Code pénal de l'État. De plus, elle rend compte des actions qui ont été entamées, à la suite de l'adoption de la Loi, en ce qui concerne la violence de genre.

«Lorsque je suis arrivée comme députée, nous avions déjà reçu l'initiative de la Loi toute élaborée puis, la première chose que j'ai faite, c'était de m'asseoir avec les autres députés des différents partis politiques pour l'introduire comme projet de loi. [...] Mais bon, la Loi, en soi, ne sanctionne pas, elle offre des lignes d'actions et oriente les politiques publiques. L'application sur le terrain est présente dès le moment où l'on approuve des réformes au code pénal. [...] Il y a eu des avancées, par exemple l'année dernière, certains Ministères du gouvernement ont voté un budget avec une perspective de genre. Ils ont créé une unité de genre à l'intérieur de leur organisme. Comme la majorité du personnel de la fonction publique n'a ni l'éducation, ni la préparation, ni même une formation avec une perspective de genre, nous avons travaillé de près, avec l'Institut Veracruzano des Femmes, pour offrir une formation aux fonctionnaires du Ministère de l'Éducation, du Ministère de la Santé et aussi aux députés. Nous avons également diffusé le contenu de la Loi. Cependant, nous avons beaucoup de problèmes avec les ressources financières qui y sont associées. »

En général, comme nous l'avons déjà mentionné, la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence est considérée, par la majorité des féministes, comme une mesure importante, qui était nécessaire pour garantir aux femmes le droit de vivre une vie sans violence. Cependant, c'est l'application de la loi, le manque de sensibilisation des fonctionnaires publics sur les enjeux de

genre, la résistance de certains fonctionnaires qui ne placent pas les problématiques de genre comme priorités sur leur agenda, ainsi que l'inefficacité des services d'aide pour les femmes violentées fournis par le gouvernement qui sont les principaux obstacles à éradication de la violence.

Susana (H) explique :

«Sans doute la Loi constitue un pas très important. Cependant, il me semble qu'il faut travailler davantage à son application concrète sur le terrain. Par exemple, l'Institut Veracruzano des Femmes, qui se charge de veiller à ce que les autres instances gouvernementales appliquent cette loi, n'a pas beaucoup de personnel. De plus, un axe important de la Loi est d'avoir des instances qui fournissent des services aux femmes victimes de violence. Mais en réalité, il y a peu d'institutions qui accordent une attention particulière aux femmes victimes de violence, sans compter que l'Institut a peu de personnel et peu de ressources. En réalité, quelle priorité le gouvernement étatique donne-t-il (à cette problématique)?»

Patricia (H), la directrice de l'Institut Veracruzano des Femmes, corrobore ce que Susana avait affirmé à savoir, que pour les autres instances gouvernementales les enjeux de genre ne constituent pas une priorité :

«D'une certaine façon, nous essayons de faire en sorte que les autres instances gouvernementales appliquent cette loi, mais nous avons trouvé beaucoup de résistances, simplement parce que les autres instances ne veulent pas collaborer. Il existe de la résistance pour l'application de cette loi, tant au niveau de l'État qu'au niveau fédéral.»

Mirna (H) partage l'opinion de Patricia sur le fait que la plupart des institutions gouvernementales ne se soumettent pas à la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence.

«Le principal obstacle est le manque de volonté politique des institutions et des décideurs qui ne s'engagent pas à faire respecter la Loi. [...] Par exemple, toutes les instances gouvernementales sont tenues, par la nouvelle législation, de donner à leur personnel une formation spécifique sur les droits humains et la perspective de genre. Ils ne le font pas, ça ne les intéresse pas! [...] Je peux te donner un autre exemple concret. Le bureau du Procureur de Justice de l'État de Veracruz [...] se refuse à intégrer les cas de violences contre les femmes dans la Banque de données et d'information. Bien que la Loi oblige les institutions gouvernementales à fournir de l'information sur les violences, le Procureur s'y refuse, car, selon lui, cette outil ne sert à rien, considérant plutôt qu'il pourrait entraver les enquêtes relatives aux violences.»

Pour Antonia (H), la méconnaissance de la Loi et le manque de formation des fonctionnaires publics sur la perspective de genre, sont les plus grands obstacles à la possibilité de garantir aux femmes victimes de violence une attention qui soit en accord avec cette loi.

Au bureau du Ministère public où les femmes doivent se diriger pour déposer une plainte, les fonctionnaires agissent davantage en fonction de leurs croyances misogynes, qu'en accord avec la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence. Il me semble vraiment que ces gens ne connaissent ni la Loi, ni les réformes faites au Code pénal. C'est impressionnant, car depuis les 14 ans que j'offre de l'accompagnement aux femmes victimes de violence, dans tous les cas, ils leur demandent ce qu'elles ont fait pour que leur conjoint les batte! [...] Ils interrogent et jugent les femmes sur leur comportement, au lieu de garantir leurs droits. Ils agissent selon leurs croyances personnelles et non en fonction de la loi. [...] Moi je peux te dire que bien que le cadre juridique constitue une avancée, tant qu'il n'y aura pas de mécanismes d'évaluation des tâches des fonctionnaires publics, les femmes vont continuer à ne pas vouloir déposer de plainte pour violence conjugale. [...] C'est urgent de donner une formation à tous les fonctionnaires publics sur la Loi; [...] d'établir quel sera le protocole à suivre par le bureau du Procureur de justice, concernant l'attention aux femmes victimes de violence et comment on peut garantir une attention aux femmes victimes de violence, qui soit en accord avec la Loi et la réforme du Code pénal.»

En outre, Daniela (H) met en exergue les obstacles en termes d'intervention et à d'accès aux services d'aide aux femmes victimes de violence conjugale. Le principal obstacle est la pénurie de maisons d'hébergement pour les femmes violentées dans l'État de Veracruz, pénurie qui oblige les femmes à se diriger vers des organismes gouvernementaux d'assistance familiale (le DIF). Toutefois, le but de ces organismes est de trouver des solutions conciliatoires pour maintenir la famille réunie, ce qui laisse les femmes dans une situation encore plus vulnérable, lorsqu'elles décident de porter plainte, car on encourage les femmes à retourner chez elles.

Daniela indique que :

«Il existe vraiment peu d'espaces auxquels les femmes victimes de violence peuvent recevoir de l'aide. En général, les femmes sont orientées vers les centres d'assistance du système intégral de la famille (DIF), qui ont une vision plutôt conciliatoire. Même si le conjoint assassine presque sa femme, leur vision est que la famille passe avant les droits des femmes. [...] Alors ils (les employés du DIF) arrivent à convaincre la femme de retourner dans l'entourage même où elle a été

violentée. De plus, les maisons d'hébergement qui existent dans l'État (trois) fonctionnent avec des ressources privées non publiques. L'Institut Veracruzano des Femmes leur fournit des ressources humaines, dont cinq (5) avocats, mais ces cinq avocats travaillent sur l'ensemble du territoire de l'État, où se trouvent plus d'une centaine de municipalités!»

De plus, les répondantes attestent que le processus pour porter plainte est long et exténuant pour les femmes violentées. Daniela (H) rappelle que la plupart d'entre elles décident de se désister, car au lieu de trouver du soutien, elles se sentent jugées par les institutions.

«Pour les femmes qui décident vraiment de porter plainte devant le Ministère public, il semble que la formation que les fonctionnaires ont reçue vise davantage à les convaincre à renoncer aux démarches. Ils font des commentaires du genre : mais qu'est-ce que tu lui as fait pour qu'il te batte? As-tu pensé à tes enfants? Retourne chez toi et parle avec lui. [...] Alors ils les interrogent, leur posent beaucoup de questions; [...] il faut fournir beaucoup d'explications, ensuite ils les conduisent au DIF où elles sont interrogées à nouveau, finalement, ils les envoient au Ministère de la Santé où elles sont encore réinterrogées. [...] Elles finissent par être bafoués dans plusieurs institutions et, pour cette raison, elles renoncent à porter plainte.»

Pour sa part, Nancy (H) raconte une expérience qui met en lumière la résistance qu'ont certains fonctionnaires publics à appliquer la Loi d'accès.

«Écoute, en matière de politiques publiques, il me semble que tu peux avoir une loi comme celle de la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence, que même Marcela Lagarde (féministe mexicaine très reconnue) reconnaît comme étant la plus avancée du pays ou n'importe quelle autre loi qui protège les droits des femmes. [...] C'est inutile s'il n'existe pas de volonté des responsables politiques qui détiennent le pouvoir. [...] Je te donne un exemple : l'autre jour quand on était au Congrès, l'année dernière, il y avait le Secrétaire du gouvernement. [...] Il était là, car il devait faire une reddition de comptes aux députés, puis, je ne me rappelle pas si c'est la députée Daniela (H) ou Monica (P) qui lui a posé une question, car il y a à ce jour des assassinats de femmes à Villa Isla (une petite ville de l'État). Cette députée lui a demandé d'émettre une déclaration d'alerte de violence de genre, contre les féminicides. [...] C'est un mécanisme qui a pour but de garantir et de protéger la vie des femmes dans l'État et il est défini dans la Loi d'accès lorsqu'arrivent des situations comme celles des assassinats. [...] Tu sais ce qu'il a répondu? Qu'il ne pouvait pas émettre l'alerte rouge parce que cela ferait fuir le tourisme de Veracruz! [...] Donc je peux te dire qu'il n'existe pas un

intérêt politique sérieux, laïque, responsable pour résoudre cette problématique.»

Dans la même lignée, Gabriela (A) trouve que la situation est aggravée par le manque de sensibilisation des autorités municipales, ainsi que par le fait que le personnel dans l'administration publique change fréquemment. Ce dernier élément fait en sorte qu'il existe peu de continuité dans les projets qui se mettent en place d'une période à l'autre, surtout ceux qui concernent les formations en la perspective de genre.

«Je pense que le principal obstacle c'est le machisme des autorités, ils ne sont pas du tout sensibles à cette problématique. C'est un processus compliqué : aux trois ans l'administration publique municipale change, alors, si on a fait un travail de sensibilisation avec eux, ils partent et très probablement les gens qui arrivent ne vont pas avoir du tout une sensibilité envers ces sujets, il faut recommencer tout le processus.»

À la différence des autres féministes, Isabel (A) insiste sur les lacunes de la législation mise sur pied pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, notamment par le fait qu'elle ne semble ne pas prendre suffisamment en compte la situation particulière des femmes autochtones. Le fait que les conjoints des femmes autochtones aillent en prison à la suite d'une plainte pour violence conjugale aggrave la marginalisation des femmes autochtones, puisque cette situation diminue leurs sources de revenus. Dans la plupart des ménages autochtones, les hommes sont les seuls à recevoir de la rémunération pour leur travail :

«Peu de femmes autochtones portent plainte contre leur conjoint, parce que ce sont eux les pourvoyeurs de leur ménage, puis, c'est comme enlever le pain de la bouche de ses propres enfants. Pour cette raison, la plupart d'entre elles ne se décident pas (à porter plainte) et tolèrent qu'on les maltraite,»

De plus, pour Isabel, les femmes autochtones doivent surmonter la barrière linguistique lorsqu'elles se décident à déposer une plainte, puisque les services ne sont fournis qu'en espagnol, bien que la Loi d'accès spécifie que, lorsque les femmes ne parlent pas l'espagnol, elles doivent être assistées dans leur propre langue. Selon Isabel, rares sont les ministères ou agences spécialisées qui fournissent réellement un service à la population autochtone dans leur propre langue :

«Les femmes autochtones déposent rarement une plainte pour violence conjugale, les autorités ne les traitent pas selon leur culture. Le plus pertinent serait que les autorités les interrogent dans leur propre langue, mais il existe encore peu d'agences spécialisées qui le font.»

Finalement, Isabel (A), Gabriela (A) et Inès (P) ont mentionné les contextes communautaire et familial comme des obstacles pour faire valoir les droits des femmes à vivre une vie sans violence.

À ce propos, Gabriela affirme : *«Dans plusieurs communautés autochtones, c'est très mal vu que les femmes portent plainte contre leur conjoint, les femmes font face à leur communauté qui les traite de folles, de prostituées et les accusent de vouloir changer de partenaire.»*

Isabel partage l'opinion de Gabriela sur le fait que, dans les communautés autochtones, la violence conjugale est perçue comme une affaire privée, qui doit rester dans les limites du ménage et de la famille :

«Les femmes qui décident de porter plainte sont mal vues par la communauté, puis le contexte familial a une influence aussi. Dans le cas que la femme décide de porter plainte contre son conjoint, sûrement que tout le monde, soit sa mère, son père, sa belle-mère, son beau-père, ses beaux-frères, ses frères vont vouloir la convaincre de se désister et vont la critiquer, parce que c'est une mentalité que nous ne pouvons pas changer comme ça, du jour au lendemain. [...] Et le pire, c'est que lorsque la femme va retourner chez elle, son conjoint ne va pas être très content qu'elle ait été porter plainte.»

Pour cette raison, Isabel trouve qu'il n'est pas suffisant d'avoir des lois, sans qu'un travail de sensibilisation soit fait auprès des communautés:

«Il me semble important de travailler dans les communautés, il me semble qu'une bonne stratégie pour traiter de la question des droits des femmes et de la perspective de genre auprès des communautés serait de travailler avec les hommes.»

Finalement pour Inès (P), dans les communautés autochtones la violence conjugale semble être légitimée socialement, car elle est encore perçue comme une affaire relevant de la sphère privée:

«Je pense que dans les communautés autochtones la violence semble se réduire à la sphère privée. Parce qu'elle s'exerce dans les limites du ménage, elle n'est pas perçue comme un problème social. En réalité, c'est une situation qui se prend comme étant quelque chose de naturel. [...] Puis, lorsque nous touchons le sujet, car nous parlons des droits des femmes dans les ateliers, les femmes restent toutes sérieuses (elles ne parlent pas). Si une femme me raconte qu'une autre vit de la violence conjugale, les femmes vont, penser qu'elle parle en mal de celle-ci. Alors, c'est encore un sujet dont on parle peu, il est encore considéré comme tabou.»

5.4 Quelques pistes de solutions pour éradiquer la violence envers les femmes : la perspective des féministes

Les solutions proposées par les féministes se situent à plusieurs niveaux et exigent des actions différentes de la part des acteurs sociaux et politiques. Elles sont aussi cohérentes avec la vision différenciée des causes de la violence qu'ont les femmes appartenant aux différentes branches du féminisme mexicain. Les féministes hégémoniques sont plus susceptibles de se pencher sur des actions qui ont pour but le changement structurel de la société mexicaine. Elles proposent des actions concrètes de la part de l'État et des décideurs politiques. Pour les féministes populaires et les femmes autochtones, des changements au niveau sociétal et culturel seraient plus efficaces. Pour elles, il doit y avoir une co-responsabilité, autant de la part des autorités que de celle de la population.

Pour Mirna (H), féministe hégémonique, étant donné que la violence est un problème structurel, il faut trouver des mécanismes aux plus hauts niveaux pour l'éradiquer. Il revient à l'État, qui en serait le responsable principal, de reconnaître, de garantir et de promouvoir les droits humains des femmes. De plus, elle considère que la culture ne génère pas la violence, elle ne fait que la renforcer. Pour elle, ce sont plutôt les institutions étatiques patriarcales qui la génèrent.

«Le plus important c'est d'articuler des actions sur la prévention, l'attention aux femmes victimes de violence et la sanction aux personnes violentes, pour l'éradiquer. Alors, la prévention de la violence envers les femmes ne s'élimine pas en éduquant les enfants, ou en leur disant de ne pas être agressifs envers les autres. La violence ne se prévient pas non plus avec la sensibilisation, ni avec la diffusion de spots télévisés sur la non violence, ou qui encouragent le fait de porter plainte. Non! La violence est un enjeu structurel, ce n'est pas une affaire familiale, c'est un enjeu qui se trouve enraciné dans toute la société, dans les médias, dans la religion, dans toutes les institutions et elle se reproduit de façon constante. Alors, étant donné que la violence est un enjeu structurel, elle se prévient, en construisant structurellement des voies d'accès à l'exercice des droits humains. Comment peut-on dire à une femme d'aller porter plainte, lorsque nous savons que le système de justice est complètement inefficace? C'est comme responsabiliser les femmes qui, si elles ne vont pas déposer une plainte, c'est de leur faute si elles subissent de la violence de la part de leur conjoint. Donc, l'État est responsable de construire des voies d'accès pour l'exercice des droits humains des femmes. Si une femme est violentée, mais de façon immédiate, il existe des actions de la part de l'État qui sanctionnent la violence, qui ne

la permettent pas. Bon, nous construisons une autre vision de comment l'État doit agir. La vie des femmes n'est pas importante (pour l'État), nous sommes toutes remplaçables, nous sommes un objet de possession de la société patriarcale et des institutions masculines. Nous, les femmes, nous n'avons pas l'obligation de protéger notre intégrité, c'est la responsabilité de l'État, c'est cela sa vocation. [...] Bref, la violence structurelle se produit et se reproduit dans les institutions et se renforce par la culture dans laquelle nous vivons, elle ne se crée pas dans la culture. »

À l'instar de Mirna (H), Daniela (H) envisage des solutions au niveau institutionnel. Pour elle, même si l'adoption de la Loi d'accès constitue une avancée importante, la formation des fonctionnaires publics et l'allocation d'un budget avec une perspective de genre, pour chaque ministère, sont deux éléments fondamentaux pour combattre la violence.

«Il me semble que pour réaliser toutes les actions nécessaires, prévues dans la Loi d'accès et pour les rendre effectives, nous avons besoin de ressources. L'Institut des Femmes de Veracruz a travaillé, à ce jour, avec un budget annuel équivalent à ce que n'importe quel autre ministère dépense en une semaine. Cela permettra de réaliser un travail de formation des fonctionnaires publics, surtout dans le secteur judiciaire, qui, lui, me semble être le talon d'Achille. Un budget qui pourra donner de la formation aux fonctionnaires, afin qu'ils fournissent un traitement digne et respectueux, envers les femmes victimes de violence. Un deuxième pas sera de donner de la formation dans le secteur de la Santé, surtout en ce qui a trait à la violence physique et émotionnelle. [...] Eh, il me semble qu'il faut destiner des ressources également à l'Éducation, pour que celle-ci ait une perspective de genre.»

Un des éléments qui semble faire l'unanimité auprès des femmes appartenant au féminisme hégémonique, auprès de celles appartenant au mouvement populaire ainsi qu'auprès des femmes autochtones, c'est l'idée que la société civile a un rôle important à jouer pour amener des changements institutionnels. Pour elles, les changements politiques ont lieu lorsque la société civile s'organise et demande des actions spécifiques de la part des acteurs politiques, Roberta (P), qui travaille au sein de l'Institut Municipal des Femmes, est de cette opinion.

«Réaliser des changements depuis les institutions, c'est, pour moi, comme une solution partielle. [...] La possibilité d'impact est très faible, nous avons très peu de personnel et de ressources. Ce qui serait merveilleux, c'est que la société civile travaille en réseau autour de la défense et de la protection contre la violence. Il me semble que c'est l'action citoyenne qui permettra de générer une nouvelle façon de travailler et de voir

les choses. Par exemple, dans les instances de procuration de justice, parce qu'à l'interne il n'existe pas d'autocritique, il n'existe pas de mécanismes d'auto-évaluation; [...] il y a une carence de méthodologie, de recherche, de volonté politique.»

Nancy (H) trouve également que des pressions venant de la société civile constituent une bonne stratégie pour apporter des changements en « haut », dans les institutions.

«Moi, je crois qu'en ce qui concerne les politiques publiques et par rapport aux actions "de facto" qui peuvent avoir un impact sur l'éradication de la violence ce sont : la volonté politique et des actions émanant de la société civile pour faire de la pression dans ce sens. [...] Crois-moi que les avancées que nous avons eues sur cette problématique ont été réalisées parce que la société civile a mis de la pression, elle s'est organisée et a bâti sur du ciment depuis longtemps.»

Pour Gabriela (A), la lutte contre la violence envers les femmes doit être une co-responsabilité, partagée entre le gouvernement et la société civile.

«Je pense qu'il faut tous nous impliquer, c'est la co-responsabilité de tous, autant des autorités étatiques dans les trois paliers de gouvernement, que de la société. Parce que parfois la société n'a pas l'information adéquate, ou elle ne la connaît pas et ne sait pas comment exiger ses droits. Mais à partir du moment où la population a accès à de l'information, à des fondements, elle commence à exiger des actions de la part des autorités sur cette problématique et sur d'autres. [...] Nous savons que nous avons des droits, les gens doivent s'impliquer davantage sur tous les aspects, c'est un travail conjoint qui correspond à tous, pas seulement à un groupe de politiciens.»

Pour les femmes du mouvement populaire et les femmes autochtones, les politiques publiques doivent être accompagnées de changements aux niveaux culturel, « idéologique » et au niveau des médias.

Monica (P) et Teresa (A) mettent l'accent sur le rôle des médias qui renforcent, selon elles, les stéréotypes sexistes et la violence.

«Les solutions (nous dit Monica), je les conçois dans le domaine de l'éducation, de l'information, je fais particulièrement référence aux médias et au domaine culturel. Pourquoi? Parce que le problème n'est pas exclusivement de créer des lois, ce n'est pas uniquement normatif. Le problème de la violence envers les femmes est un problème culturel, que nous avons depuis des années. Dans le domaine de l'éducation, nous devons travailler beaucoup, nous avons déjà fait quelques

progrès, je te parle de la Loi d'Éducation. En ce qui a trait aux médias, il me semble que nous sommes très en retard. Nous avons encore des médias, comme la télévision et la radio, qui ont encore une vision stéréotypée de la société, qui utilisent un langage machiste. Des changements culturels peuvent commencer, à partir du changement dans les médias.»

Pour Teresa (A), les médias influencent significativement notre perception des rapports de sexe et font en sorte que les gens reproduisent des comportements et des attitudes violentes.

« Nous pouvons diminuer la violence en nous focalisant sur les médias. [...] Présentement la télévision nous sature de téléromans, les gens regardent beaucoup la télévision et pensent que c'est comme ça la vie, pour les hommes et les femmes. [...] De plus, il y a de la programmation très violente. [...] Alors, les filles et les femmes perçoivent la violence comme quelque chose de normal, elles pensent que c'est normal de vivre la violence. »

Par ailleurs, pour Rosa (P), il est nécessaire de coordonner des actions sur le plan des politiques publiques, afin de générer une transformation de la perception des rapports sociaux de sexes.

«Beaucoup de choses doivent être articulées. Une, c'est la question des politiques publiques, des programmes avec une perspective de genre; [...] en encourageant l'équité des opportunités entre hommes et femmes, la parité de participation entre hommes et femmes (dans la politique), en ayant un budget étiqueté pour les besoins des femmes. [...] Alors, je vois comme un point important la création de politiques publiques, dans cette perspective. Ensuite, ce qui est encore compliqué, mais nécessaire, c'est la formation (l'éducation) et la construction de l'opinion publique. Il me semble que c'est ce qui constitue une bonne façon pour arriver à changer la perception et la conception sur ce que ça représente d'être une femme ou un homme. Sur ce dernier point, les médias ont joué un très mauvais rôle, ils diffusent encore l'usage d'un symbolisme stéréotypé des hommes et des femmes...ce qui n'aide pas notre culture.»

Isabel (A), au même titre que Rosa, trouve que la transformation de la perception sociale des rapports de genre demeure la meilleure stratégie à privilégier, surtout dans les communautés autochtones. Pour elle, ce n'est pas suffisant d'avoir des lois contre les violences, il faut également sensibiliser les hommes à cette problématique.

«Nous n'avons pas fini d'effacer l'image des femmes, et surtout celle des femmes autochtones qui doivent rester à la maison, en prenant soin des enfants. C'est quelque chose qu'on n'arrive pas à effacer de la tête des pères, des frères, des

conjoint, que c'est ça la mission de la femme. Moi, je vois de façon très positive la Loi d'accès, mais il me semble que pour que cette loi soit fonctionnelle, elle doit d'abord être diffusée et comprise par les hommes. Pourquoi? Parce que ce sont eux qui doivent comprendre qu'ils doivent traiter les femmes avec respect et dignité; [...] parce qu'arriver avec une femme et lui expliquer la Loi et ses droits, cela pourrait à un moment lui causer des problèmes avec son conjoint et, plutôt que de voir diminuer la violence, probablement elle aura droit à plus de violence. Pourquoi? Pour la façon de penser des hommes, mais aussi des femmes, c'est une perception personnelle que je te mentionne; [...] mais je pense que ça représente une meilleure stratégie».

5.5 Discussion

La violence faite aux femmes, particulièrement la violence conjugale, a émergé spontanément dans le discours des féministes comme étant la principale problématique des femmes mexicaines. De façon générale, l'on constate que l'intérêt des féministes pour cette problématique est soit lié à des expériences personnelles, soit à des expériences issues du contexte du travail et ce, même si la plupart des organismes dans lesquels ces femmes travaillent n'ont pas de tâches directement reliées à la violence faite aux femmes.

En ce qui concerne la typologie des discours sur la violence envers les femmes, ces derniers sont conformes à ceux que tiennent habituellement les féministes appartenant à l'une ou l'autre des trois branches du féminisme mexicain. Ainsi, nous constatons, comme il a été noté dans des recherches antérieures (Hernandez Castillo 2002; Bartra et autres, 2002), que les féministes hégémoniques mettent l'accent sur la structure patriarcale de la société mexicaine et sur les inégalités de genre, comme facteurs responsables de la violence faite aux femmes. Pour les féministes du secteur populaire, la violence faite aux femmes s'explique autant par les inégalités de genre, que par les effets du système économique capitaliste (discours ancré dans une perspective marxiste) (Lamas et al., 1995). Le discours des femmes autochtones semble, quant à lui, tenir davantage compte des rapports de genre, des rapports ethniques, ainsi que des rapports socio-économiques (Hernandez-Castillo, 2002).

Néanmoins, en dépit des différences entre les trois branches du féminisme mexicain en ce qui a trait à leur conception respective des causes de la violence de genre, les féministes hégémoniques ainsi que les féministes du secteur populaire semblent reconnaître la diversité des expériences des femmes qui subissent de la violence. L'analyse du contenu des entrevues révèle qu'elles sont conscientes que les femmes habitant dans des zones rurales et les femmes autochtones se trouvent dans des positions plus désavantagées que celles des femmes habitant dans des zones urbaines ou que celles des femmes métisses. On y dénonce le manque de services fournis aux femmes victimes de violence dans les zones rurales et on distingue d'autres types et d'autres modalités de violences, notamment la violence institutionnelle, que subissent fréquemment les femmes dans les communautés autochtones et paysannes.

C'est pourquoi certaines féministes, des branches hégémonique et populaire, ont mis sur pied des actions destinées à rendre visibles les problématiques les plus courantes dans ces régions. Par exemple, une féministe hégémonique a organisé la Première rencontre étatique des femmes autochtones, qui a eu lieu le 23 octobre 2009 à Coatepec, Veracruz, rencontre à laquelle nous avons été invités et qui avait pour but de sensibiliser la population aux problématiques des femmes autochtones. À cette occasion, les femmes autochtones ont pu exprimer leurs demandes et soumettre des propositions au gouvernement concernant plusieurs thématiques, notamment celles touchant la santé, l'éducation, l'organisation citoyenne, l'accès à l'eau et la violence de genre (voir le « Bilan de la Première rencontre étatique des femmes autochtones », Institut Veracruzano des Femmes, 2009).

Par ailleurs, c'est autour de cette table de discussions que les femmes autochtones ont signalé les violences dont elles sont victimes, à savoir : celles provenant de leur partenaire intime, des autres membres de leur famille, des membres de leur communauté, des fonctionnaires publics, du personnel du secteur de la santé, des policiers et des enseignantes. Les agressions sexuelles ressortent comme la forme de violence la plus fréquente envers les enfants, les jeunes filles et les femmes dans leurs communautés. Ce qui est ressorti avec encore plus de gravité, durant la rencontre, c'est que les femmes autochtones subissent davantage de violence institutionnelle de la part des fonctionnaires publics et du personnel travaillant dans les services de santé.

La rencontre a également mis l'accent sur le fait, comme certaines des féministes interrogées d'ailleurs, qu'en raison de l'accessibilité limitée aux services de santé et de justice dans les zones rurales, les femmes doivent se déplacer vers les villes, où les autorités ne fournissent des services d'impartition de justice et de santé qu'en langue espagnole. Cette situation place ces femmes dans une position très vulnérable et il n'est pas rare que leurs droits humains et leur droit de reproduction soient bafoués. Elles rapportent, par exemple, des cas de stérilisations forcées, de mutilation d'organes reproductifs, sans autorisation préalable, de négation ou d'accès sous conditions aux services de santé, de réticence à traiter les cas de violence conjugale, d'impunité et de manque de transparence dans l'application de la loi («Bilan de la Première rencontre étatique des femmes autochtones», Institut Veracruzano des Femmes, 2009). Tous ces actes constituent des preuves de discrimination provenant des institutions publiques envers les communautés autochtones. En ce sens, les femmes autochtones ne subissent pas seulement les effets des inégalités de genre (des rapports de genre hiérarchisés), mais aussi ceux issus de la discrimination provenant de la société majoritaire.

En ce qui a trait à la violence domestique, le témoignage de la plupart des femmes

autochtones qui ont participé à la rencontre a principalement mis en évidence les violences physique et émotionnelle perpétrées par le conjoint. Les femmes ont affirmé qu'une conception sociale traditionnelle des rôles de genre persiste dans leurs communautés. On s'attend à ce qu'elles doivent servir et obéir à leur conjoint, qu'elles doivent être soumises et même endurer les agressions physiques de leur part. Ces conceptions confirment les propos recueillis lors de nos entretiens et peuvent expliquer que très peu de plaintes soient déposées auprès des autorités. À ce sujet, Gonzalez-Montes (2009) a trouvé dans ses recherches menées auprès de communautés rurales et autochtones au sud-est de l'État de Mexico et au nord de l'État de Puebla, que la plupart de la violence exercée contre les femmes est justifiée par un «modèle correctif» qui structure les rapports de genre et les rapports familiaux. Selon ce modèle, les hommes ont le droit de « discipliner » leurs femmes, lorsque celles-ci ne remplissent pas leurs obligations à l'intérieur du ménage. Étant donné que la violence conjugale y est encore plus légitimée socialement que dans les zones urbaines (Riquer-Fernandez, 2009), lorsque les femmes autochtones décident de déposer une plainte auprès des autorités juridiques, ou auprès des autorités traditionnelles au sein de l'Assemblée communautaire¹, dans les deux cas les autorités ne cherchent pas à punir l'agresseur. Comme plusieurs des féministes que nous avons interrogées, l'étude souligne que l'objectif des autorités est plutôt d'arriver à un accord et de réconcilier les deux parties, au détriment de la sécurité des femmes (Gonzalez-Montes, 2009).

Confirmant des travaux antérieurs (Sierra, 2010; Hernandez-Castillo 2003), nos entretiens avec les femmes suggèrent que les fonctionnaires publics entretiennent de fausses conceptions sur les questions de genre et ont des perceptions inadéquates des communautés autochtones, à partir desquelles ils justifient et légitiment des comportements violents de la part des hommes dans ces communautés. Pour ces fonctionnaires publics, l'abus conjugal fait partie de certaines pratiques culturelles. Ils minimisent alors les faits et au lieu de protéger les droits des femmes autochtones, ils les réaffirment dans leur position de subordonnées. Cette situation renvoie au paradoxe devant lequel se trouvent les femmes autochtones mexicaines, évoqué par Hernandez-Castillo (2003). D'un côté, on reproche au gouvernement fédéral que les changements législatifs mis en place en 1992 et puis en 2001 pour reconnaître les différences culturelles, notamment les droits collectifs des autochtones ainsi que certains us et coutumes, ne respectent pas les droits des femmes. De l'autre, les droits à

¹ Depuis la réforme faite en 1992 à l'article 4 de la constitution mexicaine, on autorise que certains conflits, surtout les conflits agraires ou les disputes intrafamiliales, puissent être résolus selon les us et coutumes (systèmes normatifs), lorsque les intimés sont membres d'un groupe ethnique (Hernandez, 2003, p. 11). Donc, les femmes autochtones peuvent déposer une plainte auprès des instances juridiques étatiques ou bien auprès des instances communautaires.

l'égalité entre les sexes, qui sont établis dans la Constitution du pays, semblent approfondir les inégalités ethniques, car ils ne tiennent pas compte de la situation de marginalisation et d'exclusion vécue par les femmes autochtones, en comparaison avec la situation des femmes métisses. Récemment d'ailleurs, plusieurs chercheurs rapportent que les femmes autochtones ne se conforment pas aux idéologies de genre, enracinées dans leurs communautés. Elles se permettent de les questionner, de les défier. Elles cherchent même des alternatives et s'appliquent à redéfinir de nouvelles normes sociales, qui tiennent compte de leurs besoins et intérêts en tant que femmes (Sierra 2010; Gutierrez-Chong, 2007; Hernandez-Castillo, 2003; Saumier, 2001). Dans ce même esprit, les femmes autochtones interviewées pensent qu'il est devenu nécessaire de changer les traditions autochtones qui les oppriment ou les excluent, tout en conservant celles qui valorisent leur culture.

À ce sujet, Mejia Flores (2010) rapporte que des femmes autochtones, artisanes organisées d'une communauté de Cuetzalan dans l'état de Puebla, ont mis en place une coopérative qui leur permet entre autres de vendre leurs produits, mais aussi de prendre en main leurs besoins de formation et d'information. De la sorte, elles défient les traditions en participant à la vie publique, en organisant des ateliers d'éducation populaire, en obtenant une rémunération pour leur travail et en démarrant d'autres projets productifs. Ces femmes ont évidemment subi de l'opposition et de la résistance dans leur communauté, car elles ont transgressé certaines normes sociales traditionnelles, en redéfinissant et reconstruisant leur identité en tant que femmes autochtones. Cet exemple illustre les efforts déployés par les femmes pour transformer leur situation de marginalité socio-économique, et les rapports de genre dans leurs communautés.

En ce qui concerne l'opinion des féministes à propos de l'efficacité des lois mises en place pour éradiquer la violence de genre, on constate que les féministes ont une perception positive de la Loi d'accès pour les femmes à une vie sans violence (approuvée en 2008), de l'approbation du règlement de cette Loi (février 2010) et de la réforme faite au Code pénal de l'état de Veracruz (avril 2010). Le fait que cet État ait harmonisé son cadre juridique avec la Loi générale d'accès pour les femmes à une vie sans violence et qu'il y ait même ajouté des types et des modalités de violence additionnelles perpétrées contre les femmes (ex. violence obstétrique et féminicide) représente, à leurs yeux, un pas important d'appui pour les femmes vivant une situation de violence. Par exemple, avant la réforme du Code pénal de 2010, quelques articles n'étaient pas conformes aux engagements internationaux signés par le gouvernement mexicain concernant les droits des femmes. Dans l'État de Veracruz, la peine pour un délit d'enlèvement d'une femme et pour viol diminuait si l'homme faisait appel à la réparation de dommages, à travers le mariage. Pis encore, dans le cas d'un viol, la femme

devait prouver qu'elle vivait dans « l'honnêteté et la chasteté ». Concernant la violence conjugale, il était requis, pour que celle-ci soit reconnue comme un délit, que l'homme et la femme cohabitent dans le même ménage et que l'acte de violence se produise à répétition, ce qui n'est plus le cas. De plus, depuis la réforme les violences psychologique, patrimoniale, économique et sexuelle, sont également considérées comme des délits de violence conjugale, (Garcia-Ramirez, 2010). Au même titre la Loi de l'État de Veracruz, considère maintenant la violence en milieu de travail et en milieu scolaire, la violence communautaire, la violence institutionnelle et le féminicide comme des violence de genre au même titre que la violence intrafamiliale.

L'unanimité des féministes interrogées en ce qui concerne ces changements législatifs s'expliquent par le fait qu'ils ont été poussés par les féministes appartenant aux différentes branches du mouvement des femmes de Veracruz et sont le fruit d'une alliance et non d'une décision « top down » de l'État, ou d'autres politiciens. Cela signifie que l'adoption de cette loi est principalement le résultat des efforts des féministes engagées, qui l'ont mise sur la table de discussion du Congrès local. C'est d'ailleurs grâce à leur persévérance et aux différents moyens de pression (mobilisations, diffusion dans les médias, etc.), qu'elles ont réussi à la faire approuver. Ainsi, à Veracruz, la Loi d'accès à une vie sans violence émerge et se concrétise par un processus *bottom-up* dans lequel des fémocrates «du dedans» (de l'appareil étatique) et des féministes «du dehors» (les activistes) réussissent à établir des alliances et ce, en dépit de leurs différences idéologiques. Ces féministes «du dehors» ont été les premières à participer à l'élaboration de la Loi. Par la suite, elles ont impliqué les fémocrates «du dedans», qui ont négocié avec les membres de leur parti politique. Ces tractations ont permis à la Loi d'accès à une vie sans violence de voir le jour.

Bien que les entretiens suggèrent que le processus *bottom-up* ait donné des résultats probants, d'autres recherches sur le terrain ont montré que le processus de réforme ou d'élaboration d'une loi peut également suivre d'autres trajectoires, comme c'est le cas pour le processus *top-down* ou encore celui de *collaboration* (Frias, 2008). En effet, dans une recherche effectuée au Mexique et portant sur la réforme de la Loi administrative sur la prévention et l'assistance aux victimes de violence familiale dans les États mexicains, Frias a constaté que certains États ne connaissent pas un mouvement de femmes assez fort pour appuyer un processus *bottom-up*. Dans ces cas, l'initiative de réforme de la Loi est plutôt venue des députées du congrès local (processus *top-down*). Toutefois, selon cette auteure, la motivation pour l'approbation de la réforme de cette Loi par les États est vue davantage comme une façon de gagner de la légitimité auprès du public, ou comme un moyen de démontrer une modernisation plus avancée que d'autres États (dans ce cas elle se réfère à l'État de Morelos). Dans

d'autres États (comme celui de Jalisco), les instigateurs de la réforme de la loi sont membres de la société civile et pas nécessairement issus du mouvement féministe (processus *bottom-up*). Enfin, dans d'autres États (la ville de Mexico), la réforme de la loi est le résultat d'une collaboration entre des groupes féministes et des femmes députées engagées envers la cause des femmes. Selon notre recherche, l'État de Veracruz connaît une trajectoire *bottom-up collaborative*. En effet, nous constatons que les féministes se sont mobilisées et ont choisi, comme stratégie, d'impliquer les femmes politiciennes dans leur cause.

Malgré ces progrès juridiques à Veracruz, la Loi d'accès à une vie sans violence contient encore des lacunes, car elle ne considère pas les situations des femmes qui vivent une double ou une triple discrimination, au-delà de la discrimination de genre (femmes autochtones, femmes pauvres, femmes handicapées, lesbiennes, etc.). Or, l'instauration de mécanismes et de services de toutes sortes (légaux, de santé, sociaux) doit tenir compte de la diversité des besoins et des expériences des femmes subissant de la violence conjugale. Leur situation ne se limite pas exclusivement aux inégalités de genre. Ces femmes vivent une violence qui s'aggrave, étant donné leur condition de marginalisation, d'incapacité, de racisme et d'exclusion. De plus, la Loi administrative sur la prévention et l'assistance aux victimes de violence familiale dans cet État n'a pas été réformée depuis 1987 (Frias, 2008). Cela signifie que cette loi ne tient pas compte de la violence conjugale, dans une perspective des rapports de pouvoir.

La plus grande lacune relevée par les féministes interrogées à trait à l'application de la loi. Elles ont, de façon générale, une perception négative des divers services gouvernementaux destinés aux femmes victimes de violence. Ces résultats coïncident avec ceux obtenus dans la recherche sur « La route critique » que suivent les femmes victimes de violence de genre au sein du ménage², menée en 2009 par Riquer-Fernandez, dans diverses municipalités de l'État de Veracruz. Cette étude a suivi 53 femmes ayant contacté les services gouvernementaux ou ceux de la société civile s'adressant aux femmes violentés. De plus, selon le témoignage des femmes interviewées par Riquer-Fernandez, la plupart d'entre elles ont une opinion défavorable du système judiciaire. Les femmes qui ont décidé de porter plainte auprès du Ministère public, ou auprès d'agences spécialisées, manifestent leur insatisfaction à l'égard des services obtenus. L'étude qui rejoint les propos de certaines féministes interviewées, a dévoilé que les prestataires des services publics ne semblent pas

² La route critique est une approche utilisée pour décrire le chemin qu'une femme victime de violence de genre parcourt dans sa recherche d'aide pour mettre fin à cette situation, ce qui inclut les réponses obtenues auprès des différentes institutions gouvernementales et de la société civile (2009, p12).

suivre un protocole ou une procédure légale lorsque les femmes victimes de violence portent plainte. À l'instar de plusieurs féministes de notre échantillon, les femmes, dans l'étude de Riquer Fernandez, se plaignent de l'attitude des fonctionnaires publics qui se méfient de leur déclaration, qui mettent en doute les blessures et les lésions physiques qu'elles leur montrent sous prétexte que ce ne sont pas des preuves suffisantes de violence. Ce qui est lié à un autre obstacle souvent mentionné par les femmes à qui on exige de présenter des preuves officielles de leurs doléances, comme la déclaration d'un témoin ou un certificat médical. Elles dénoncent également les temps d'attente, très longs, pour déposer une plainte, le fait que les autorités tentent de les persuader de ne pas poursuivre le processus ou encore que la plupart des cas se règlent par l'octroi du pardon des agresseurs (Riquer-Fernandez, 2009).

Le Système de Développement Intégral de la Famille (DIF) est une autre institution gouvernementale mentionnée dans les entretiens et analysée dans l'étude de Riquer-Fernandez (2009). La critique majeure qui lui est adressée, autant par les féministes que par l'étude mentionnée, est que son orientation dominante est de maintenir l'intégralité de la famille et de rechercher le bien-être des enfants. Les féministes reprochent que la plupart du temps au personnel travaillant dans cet organisme de vouloir mettre en place des stratégies de réconciliation dans des situations de violence conjugale. La femme est vue comme étant partie de la famille et non comme une personne possédant des droits à part entière.

Selon certaines féministes interviewées, aux problèmes d'inefficience des institutions réservées aux femmes victimes de violence, d'autres difficultés se dressent devant elles pour affronter cette problématique. Précisons d'abord que nous ne connaissons pas la réelle magnitude de cette problématique, dû au manque d'information sur les cas de violence contre les femmes à Veracruz. Même si l'État affirme avoir des mécanismes pour recueillir de l'information provenant des différentes institutions dédiées aux femmes victimes de violence, la Banque de données et d'informations sur les cas de violence contre les femmes n'a pas encore été mise en place et ce, en dépit de l'existence du Système étatique pour prévenir, détecter, offrir des services, sanctionner et éliminer la violence de genre³. Cela dit, diverses institutions enregistrent les cas de violence. Cependant, cette information n'est pas standardisée, ce qui rend les données difficilement comparables (Bilan de la 5e rencontre du Système étatique pour prévenir, détecter, sanctionner et

³ Le Système étatique a pour but d'établir des outils et des actions de coordination au niveau des politiques, des services et des actions interinstitutionnelles pour les trois paliers du gouvernement afin de prévenir, détecter, offrir des services, sanctionner et éliminer la violence de genre (Loi étatique d'accès à une vie sans violence, 2008).

éliminer la violence de genre, Institut Veracruzano des Femmes, 2009). Pour certaines féministes interrogées, cette situation rend donc difficile la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration de diagnostics statistiques sur les causes, la prévalence et les conséquences de la violence.

Chapitre 6

Résultats des analyses multi-niveaux

6.1 Les facteurs associés à la violence domestique envers les femmes

Nous avons six variables dépendantes à explorer dans l'analyse multi-niveau: violence émotionnelle sévère et moins sévère, violence physique sévère et moins sévère, violence économique et violence sexuelle. Pour chaque type de violence, nous devons dans un premier temps regarder la répartition de la variance entre les différents niveaux d'analyse (le niveau des municipalités et le niveau individuel). Cette information est fournie par le modèle 0. Elle nous informe sur la répartition de la variance entre le niveau 1, celui des femmes, et le niveau 2, celui des municipalités. Cette information est donnée par le coefficient de corrélation intraclasse (CCI), soit le rapport entre la variance au niveau des municipalités et la variance totale. Dans le modèle 1, seules les caractéristiques individuelles et du couple, soit des variables relatives aux femmes, sont introduites (âge et niveau de scolarité de la femme; appartenance ethnique du couple, type d'union; différence d'âge, de niveau de scolarisation et de statut d'emploi entre les conjoints; durée de la relation, les deux variables sur le contrôle coercitif et l'historique de violence dans la famille d'origine de la femme et de son conjoint). Dans le modèle 2, on introduit l'indice sexospécifique du développement humain (ISDH) au niveau 2, soit celui des municipalités. Ce modèle vise à répondre à la première question de recherche des analyses quantitatives, à savoir : *Dans quelle mesure le niveau d'inégalité de genre mesuré par l'indice sexospécifique de développement humain explique la différence de violence domestique (dans ces diverses formes) entre les municipalités mexicaines?* Enfin, le modèle 3 qui est le modèle final, introduit simultanément toutes les variables des deux niveaux. Ce modèle permet de répondre à la deuxième question de recherche, à savoir : *Comment les caractéristiques sociodémographiques des femmes, les caractéristiques de la relation de couple, la dynamique du pouvoir au sein du couple, l'appartenance ethnique, ainsi que les caractéristiques contextuelles du niveau d'inégalité de genre au sein des municipalités mexicaines influencent-elles le risque de violence?*

Nous avons donc estimé 24 modèles. Pour faciliter la présentation des résultats, ceux-ci sont présentés et commentés intégralement pour le premier modèle, celui de la violence émotionnelle sévère, mais résumés pour les modèles subséquents. L'ensemble des analyses est présenté en annexe.

6.1.1 Les facteurs associés à la violence émotionnelle sévère

Modèle 0 : Modèle inconditionnel

Le modèle 0 (annexe IV première colonne du tableau 6A) fournit l'information sur la répartition de la variance entre les différents niveaux. Nous voyons que le CCI est de 0,0155, soit $(0,00183/(0,00183+0,11599))$, ce qui signifie que 1,55% de la variance dans la violence émotionnelle sévère se situe entre les municipalités et donc que la plus grande proportion (98,45%) se situe entre les femmes d'une même municipalité. Toutefois, bien que la variance entre les municipalités soit très faible, celle-ci est significative et donc différente de zéro, ce qui justifie le recours au modèle multiniveau qui permet de tenir compte des niveaux d'analyse. C'est également le cas pour toutes les autres formes de violence. En effet, pour toutes les violences la plus grande proportion de la variance à expliquer se situe au niveau des caractéristiques des femmes mais nous constatons aussi une petite proportion de la variance que se situe au niveau des municipalités (voir Annexe IV, tableaux 6B, 6C, 6D, 6E, 6F, première colonne)

Modèle 1 : Caractéristiques individuelles et du couple associées à la violence émotionnelle sévère

Comme nous l'observons dans l'annexe IV la deuxième colonne du tableau 6A, toutes les variables, sauf l'écart des années de scolarisation entre la femme et son conjoint, sont significativement associées à l'incidence de violence émotionnelle sévère.

Certaines caractéristiques sociodémographiques des femmes (âge, niveau d'instruction, ethnicité notamment), caractéristiques de la relation de couple, et rapports de pouvoir au sein du couple ainsi que l'historique de violence dans la famille d'origine semblent aggraver l'incidence de violence émotionnelle sévère. Plus particulièrement, les jeunes femmes (moins de 24 ans), celles ayant un niveau d'instruction moindre (études d'école élémentaire ou moins) et les non-

autochtones sont plus susceptibles de subir de la violence émotionnelle sévère que les femmes plus âgées, celles qui sont plus éduquées et les autochtones. De plus, les femmes vivant en union de fait et celles qui sont âgées de 5 ans et plus que leur conjoint sont plus à risque de subir de la violence émotionnelle sévère que les femmes mariées et celles ayant le même âge ou qui sont plus jeunes que leur conjoint.

Par ailleurs, le statut d'emploi de la femme, plus particulièrement, le fait qu'elle travaille semble être un facteur de risque de violence émotionnelle sévère, peu importe le statut d'emploi du conjoint. De plus, le risque de violence émotionnelle sévère augmente avec la durée de la relation de couple : les femmes vivant en couple depuis au moins 3 ans sont davantage susceptibles de vivre de la violence émotionnelle que celles vivant en couple depuis 2 ans et moins. Le fait que la femme ait peu d'autonomie pour réaliser des activités constitue un autre facteur de risque. Quant à la dynamique du pouvoir au sein du couple, une asymétrie croissante du pouvoir de décision, qu'elle soit en faveur de l'homme (le conjoint décide seul) ou de la femme (la femme décide seule), est associée à des risques importants que les femmes subissent de la violence émotionnelle sévère. Enfin, l'historique de violence dans la famille d'origine de l'homme et de la femme s'avère également être un facteur de risque de la violence émotionnelle sévère.

L'influence des caractéristiques des femmes et de leur couple sur les autres formes de violence est très similaire (voir Annexe IV tableaux 6B, 6C, 6D, 6E, 6F, deuxième colonne). Nous y reviendrons dans la discussion des modèles finaux présentés plus bas.

En comparant la variance expliquée de niveau 1 du modèle 1 avec le modèle 0, nous observons que nous expliquons presque 9% $((0,116-0,1056)/0,116=0,0896)$ de la variance au niveau des femmes après avoir introduit les variables indépendantes relatives à celles-ci.

L'ajout des variables prédictives de niveau 1 explique également une partie de la variance entre les municipalités, soit presque 52 % $((0,00183-0,00088)/0,00183)$ de la variance à ce niveau. Ceci signifie que les différences moyennes entre les municipalités mexicaines sont en partie attribuables à leur composition sociale et au profil socio-démographique des femmes y résidant.

Modèle 2 : L'influence de l'indice de développement au niveau des municipalités sur la violence émotionnelle sévère

Dans le modèle 2, on introduit l'indice sexospécifique du développement humain (ISDH) au niveau des municipalités mexicaines. En comparant la variance expliquée de niveau 2 du modèle 2 avec le modèle 0, nous observons que nous expliquons 3,27% de la variance à ce niveau $((0,00183-0,00177)/0,00183)$.

L'ISDH ressort comme une variable significative et positivement liée à l'incidence de la violence émotionnelle sévère, quoique son apport soit très faible (voir Annexe IV, tableau 6A troisième colonne). Cela signifie tout de même que plus l'ISDH d'une municipalité est élevé, plus il y a des femmes qui subissent de la violence émotionnelle sévère. Ce résultat, à priori surprenant, se retrouve pour les modèles expliquant la violence émotionnelle moins sévère ainsi que pour la violence économique (Annexe IV tableaux 6E et 6D)). Par contre, l'ISDH est significativement et négativement lié à l'incidence de la violence physique sévère. C'est à dire plus l'ISDH d'une municipalité est faible, plus il y a de femmes qui subissent de la violence physique sévère (Annexe IV, tableau 6B). En ce qui concerne la violence sexuelle et la violence physique moins sévère l'ISDH ne ressort pas comme variable significative (Annexe IV, tableau 6C et 6F).

Modèle 3, modèle final : L'influence des facteurs individuels et de contexte sur la violence émotionnelle sévère

En plus des variables significatives dans le modèle 1, la variable indiquant que «l'homme possède 5 années ou plus de scolarité que sa femme» devient significative lors de l'ajout de la variable ISDH (voir Annexe IV, tableau 6A dernière colonne). Cette variable est significativement et positivement liée à la violence émotionnelle sévère, ce qui signifie qu'il peut y avoir une plus grande prévalence de violence émotionnelle sévère lorsqu'il existe un écart important de scolarisation en faveur de l'homme.

Le coefficient de corrélation intraclasse du modèle complet est de 0,7336, alors qu'il était de 1,55 dans le modèle nul. Il y a donc une diminution de la proportion de la variance à expliquer au niveau des municipalités de 0,8164. Il reste donc encore proportionnellement moins de

variance entre les municipalités à expliquer. En outre, en comparant la variance expliquée de niveau 2 du modèle 3 avec celle du modèle 0, nous expliquons 57% de plus de la variance au niveau 2 $((0,00183-0,00078)/0,00183)$ et 9,05% de la variance entre les femmes $((0,116-0,1055)/0,116)$.

6.1.2. Facteurs individuels et de contexte affectant toutes les formes de violence

Dans l'annexe IV, le tableau 6G présente les résultats des modèles finaux (incluant les facteurs individuels, de couple, la dynamique du pouvoir au sein du couple, l'appartenance ethnique, ainsi que les caractéristiques contextuelles du niveau d'inégalité de genre au sein des municipalités mexicaines) pour les 6 types de violence identifiés.

Nous constatons sur le tableau 6G que l'âge de la femme a le même effet pour l'ensemble des violences. Ainsi, le fait que la femme soit jeune (moins de 25 ans) est associé positivement à l'incidence de la plupart des violences. En effet, ces femmes jeunes sont plus à risque de subir les différentes formes des violences de la part de leur partenaire intime que les femmes plus âgées (à exception de la violence physique sévère pour laquelle la variable de l'âge ne s'avère pas statistiquement significative). Par exemple, toutes choses étant égales par ailleurs, une femme de 55 ans et plus a près de 12% moins de probabilité de subir la violence émotionnelle sévère qu'une femme de moins de 25 ans. Dans le même sens, une femme âgée de 25 à 34 ans a 3,7% moins de probabilité de subir cette violence en comparaison aux plus jeunes (moins de 25 ans).

La différence d'âge entre les conjoints affecte également significativement les risques de violence domestique. Les femmes qui sont plus âgées que leur conjoint (5 ans et plus) sont plus susceptibles de subir de la violence émotionnelle sévère, économique et physique moins sévère que celles ayant le même âge que leur conjoint ou qui sont plus jeunes que lui. À titre d'exemple, toutes choses étant égales par ailleurs, les femmes ayant le même âge ou un an d'écart avec leur conjoint ont près de 1,5% moins de probabilité de subir la violence émotionnelle sévère que les femmes beaucoup plus âgées que leur conjoint de 5 ans et plus. Au même titre, une femme ayant au moins cinq ans de moins que son conjoint a 1,5% moins de probabilité de subir ce même type de violence en comparaison aux femmes étant plus âgées que leur conjoint.

Nous observons que les femmes en couple ayant une scolarité de niveau élémentaire ou moins sont plus susceptibles de subir la plupart des violences que les femmes ayant un niveau d'études supérieur. Par exemple, une femme ayant un diplôme d'études de baccalauréat ou plus a près de 3% moins de probabilité de subir la violence sexuelle si nous la comparons aux femmes ayant peu d'études (école élémentaire ou moins). Au même titre, si la femme détient un diplôme d'études postsecondaires ou technique, elle a 2% moins de probabilité de subir ce même type de violence lorsque nous la comparons aux femmes ayant peu d'études.

La différence du niveau de scolarité entre la femme et son conjoint, en revanche, ne ressort pas comme une variable statistiquement significative pour la plupart des violences à l'exception de la violence émotionnelle sévère et moins sévère. Un écart de plus de 5 ans des années de scolarisation en faveur de l'homme constitue un facteur de risque de la violence émotionnelle sévère (augmentation de 4%) lorsque nous comparons ces couples à ceux dans lesquels la femme est beaucoup plus scolarisée que son conjoint (5 ans et plus de niveau de scolarisation). Tandis que lorsque l'homme est seulement de 2 à 4 ans plus scolarisé que la femme, la femme a 3% moins de probabilité de subir la violence émotionnelle moins sévère lorsque nous la comparons aux couples dans lesquels la femme est beaucoup plus scolarisée que son conjoint.

Nous observons que les femmes vivant en union de fait sont plus à risque de subir toutes les formes des violences que les femmes mariées. Par exemple, les femmes mariées ont respectivement près de 0,5% et près de 3% moins de probabilité de subir la violence physique sévère et économique respectivement que les femmes vivant en union de fait.

Le fait que la femme travaille, peu importe le statut d'emploi de son conjoint, semble augmenter le risque de toutes les formes de violence, à l'exception de la violence physique sévère. En effet, lorsque les deux travaillent, une femme en couple a 3,7% et 1,2% plus de probabilité respectivement de subir la violence économique et physique moins sévère lorsqu'on la compare à des couples où aucun des deux ne travaille. Par contre, le fait que la femme travaille constitue un facteur associé au risque de violence physique sévère, mais uniquement lorsque son conjoint est au chômage. Ainsi, la femme a seulement 0,6% de probabilité de subir cette forme de violence lorsqu'on la compare à des couples où aucun des deux ne travaille.

La durée de la relation est associée également significativement au risque de violence. Les femmes vivant en couple depuis au moins 3 ans et plus ont davantage d'incidence de toutes les

formes de violence que celles qui habitent avec leur conjoint depuis moins longtemps (2 ans et moins). Une femme en couple depuis 16 ans et plus a 4% plus de probabilité de subir la violence sexuelle si on la compare aux femmes vivant en couple depuis peu de temps. Au même titre, une femme en couple depuis 11 à 15 ans a près de 7% plus de probabilité de subir la violence émotionnelle moins sévère si on la compare aux femmes vivant en couple depuis peu de temps.

Les rapports de pouvoir au sein du couple constituent aussi des facteurs associés significativement à l'incidence de toutes les formes des violences. En effet, une asymétrie de pouvoir au sein du couple tel que mesuré par le degré d'autonomie (peu d'autonomie de la femme pour réaliser des activités) et le pouvoir de décision (qu'il soit en faveur de l'homme ou de la femme) est associée à des forts risques de violence, et ce pour toute les formes de violence.

Le fait que la femme en couple ait peu d'autonomie pour réaliser des activités constitue un autre facteur associée à la plupart des violences, si nous le comparons aux femmes ayant un degré d'autonomie moyen ou élevé, (sauf pour la violence émotionnelle moins sévère et pour la violence économique sur lesquelles l'autonomie féminine au sein du couple n'a pas d'effet statistiquement significatif). Si nous prenons le cas de la violence physique sévère, nous observons que les femmes en couple ayant un degré d'autonomie élevé ont près de 1% moins de probabilité de subir ce type de violence que si nous les comparons aux femmes ayant peu d'autonomie. En outre, une femme en couple ayant un degré d'autonomie moyen a près de 5% moins de probabilité de subir la violence physique moins sévère en comparaison aux femmes ayant peu d'autonomie.

En ce qui trait à la dynamique du pouvoir de décision, le fait que ce soit seulement l'homme ou seulement la femme qui prenne les décisions constitue un facteur aggravant pour la plupart des violences (sauf pour les violence physiques sévère et moins sévère pour laquelle le fait que ce soit uniquement la femme qui prenne les décisions ne s'avère pas statistiquement significatif). En effet, une asymétrie croissante du pouvoir de décision, qu'elle soit en faveur de l'homme ou de la femme, est associée à un risque accru de violence émotionnelle sévère, sexuelle, économique et émotionnelle moins sévère, comparé aux couples au sein desquels les deux partenaires prennent les décisions. À titre d'exemple, la femme dans les couples où c'est seulement elle qui prend les décisions a près de 3% plus de probabilité de subir la violence économique, si on la compare aux femmes au sein des couples plus symétriques.

Quant à la violence physique sévère et moins sévère, la femme est plus susceptible de vivre ces formes de violences lorsque c'est seulement l'homme qui prend les décisions que lorsque les deux partenaires prennent les décisions dans le couple. Dans ce cas, une femme au sein d'un couple dans lequel son partenaire est le seul à prendre les décisions augmente son risque de violence physique sévère et moins sévère de près de 1,6% et 13,5% respectivement que lorsque les décisions sont prises à deux au sein du couple.

Enfin, presque tous les indicateurs associés à l'historique de violence chez l'homme et la femme ressortent comme des facteurs significatifs et positivement corrélés aux violences domestiques. Seuls les antécédents de violence émotionnelle et physique de la part de la famille d'origine du conjoint dans son enfance ne s'avèrent pas statistiquement significatifs pour la violence physique sévère. Une femme ayant été victime de violence de la part de sa famille d'origine voit son risque de violence sexuelle augmenter par près de 2% si on la compare aux femmes qui n'ont pas été victimes de violence de la part de leur famille d'origine.

L'effet de l'ethnicité du couple et du contexte sur les violences sera analysé dans la section suivante.

6.2 Inégalités de genre dans les municipalités mexicaines et appartenance ethnique : Effets différenciés sur la violence conjugale

Les analyses présentées dans cette section visent à répondre à la troisième question de recherche, à savoir: *Dans quelle mesure la prévalence de la violence domestique varie-t-elle selon l'appartenance ethnique et le niveau du développement humain en tenant compte des inégalités sexuées des municipalités mexicaines?*

Pour ce faire, nous choisissons certains scénarios de violence pour comparer leur prévalence auprès des femmes selon le contexte des inégalités de genre dans les municipalités, tels que mesuré par l'ISDH, ainsi que leur appartenance ethnique. Le choix des scénarios est fondé sur le résultat des analyses statistiques présentées dans la section précédente notamment pour identifier les facteurs de risque. Nous avons donc procédé en deux temps. Nous regardons, dans un premier temps, l'influence de l'ISDH sur l'incidence de la violence conjugale à l'aide d'équations multiniveaux. Par la suite, nous tenons compte de l'origine ethnique de la femme

(femme non autochtone, femme appartenant à un couple mixte et femme autochtone) pour vérifier si celle-ci a un impact sur la violence conjugale, en contrôlant pour le niveau sexospécifique du développement humain de la municipalité

6.2.1 L'influence de l'ISDH sur les violences

La comparaison de scénarios est une bonne stratégie pour illustrer l'influence de l'ISDH sur la violence conjugale. Ainsi, plusieurs scénarios de comparaison sont proposés pour mettre en lumière les probabilités de subir de la violence conjugale. Pour toutes les formes de violence (les six modèles), nous comparons les femmes cumulant tous les facteurs de risque aggravant cette violence spécifique selon qu'elles habitent dans une municipalité ayant un niveau d'égalité homme-femme faible, moyen et élevé (voir tableau synthèse 6.1). Par exemple, pour **la violence émotionnelle sévère** (ligne 1 du tableau 6.1), ces femmes ont les caractéristiques suivantes : elles habitent dans une municipalité ayant un ISDH moyen, ont entre 35 et 44 ans, une scolarité de niveau élémentaire ou moins, elles se trouvent dans un couple dans lequel aucun des deux partenaires ne parle une langue autochtone, vivent en union de fait, elles sont âgées de 5 ans ou plus que leur conjoint, ce dernier a une scolarité de 5 ans ou plus qu'elle, les femmes travaillent mais leur conjoint ne travaille pas, en couple depuis 3 à 10 ans, elle jouit de peu d'autonomie, c'est uniquement l'homme qui prend les décisions, les deux partenaires ont vécu de la violence physique de la part de leur famille d'origine.

Les femmes ayant ce profil auront la probabilité suivante d'avoir subi de la violence émotionnelle sévère :

$$\hat{Y}=0,0084+0,219(0,7653)+(-0,0643)+0,0421+0,057+0,0366+0,1767+0,0394+0,062=0,5255$$

$\hat{Y} =0,5255$ (Risque de violence pour une femme ayant tous les facteurs aggravants de la violence émotionnelle sévère et qui habite dans une municipalité avec un ISDH moyen). ISDH moyen= 0,7653

$\hat{Y} =0,4696$ (Risque de violence pour une femme ayant tous les facteurs aggravants de la violence émotionnelle sévère et qui habite dans une municipalité avec un ISDH faible) ISDH faible=0,51

$\hat{Y} =0,5660$ (Risque de violence pour une femme ayant tous les facteurs aggravants de la violence émotionnelle sévère et qui habite dans une municipalité avec un ISDH élevé) ISDH élevé=0,95

À titre de comparaison, rappelons que 13% des femmes en général ont affirmé avoir vécu de la **violence émotionnelle sévère**. Or, ce chiffre est beaucoup plus élevé dans le groupe des femmes ayant tous les facteurs aggravants et tenant compte de l'ISDH. Plus précisément, si la femme cumule tous les facteurs de risque et habite dans une municipalité avec un ISDH faible le pourcentage de violence émotionnelle sévère est de 47%, il est de 53% dans une municipalité avec un ISDH moyen, et de 57% si elle habite dans une municipalité ayant un ISDH élevé.

En utilisant la même méthode de calcul, nous avons estimé le risque de subir chaque type de violence parmi les femmes cumulant tous les facteurs de risque plausibles (spécifique pour chaque forme de violence).

Bien que moins de 1% des femmes en général ont vécu de la **violence physique sévère**, ce chiffre augmente à un peu moins de 5% dans le groupe des femmes cumulant tous les facteurs aggravants et qui habite dans une municipalité ayant un ISDH faible. Si la femme habite dans une municipalité avec un ISDH moyen le pourcentage de violence physique sévère est de près de 5% et si elle habite dans une municipalité ayant un ISDH élevé le pourcentage de ce type de violence est de plus de 5%.

Pour ce qui est de la **violence sexuelle**, 6% des femmes en général rapportent avoir vécu ce type de violence, tandis que ce chiffre augmente à près de 10% dans le groupe des femmes ayant tous les facteurs aggravants et qui habitent dans une municipalité ayant un ISDH faible. Si la femme habite dans une municipalité avec un ISDH moyen le pourcentage de violence sexuelle est de 12% et si elle habite dans une municipalité ayant un ISDH élevé le pourcentage de ce type de violence est près de 14%.

Les données montrent que 11% des femmes en général ont vécu de la **violence économique**, tandis que ce chiffre augmente à 34% dans le groupe des femmes ayant les facteurs aggravants et qui habitent dans une municipalité ayant un ISDH faible. Si la femme habite dans une municipalité avec un ISDH moyen le pourcentage de violence économique augmente à 37% et si elle habite dans une municipalité ayant un ISDH élevé le pourcentage de ce type de violence atteint 40%.

Pour ce qui est de la **violence émotionnelle moins sévère**, ce sont 30% des femmes en général qui ont vécu cette forme de violence, tandis que ce chiffre augmente à 33% dans le groupe des femmes présentant les facteurs aggravants et qui habitent dans une municipalité ayant un ISDH faible. Si la femme habite dans une municipalité avec un ISDH moyen, le pourcentage

de violence émotionnelle moins sévère est de près de 45% et si elle habite dans une municipalité ayant un ISDH élevé, le pourcentage de ce type de violence atteint 55%.

Finalement, pour le cas de la **violence physique moins sévère**, ce sont près de 10% des femmes en général qui vivent cette forme de violence, tandis que ce chiffre augmente à 34% dans le groupe des femmes ayant les facteurs aggravants et qui habitent dans une municipalité ayant un ISDH faible. Si la femme habite dans une municipalité avec un ISDH moyen, le pourcentage de violence physique moins sévère est de près de 36% et si elle habite dans une municipalité ayant un ISDH élevé, le pourcentage de ce type de violence est de 38%

Tableau synthèse 6.1 du risque de subir chaque type de violence parmi les femmes cumulant tous les facteurs de risque, selon le niveau d'ISDH de leur municipalité de résidence

	General	ISDH faible	ISDH moyen	ISDH élevé
Violence émotionnelle sévère	,1331	0,4696	0,5255	0,5660
Violence physique sévère	,0084	,0457	0,049	0,0507
Violence sexuelle	,0575	0,1001	0,1241	0,1414
Violence économique	,1132	0,3406	0,3737	0,3975
Violence émotionnelle moins sévère	,2961	0,3259	0,4545	0,5476
Violence physique moins sévère	,0989	0,3376	0,3638	0,3827

Source : Tableau comparatif des violences, modèle 3

6.2.2 L'influence de l'appartenance ethnique des femmes sur la violence conjugale

La violence domestique envers les femmes autochtones est reconnue comme un problème très répandu chez cette population surtout aux États-Unis et au Canada. Malgré l'ampleur de ce problème, jusqu'à très récemment il existait peu de recherches qui ciblaient particulièrement la population autochtone (Brownridge, 2008). Qui plus est, il est reconnu qu'il existe un manque d'études comparatives entre la population autochtone et non autochtone qui pourraient aider à

mieux comprendre les facteurs de risques particuliers pour les femmes autochtones. Parmi les recherches qui ont été faites dans ces deux pays pour étudier la prévalence de la violence domestique envers les femmes autochtones, celle-ci varie entre 12% et 91%. Les taux varient dépendant de la méthodologie utilisée ainsi que du type de violence qui a été mesurée, mais nous constatons tout de même que les femmes autochtones rapportent généralement des taux plus élevés de violence de la part de leur partenaire intime que les femmes non autochtones (Brownridge, 2008).

Au Mexique des recherches sur la violence faite aux femmes dans des contextes ruraux et dans des communautés autochtones se sont répandues depuis la fin des années 1980 (Gonzalez-Montes, 2009). Les recherches de type ethnographique ont été très utilisées pour montrer que la violence faite aux femmes ainsi que la pauvreté sont les problèmes les plus graves auxquels doivent faire face les femmes autochtones. La prévalence de la violence conjugale parmi les femmes autochtones dans ce pays varie entre 5 et 42% selon le type de violence, selon l'enquête qui a été utilisée ainsi que la région autochtone ciblée (par exemple, l'ENVIM 2003, l'ENVIM 2006, l'Endireh 2003, l'indireh 2006, l'ENSADEMI 2008) (Valdez-Santiago, 2008). En dépit des différences dans les outils de cueillette des données, les résultats des différentes enquêtes portant sur la prévalence de violence conjugale chez les femmes autochtones se rejoignent. Néanmoins, à l'instar du contexte canadien et américain, il existe peu de recherches comparatives qui explorent les facteurs de risque de violence conjugale entre la population autochtone et non autochtone.

Dans la même logique que dans la section précédente, le but de cette section est de présenter différents scénarios de femmes présentant les facteurs de risque associés aux différentes formes de violence pour les comparer en fonction de l'ISDH, mais cette fois en tenant compte de l'origine ethnique de la femme (voir tableau 6.2). De cette façon, nous sommes en mesure de comparer les violences selon l'ethnicité des femmes. Les résultats sont présentés de manière synthétique pour chaque type de violence.

Le tableau 6.2 présente le pourcentage de violence des femmes ayant des facteurs de risque selon l'ethnicité du couple pour chaque type de violence. Comme le montre ce tableau les femmes cumulant tous les facteurs de risque et qui appartiennent à un couple mixte sont un peu plus susceptibles de subir de la violence émotionnelle sévère (54% d'entre elles), suivies par les femmes non autochtones (53%) et par les femmes autochtones (50%). Cependant selon les résultats des analyses multiniveaux déjà présentés dans le chapitre précédent, (voir tableau 6G

comparaison modèle 3 toutes les violences), cette différence est statistiquement significative uniquement pour les femmes autochtones comparées aux femmes non autochtones.

On constate en revanche, que la violence physique sévère touche un peu plus les femmes autochtones ayant tous les facteurs de risque (5,2%), elles sont suivies par les femmes non autochtones (4,9%) et par les femmes appartenant à un couple mixte (4,8%). Cependant selon les résultats des analyses multiniveaux cette différence n'est pas statistiquement significative pour aucun de ces groupes.

Quant à la violence sexuelle et économique, nous voyons encore une fois que parmi les femmes ayant que des facteurs aggravants, ce sont les femmes appartenant à un couple mixte qui sont un peu plus susceptibles de subir de la violence sexuelle (13%) ainsi que de la violence économique (40%) de la part de leur conjoint. Elles sont suivies par les femmes non autochtones (12% pour la violence sexuelle et 37% pour la violence économique) ; et en dernier lieu par les femmes autochtones (12% pour la violence sexuelle et 36% pour la violence économique). Selon les résultats des analyses multiniveaux, la différence est statistiquement significative uniquement pour les femmes appartenant à un couple mixte et les femmes non autochtones par la violence économique (voir tableau 6.3).

Dans le tableau 6.2, nous observons également que les femmes cumulant tous les facteurs de risque et qui appartiennent à un couple mixte sont un peu plus susceptibles de subir de la violence émotionnelle moins sévère (46% d'entre elles), suivies par les femmes non autochtones (45%) et par les femmes autochtones (43%). Cette différence est statistiquement significative pour les femmes non autochtones comparées aux femmes autochtones (voir tableau 6.2).

Finalement, nous observons que parmi les femmes ayant tous les facteurs de risque de la violence physique moins sévère, celles appartenant à un couple mixte sont un peu plus susceptibles de subir ce type de violence (37%), que les femmes non autochtones (36%) et les femmes autochtones (35%). La différence n'est pas statistiquement significative pour aucun groupe des femmes (voir tableau 6.3).

Tableau 6.2 : agroupement des femmes selon leur appartenance ethnique ayant les facteurs de risque des violences et qui habitent dans une municipalité avec un ISDH moyen

	Femme non autochtone	Couple mixte (l'un ou l'autre parle une langue autochtone)	Femme autochtone
Violence émotionnelle sévère	0,5255	$0,5255+0,0136=0,5391$	$0,5255-0,0219=0,5036$
Violence physique sévère	0,049	$0,049-0,0008=0,0482$	$0,049+0,0032=0,0522$
Violence sexuelle	0,1241	$0,1241+0,0063=0,1304$	$0,1241-0,006=0,1181$
Violence économique	0,3737	$0,3737+0,0269=0,4006$	$0,3737-0,0117=0,362$
Violence émotionnelle moins sévère	0,4545	$0,4545+0,0077=0,4622$	$0,4545-0,0276=0,4269$
Violence physique moins sévère	0,3638	$0,3638+0,0078=0,3716$	$0,3638-0,0093=0,3545$

Source : Tableaux de l'ensemble des violences, modèle 3 (multiniveau)

Tableau 6.3 : Degré de signification de la violence conjugale selon l'ethnicité du couple

Groupe ethnique Appartenance au groupe ethnique Ref=couple non autochtone	Violence émotionnelle sévère	Violence physique sévère	Violence Sexuelle	Violence économique	Violence émotionnelle moins sévère	Violence physique moins sévère
Couple mixte	ns	ns	ns	**	ns	ns
Couple autochtone	*	ns	ns	ns	*	ns

Source : Tableaux de l'ensemble des violences, modèle 3 (multiniveau)

En général si nous considérons que les facteurs de risque des femmes pour chacune des violences, et bien qu'il n'existe pas une grande différence entre les pourcentages selon l'origine ethnique des femmes, nous constatons que de façon systématique, les femmes appartenant à un couple mixte sont plus susceptibles de subir la plupart des violences que les femmes non

autochtones et les femmes autochtones. Seul le pourcentage de violence physique sévère est un peu plus élevé chez les femmes autochtones que les non-autochtones et les femmes vivant dans des couples mixtes.

6.3. Discussion

La violence domestique au Mexique constitue un grave problème social qui affecte la vie de plusieurs femmes dans ce pays. Les résultats de nos analyses de l'enquête ENDIREH 2006, ont permis d'identifier six types de violence classées selon leur nature et leur degré de sévérité : violences physiques sévères et moins sévères, violences sexuelles, violences économiques et violences émotionnelles sévères et moins sévères. Les analyses ont montré que la prévalence des types de violence à l'endroit des femmes mexicaines qui étaient en couple lors de l'année précédant l'enquête suit la distribution suivante : 13,3% de violence émotionnelle sévère, 0,8% de violence physique sévère, 5,6% de violence sexuelle, 11,3% de violence économique, 30,2% de violence émotionnelle moins sévère, et 9,7% de violence physique moins sévère. Le but de ce chapitre était de mieux comprendre les facteurs de risque qui influencent l'incidence de ces violences, en incluant certains facteurs dont on tient plus rarement compte dans les études sur la violence. En effet, la plupart des recherches quantitatives portant sur ce sujet se penchent sur des facteurs de niveau micro qui renvoient aux caractéristiques des femmes et de leur couple. Or, nous avons intégré aux analyses l'impact du contexte des inégalités de genre, qui est un facteur de niveau macro. Il est, en effet, plus juste de considérer la violence domestique comme un problème social multidimensionnel, qui relève de plusieurs facteurs situés à divers niveaux. Du coup, nous avons essayé de réconcilier les deux grandes approches théoriques qui expliquent la violence conjugale, soit les approches sur la violence familiale (qui s'attardent sur des facteurs au niveau microsocial) et les approches féministes (qui mettent l'accent sur la structure patriarcale, c'est-à-dire le contexte plus large des inégalités de genre) (Yllo, 2003; Straus, 1994).

Les résultats des analyses multiniveaux sur les violences présentés dans ce chapitre permettent de constater qu'en général, les différences de prévalence des violences domestiques entre les municipalités mexicaines sont en grande partie expliquées par leur composition sociale et démographique (soit par des caractéristiques au niveau des femmes et de leur couple), plutôt que par des différences entre le niveau des inégalités de genre mesurées par l'ISDH.

Au niveau individuel (micro), certaines caractéristiques sociodémographiques des femmes apparaissent avoir le même effet pour l'ensemble des violences. Ainsi, les femmes plus âgées rapportent moins d'incidence de violence de la part de leur partenaire intime (à exception de la violence physique sévère pour laquelle la variable de l'âge ne s'avère pas statistiquement significative). Ce résultat confirme l'hypothèse selon laquelle les jeunes femmes en couple sont plus à risque de subir la violence de la part de leur partenaire intime que les femmes plus âgées. Il va aussi dans le même sens que les résultats de plusieurs recherches sur le sujet, qui associent la jeunesse des femmes au risque de violence conjugale (Avila-Burgos et autres, 2009; Brownridge, 2008; Casique 2006; Castro et Riquer, 2003; Oropesa, 1997). Ce résultat peut s'expliquer par le fait que les jeunes femmes ont moins d'expérience lorsqu'elles sont en couple, elles sont plus susceptibles de chercher à plaire à leur conjoint au détriment de leurs propres besoins, elles tolèrent ainsi davantage la violence de la part de leur partenaire intime (Castro et autres, 2008; Oropesa, 1997).

Une autre caractéristique de la relation de couple que nous avons analysée est la différence d'âge entre la femme et son conjoint. Cette variable ne semble pas jouer un rôle très significatif sur la violence physique sévère, la violence sexuelle et la violence émotionnelle moins sévère. Toutefois, pour ce qui est des trois autres types de violence, soit émotionnelle sévère, économique et physique moins sévère, son influence est significative. Ainsi, le fait que la femme ait au moins le même âge ou qu'elle soit plus jeune que son conjoint est négativement lié au risque de violence domestique. Par contre, les hommes moins âgés que leurs femmes sont plus susceptibles de recourir à la violence. Cela peut s'expliquer par la théorie des ressources, selon laquelle un homme utilise la violence pour maintenir le pouvoir dans la relation (Jasinski dans Renzetti, 2001, Handwerker, 1998). En effet, le fait que la femme soit plus âgée que son conjoint peut être perçu par celui-ci comme un risque de perte d'autorité (un déséquilibre de pouvoir). En conséquence, l'homme pourrait recourir à la violence pour reprendre le pouvoir qui, à ses yeux, il peut avoir perdu étant donnée la différence d'âge avec sa conjointe. De plus, au Mexique les couples sont traditionnellement formés par des hommes plus âgés que leurs conjointes. Lorsque cette tendance est inversée, il y a une rupture des conventions sociales qui peut se traduire par un risque de violence conjugale plus élevé pour la femme (Castro et Casique, 2008).

Quant au niveau de scolarité des femmes et au risque de violence conjugale, les résultats de notre recherche montrent que les femmes plus scolarisées courent moins de risque de subir de

la violence de la part de leur partenaire intime, ce qui concorde avec les résultats d'études antérieures (Avila-Burgos et autres, 2009; Brownridge, 2008; Casique 2006; Castro et Riquer, 2003, Jewkes et autres, 2002; Oropesa, 1997). De façon plus précise, on constate un effet protecteur contre la violence sexuelle et économique, lorsque la femme possède au moins un diplôme d'études secondaires, tandis que pour le reste des violences, l'effet est plus marqué lorsque cette dernière possède un diplôme d'études postsecondaires. Les raisons qui sous-tendent le rôle protecteur d'un niveau de scolarisation plus élevé des femmes contre la violence semblent être complexes et plusieurs hypothèses peuvent être avancées. Il est réaliste de croire que lorsque la femme atteint un niveau de scolarité assez élevé, cela lui donne la capacité de choisir ou de quitter le cas échéant un partenaire qui à ses yeux n'est pas violent. On peut aussi penser que son niveau de scolarité lui donne plus de possibilités de pouvoir laisser un partenaire violent ou bien le fait d'avoir un niveau de scolarité assez élevé lui permet de choisir un partenaire ayant au moins le même niveau de scolarité, ce qui diminue le risque de violence conjugale (Vyas et Watts, 2009). D'autres explications plausibles seraient qu'une femme ayant un niveau de scolarité élevé est davantage valorisée par son conjoint, ou qu'elle détient un pouvoir de négociation plus fort, ou encore, qu'elle a développé de meilleurs outils de communications pour résoudre les conflits (Vyas et Watts, 2009).

Lorsque nous comparons le niveau de scolarité entre les conjoints, les données montrent, de façon générale, que la différence de leur niveau de scolarité n'est pas associée au risque de la plupart des violences. On pourrait s'attendre que les hommes ayant un niveau de scolarité plus élevé que leur femme soient moins susceptibles de recourir à la violence conjugale, comme c'est le cas pour la violence émotionnelle moins sévère. Or, on observe que le fait que l'homme soit beaucoup plus scolarisé que sa femme est associé au risque de la violence émotionnelle sévère. Ce résultat étonnant s'écarte de conclusions antérieures qui affirment que ce sont les hommes qui ont un niveau d'éducation moins élevé que leur conjointe qui recourent davantage à la violence, notamment pour reprendre leur position de supériorité vis-à-vis leur conjointe et pour maintenir leur domination au sein de la famille (Vyas et Watts, 2009). Ce résultat apparemment paradoxal pourrait s'expliquer par le fait que la plupart des études ont privilégié la recherche qui porte sur les facteurs de risque de la violence physique, il est possible que les hommes plus scolarisés recourent davantage aux agressions non physiques étant donné qu'ils sont plus au courant des lois qui punissent la violence conjugale dans ce pays. En effet, les agressions non physiques sont

beaucoup plus tolérées par les femmes. De plus, il est plus difficile de les identifier comme forme de violence conjugale (autant par les femmes, que par le système judiciaire), car elles ne causent pas de blessures physiques visibles (Outlaw, 2009).

L'état civil des personnes affecte également significativement les risques de violence conjugale. Plus particulièrement, le fait que la femme soit mariée a un effet protecteur sur toutes les formes de violence. Cette variable prend un sens très particulier en contexte mexicain, car le mariage au Mexique occupe encore une place importante et représente un idéal culturel pour les femmes. Un des buts importants de la relation de couple est d'arriver à formaliser l'union légalement à travers le mariage (Oropesa 1997). Pour cette raison, les femmes en couple vivant en union de fait sont davantage stigmatisées et très souvent elles restent socialement isolées, ce qui augmente leur risque de subir de la violence (Avila-Burgos et autres, 2009; Oropesa 1997). À titre d'information, de la population de 15 ans et plus qui cohabitent, 43,9% sont mariés, tandis que 15,6% vivent en union de fait dans ce pays (Inegi, Estadísticas de nupcialidad, 2011).

Contrairement ce à quoi on pourrait s'attendre, le fait que la femme occupe un emploi ne constitue pas un facteur de protection contre la violence conjugale. En effet, ce résultat va à l'encontre des postulats du féminisme libéral qui affirment que lorsque la femme occupe un emploi, cela lui donne accès à des ressources économiques et diminue sa dépendance économique vis-à-vis son conjoint. De plus, ce mécanisme construit une relation de couple plus égalitaire qui renforce le pouvoir de la femme au sein du ménage, ce qui, en principe, devrait diminuer le risque de subir la violence de la part de son partenaire intime (Krishnan et autres, 2012; Frias dans Castro et Casique, 2008; Sokoloff et Dupont, 2005). En effet, pour les féministes, l'accès aux ressources économiques devient un facteur de protection, car il accroît le pouvoir des femmes au sein du ménage, puisqu'elles deviennent plus autonomes, elles participent en tant que paires à la prise de décision et jouissent d'une plus grande liberté personnelle (Casique, 2010). Or, les analyses ont permis de constater deux effets différents entre l'emploi et le risque de violence conjugale. D'un côté, l'emploi des femmes est associé positivement au risque de subir la plupart des violences, peu importe le statut d'emploi du conjoint. D'un autre côté, l'emploi des femmes est associé au risque de violence physique sévère uniquement lorsque le conjoint se retrouve sans emploi. Ces deux effets nécessitent donc des explications différentes. Pour le premier groupe de femmes, la théorie des ressources pourrait expliquer le lien entre l'emploi des femmes et le risque de violence conjugale. En effet, cette théorie suggère que la

violence domestique envers les femmes constitue un moyen utilisé par les hommes pour reprendre le pouvoir perdu dans la sphère économique et sociale (Anderson, 1997). Les femmes qui occupent un emploi deviennent plus indépendantes économiquement de leur conjoint; les hommes ont donc recours à la violence pour rétablir le pouvoir perdu dans la sphère économique. En effet, du moins au Mexique, l'identité des hommes est, encore de nos jours, très liée au rôle de pourvoyeur au sein du ménage. Lorsqu'ils pensent être en train de perdre ce rôle, ils peuvent avoir recours à la violence pour reprendre leur positionnement au sein du ménage (Castro et al., 2008). Par ailleurs, lorsque la femme mexicaine occupe un emploi, cela est lié la plupart du temps aux circonstances économiques qui la forcent à s'insérer au marché du travail, le revenu du conjoint n'étant pas suffisant (Casique, 2010). Donc, au lieu que l'emploi de la femme soit perçu comme élément émancipateur et transformateur des rôles de genre, celui-ci est vu comme une menace pour l'autorité de l'homme.

Pour le deuxième groupe de femmes, le fait d'occuper un emploi est associé au risque de violence uniquement si l'homme est au chômage. La théorie relative des ressources s'adapte bien à cette situation. En effet, cette théorie affirme que ce n'est pas le fait que la femme travaille qui, en soi, produit de la violence domestique, mais que c'est plutôt la différence du statut d'emploi avec son partenaire (Macmillan et Garner, 1999). De la sorte, le statut d'emploi peut affecter l'incidence de la violence envers les femmes, particulièrement lorsque l'homme est au chômage et que la femme occupe un emploi. En effet, les hommes sans emploi se sentent en désavantage par rapport à leur femme et peuvent parfois manifester leur frustration en recourant à la violence, ce qui leur permet de reprendre l'autorité perdue.

Une autre variable positivement associée au risque de subir différentes formes de violence est une longue durée de la relation de couple. Il n'est pas surprenant de constater que les femmes en relation de couple depuis plusieurs années sont plus susceptibles de rapporter davantage d'incidences de violence conjugale que les femmes en couple depuis une courte période, puisque la période d'exposition au risque est plus longue (Bonomi et autres; 2007). Par ailleurs, on peut également supposer qu'il y a un effet d'attrition, c'est-à-dire que les femmes en couple depuis peu de temps sont plus susceptibles de sortir d'une relation violente que les femmes en couple depuis plusieurs années, qui ont plus tendance à tolérer et à justifier la violence, notamment parce qu'elles ont plus de chances d'avoir des enfants et d'être plus dépendantes de leur conjoint (Bo Vatnar et Bjorkly, 2010).

Un degré d'autonomie moyen ou élevé de la femme a un effet protecteur sur la plupart des violences, sauf la violence émotionnelle moins sévère pour laquelle cette variable ne s'avère pas significative. On peut se référer aux postulats féministes pour expliquer pourquoi un plus haut degré d'autonomie ou de liberté personnelle pour réaliser des activités est associé négativement au risque de violence conjugale. L'autonomie des femmes est souvent considérée comme le reflet d'une certaine émancipation, leur permettant d'entretenir une relation plus égalitaire avec leur conjoint. De ce fait, plus la relation de couple est égalitaire, moins il existe de risque de violence conjugale (Sokoloff et Dupont, 2005). Étant donné que la structure d'inégalité de genre est la source principale de la violence conjugale, des changements au niveau familial, institutionnel ainsi que dans les pratiques sociales sont nécessaires pour faire face à cette problématique et pour défier la suprématie masculine (Sokoloff et Dupont, 2005).

Nous avons également trouvé qu'une asymétrie croissante du pouvoir de décision, qu'elle soit en faveur de l'homme (seul le conjoint décide) ou de la femme (seule la femme décide), est associée au risque de presque toutes les formes de violence. Ces résultats ne concordent que partiellement avec les théories des approches féministes. Selon ces dernières, dans les relations de couple où c'est majoritairement l'homme qui prend les décisions, on s'attend à ce qu'il existe davantage de violence conjugale. Inversement, à mesure que la participation de la femme aux prises de décision augmente, cela fait diminuer le risque de violence conjugale (Casique, 2010). Cependant, certaines recherches réalisées au Mexique ont trouvé qu'un plus grand pouvoir de décision de la femme sur certaines dimensions est associé de façon positive au risque de violence (Casique, 2010). Cette situation est conforme à la *théorie du conflit* qui affirme qu'une distribution inégalitaire du pouvoir requiert plus de force pour maintenir le pouvoir (Yllo, 1984). Des chercheurs américains (Straus, 1980; Yllo, 1984) ont trouvé que la violence conjugale augmente lorsque c'est seulement la femme qui prend les décisions dans le couple, et celle-ci augmente encore davantage lorsque c'est seulement l'homme qui domine le pouvoir de décision. Pour eux, il y a moins d'incidence de violence conjugale lorsqu'il existe un partage plus égalitaire du pouvoir de décision au sein du couple.

Enfin, les résultats de cette recherche confirment les postulats de la théorie sur la transmission intergénérationnelle de la violence (Swanger et Petscoky, 2003). En effet, nous avons trouvé que l'historique de violence dans la famille d'origine de la femme et de son conjoint sont les meilleurs prédicteurs de la plupart des violences. Cette approche suggère que les abus et

les agressions qui se produisent au sein de la famille d'origine affectent le comportement des individus de l'enfance jusqu'à l'âge adulte. En conséquence, les enfants grandissent en répétant les schémas de comportements violents, ce qui perpétue le cycle d'abus. Ainsi, les femmes victimes de violence conjugale qui ont été témoins ou victimes de violence pendant leur enfance seront plus susceptibles de percevoir la violence conjugale comme une pratique sociale admissible et acceptable qui fait partie en quelque sorte des normes du couple (Jasinki dans Renzetti, 2005).

La dernière partie de ce chapitre avait pour but d'explorer comment le contexte d'inégalité de genre au Mexique influence le risque des violences. À ce sujet, les théories féministes mettent l'accent sur la structure patriarcale de la société, c'est-à-dire le contexte, comme facteur responsable de la violence envers les femmes. Selon ces théories, le modèle patriarcal établit un ordre de genre qui privilégie la suprématie masculine au détriment des femmes et façonne l'organisation de la vie familiale et sociale (Zimmerman et Watts, 2002). Ainsi, les relations de genre sont asymétriques et la suprématie masculine ne se reflète pas seulement à l'intérieur du ménage, mais dans l'ensemble de la société (Finkler, 1997).

Cette perspective explique que la domination des hommes se renforce historiquement par les normes et les pratiques sociales, la culture, les idéologies, les institutions économiques et politiques, qui rendent légitime le pouvoir des hommes et contribuent à maintenir la subordination des femmes. Selon ces postulats, on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait moins de violence conjugale dans les sociétés (ou municipalités) où la femme jouit d'un statut plus égalitaire, c'est-à-dire que son positionnement en tant que groupe social ressemble plus à celui de l'homme. Cependant, les résultats de notre recherche vont dans le sens inverse des postulats féministes. En effet, nous avons trouvé une association positive entre l'ISDH et les violences. En d'autres mots, nous constatons que plus l'ISDH d'une municipalité est élevé, plus il y a de femmes qui subissent les formes de violence, à l'exception de la violence physique sévère pour laquelle l'ISDH ne s'avère pas significatif. Ainsi, le pourcentage des violences est plus élevé dans les municipalités où il existe moins d'inégalités entre les hommes et les femmes pour ce qui est du niveau d'éducation, de santé et de revenu, suivies par les municipalités ayant un niveau d'égalité homme-femme moyen. Ceci est davantage prévalent lorsque nous tenons compte des facteurs de risque des femmes et du niveau sexospécifique du développement humain de la municipalité où elles habitent.

Au lieu de rejeter les postulats féministes, nous croyons nécessaire de considérer la complexité inhérente de la relation entre le patriarcat (le contexte) et la violence conjugale au Mexique. En effet, le pays a connu de profondes transformations au niveau économique depuis les 30 dernières années. Ces transformations ont fait en sorte que la situation de la femme s'est inexorablement modifiée (Lara-Flores, 2003). Par exemple, celles-ci sont plus scolarisées qu'auparavant, leur espérance de vie s'est accrue et elles participent davantage au marché du travail. Ces changements ont aussi eu des répercussions sur la diminution du taux de fécondité, sur l'espacement des naissances et sur l'augmentation de la moyenne d'âge de la femme pour s'établir en couple (Lara-Flores, 2003). Toutefois, ces améliorations à la situation de la femme dans ces trois grandes dimensions n'ont pas produit de modifications substantielles dans les attitudes et les valeurs traditionnelles, encore très patriarcales, qui continuent à privilégier la suprématie des hommes (Casique, 2004). À ce propos Castro explique que :

...the economic transformation that countries such as Mexico have undergone in the past decade has rendered the conventional family model far less viable. Traditionally, men were considered the sole provider, whereas women were expected to be homemakers. Economic adjustments, as well as an improved educational attainment, have pushed women to actively participate in the labor market. These changes are being imposed on social actors, leaving men in particular with the feeling that they have fewer choices and are being forced to change...These changes might be fostering many men's perception of having lost control over their own circumstances, thus resulting in intimate private violence. (Castro et autres; 2008, p. 671).

Cette nouvelle situation socioéconomique des femmes crée des tensions entre les normes sociales et les rapports de pouvoir au sein du ménage, ce qui peut mener les hommes à avoir recours à la violence pour préserver le contrôle (Casique, 2010) : «*The structural impact seems to be greatest for those couple whose interpersonal pattern is less consistent with the context... this violence results, in part, from husbands being threatened by the loss of traditional symbols of masculinity...*»(Yllö, 1984, p318). Pour que les femmes puissent bénéficier pleinement des retombées liés à leur émancipation économique, scolaire et d'espérance de vie, les comportements des hommes doivent témoigner d'une réelle acceptation de cette nouvelle situation.

Par ailleurs, des recherches menées au niveau international, principalement dans les pays en voie de développement, semblent confirmer les résultats de notre étude. Ainsi, au lieu de trouver moins d'incidence de violence conjugale dans des contextes où le statut de la femme est en amélioration, ces recherches notent qu'il en existe davantage. Ceci est plus évident dans des

sociétés où il y a eu des changements rapides et importants en faveur de la femme au niveau socio-économique, politique et légal. À titre d'exemple, Pallito et O'Campo (2004, p. 2207) affirment : *«Researchers have repeatedly found that societies undergoing change in gender norms often exhibit higher rates of abuse, and that more traditional societies may actually have lower rates of abuse than those in which women have higher status»*.

En ce qui concerne l'effet de l'ethnicité du couple sur la violence conjugale, bien qu'il ne s'avère pas être très significatif sur la plupart des formes de violence, nous constatons que les femmes autochtones rapportent moins d'incidences de violence émotionnelle (sévère ou moins sévère) que les femmes non autochtones, tandis que les femmes appartenant à un couple mixte sont celles qui sont les plus susceptibles de subir la plupart des violences. De plus, les analyses multiniveaux montrent que cette tendance s'accroît lorsque les facteurs de risque des violences sont pris en compte. Toutefois, nous devons interpréter ces résultats avec prudence.

D'abord, nous observons une différence importante entre les résultats de recherches réalisées au Canada et aux États-Unis et ceux provenant de recherches réalisées au Mexique. Ces premières montrent en effet que les femmes autochtones dans ces pays ont des incidences de violence conjugale plus élevées que les femmes appartenant au groupe majoritaire (Brownridge 2008 et 2003), tandis que les résultats issus de données mexicaines montrent que les femmes autochtones ont en général des taux des violences moins élevés que les femmes métisses (groupe majoritaire) (Castro et Casique, 2008, Frias-Martinez, 2008).

Nonobstant la rareté des études et des statistiques portant sur la violence conjugale faite aux femmes autochtones au Mexique, deux hypothèses peuvent être évoquées pour expliquer ces disparités. Une première renvoie aux études anthropologiques, notamment celles ayant recours aux approches du relativisme culturel, qui soutiennent que les cultures autochtones au Mexique sont plutôt harmonieuses et complémentaires, ce qui expliquerait pourquoi il existe moins de violence conjugale (Mejia Flores, 2003). Toutefois, on reproche à ces recherches d'entretenir une vision quelque peu idéalisée des cultures autochtones, selon laquelle les hommes et les femmes offrent des contributions différentes et complémentaires au sein du ménage, et qui feraient diminuer les conflits. Une deuxième explication, largement répandue, a trait à la mesure de la violence. Plusieurs études soulignent que la violence conjugale dans les communautés autochtones mexicaines est encore souvent considérée comme une affaire de la vie privée et qu'on a tendance à la « naturaliser » et à la justifier (Mejia Flores, 2003). Il serait donc plus

difficile pour les femmes autochtones de reconnaître qu'elles subissent de la violence domestique, c'est pourquoi celle-ci reste sous-estimée par les statistiques (Gonzalez-Montes et Valdes-Santiago, 2008).

Par ailleurs, les grandes enquêtes qui ont été réalisées pour mesurer la violence conjugale dans ce pays n'arrivent pas à capter la spécificité socioculturelle des communautés autochtones (Gonzalez-Montes et Valdes-Santiago, 2008; Mejia Flores, 2003). Ce que nous avons constaté dans cette recherche c'est que malgré que la violence faite aux femmes constitue une problématique commune aux femmes mexicaines, il demeure qu'elle est fortement liée au contexte historique et à la réalité spécifique vécue par les femmes métisses¹ et les femmes autochtones. À cet égard, nous avons besoin d'outils de recherche plus appropriés qui permettent de mesurer la violence faite aux femmes autochtones, qui diffère de celle vécue par les femmes métisses. À titre d'exemple, nous constatons que le lien entre l'autonomie, le pouvoir de décision et la violence conjugale doit être compris en tenant compte du contexte social des femmes autochtones et de leurs pratiques culturelles. Les femmes autochtones ont une conception distincte de l'autonomie, incompatible avec les droits individuels et universalistes occidentaux. De ce fait, l'autonomie d'une femme autochtone ne peut se détacher de sa vie collective et de sa communauté (Blackwell, dans Gutierrez-Chong, 2007). Diverses recherches faites au Mexique ont déjà mis en évidence que dans les contextes ruraux et autochtones, les rapports de couple font partie des relations plus larges. Par exemple, dans la relation de couple, on constate souvent une intervention des parents, des beaux-parents ou d'autres membres de la famille, ce qui fait en sorte que la vie en couple se développe à l'intérieur d'un réseau plus complexe que pour celui des couples non autochtones. *«Les rapports sociaux dans les communautés autochtones se caractérisent pour être des réseaux sociaux plus complexes de réciprocité et d'échanges intra et interfamiliaux dans lesquels les parents ont une forte autorité sur les enfants»* (Gonzalez-Montes et Valdés-Santiago, 2008, p. 440). Il en découle que plusieurs questions relatives à l'autonomie individuelle et au pouvoir de décision des femmes qui se trouvent dans les enquêtes générales sur la violence faite aux femmes au Mexique ne captent pas bien la réalité des femmes autochtones (Gonzalez-Montes et Valdés-Santiago, 2008). Il est donc nécessaire d'adapter les questions portant sur les rapports de couple au contexte rural et autochtone de ces femmes.

¹ Femmes appartenant au groupe majoritaire, dont la principale différence, en comparaison aux femmes autochtones, c'est le fait de parler l'espagnol et non une langue autochtone.

Un autre élément très intéressant que suggèrent les résultats est que les femmes appartenant à un couple mixte ont des incidences plus élevées de violence de la part de leur partenaire intime. Il n'existe pas d'explication évidente au fait que les couples de mixité ethnique rapportent davantage d'incidences de violence. Cependant, une hypothèse plausible serait qu'il persiste un rapport social inégalitaire dans les couples mixtes, où la frontière ethnique perdure entre eux. Cette distance culturelle (entre métisses et autochtones) fait en sorte que les femmes appartenant à un couple mixte sont plus à risque de subir de la violence de la part de leur partenaire intime (Puzenat, 2008; Castro et Casique, 2008).

Finalement, notre recherche a mis en évidence que les femmes autochtones sont plus susceptibles de subir de la violence physique sévère de la part de leur partenaire intime. Cela peut s'expliquer par le fait que dans une grande majorité des communautés autochtones il y a présence d'un «modèle correctif» qui structure les rapports de genre et les rapports familiaux (Riquer-Fernandez, 2009 et Gonzalez Montes, 2009). Selon ce modèle, les hommes, que ce soit les pères ou les conjoints, ont le droit de « discipliner » leurs filles et leurs femmes, lorsque celles-ci ne remplissent pas leurs obligations à l'intérieur du ménage. C'est pourquoi l'usage de la violence physique envers les femmes autochtones est plus légitimé socialement que dans les zones urbaines (Riquer-Fernandez, 2009).

Conclusion

En nous inscrivant dans la perspective du féminisme intersectionnel et en mobilisant des méthodes mixtes nous avons cherché à mieux comprendre la violence domestique envers les femmes au Mexique à la fois à travers une analyse du discours des féministes mexicaines et une analyse statistique multidimensionnelle de données d'enquête identifiant les facteurs institutionnels, économiques et socioculturels associés au risque de vivre de la violence domestique. Notre thèse se démarque des réflexions féministes traditionnelles faites au Mexique puisque nous avons pris en compte les rapports de genre en lien avec d'autres systèmes d'oppression et de subordination fondés notamment sur les rapports de classe et sur l'ethnicité. De plus, l'originalité de la recherche réside dans le recours à la fois à des méthodes d'analyse quantitative et qualitative pour aborder plusieurs facettes de la problématique de la violence domestique. Nous avons également tenté de conceptualiser la violence faite aux femmes comme un phénomène en lien avec le patriarcat, sans réduire ce dernier à quelques indicateurs sociodémographiques et comportementaux mesurés au niveau individuel, mais en tenant plutôt compte du contexte d'inégalité de genre au niveau régional.

D'abord, nous avons dressé un portrait de femmes impliquées dans les différentes branches du mouvement des femmes au Mexique (féminisme hégémonique, féminisme populaire et féminisme autochtone) afin d'explorer et de contraster leur expérience, mais aussi leur discours sur la violence domestique. Cette analyse comparée des discours féministes sur la violence, les facteurs qui lui sont associés et la manière de la combattre, visait à déterminer dans quelle mesure l'engagement de ces femmes s'insérait dans la logique de l'entrecroisement entre des systèmes de domination tels que le racisme, le sexisme et la domination selon la classe sociale. Les résultats ont révélé dans le discours de plusieurs d'entre elles, une articulation entre la lutte contre le sexisme et les autres sources de discrimination, comme la classe sociale ou le groupe ethnique, ainsi que les fractures existantes à l'intérieur du mouvement féministe au Mexique (antagonisme entre l'institutionnalisation et l'autonomie du mouvement féministe). À ce propos, les entretiens ont révélé qu'il y a, depuis quelques années, un débat au sein du mouvement féministe à Veracruz. Ainsi, confirmant des travaux antérieurs au Mexique et ailleurs en Amérique Latine (Alvarez, 1999; 2007; Molyneaux, 2003), nous avons constaté que les organisations féministes dans cet État se différencient selon leur niveau d'autonomie et des rapports qu'elles entretiennent avec l'État et les institutions financières. En effet, nous avons trouvé des organisations

indépendantes dans lesquelles les féministes définissent les objectifs ainsi que les actions à suivre et choisissent la façon de s'organiser et de fonctionner. Ces féministes ne sont assujetties à aucune autorité institutionnelle supérieure, ni soumises à des agences gouvernementales ou internationales. À leurs yeux, ce type d'organisme plus autonome est souvent perçu comme celui qui représente le mieux les intérêts féministes et comme le plus légitime pour défendre les intérêts de genre. À l'opposé, nos entretiens ont révélé que d'autres féministes cherchent à établir des alliances avec l'État lorsqu'elles trouvent que leurs intérêts coïncident, tout en voulant garder le contrôle de leur propre organisation et agenda. Il s'agit d'organisations féministes de nature associative que certains auteurs nomment institutionnelles (Bedregal 2009 et Lamas, 2006). Et un troisième groupe de féministes est formé de celles qui travaillent à l'intérieur de l'appareil étatique, dénommées les « féministes de l'intérieur » (insider feminists) aux États-Unis (Banaszak 2010) ou « fémocrates » dans le monde francophone (Falquet, 2007). Nous avons constaté grâce aux entretiens réalisés, comme dans d'autres contextes, que ces dernières sont confrontées à des problèmes de légitimité tant auprès du mouvement féministe, qu'auprès de l'appareil étatique (Miller et Razavi, 1998 ; Sow 2010). En effet, les féministes de «dehors» ou les «autonomes» reprochent aux féministes des ONG qui travaillent en collaboration avec l'État d'avoir évacué leur côté critique et contestataire. De plus, on leur reproche de mettre en danger le mouvement féministe, qui semble de plus en plus être coopté par l'appareil étatique. Par ailleurs, la plupart des fémocrates que nous avons interviewées se plaignent des difficultés auxquelles elles se sont butées pour faire avancer la cause des femmes à l'intérieur même de leurs propres parties politiques. Elles déplorent que les enjeux de genre ne sont pas considérés une priorité par les décideurs politiques. En effet, elles ont été confrontées à plusieurs reprises à l'indifférence ou à la résistance des élus à l'intérieur de leur parti respectif.

Par ailleurs, l'analyse des entretiens a montré que l'engagement des féministes envers la cause des femmes est en accord avec les «idéaux types» des trois branches du féminisme mexicain. Ainsi, les féministes qui appartiennent à la branche hégémonique se mobilisent davantage pour les droits reproductifs et pour la lutte contre la violence de genre. Les femmes du mouvement populaire s'intéressent à l'amélioration des conditions de vie et de la survie des femmes pauvres et à l'obtention de services publics adéquats. Tandis que les femmes autochtones se mobilisent pour la promotion et la défense des droits des autochtones. Néanmoins, certaines féministes, qui appartiennent surtout à la branche hégémonique et populaire, semblent de plus en

plus sensibles à l'entrecroisement des systèmes d'oppression. Qui plus est, leur discours sur la violence envers les femmes est également conforme à celui que tiennent habituellement les féministes appartenant à l'une ou l'autre des trois branches du féminisme mexicain. Ainsi, nous constatons que les féministes hégémoniques mettent surtout l'accent sur la structure patriarcale de la société mexicaine et sur les inégalités de genre lorsqu'il s'agit de trouver des causes à la violence faite aux femmes. Pour les féministes du secteur populaire, en revanche, la violence faite aux femmes s'explique autant par les inégalités de genre, que par les effets du système économique capitaliste (discours ancré dans une perspective marxiste). Le discours des femmes autochtones semble, quant à lui, tenir davantage compte de l'articulation des rapports de genre, des rapports ethniques, ainsi que des rapports socio-économiques, soit une vision plus en accord avec l'approche intersectionnelle. En effet, les femmes autochtones se considèrent positionnées à l'intersection de plusieurs rapports de domination qui découlent des inégalités de genre, du racisme et de l'exclusion de classe, ce qui fait qu'elles sont plus désavantagées que les femmes métisses de la classe moyenne.

En ce qui concerne leurs opinions sur l'efficacité des lois mises en place pour éradiquer la violence de genre, nous constatons dernièrement une évolution vers une perception plus positive de leur part. La Loi d'accès des femmes à une vie sans violence en particulier a été présentée comme une avancée importante par les féministes interviewées. Cela s'explique sans doute en partie par le fait qu'elles se sont personnellement impliquées dans le processus d'élaboration, de promotion et de diffusion de cette loi (processus *bottom-up*). En fait, l'adoption de cette loi est principalement le résultat des efforts des féministes engagées, qui l'ont mise sur la table de discussion du Congrès local. C'est d'ailleurs grâce à leur persévérance et aux différents moyens de pression (mobilisations, diffusion dans les médias, etc.), qu'elles ont réussi à la faire approuver. Toutefois, l'analyse du contenu des entretiens suggère qu'elles ont une opinion plus mitigée des différents services gouvernementaux destinés aux femmes victimes de violence (du système judiciaire et du DIF, entre autres), qu'elles trouvent inefficaces et peu susceptibles de contribuer à éliminer la violence.

Malgré leurs divergences idéologiques, organisationnelles et dans leurs sources de financement, les groupes de féministes de l'État de Veracruz ont connu des réussites collectives retentissantes qui méritent d'être mentionnées. En effet, les féministes autonomes, les institutionnelles et les fémocrates, en établissant des alliances stratégiques et en profitant de

collaborations mutuelles, ont réussi à créer l'Institut Veracruzano des Femmes, à faire approuver la Loi d'accès des femmes à une vie sans violence, le règlement de la Loi et les réformes au Code pénal. De plus, elles ont été en mesure d'arrêter la réforme constitutionnelle qui avait comme but de protéger la vie après la conception.

Avec les analyses quantitatives effectuées à partir des données de l'Enquête nationale portant sur la dynamique des relations dans les ménages (2006), nous avons tenté de réconcilier les deux grandes perspectives théoriques qui expliquent la violence conjugale, soit les approches de la violence familiale (qui s'attardent sur des facteurs au niveau microsocial) et les approches féministes (qui mettent l'accent sur la structure patriarcale, c'est-à-dire le contexte plus large des inégalités de genre). L'analyse multi niveau qui considère les caractéristiques sociodémographiques des répondantes, les caractéristiques de la relation, l'appartenance ethnique, les rapports de pouvoir au sein du couple, l'historique de violence dans la famille d'origine de la femme et de son conjoint (niveau 1) ainsi que les caractéristiques contextuelles du niveau d'inégalité de genre au sein des municipalités mexicaines (niveau 2) a relevé plusieurs résultats importants qui méritent d'être soulignés. Premièrement, nous avons montré que les différences de prévalence des violences entre les municipalités mexicaines s'expliquent en grande partie par leur composition sociale, c'est-à-dire par les caractéristiques des femmes et de leur couple (niveau micro), plutôt que par des différences entre le niveau des inégalités de genre dans les municipalités mexicaines (mesurées par l'ISDH). En effet, certaines caractéristiques sociodémographiques des femmes et certaines caractéristiques du couple sont positivement associées à l'incidence de la plupart des violences. Il s'agit notamment des facteurs comme l'âge, le niveau de scolarité complétée, la situation matrimoniale et le statut d'emploi. Plus spécifiquement, on constate une prévalence significativement accrue des violences parmi les femmes plus jeunes (moins de 25 ans) et celles ayant une scolarité de niveau élémentaire ou inférieure. Pour ce qui est des caractéristiques du couple, une femme coure significativement plus de risque de subir de la violence lorsque qu'elle vit en union de fait, qu'elle est âgée de cinq ans ou plus que son conjoint (pour la violence émotionnelle sévère, l'économique et la physique moins sévère), et que ce dernier a une scolarité de cinq ans ou plus qu'elle (pour la violence émotionnelle sévère). De plus, le fait que la femme travaille, peu importe le statut d'emploi de son conjoint, semble augmenter le risque de toutes les formes de violence, à l'exception de la violence physique sévère. Le fait que la femme travaille affecte significativement le risque de

violence physique sévère, mais uniquement lorsque son conjoint est au chômage. La durée de la relation est également significativement associée au risque de violence. Les femmes vivant en couple depuis au moins trois ans et plus ont des risques significativement plus élevés de vivre toutes les formes de violence que celles qui habitent avec leur conjoint depuis moins longtemps (deux ans et moins).

L'analyse a révélé que les rapports de pouvoir au sein du couple s'avèrent aussi des facteurs significativement associés à l'incidence de toutes les formes de violences. C'est le cas des femmes en couple ayant peu d'autonomie pour réaliser des activités, surtout lorsque nous les comparons à celles ayant un degré d'autonomie moyen ou élevé. En ce qui trait à la dynamique du pouvoir de décision, le fait que ce soit seulement l'homme ou seulement la femme qui prenne les décisions constitue un facteur aggravant pour la plupart des violences (sauf pour les violence physiques sévère et moins sévère). Enfin, presque tous les indicateurs associés à l'historique de violence chez l'homme et la femme ressortent comme des facteurs significatifs et positivement corrélés aux violences domestiques.

En ce qui concerne les facteurs au niveau mesosocial, nous avons trouvé que les femmes appartenant à un couple mixte sont plus susceptibles de subir de la violence émotionnelle sévère et moins sévère que les femmes appartenant à un couple non autochtone (différence statistiquement significative). Par contre, les femmes autochtones sont moins à risque de subir de la violence émotionnelle moins sévère que les femmes appartenant à un couple non autochtone (différence statistiquement significative). Bref, les résultats de notre recherche montrent que les femmes autochtones ont en général des taux des violences moins élevés que les femmes métisses (groupe majoritaire). De plus, les analyses multiniveaux montrent que cette tendance s'accroît lorsque les facteurs de risque des violences sont pris en compte. Toutefois, nous devons interpréter ces résultats avec prudence. Nous avons mentionné que les grandes enquêtes qui ont été réalisées pour mesurer la violence conjugale dans ce pays n'arrivent pas à capter la spécificité socioculturelle des communautés autochtones (Gonzalez-Montes et Valdes-Santiago, 2008; Mejia Flores, 2003). Plusieurs études soulignent que la violence conjugale dans les communautés autochtones mexicaines est encore souvent considérée comme une affaire de la vie privée et qu'on a tendance à la « naturaliser » et à la justifier (Mejia Flores, 2003). En fait, la plupart des violences exercées contre les femmes est justifiée par un « modèle correctif » qui structure les rapports de genre et les rapports familiaux. Selon ce modèle, les hommes ont le droit de

« discipliner » leurs femmes lorsque celles-ci ne remplissent pas leurs obligations à l'intérieur du ménage (Gonzalez-Montes, 2009). Il serait donc plus difficile pour les femmes autochtones de reconnaître qu'elles subissent de la violence domestique, c'est pourquoi celle-ci reste sous-estimée par les statistiques (Gonzalez-Montes et Valdes-Santiago, 2008). En fait, bien que la violence faite aux femmes constitue une problématique commune aux femmes mexicaines, il demeure qu'elle est fortement liée au contexte historique et à la réalité spécifique vécue par les femmes métisses¹ et les femmes autochtones. Ces dernières sont soumises à la discrimination provenant autant de l'intérieur de leur communauté (discrimination de genre) que celle qui provient de la société majoritaire (discrimination de genre, ethnique et de classe). À cet égard, nous avons besoin d'outils de cueillette et d'analyse de données plus appropriés qui permettent de mesurer la violence faite aux femmes autochtones, qui diffère de celle vécue par les femmes métisses et qui reflètent la triple discrimination dont elles font l'objet. Par exemple, des questions précises sont nécessaires pour mieux capter leur situation dans leur communauté notamment en ce qui concerne les rapports familiaux et de couple, leurs stratégies de lutte pour améliorer leur condition de vie, ainsi que les obstacles qu'elles doivent affronter lorsqu'elles décident de recourir aux autorités locales ou juridiques pour dénoncer cette problématique.

Finalement, en ce qui a trait à la relation entre le contexte d'inégalité de genre et la violence conjugale, les analyses montrent que plus l'ISDH d'une municipalité est élevée, plus les femmes subissent des violences, à l'exception de la violence physique sévère pour laquelle l'ISDH ne s'avère pas significatif. Ce résultat inattendu mérite de s'y attarder, d'autant plus qu'il semble contredire les postulats féministes qui suggèrent que plus le statut et la condition sociale de la femme s'améliorent, plus l'incidence de violence conjugale diminue. Toutefois, plutôt que de rejeter leurs postulats, nous croyons nécessaire d'insister sur la complexité de la relation entre le patriarcat (le contexte) et la violence conjugale au Mexique. En effet, le pays a connu de profondes transformations au niveau économique depuis les 30 dernières années. Ces transformations ont fait en sorte que la situation de la femme s'est inexorablement modifiée (Lara-Flores, 2003). Celles-ci sont plus scolarisées qu'auparavant, leur espérance de vie s'est accrue et elles participent davantage au marché du travail. Ces changements ont aussi eu des répercussions sur la diminution du taux de fécondité, sur l'espacement des naissances et sur

¹ Femmes appartenant au groupe majoritaire, dont la principale différence, en comparaison aux femmes autochtones, c'est le fait de parler l'espagnol et non une langue autochtone.

l'augmentation de la moyenne d'âge de la femme pour s'établir en couple (Lara-Flores, 2003). Toutefois, ces améliorations à la situation de la femme à l'intérieur de ces trois grandes dimensions (santé, éducation et insertion sur le marché du travail) n'ont pas produit de modifications substantielles dans les attitudes et les valeurs traditionnelles, encore très patriarcales, qui continuent à privilégier la suprématie des hommes (Casique, 2004). Cette nouvelle situation socioéconomique des femmes bouleverse les rapports traditionnels de pouvoir au sein du ménage, ce qui peut mener les hommes à avoir recours à la violence pour préserver le contrôle (Casique, 2010). En effet, dans ce pays la domination des hommes sur les femmes s'inscrit dans les normes et pratiques sociales et culturelles, les idéologies, les institutions économiques et politiques qui légitiment le pouvoir des hommes, contribuent à perpétuer la subordination des femmes et à tolérer la violence envers les femmes.

Les résultats de la présente étude ont également fait émerger plusieurs pistes de recherche qui mériteraient d'être investiguées. Tout d'abord, les entrevues réalisées auprès de féministes dans l'État de Veracruz ont bien reflété la façon dont les féministes appartenant aux différentes branches du mouvement se sont organisées pour faire avancer la cause des femmes (par la création de l'Institut Veracruzano des Femmes ainsi que par la création et l'adoption de plusieurs lois en faveur des femmes). Cependant, force est de constater que pour d'autres États mexicains, le mouvement féministe n'est pas aussi présent et qu'il serait intéressant d'analyser comment les *lois portant sur l'accès des femmes à une vie sans violence* ont été adoptées et quels acteurs sociaux ont participé à leur élaboration (par exemple, était-ce un processus *bottom-up* ou *top-down*?). En d'autres mots, cette recherche a permis de montrer comment les féministes se sont organisées pour influencer les politiques publiques, amenant l'État de Veracruz à implémenter la Loi contre les violences. De futures recherches pourraient cibler d'autres États et explorer comment les Lois portant sur l'accès des femmes à une vie sans violence ont émergé et dans quel contexte. Cela permettra d'élargir notre compréhension du fonctionnement et de la vision d'organisations féministes à travers le pays et d'élucider le rôle que jouent les féministes pour faire avancer les causes des femmes y compris l'adoption de lois contre la violence dans d'autres États.

De plus, en ce qui touche l'implication des femmes autochtones dans l'espace public et la remise en question de certaines pratiques culturelles dans leurs communautés, il serait intéressant d'interviewer des femmes autochtones organisées au sein d'organisations locales. Cela donnerait

une vision plus approfondie de la façon dont les rapports de genre se structurent au sein de leur communauté et permettrait de mieux voir comment elles essaient de transformer les systèmes normatifs lorsque ces derniers ne respectent pas les droits des femmes. Pour cette recherche, nous n'avons interviewé que trois femmes autochtones qui représentent des organismes au niveau étatique, une représentation trop faible par rapport au reste du groupe des femmes appartenant aux autres branches du féminisme mexicain. De plus, les femmes autochtones sont plus susceptibles de s'organiser et de se mobiliser dans leurs communautés, qui pour la plupart se trouvent dans des zones rurales. En conséquence, de futures recherches pourraient cibler des femmes autochtones attachées à des organismes locaux pour voir comment émerge la problématique de la violence de genre dans leurs communautés. Cela donnera une vision peut être différente de ce que nous avons trouvé dans les zones urbaines et dans de grandes villes. En effet, pour mieux comprendre le mouvement des femmes autochtones au Mexique, il faut tenir compte de la dynamique locale à l'intérieur de leurs communautés. De cette façon on pourrait mieux situer les demandes de genre dans leur contexte socioculturel et économique. Par la même occasion, on pourrait démystifier les demandes des femmes autochtones et leurs stratégies de lutte.

En ce qui concerne les analyses quantitatives, plusieurs aspects n'ont pas pu être explorés, faute de données, et mériteraient de l'être. D'abord, bien que l'enquête ENDIREH (2006) comprend trois questionnaires différents selon l'état civil des répondantes (femmes mariées ou en union de fait; femmes séparées, divorcées ou veuves; et femmes célibataires) et recueille de l'information sur les actes de violence subis dans différents contextes, seul le questionnaire destiné aux femmes en couple au moment de l'entrevue comporte des questions sur les caractéristiques sociodémographiques du partenaire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons réalisé les analyses que sur cet échantillon de femmes. Toutefois, les femmes divorcées, séparées ou veuves seraient tout aussi susceptibles, sinon davantage, de rapporter des incidences de violence conjugale que les femmes ayant un partenaire au moment de l'entrevue. C'est pourquoi il est important pour les futures recherches quantitatives réalisées sur ce sujet au Mexique d'inclure cette population, mais en tenant compte des caractéristiques sociodémographiques de leur dernier conjoint et de leur dernier couple.

Un second élément à souligner concerne les femmes autochtones. Il existe encore plusieurs limites pour cibler cette population, ne serait-ce du fait que le seul critère établi pour

identifier la population autochtone est la langue parlée. Il est déplorable que les grandes enquêtes au Mexique ne considèrent pas d'autres moyens d'identification comme l'auto-identification, l'identification par les pairs, ou même l'inclusion d'un autre critère pour les classer comme appartenant à un groupe autochtone. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà mentionné, pour être en mesure de mieux cerner la problématique de la violence domestique au sein des communautés autochtones, il faudrait adapter les questions pour que celles-ci soient mieux comprises et reflètent davantage les réalités du terrain, notamment en ce qui a trait aux critères d'autonomie. De cette façon, on pourrait réaliser des analyses comparatives plus sophistiquées entre les femmes autochtones et les femmes appartenant au groupe majoritaire.

Finalement, une autre limite inhérente à nos analyses renvoie au nombre restreint de variables utilisées pour refléter les inégalités de genre dans les municipalités mexicaines. D'autres recherches sur le plan international, notamment aux États-Unis, ont élaboré des indicateurs qui mesurent le statut de la femme dans plusieurs domaines, comme la proportion de femmes et d'hommes dans des postes clés au sein des entreprises et au gouvernement, le pourcentage de femmes dans des postes politiques, l'existence de lois en faveur des femmes dans les états, etc. Par ailleurs, il n'est pas possible de réaliser des analyses multiniveaux au niveau des États au Mexique étant donné le nombre restreint d'états (32). De plus, il n'existe presque pas de données désagrégées au niveau municipal, ce qui rend impossible des analyses à ce niveau.

Outre leur contribution à la connaissance des facteurs affectant la violence domestique au Mexique et le fait qu'ils suggèrent des pistes de réflexion pour les recherches futures, les résultats de la présente recherche ont d'importantes implications pour les programmes et les politiques en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Les féministes interviewées envisagent en effet plusieurs solutions pour faire face à cette problématique, qui mériteraient d'être considérées. Par exemple, elles mentionnent qu'il serait opportun de miser sur une plus grande sensibilisation et une meilleure formation des fonctionnaires concernant les problématiques de genre avec une perspective féministe, de prévoir des mécanismes d'évaluation des fonctionnaires afin de s'assurer qu'ils respectent les droits des femmes. Elles trouvent également qu'il serait nécessaire de continuer d'harmoniser les lois étatiques et les codes pénaux avec la législation nationale, notamment avec la *Loi sur l'accès des femmes à une vie sans violence*, la *Loi générale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, ainsi que la *Loi général pour prévenir et éradiquer la discrimination*.

De plus, des féministes suggèrent, notamment celles qui travaillent à l'intérieur de l'appareil étatique, qu'il serait avantageux de s'assurer d'une meilleure continuité dans les programmes publics de lutte contre la violence envers les femmes. En effet, les féministes interviewées constatent qu'après chaque élection politique, une grande partie des fonctionnaires et agents des services publics sont soit démis, soit réassignés dans d'autres fonctions. Cela fait en sorte qu'il faut réassigner de nouvelles ressources matérielles et humaines pour former et sensibiliser les nouveaux fonctionnaires à cette problématique.

D'autres recommandations qui semblent faire l'unanimité auprès des féministes interviewées sont de favoriser une meilleure coordination entre les différentes institutions qui abordent cette problématique, d'éviter, dans la mesure du possible, d'établir des accords à l'amiable avec les agresseurs, d'octroyer davantage de ressources aux ministères et institutions gouvernementales qui abordent cette problématique, d'appliquer réellement les lois adoptées pour prévenir, sanctionner et éradiquer la violence faite aux femmes, d'impliquer davantage les médias pour diffuser de l'information sur la violence, notamment sur les droits des femmes à vivre une vie sans violence. Qui plus est, les féministes, principalement celles de la branche hégémonique, considèrent que l'État doit accorder la priorité à la défense et à la protection des droits des femmes, et d'abandonner sa vision paternaliste de préservation de la famille. Pour ces féministes c'est à l'État que revient la responsabilité de garantir que les femmes jouissent d'une vie libre de violence à travers des actions qui préviennent et sanctionnent toute forme de violence ainsi que de fournir de l'assistance aux femmes victimes de violence.

Sur les plans non politiques, les féministes du mouvement populaires et les femmes autochtones notamment suggèrent une autorégulation de la part des médias, qui doivent éviter de diffuser des émissions qui renforcent les stéréotypes de genre qui reproduisent et rendent légitime la violence contre les femmes. De plus, elles considèrent qu'il est impératif d'ouvrir, à court terme, davantage de maisons d'hébergement gérées par la société civile, de fournir et d'adapter des services aux réalités particulières des femmes qui subissent d'autres formes d'oppression que les inégalités de genre et d'informer les femmes et les hommes des droits des femmes et des lois qui les protègent.

À moyen et long terme, la plupart des féministes interviewées, appartenant aux trois branches du féminisme mexicain suggèrent qu'il faut reconstruire la vision de masculinité à travers un changement culturel afin de modifier les modèles sexistes, discriminatoires et violents

contre les femmes. En effet, il s'agit, selon elles, de transformer dans un premier temps, les mentalités et les pratiques sociales qui renforcent la place subordonnée des femmes. Ceci sera possible d'après elles, en s'appuyant sur les médias, en changeant les plans et les programmes éducatifs afin de promouvoir l'équité de genre, les droits des femmes et la revalorisation de l'identité des femmes au Mexique.

Bibliographie

Adjamagbo, Agnes et Anne E. Calvès, (2012), «L'émancipation féminine sous contrainte», *Autrepart*, (61), p. 3-21.

Agoff, Carolina ; Ari Rajsbum et Cristina Herrera. (2006), « Perspectives de las Mujeres maltratadas sobre la violencia de pareja en México », *Salud Pública de México*, 48, p 307-314.

Aguirre-Pérez, Irma et Instituto Veracruzano de las Mujeres et Comisión para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas. (2009), *Diagnóstico sobre la situación de las mujeres con enfoque de género en la Sierra de Zongolica y Santa Martha del Estado de Veracruz*. Instituto Veracruzano de las Mujeres et Comisión para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas. Xalapa, Gobierno del Estado de Veracruz, 141 p.

Almeida, Elsa. (2009), «Ejidatarias, posesionarias, avecindadas. Mujeres frente a sus derechos de propiedad en tierras ejidales de México», *Estudios Agrarios*, Mexico, D.F., International Land Coalition et Centro de Estudios Mexicanos y Centroamericanos, p. 1-57. Disponible en ligne au <http://americalatina.landcoalition.org/sites/default/files/ILC_CEMCA_Ejidatarias%20posesionarias%20avecindadas.pdf>, consulté le 14 octobre 2013.

Almeida, Rhea V. et Judith Lockard. (2005), «The Cultural Context Model: A New Paradigm for Accountability Empowerment, and the Development of Critical Consciousness against Domestic Violence» dans Sokoloff, Natalie J. (dir) *Domestic Violence at the Margins. Readings on Race, Class, Gender, and Culture*, New Brunswick, Rutgers University Press, p. 301-320.

Almeida, Rhea V. et Tracy Durkin. (1999), «The Cultural Context Model: Therapy for Couples with Domestic Violence», *Journal of Marital and Family Therapy* 25(3), p. 313-324.

Alvarado-Zaldivar, Salvador et al. (1998), « Prevalencia de violencia doméstica en la ciudad de Durango », *Salud Publica de México*, 40(6), p. 481-486.

Alvarez, Sonia E. (2009), «Beyond NGO-ization? Reflections from Latin America», *Développement*, 52(2), p. 175-184.

Alvarez, Sonia E. (1999), «Advocating feminism: The Latin American Feminism NGO Boom», *International Feminist Journal of Politics* 1(2), p. 181-209.

Anderson, Kristin L. (2005). «Theorizing Gender in Intimate Partner Violence Research», *Sex Roles* 52(11-12), p. 853-865.

Anderson, Kristin L. (1997), «Gender, Status, and Domestic Violence: An Integration of Feminist and Family Violence Approaches», *Journal of Marriage and the Family* (59), p. 655-669.

Avila-Burgos, Leticia et al. (2009), «Factors Associated with Severity of Intimate Partner Abuse in Mexico: Results of the First National Survey of Violence Against Women», *Revue Canadienne de Santé Publique* 100(6), p. 436-441.

Azaola-Calderón, Martha Cristina, (2010), «Importancia, significado y participación en la escolarización en zonas rurales: Un estudio etnográfico en Michoacán, México», *Perfiles Educativos*, XXXII(13), p. 67-82.

Banaszak, Lee Ann. (2010), *The Women's Movement Inside and Outside the State*, Cambridge, Cambridge University Press, 264p.

Bartra, Eli ; Anna M. Fernández-Poncela et Ana Lau, (2002), «Feminismo en México, ayer y hoy», *Colección Molinos de Viento* (130), p.13-41.

Beaulieu, Manon et Elsa Beaulieu. (2004), «Mouvement des femmes, économie sociale et solidaire et développement local en Amérique Latine», *Série Comparaisons internationales*, Université du Québec en Outaouais, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, p. 3-26.

Bedregal, Ximena. (2009), «El feminismo autónomo radical, una propuesta civilizatoria», dans Franulic, Andrea (dir), *Una historia fuera de la historia, biografía política de Margarita Pisano*, Chile, editorial revolucionarias, Franulic y Pisano. Disponible en ligne au <http://www.mamametal.com/articulos/en%20pdf/Hitoria_autonomas_mex.pdf. > consulté le 07 juin 2011.

Begné, Patricia. (2006), «Women and the Struggle for Democracy in Mexico» dans Jane Bayes, et al. (dir), *Women, Democracy, and Globalization in North America: A Comparative Study*, New York, Palgrave, p. 29-50.

Bilge, Sirma. (2005), «La "Différence culturelle" et le traitement au pénal de la violence à l'endroit des femmes minoritaires: quelques exemples canadiens», *Journal international de victimologie*, 3(3), p. 1-12.

Blackwell, Maylei. (2007), «Engendering the Right to have Rights: The Indigenous women's movement in Mexico and the practice of Autonomy», dans Natividad Gutierrez-Chong (dir), *Women, Ethnicity and Nationalism in Latin America*. Mexico, UNAM, p. 193-234.

Blanch-Suárez, Claudia et Comisión Nacional para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas. (2005), *Situación sociodemográfica de los pueblos indígenas en México*, México, Comisión Nacional para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas, Disponible en ligne au <<http://www.eclac.org/celade/noticias/paginas/7/21237/csuarez.pdf>> consulté le 02 février 2011.

Bledsoe, Linda k. et Bibhuti K. Sar. (2011), «Intimate Partner Violence Control Scale: Development and Initial Testing», *Journal of Family Violence*, 26, p.171-184.

Boltvinik, Julio. (2005), «Aumento la pobreza en la actual administración», *La Jornada*, 045(1). Disponible en ligne au <<http://www.jornada.unam.mx/2005/09/18/index.php?section=sociedad&article=045n1soc>>, consulté le 8 novembre 2011.

Bonomi, Amy E. et al., (2007). « Intimate Partner Violence in Older Women », *The Gerontologist*, 47(1) p. 34-41.

Bourque, Gilles et Jules Duchastel. (1988), «La méthode», *Restons traditionnels et progressifs. Pour une nouvelle analyse du discours politique: le cas du régime Duplessis au Québec*. Montréal, Boréal Express: 51-98.

Bryman, Alan. (2006), « Integrating quantitative and qualitative research : how is it done ? ». *Sage Publications*, 6(1), p. 97-113.

Brownridge, Douglas A. (2008), «Understanding the Elevated Risk of Partner Violence Against Aboriginal Women: A Comparison of Two Nationally Representative Surveys of Canada», *Journal of Family Violence* (23), p. 353-367.

Brownridge, Douglas A. (2003), «Male Partner Violence Against Aboriginal Women in Canada: An Empirical Analysis», *Journal of Interpersonal Violence*, 18(1), p. 65-83.

Casique, Irene. (2010), «Factores de empoderamiento y protección de las mujeres contra la violencia», *Revista Mexicana de Sociología* 1(72), p. 37-71.

Casique, Irene, (2008), «El complejo vínculo entre empoderamiento de la mujer y violencia de género», dans Castro, Roberto et Irene Casique (dir), *Estudios sobre cultura, género y violencia contra las mujeres*. Cuernavaca, Morelos. Universidad Nacional Autónoma de México et Centro Regional de Investigaciones Multidisciplinarias, p. 231-252.

Casique, Irene. (2006). «¿Cuándo puedo decir no ? Empoderamiento femenino y sexo no deseado en México», *Estudios Demográficos y Urbanos* 21(001), p. 49-81.

Casique, Irene. (2004), *Poder de decisión y autonomía de la mujer mexicana: Análisis de algunos condicionantes*. Cuernavaca, Morelos, Centro Regional de Investigaciones Multidisciplinarias (CRIM).

Castro, Roberto et Florinda Rique. (2003), « La investigación sobre violencia contra las mujeres en América Latina : entre el empirismo ciego y la teoría sin datos », *Cad. Saude Publica* 19(1), p. 135-146.

Castro, Roberto ; Florinda Riquer et María Eugenia. Medina. (2006), *Violencia de género en las parejas mexicanas: Resultados de la encuesta nacional sobre la dinámica de las relaciones en los hogares 2003*. México, Instituto Nacional de las Mujeres et Centro Regional de Investigaciones Multidisciplinarias UNAM, 204p.

Castro, Roberto et Irene Casique. (2008), *Violencia de género en la parejas mexicanas : Análisis de resultados de la Encuesta Nacional sobre la Dinámica de las Relaciones en los Hogares 2006*. México, Instituto Nacional de las Mujeres et Centro Regional de Investigaciones Multidisciplinarias, 175p.

Castro, Roberto ; Lorena García et Claire Brindis. (2008), «Empowerment and Physical Violence throughout Women's Reproductive Live in Mexico», *Violence against Women*, 14(6), p. 655-677.

Chan, Margaret. (2007), Déclaration du Dr. Margaret Chan, Directeur général de l'OMS, à l'occasion de la Journée Internationale des femmes. Genève, Organisation Mondiale de la Santé. Disponible au

<<http://www.who.int/mediacentre/news/statements/2007/s05/fr/index.html>> consulté le 5 mars 2012.

Coleman, Diane H. et Murray A. Straus. (1990), «Marital power, conflict, and violence in a nationally representative sample of American couples». Dans M. Straus et R. Gelles (dir), *Physical violence in 8,145 families in American families: Risk factors and adaptations to violence*, New Brunswick, NJ, Transaction, p. 287-304.

Collins, Jane. (2002), «Mapping a Global Labor Market : Gender and Skill in the Globalizing Garment Industry», *Gender and Sociology* 16(6), p.921-940.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR). (2003), « Mexique: violence conjugale et autres questions liées à la situation de la femme ». Ottawa, Direction de recherches CISR: 1-26. Disponible au <<http://www.unhcr.org/refworld/pdfid/3f548bd84.pdf>> consulté le 21 septembre 2009

Contreras, Mariana . (2010), «Legisladores echan abajo la penalización del aborto», *Pacto por la vida, la libertad y los derechos de las mujeres*, el Golfo, consulté le 3 février 2011 <http://pactovidamujeres.blogspot.com/2010_05_01_archive.html>

Contreras-Urbina, Juan Manuel. (2008), «La legitimidad social de la violencia contra las mujeres en la pareja. Un estudio cualitativo con varones de la ciudad de México». Dans Castro, Roberto et Irene Casique (dir), *Estudios sobre cultura, género y violencia contra las mujeres*. Cuernavaca, Morelos, UNAM: Centro Regional de Investigaciones Multidisciplinarias, p. 41-79.

Cook, Sarah L. ; Conrad, L.; Bender, M.; Kaslow, N.L. (2003), «The internal validity of the Index of Spouse Abuse in African American Women », *Violence and Victims* 18, p. 641-657.

Cook, Sarah L. et Lisa A. Goodman. (2006), « Beyond Frequency and Validation of the Brief Coercion and Conflict Scales », *Violence Against Women*, 12(11), p. 1050 à 1072.

Corbeil, Christine et Isabelle Marchand. (2006), « Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle: défis et enjeux », *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), p. 40-57.

Cosio-Zavala, Maria Eugenia. (2007), « Impact sur la fécondité des changements dans les systèmes de genre : Le cas de l'Amérique latine », *Santé de la reproduction et fécondité dans les pays du Sud*, p. 104-138

Crenshaw, Kimberlé Williams. (2005), «Cartographies des marges: intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre* (39), p. 107-132.

Das Dasgupta, Shamita. (2005), « Women's Realities: Defining Violence against Women by Immigration, Race and Class » dans Sokoloff, Natalie J. (dir) *Domestic Violence at the Margins: Readings on Race, Class, Gender, and Culture*. New Brunswick, NJ. Rutgers University Press, p. 56-70.

Dassa, Clément. (2007), *Sujets spécifiques en biostatistiques : L'analyse multiniveaux* Montréal, notes des cours, Médecine sociale et préventive, Université de Montréal.

Denscombe, Martyn. (2008), « Communities of Practice : A Research Paradigm for the Mixed Methods Approach ». *Journal of Mixed Methods Research*, 2(3), p. 270-283

De Regil-Castilla, Alvaro J. (2001), «The Case of Mexico III: A New Neo-Colonisation », *Global Economic Development* 14 (A TLWNSI ISSUE ESSAY SERIES), p. 1-18. <<http://www.jussemp.org/Resources/Economic%20Data/The%20Neo-Capitalist%20Assault/Resources/TheCaseofMexicoIII.pdf>>, consulté le 24 octobre 2009.

Dobash, Rusell P. et Rebecca Emerson-Dobash. (2004), « Women's Violence to Men in Intimate Relationships: Working on a Puzzle », *British Journal of Criminology*, 44, p. 324-349.

Dominguez R., Edmé. (1998), « Mujeres y movimientos urbanos: hacia un nuevo tipo de ciudadanía y cultura en el México de los 90's », *Anales 1: Género, Poder y Etnicidad*, journal of the Iberoamerican Institute Göteborgs, Universitet New Era (1), p. 1-26.

Duarte-Bastian, Angela Ixkic. (2010), « Identidades y procesos organizativos: mujeres nahuas en el sur de Veracruz », dans Hernández-Castillo, Aida (dir). *Etnografías e historias de resistencia: Mujeres indígenas, procesos organizativos y nuevas identidades políticas*. México, CIESAS et UNAM, p. 415-452.

Durand, Claire et A. Blais. (2009), «La mesure», dans Gauthier (dir), *Recherche Sociale*, Québec, PUQ, p.185-209.

Durand, Claire. (2003), «L'analyse factorielle et l'analyse de fidélité», notes de cours et exemples. Montreal, Université de Montreal.

Dutton, Mary Ann et Lisa A. Goodman. (2005), « Coercion In Intimate Partner Violence: Toward a New Conceptualization », *Sex Roles*, 52(11-12), p. 743 à 756.

Ehrensaft, Miriam K. et Dina Vivian. (1999), « Is partner Aggression Related to Appraisals of Coercive Control by a Partner? », *Journal of Family Violence*, 14(3), p. 251-266.

Ertürk, Yakin. (2006), « Integración de los Derechos Humanos de la Mujer y la Perspectiva de Género: La Violencia contra la Mujer », *Informe de la Relatora Especial sobre la Violencia contra la Mujer, sus Causas y Consecuencias*, Mexique, Comisión de Derechos Humanos, p. 1-40. Disponible en ligne au < http://www.sre.gob.mx/eventos/d_humanos/foro_intl/doc/integracion_DH.pdf >, consulté le 3 janvier 2009.

Espinosa-Damian, Gisela. (2004), « Ciudadanías y feminismos: entre el género y la clase », dans Dominguez, Edmé (dir). *Mujeres, ciudadanía y participación política en México*, Gotemburgo, Red Haina, Instituto Iberoamericano et Universidad de Gotemburgo, p. 171-204.

Estrada-Mendoza, Maria de la Luz; Gabriela Rivera-Diaz, Martha Yuriria Rodriguez-Estrada et Jaime Leon-Garcia. (2010), « Una Mirada al feminicidio en México 2009-2010 », México, Observatorio ciudadano nacional del feminicidio, p. 1-55. Disponible au < <http://observatoriofemicidiomexico.com/Informe%202009-2010.pdf> > consulté le 21 septembre 2011

Falquet, Jules. (2010), « L'État Néolibéral et les femmes: Le cas du "bon élève" mexicain » dans Falquet, Jules et al., (dir). *Le sexe de la mondialisation: Genre, classe et race et nouvelle division du travail* Paris, SciencesPo: 229-242.

Falquet, Jules. (2007), « Le mouvement féministe en Amérique latine et aux Caraïbes. Défis et espoirs face à la mondialisation néolibérale », *Actuel Marx* (42), p. 36-47.

Fawcett, Gillian M.; Lori L. Heise et Susan Pick. (1999), « Changing Community Responses to Wife Abuse: A Research and Demonstration Project in Iztacalco, Mexico », *American Psychologist*, 54(1), p. 44-49.

Figueredo, José Aurelio et al., (2001), « Blood, Solidarity, Status, and Honor: The Sexual Balance of Power and Spousal Abuse in Sonora, Mexico », *Evolution and Human Behavior* 22(5), p. 295-328.

Follingstad, Daine R. et Maryanne Edmundson. (2010), « Is Psychological Abuse Reciprocal in Intimate Relationships? Data from a National Sample of American Adults», *Journal of Family Violence* 25, p. 495-508.

Fougeyrollas-Schwebel, Dominique et UN Division for the Advancement of Women, Economic Commission for Europe, World Health Organization. (2005), «Violence against women in France: The context, findings and impact of the Enveff survey», dans *Violence against women: a statistical overview, challenges and gaps in data collection and methodology and approaches for overcoming them*. Genève, Division for the Advancement of Women.

Fraser, Nancy. (2003), «Social Justice in the Age of Identity Politics: Redistribution, Recognition, and Participation», dans Fraser, Nancy et Axel Honneth (dir), *Redistribution or Recognition? A political-Philosophical Exchange*, New York, Verso, 269p.

Frias-Martinez, Sonia. (2008), *Gender, The State and Patriarchy: Partner violence in Mexico*. Austin, The University of Texas, Sociologie, PHD, 395 p.

Garcia-Guzman, Brigida. (2007), «Cambios en la división del trabajo familiar en México», *Papeles de Población*, Universidad Autónoma del Estado de México (053), p. 1405-1425.

García-Ramírez, Mayela. (2010), *Justicia y Género : Reforma al Código Penal del Estado de Veracruz*. Xalapa, Colectivo de investigación desarrollo y educación entre mujeres (CIDEM) et Unión Europea en México, 184p.

Gobierno del Estado Veracruz. (2009), « Ley para la igualdad entre mujeres y hombres en el Estado de Veracruz de Ignacio de la Llave », disponible au <<http://www.ordenjuridico.gob.mx/Documentos/Estatal/Veracruz/wo77444.pdf>> consulté le 3 février 2011

Gobierno del Estado Veracruz. (2009), « Acta de la quinta sesión ordinaria del sistema estatal para prevenir, atender, sancionar y erradicar la violencia contra las mujeres », Xalapa, Sistema Estatal para Prevenir, Sancionar y Erradicar la Violencia contra las Mujeres. Disponible au <<http://www.cidemac.org/html/acciones/actas/ACTA%20QUINTA%20SESION%20SISTEMA.pdf>> consulté le 28 juillet 2011

Gobierno Federal de los Estados Unidos Mexicanos. (2009), *Norma Oficial Mexicana Nom-046-SSA2-2005: Violencia familiar, sexual y contra las mujeres criterios para la prevención y atención*. Secretaria de Salud. México et Gobierno fédéral, p. 32, Disponible en ligne au <<http://www.gobernacion.gob.mx/work/models/SEGOB/Resource/689/1/images/VIOLE1B.PDF>>, consulté le 23 juillet 2011

Gobierno Fédéral de los Estados Unidos Mexicanos. (2006), *Ley General para la Igualdad entre Mujeres y Hombres*. Cámara de diputados del H. Congreso de la Unión, México, p. 1-14, Disponible en ligne au < <http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/pdf/LGIMH.pdf> >, consulté le 5 août 2011.

Gobierno Fédéral de los Estados Unidos Mexicanos. (2007). *Ley General de acceso de las mujeres a una vida libre de violencia*. Cámara de diputados del H. Congreso de la Unión. México, Diario Oficial de la Federación, p. 1-25. Disponible en ligne au

<<http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/pdf/LGAMVLV.pdf>>, consulté le 20 septembre 2011.

Gonzalez-Ascencio, Gerardo. (1995), «Delitos Sexuales, El Escenario: La denuncia», *Vínculo Jurídico*, 22. Disponible en ligne au <<http://www.uaz.edu.mx/vinculo/webvrvj/rev22-7.htm>>, consulté le 21 septembre 2011.

González-Montes, Soledad. (2009), « Violencia contra las mujeres, derechos y ciudadanía en contextos rurales e indígenas de México », *Convergencia, Revista de Ciencias Sociales. UAEMex* 1405-1435(50), p. 165-185.

González-Montes, Soledad et Rosario Valdez-Santiago. (2008), « Violencia hacia las mujeres en ocho regiones indígenas de México: notas metodológicas en torno a la Encuesta Nacional sobre Salud y Derechos de las Mujeres Indígenas (ENSADEMI), 2007 », *Estudios Sociológicos* 26(77), p. 435-450.

Gutierrez-Chong, Natividad. (2007), *Women, Ethnicity and Nationalisms in Latin America*, Burlington, VT; Ashgate publishing company, UNAM, 229 p.

Gutman, Mayra Roffe. (2011), *Une diversité homogène: métissage et nationalisme dans le Mexique postrévolutionnaire. Études internationales*. Montreal, Université de Montréal. M.Sc.: 117 p.

Handwerker, W. Penn. (1998), « Why Violence? Test of Hypotheses Representing Three Discourses on the Roots of Domestic Violence », *Human Organization*, 57(2), p. 200-208.

Hegarty, Kelsey. (2007), *Composite Abuse Scale Manual*, Melbourne, Australia, Department of General Practice, University of Melbourne. Disponible au <http://www.gp.unimelb.edu.au/about/docs/KH_CompositeAbuseScaleManual.pdf>, consulté le 28 novembre 2011

Hegarty, K. S., Mary; Schonfeld, Cynthia. (1999), « A Multidimensional Definition of Partner Abuse: Development and Preliminary Validation of the Composite Abuse Scale », *Journal of the Family and Violence* 14(4), p. 399-415.

Heimtun, Bente et Morgan Nigel. «Proposing paradigm peace: Mixed methods in feminist tourism research ». *Tourist studies*, 12(3), p. 287-304.

Hernández-Castillo, R. Aída. (2010), *Etnografías e historias de resistencia: Mujeres indígenas, procesos organizativos y nuevas identidades políticas*. México, Publicaciones de la casa Chata, 507 p.

Hernández-Castillo, R. Aída. (2006), « El derecho positivo y la costumbre jurídica: Las mujeres indígenas de Chiapas y sus luchas por el acceso a la justicia », dans Torres-Falcon, Martha (dir), *Violencia contra las mujeres en contextos urbanos y rurales*. México, El Colegio de México, p. 335-377.

Hernández-Castillo, R. Aída. (2003), « Posmodernismos y feminismos: Diálogos, coincidencias y resistencias », *Revista Desacatos* (13), p. 107-121.

Hernández-Castillo, R. Aída. (2002), « Distintas maneras de ser mujer: ¿Ante la construcción de un nuevo feminismo indígena? » Red Informativa de Mujeres de Argentina. Disponible au <http://www.rimaweb.com.ar/feminismos/revision_indigena.html>, consulté le 8 février 2011.

Hernández-Castillo, R. Aida. (2001), « Entre el etnocentrismo feminista y el esencialismo étnico Las mujeres indígenas y sus demandas de género », *Debate Feminista*, 24, p. 206-230.

Heyvaert, M., B. Maes et P. Onghena. (2013), « Mixed methods research synthesis : definition, Framework, and potential ». *Quality & Quantity*. 47(2), p. 659-676

Hill Collins, Patricia. (1990), *Black Feminist Thought*. London, Harper Collins, p. 221-238.

Hoghkin, Suzanne. (2008), « Telling it all : A Story of Women's Social Capital Using a Mixed Methods Approach », *Journal of Mixed Methods Research*, 2(4), p. 296-316

Hox, Joop J. (2002), « The Logistic Model for Dichotomous Data and Proportions », dans Marcolides, George A., (dir), *Multilevel Analysis Techniques and Applications*. New York, Lawrence Erlbaum Associates, Inc., Publishers.

Hudson, W. W. et S.R. McIntosh. (1981), « The assessment of spouse abuse: Two quantifiable dimensions », *Journal of Marriage and the Family*, 43, p. 873-888.

Instituto de investigaciones Jurídicas de la UNAM. (2008). *Capítulo tercero: La legislación nacional sobre la violencia familiar*. Biblioteca jurídica virtual del Instituto de Investigaciones Jurídicas de la UNAM. Disponible en ligne au <<http://biblio.juridicas.unam.mx/libros/6/2756/7.pdf>>, consulté le 29 juillet 2014

Instituto Nacional de Geografía y Estadística (INEGI). (2011), « Estadísticas de nupcialidad », México, INEGI (Consulta interactiva de datos). Disponible en ligne au <<http://www.inegi.org.mx/inegi/contenidos/espanol/prensa/Contenidos/estadisticas/2013/matrimonios0.pdf>>, consulté le 16 août 2013

Instituto Nacional de Geografía y Estadística (INEGI). (2010), *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE 2010), Aguascalientes, INEGI et Secretaria del Trabajo y Previsión Social, p. 1-149 Disponible en ligne au <http://www.inegi.gob.mx/prod_serv/contenidos/espanol/bvinegi/productos/encuestas/hogares/enoe/enoe2010/ENOE_2010.pdf>, consulté le 22 septembre 2011

Instituto Nacional de Geografía y Estadística (INEGI). (2010), *Perspectiva estadística en Veracruz Ignacio de la Llave*, INEGI. Disponible en ligne au <<http://www.inegi.org.mx/est/contenidos/espanol/sistemas/perspectivas/perspectiva-ver.pdf>>, consulté le 2 février 2011

Instituto Nacional de Geografía y Estadística (INEGI). (2009), « Resultados de la Encuesta Nacional sobre Uso del Tiempo 2009 (ENUT 2009) », Mexico, INEGI et Inmujeres, 1-28. Disponible en ligne au <http://cedoc.inmujeres.gob.mx/documentos_download/101184.pdf >, consulté le 16 septembre 2012

Instituto Nacional de Geografía y Estadística (INEGI). (2006), *Encuesta Nacional sobre la Dinámica de las Relaciones de los Hogares 2006*. México, INEGI. Disponible en ligne au <<http://www.inegi.org.mx/sistemas/microdatos2/>>, consulté le 6 juin 2010

Instituto Nacional de Geografía y Estadística (INEGI). (2004), *La población Indígena en México*. México, INEGI. Disponible en ligne au <http://www.inegi.org.mx/prod_serv/contenidos/espanol/bvinegi/productos/censos/poblacion/poblacion_indigena/Pob_ind_Mex.pdf>, consulté le 6 mars 2011

Instituto Nacional de las Mujeres. (2011), « Vida sin Violencia: Otras formas de violencia », México, Instituto Nacional de las Mujeres, Disponible en ligne au <<http://vidasinviolencia.inmujeres.gob.mx/>>, consulté le 22 septembre 2011

Instituto Nacional de las Mujeres. (2001), *Programa Nacional para la igualdad de oportunidades y no discriminación contra las mujeres 2000-2006*. Mexique, Gouvernement Fédéral. 128 p.

Instituto Veracruzano de las Mujeres. (2009), *Première rencontre étatique des femmes autochtones*, Conférence tenue à Coatepec, Veracruz, Instituto Veracruzano de las Mujeres.

Jain, Sonia ; Stephen L. Buka, S.V. Subramanian et Beth E. Molnar. (2010), « Neighborhood Predictors of Dating Violence Victimization and Perpetration in Young Adulthood: A multilevel Study », *American Journal of Public Health*, 100(9), p.1737-1744.

Jasinski, Jana L. (2001), « Theoretical Explanations for Violence Against Women », dans Renzetti, Claire M.; Edleson Jeffrey et Raquel Kennedy-Bergen (dir), *Sourcebook on Violence Against Women*, California, Sage Publications, p. 5-21.

Jewkes, Rachel ; Jonathan. Levin et Loveday Penn-Kekana. (2002), « Risk factors for domestic violence: findings from a South African cross-sectional study », *Social Science and Medicine*, 55, p. 1603-1617.

Johnson, Michael P. (1995), « Patriarchal Terrorism and Common Couple Violence: Two Forms of Violence against Women », *Journal of Marriage and the Family*, 57(2), p. 283-294.

Johnson, Michael P. et Kathleen J. Ferraro. (2000), « Research on domestic violence in the 1990s: Making Distinctions », *Journal of Marriage and the Family*, 62(4), p. 948-963.

Kishor, Sunita et Kiersten Johnson. (2006), « Profil de la Violence Domestique: Un étude dans plusieurs pays », Calverton MD, Macro International INC, 122p. Disponible en ligne au <<http://www.measuredhs.com/pubs/pdf/OD39/OD39.pdf> > consulté le 25 novembre 2011

Kurst-Swanger, Karel et Jacqueline L. Petcosky. (2003), *Violence in the Home: Multidisciplinary Perspectives*. New York, Oxford University Press, Inc., 305p.

Lamas, Martha. (2009), « La despenalización del aborto en México », *Nueva Sociedad*, (220), p. 154-172.

Lamas, Martha. (2006), *Feminismo transmisiones y retransmisiones*. México, Taurus, 166 p.

Lamas, Martha ; Alicia Martinez, Maria-Luisa Tarrés et Esperanza Tunon. (1995), « Building Bridges: The Growth of Popular Feminism in Mexico », dans Amrita Basu (dir), *The Challenge of Local Feminisms*, San Francisco, Westview Press, p. 324-347

Lang, Miriam. (2003), « ¿Todo el poder? Políticas públicas, violencia de género y feminismo en México », *Iberoamericana*, III, p. 69-90.

Lara-Flores, Sara Maria. (2003), « Violencia y contrapoder: una ventana al mundo de las mujeres indígenas migrantes, en México » *Estudios Feministas* 11(2), p. 381-397.

Lenton, Rhonda L. (1995), « Power Versus Feminist Theories of Wife Abuse », *Canadian Journal of Criminology*, p. 305-330.

Loeza-Reyes, Laura et Mariana Pérez-Lévesque. (2010), « La Riposte de la société civile face à la militarisation de la sécurité publique au Mexique ». CERIUM. Montréal, Chaire d'études du Mexique Contemporain, Université de Montréal. Disponible en ligne au <http://www.cerium.ca/IMG/pdf/Riposte_a_la_militarisation_CEMC.pdf> consulté le 22 septembre 2011

Lustig, Nora. (1998), « The genesis of the 1982 Crisis », dans *Mexico The Remaking of an Economy*, Washington, DC. The Brookings Institute, p. 14-29.

Macmillan, Ross et Rosemary Gartner. (1999), « When She Brings Home the Bacon: Labor-Force Participation and the Risk of Spousal Violence Against Women », *Journal of Marriage and the Family*, 61(4), p. 947-958.

Martinez, Regina. (2010), « No pasa la ley antiaborto en Veracruz », *Proceso*, (79129), p. 1-2. Disponible en ligne au <<http://www.proceso.com.mx/rv/modHome/pdfExclusiva/79129>> consulté le 11 juillet 2011

Masson, Karen. (1998). « Wives' economic decision-making power in the family: Five Asian countries ». Dans Gavin W. Jones et al., (dirs), *The continuing Demographic Transition*, Oxford: Clarendon Press, p. 152-182

Masson, Sabine. (2006), « Sexe/genre, classe, race: décoloniser le féminisme dans un contexte mondialisé », *Nouvelles Questions Féministes, revue internationale francophone* ; 25(3), p. 56-75.

Mayoh, Joanne ; Carol S Bond et Les Todres. (2012), « An Innovative Mixed Methods Approach to Studying the Online Health Information Seeking Experiences of Adults With Chronic Health Conditions », *Journal of Mixed Methods Research*, 6(1), p. 21-33

McNutt, Louise-Anne; John P. Holcomb, Jr. et Bonnie E. Carlson. (2000), « Logistic Regression Analysis: When the Odds Ratio Does Not Work », *Journal of Interpersonal Violence*, 15(10), p. 1050-1059.

McPhail, Beverly A.; Noël Bridget-Bush; Shanti Kulkarni et Gail Rice. (2007), « An Integrative Feminist Model: The Evolving Feminist Perspective on Intimate Partner Violence » *Sage Publications* 13(8), p. 817-841.

Mejia-Flores, Susana. (2010), « Los derechos de las mujeres nahuas de Cuetzalan. La construcción de un feminismo indígena desde la necesidad », dans Aida Hernandez-Castillo (dir). *Etnografías e historias de resistencia. Mujeres indígenas, procesos organizativos y nuevas identidades políticas*. México, Centro de investigaciones y estudios superiores en antropología social et Universidad nacional autónoma de México: 453-502.

Mejia-Flores, Susana. (2003), «Entre esencialismos y racismos » *México Indígena* 2(5), p. 41-48.

Merchant, Munira. (2000), « A Comparative Study of Agencies Assisting Domestic Violence Victims: Does the South Asian Community Have Special Needs? », *Journal of Social Distress and the Homeless*, 9(3), p. 249-259.

Mier, Martha ; Teran Rocha et Cecilia Rabell Romero. (2003), « Inequalities in Mexican Children's Schooling », *Journal of Comparative Family Studies*, 34(3), p. 435-453.

Miles, Mathew et Michael Huberman. (2003), *Analyse des données qualitatives*. Bruxelles, De Boeck Université, 2^{ème} édition, 626 p.

Millan-Moncayo, Margara. (2008), « Nuevos espacios, nuevas actoras. Neozapatismo y su significado para las mujeres indígenas », dans Aida R. Hernández-Castillo (dir), *Etnografías e historias de Resistencia. Mujeres indígenas, procesos organizativos y nuevas identidades políticas*. México, Ciesas-Pueg-Unam, p. 217-248 .

Molyneux, Maxine. (2003), *Movimientos de Mujeres en América Latina: Estudio Teórico Comparados*. Valencia España, Universidad de Valencia, 384 p.

Mood, Carina. (2010), « Logistic Regression: Why We Cannot Do What We Think We Can Do, and What We Can Do About It », *European Sociological Review*, 26(1), p. 67-82.

Morin, Françoise. (1980), « Pratiques anthropologiques et histoire de vie », *Cahiers internationaux de sociologie*, LXIX, p. 313-339.

Moser, Caroline O. N. (1989), « Gender Planning in the Third World: Meeting Practical and Strategic Gender Needs », *World Development*, 17(11), p. 1799-1825.

Mujeres zapatistas et Ejército zapatista de liberación nacional. (1994), «Ley revolucionaria de Mujeres». Enlace Zapatista, disponible en ligne au <http://palabra.ezln.org.mx/comunicados/1994/1993_12_g.htm> consulté le 10 février 2011

Munis, Elsa et Adriana Corona. (1996), « Indigenismo y género: Violencia doméstica », *Revista Nueva Antropología*, XV(049), p. 41-58.

Nations Unies. (2007), *Indicators to measure violence against women: Expert Group Meeting*. United Nations Division for the Advancement of Women, United Nations Economic Commission for Europe, United Nations Statistical Division, Genève: 8-10 octobre 2007, 41p.

Nations Unies. (2006), *The World's Women 2005 Progress in Statistics*. New York, Nations Unies : Department of Economic and Social Affairs, ST/ESA/STAT/SER.K/17: p. 69-77. Disponible au < http://genre.francophonie.org/IMG/pdf/WW2005_text_complete_BW2.pdf>, consulté le 24 novembre 2011

Newdick, Vivian. (2005), « The Indigenous Woman as Victim of Her Culture in Neoliberal Mexico », *Cultural Dynamics* 17, p. 73-92.

Observatorio Ciudadano Nacional del Femicidio. (2009), *Una Mirada al femicidio en México: Reporte semestral enero a junio de 2009*. Mexico, Observatorio ciudadano nacional del femicidio. Segundo reporte semestral, p. 1-55.

<<http://observatoriofemicidiomexico.com/2020202020REPORTE%20DE%20FEMINICIDIO%20ENERO%20A%20JUNIO%20DE%202009%20FINAL%20.pdf>> consulté le 3 juin 2011

Olivares-Alonso, Emir. (2009), « Jacinta Francisco fue encarcelada por ser mujer, pobre e indígena: AI », *La Jornada*. p.12. Disponible en ligne au <<http://www.jornada.unam.mx/2009/08/19/index.php?section=politica&article=012n2pol>> consulté le 3 mai 2011

Olivera, Mercedes. (2006), « Violencia Femicida: Violence against women and Mexico's structural crisis », *Latin American Perspectives*, 33(47), p. 104-114.

Olivera, Mercedes. (2005), « Subordination and rebellion: indigenous peasant women in Chiapas ten years after the Zapatista uprising », *The Journal of Peasant Studies*, 32(3 et 4), p. 608-628.

Oropesa, R. S. (1997), « Development and Marital Power in Mexico », *Social Forces*, 75(4), p. 1291-1317.

Ortiz-Millan, Gustavo. (2009), « Las nuevas Leyes Antiaborto », dans *La moralidad del aborto*, Mexico, Siglo XXI, 126 p.

Pallito, Christina C. et Patricia O'Campo. (2005), « Community level effects of gender inequality on intimate partner violence and unintended pregnancy in Colombia: testing the feminist perspective », *Social Science and Medicine*, 60, p. 2205-2216.

Pétry, François. (2003). Guide pratique d'introduction à la régression en sciences sociales. Québec, Les presses de l'Université Laval, 195p.

Poupart, Jean; Groulx et al., (1997), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 405 p.

Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD). (2010), *Informe sobre Desarrollo Humano de los Pueblos Indígenas en México: El reto de la desigualdad de oportunidades*. México, PNUD, p. 119.

Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD). (2009), *Indicadores de Desarrollo Humano y de Género en México 2000-2005*. Mexico, PNUD. Disponible en ligne au <<http://www.undp.org.mx/DesarrolloHumano/informes/index.htm>> consulté le 2 février 2011

Puzenat, Amélie. (2008), « Le vécu de la mixité conjugale chez les couples franco-magrébins et la transmission identitaire aux enfants », *Diversité urbaine* 8(1), p. 113-128.

Raudensbush, Stephen et Anthony S. Bryk. (2002), *Hierarchical Linear Models: Applications and Data Analysis Methods*, California: Sage Publications 2ième édition: 451p.

Red Nacional de Refugios. (2011), « Historia de la Red Nacional de Refugios », Mexico, Red Nacional de Refugios, disponible en ligne au <http://www.rednacionalderefugios.org.mx/index.php?option=com_content&view=article&id=51&Itemid=56> consulté le 21 septembre 2011

Rheault, Marianne. (2011), *Utilisation des TIC dans l'enseignement Universitaire: Influence des Facteurs Individuels et des Facteurs liées à la Discipline et à l'Organisation*. Montréal, Sociologie. Université de Montreal. Maîtrise, 100p.

Rico Galindo, Blanca et Secretaría de Salud Publica. (2001), « Participación del Sector Salud en el Combate a la Violencia de Género: Antecedentes y retos para México », Cancún QR. Nombre de la conferencia : *Violencia de Género salud y derechos en las Américas*, Cancún Q.R., Secretaria de Salud Publica, México, p.1-11.

Riquer-Fernandez, Florinda. (2009), *Ruta Crítica que siguen las mujeres víctimas de violencia de género en su hogar: El caso de Veracruz*. Xalapa, Veracruz, Consejo Editorial PAIMEF, Gobierno del Estado, Instituto Veracruzano de las Mujeres, 220p.

Robertson, Kirsten et Tamara Murachver. (2011), « Women and men's use of Coercive Control in Intimate Partner Violence », *Violence and Victims*, 26(2), p. 208-217.

Rodenberg, Frances A. Fantuzzo, John W. (1993), « The measure of wife abuse: Steps toward the development of a comprehensive assessment technique », *Journal of Family Violence*, 8, p. 203-217.

Rodríguez-Cuadra, Silvia Luz et Secretaria de Desarrollo Social. (2009), *Diagnostico de la capacidad institucional frente al problema de la violencia contra las mujeres*. México, Subsecretaria de prospectiva, planeación, evaluación, 55 p. Disponible en ligne au <http://www.sedesol.gob.mx/work/models/SEDESOL/Sedesol/sppe/dgap/diagnostico/Diagnostico_PAIMEF.pdf> consulté le 28 juillet 2011

Sabourin, Paul. (2009), « L'analyse de contenu », dans Benoit, Gauthier (dir). *Recherches sociales: De la problématique à la collecte de données*, Sainte-Foy, QC. Presses de l'Univeristé du Québec. 415-444

Sabourin, Paul. (2003), « L'analyse de contenu », dans Benoit, Gauthier (dir). *Recherches sociales: De la problématique à la collecte de données*, Sainte-Foy, QC. Presses de l'Univeristé du Québec. 5ième ed: 357-386 p.

Sale, Joanna E. M ; Lunne H. Lohfeld et Kevin Brazil. (2002). « Revisiting the Quantitative-Qualitative Debate : Implications for Mixed-Methods Research », *Quality & Quantity*, 36, p. 43-53.

Salzinger, Leslie. (1997), « From High Heels to Swathed Bodies: Gendered Meaning under Processing in Mexico's Export-Processing Industry », *Feminist Studies*, 23(3), p. 549-574.

Samano Renteria, Miguel Angel. (2001), « El indigenismo institucionalizado en México (1936-2000): Un análisis ». Chapingo, Universidad Autónoma de Chapingo, disponible en ligne au <141-158 <http://www.bibliojuridica.org/libros/3/1333/10.pdf>> consulté le 2 octobre 2011

Sanchez-Nestor, Martha. (2005), « La doble Mirada : voces e historias de mujeres indígenas latinoamericanas ». Mexico, Unifem et Instituto de Liderazgo Simone Beavour, p. 89-103.

Sandoval, Nora. (2009), « Letra muerta, ley que protege a mujeres », *El Universal*. Disponible en ligne au <<http://www.eluniversal.com.mx/notas/572824.html>> consulté le 21 septembre 2011

Sanseau, Pierre-Yves. (2005), « Les récits de vie comme stratégie d'accès au réel en sciences de gestion: pertinence, positionnement et perspectives d'analyse », *Recherches qualitatives* 25(2), p. 33-57.

Saucedo-Gonzalez, Irma. (2005), « Políticas, leyes y acciones sobre la violencia intrafamiliar contra las mujeres en México. Aportes para una discusión teórica conceptual », Actes du colloque *Validación del Modelo de Leyes y Políticas sobre Violencia Intrafamiliar contra las Mujeres*, 6-8 septembre, Washington, D.C, *Pan-American Health Organization*.

Saumier, Geneviève. (2001), « Les lois révolutionnaires des femmes au sein du zapatisme: Du texte aux acteurs », *Alteridades*, 7(14), p.131-143.

Sawer, Marian. (1998), « Femocrats and Ecorats: Women's Policy Machinery in Australia Canada and New Zeland », dans Miller, Carol and Shahra Razavi (dir), *Missionaries and Mandarins: Feminist engagement with development institutions*, London UK, *Intermediate Technology Publications Ltd*, p. 112-137.

Scott, John. (2004), « La descentralización, el gasto social y la pobreza en México », *Gestión y política publica*, XIII(3), p.769-798.

Secretaria de Desarrollo Social (SEDESOL). (2005), *Primera Encuesta Nacional sobre Discriminación en México*. Consejo Nacional para Prevenir la Discriminación et SEDESOL. México. Disponible en ligne au < <http://www.ife.org.mx/docs/IFE-v2/DECEYEC/DECEYEC-IFEMujeres/Mujeres-Participacion/MujeresParticipacion-estaticos/zip5/encuestaNacionalsobreDiscriminacion.pdf> > consulté le 15 septembre 2012

Shepard, Melanie F. et James A. Capmbell. (1992), « The Abusive Behavior Inventory: A Measure of Psychological and Physical Abuse », *Journal of Interpersonal Violence*, 7(3), p. 291-305.

Sierra, Maria Teresa. (2010), « Mujeres indígenas ante la ley y la costumbre: las ideologías de género en la practica de la justicia », dans Baitenmann, Helga et Victoria Chenaut (dir), *Los códigos de género : Practicas del derecho en el México contemporáneo*, México, Universidad Nacional Autónoma de México, Programa Universitario de Estudios de Género et Fondo de Desarrollo de las Naciones Unidas para la Mujer. 1: 177-199.

Smith, Andrea. (2005), « Looking to the Future: Domestic Violence, Women of Color, the State, and Social Change », dans Sokoloff, Natalie J. et Christina Pratt (dir), *Domestic Violence at the Margins. Readings on Race, Class, Gender and Culture*, New Jersey, Rutgers University Press, p. 416-433.

Snijders, Tom. (2002), « Analyse Multiniveaux » *Bulletin de Méthodologie Sociologique* 73, p. 31-41.

Sokoloff, Natalie J. et Ida Dupont. (2005), « Domestic Violence at the Intersections of Race, Class, and Gender », *Violence Against Women*, 11(1), p. 38-64.

Sokoloff, Natalie J. et Ida Dupont. (2005), *Domestic Violence at the Margins: Readings on Race, Class, Gender and Culture*. New Brunswick, Rutgers University Press, 435p.

Stark, Evan. (2009), « Rethinking Coercive Control », *Violence Against Women*, 15(12), p. 1509-1525.

Stasiulis, Dalva. (1999), « Feminist Intersectional Theorizing. Race and Ethnic Relations in Canada », dans Li, Peter S (dir), Oxford, Oxford UP. Deuxième édition, p. 347-397.

Stiglitz, Joseph. E. (2004), « The Broken Promise of Nafta », *The New York Times* 1-2, disponible en ligne au < <http://www.nytimes.com/2004/01/06/opinion/the-broken-promise-of-nafta.html> > consulté le 22 septembre 2011

Straus, Murray A. (1999), « The Controversy Over Domestic Violence by Women: A Methodological, Theoretical, and Sociology of Science Analysis », dans Murray A. Straus (dir), *Violence in Intimate Relationships*, California, Thousand Oaks, p. 17-44.

Straus, Murray A. et Emily M. Douglas (2004), « A Short Form of the Revised Conflict Tactics Scales, and Typologies for Severity and Mutuality », *Violence and Victims*, 19(5), p.507-520.

Straus, Murray A. ; Sherry L. Hamby, Sue Boney-McCoy et David B. Sugarman. (1996), « The Revised Conflict Tactics Scales (CTS2) », *Journal of Family Issues*, 17(3), p. 283-316.

Straus, Murray A. ; Sherry L. Hamby, Sue Boney-McCoy et David B. Sugarman. (1994), « State to State Differences in Social Inequality and Social Bonds in Relation To Assault on Wives in the United States », *Journal of Comparative Family Studies*, 25(1), p. 7-24.

Tabachnick, Barbara G. et Linda S. Fidell. (2012), *Using Multivariate Statistics*, Boston, Pearson, 6 ième édition 963 p.

Tanha, Marieh; Connie J.A. Beck, Jose Aurelio Figueredo et Chitra Raghavan. (2010), « Sex Differences in Intimate Partner Violence and the Use of Coercive Control as a Motivational Factor for Intimate Partner Violence », *Journal of Interpersonal Violence*, 25(10), p. 1836-1854.

Tolman, R. M. (1989), « The development of a measure of psychological maltreatment of women by their male partners », *Violence and Victims*, 4(3), p. 159-177.

Transparency International. (2010), « Corruption perception index 2010 results », *the global coalition against corruption*, disponible en ligne au <http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi/2010/results> consulté le 22 septembre 2011

Valdés-Santiago, Rosario ; Instituto Nacional de Salud Publica et Comisión Nacional para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas. (2008), *Encuesta de Salud y Derecho de las Mujeres Indígenas ENSADEMI 2008*. México, Instituto Nacional de Salud Pública y Comisión Nacional para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas, 124p.

Valladares, Patricia. (2007), « Desempleo y Violencia Masculina: El Recuento de una Relación Perversa ». dans Jiménez-Guzmán, Ma. Lucero et Olivia Tena-Guerrero (dir), *Reflexiones sobre masculinidades y empleo*, Cuernavaca, Morelos, UNAM: Centro Regional de Investigaciones Multidisciplinarias, p. 316-335.

Vatnar, Solveig Karin Bo et Stal Bjorkly. (2012), «Does Separation or Divorce Make any Difference? An Interactional Perspective on Intimate Partner Violence with Focus on Marital Status», *Journal of Family Issues* 27, p. 45-54.

Vatnar, Solveig Karin Bo et Stal Bjorkly. (2010), «Does it Make Any Difference if She is a Mother?: An Interactional Perspective on Intimate Partner Violence with Focus on Motherhood and Pregnancy», *Journal of Interpersonal Violence*, 25(1), p.94-110.

Villalpando, Rubén et Observatorio ciudadano nacional de feminicidios. (2010). « Crece feminicidio en México », Ciudad Juárez, Chihuahua ; Disponible en ligne au <<http://observatoriofeminicidio.blogspot.com/2010/08/crece-feminicidio-en-mexico.html>>, consulté le 21 septembre 2011

Villareal, Andrés. (2007), « Women's Employment Status, Coercive Control, and Intimate Partner Violence in Mexico », *Journal of Marriage and the Family*, 69, p. 418-434.

Vyas, Seema et Charlotte Watts. (2009), « How does economic empowerment affect women's risk of intimate partner violence in low and middle income countries? A systematic review of published evidence », *Journal of International Development* 21, p. 577-602.

Walby, Sylvia. (1989), « Theorizing Patriarchy », *Sage Publications*, 23(2), p. 213-234.

Waltermaurer, Eve. (2005), «Measuring Intimate Partner Violence: You may only get what you ask for », *Journal of Interpersonal Violence*, 20(4), p. 501-506.

Wieringa, Saskia. (1994), «Women's Interest and Empowerment: Gender Planning Reconsidered», *Development and Change*, 25, p. 829-848.

Yllö, Kersti. (1984), « The Status of Women, Marital Equality, and Violence Against Wives: A contextual analysis », *Journal of Family Issues*, 5(3), p. 307--320.

Young, Iris Marion. (1997), *Intersecting Voices: Dilemmas of Gender, Political Philosophy and Social Theory*. Indiana, Indiana University Press, 187p.

Zimmerman, Cathy et Charlotte Watts. (2002), « Violence Against Women: Global Scope and Magnitude », *The Lancet*, 359, p. 1232-1237.

Annexes I

Tableau 1A Chronologique de lois, de programmes et de nouveaux organismes mis en place en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes

Année	Période présidentielle	Instauration des nouvelles instances, organismes ou institutions	Mise sur pied de lois ou de réformes	Programmes	
1974	Luis Echeverria Alvarez (1970-1976)		Réforme de l'article no 4 inclusion explicite des "femmes" à la constitution		
1984	Miguel de la Madrid Huratdo (1982-1988)			Programme national d'intégration de la femme au développement	
1994	Ernesto Zedillo Ponce de León (1994-2000)			Programme nationale sur la femme 1995-2000, alliance pour l'équité (PRONAM)	
1997				Programme mexicain pour l'éducation, la santé et la nutrition (PROGRESA)	
1998		Commission d'équité de genre			
		Parlement de femmes			
		Commission nationale sur la femme (Conmujer)			
2000	Vicente Fox Quesada (2000-2006)	Commission bicamérale d'équité de genre			
2001		Institut national des femmes			
2002					Programme national pour l'égalité des chances et la non discrimination contre les femmes (PROEQUIDAD)
					Le programme de combat à la pauvreté Progresá change de nom et devient le Programme de développement humain Oportunidades
				Réforme de la loi électorale, les parties politiques ne doivent pas dépasser 70% de candidatures d'un même sexe.	
2006			Loi Générale pour l'égalité entre les femmes et les hommes		

Tableau 1B Chronologie des initiatives gouvernementales concernant la violence à l'égard des femmes

Année	Période présidentielle	Instauration des nouvelles instances, organismes ou institutions	Mise sur pied de lois ou de réformes	Programmes
1988-1991	Carlos Salinas de Gortari (1988-1994)		Réformes effectuées au Code pénal fédéral concernant les délits sexuels	
1989		Tenu du forum sur les délits sexuels à Mexico		
1989		Création de l'agence <i>spécialisée sur les délits sexuels</i> (AEDS)		
1990		Inauguration du Centre d'attention intégrale pour les victimes de violence intrafamiliale (CAVI)		
1991		Inauguration du Centre de thérapie et d'appui pour les victimes des délits sexuels (CTA)		
1991			Typification du harcèlement sexuel comme délit	
1993			Nouvelle réforme de la Constitution, c'est maintenant une obligation de l'État de fournir des services juridiques et médicaux aux victimes de violence.	
1996		Ernesto Zedillo Ponce de León (1994-2000)		Promulgation de la première loi sur la prévention de la violence intrafamiliale à la ville de Mexico
1997			On approuve des initiatives de réformes aux codes civils et pénaux de quelques États mexicains. La violence physique et psychologique qui se produit en contexte familiale est	

			considérée comme un délit	
1999				Programme national contre la violence intrafamilial (PRONAVI)
2000			Entrée en vigueur de la norme officielle sur la prestation de services aux femmes victimes de violence conjugale (NOM-190-SSAI-1999)	
2003	Vicente Fox Quesada (2000-2006)	La pression de la société civile permet la création de la Commission spéciale pour connaître et assurer un suivi aux femicides dans le pays		
2006		Création du Bureau spécial du procureur fédéral		
2003 et 2006		Réalisation des enquêtes nationales sur la violence à l'égard des femmes (Endireh 2003 et Endireh 2006)		
2007	Felipe Calderón Hinojosa (2006-2012)		Loi générale sur le droit des femmes de vivre une vie sans violence.	

Tableau 1C: États mexicains ayant approuvé des lois en faveur des droits des femmes à l'année 2011

Etat	Loi en matière d'égalité Homme-Femme	Loi en matière de prévention et d'élimination de toute sorte de discrimination	Loi d'accès des femmes à une vie sans violence	Règlement de la Loi d'accès
			X	X
Aguas Calientes			X	X
Baja California N.			X	X
Baja California Sur	X	X	X	X
Campeche	X	X	X	
Coahuila	X	X	X	X
Colima	X	X	X	X
Chiapas	X	X	X	X
Chihuahua	X	X	X	X
Distrito Fed.	X	X	X	X
Durango	X	X	X	
Guanajuato			X	
Guerrero	X	X	X	X
Hidalgo	X	X	X	X
Jalisco	X		X	X
Mexico	X	X	X	X
Michoacán	X	X	X	X
Morelos	X		X	X
Nayarit	X	X	X	X
Nvo.Leon			X	X
Oaxaca	X		X	X
Puebla	X		X	X
Queretaro			X	
Quintana Roo	X		X	X
San Luis Potosi	X	X	X	X
Sinaloa	X		X	X
Sonora	X		X	X
Tabasco			X	X
Tamaulipas	X	X	X	
Tlaxcala			X	X
Veracruz	X		X	X
Yucatan	X	X	X	X
Zacatecas	X	X	X	

Source : Inmujeres 2011

Tableau 1D : Etats ayant approuvé la législation concernant la violence familiale a l'année 2011

Etat	Code Civil	Code Pénal	Code Pénal
	Violence Familiale comme motif de Divorce	Viol dans le cadre conjugal considéré comme délit	L'homicide d'honneur n'est plus valable dans leur code pénal
Aguas Calientes	X	X	X
Baja California N.	X	X	
Baja California Sur	X	X	
Campeche	X	X	
Coahuila	X	X	X
Colima	X		X
Chiapas	X	X	
Chihuahua	X	X	X
Distrito Fed.	X	X	X
Durango	X	X	X
Guanajuato	X	X	X
Guerrero		X	X
Hidalgo	X	X	X
Jalisco			
Mexico			X
Michoacan			
Morelos			X
Nayatit			X
Nuevo Leon	X	X	X
Oaxaca	X	X	X
Puebla		X	X
Queretaro	X	X	X
Quintana Roo			
San Luis Potosi	X	X	
Sinaloa			X
Sonora		X	X
Tabasco			X
Tamaulipas	X	X	X
Tlaxcala			X
Veracruz	X	X	X
Yucatan	X	X	
Zacatecas			

Source : Inmujeres 2011

Annexe II

Grille d'entrevue femmes chercheuses

Partie I : Cheminement personnel et professionnel de l'interviewée quant à leur engagement pour la cause des femmes

- *Racontez-moi vos expériences d'engagement vis-à-vis les causes des femmes*
 - Quel a été votre parcours depuis votre début de votre vie professionnelle jusqu'à aujourd'hui en ce qui concerne les causes des femmes?
 - Comment a émergé votre intérêt d'engagement vis-à-vis les causes des femmes?
 - Quelles expériences pouvez-vous mentionner qui ont favorisé votre engagement personnel vis-à-vis les causes des femmes?
 - De façon concrète comment vous vous impliquez dans la promotion et défense des droits des femmes?
 - Quelles autres sources d'inspiration ont influencé votre engagement vis a vis la cause des femmes?
 - Est-ce que votre engagement s'est transformé avec les années?
 - Est-ce que ce sont les mêmes valeurs qui vous animent?
 - Que retenez-vous de toutes les années que vous avez travaillé dans le milieu universitaire et pour la cause des femmes?

Partie II : Expérience collective de l'interviewée au sein du milieu universitaire

- *Vous m'avez parlé de votre expérience dans des Ong ainsi que dans le milieu universitaire, spécifiquement au sein du milieu académique quel est votre domaine de recherche?*
 - Depuis quand travaillez-vous dans cette université?

- Pouvez-vous mentionner parmi toutes les tâches que vous réalisez comme professeure et chercheuse, celle qui vous intéresse davantage, celle dans laquelle vous vous êtes le plus impliquée et pourquoi?
- Depuis que vous travaillez comme chercheuse est-ce qu'il y a eu un changement dans les enjeux ou dans les objectifs visés?
- Quelles difficultés avez-vous éprouvées en travaillant avec vos collègues (dans cette université) lors que vous travaillez pour la cause des femmes?

Partie III : Expérience sur les problématiques de genre et la question de la violence faite aux femmes

Selon votre opinion quelles sont les problèmes qui affectent le plus la vie de femmes dans cet État ?

- Comment conceptualisez-vous et comment expliquez-vous la violence faite aux femmes?
- De quelle façon vous avez collaboré avec d'autres femmes engagées sur la promotion des droits des femmes ainsi que dans le domaine de la violence faite aux femmes ?
- Quelles difficultés avez-vous éprouvées en travaillant en collaboration avec des autres femmes engagées lorsque vous travaillez dans le domaine de la violence faite aux femmes?
- Quels obstacles considérez-vous qui se posent en matière d'intervention et d'accès aux services d'aide pour les femmes qui subissent la violence conjugale?
- Dans quelle mesure la *Loi d'accès aux femmes à une vie sans violence, la réforme au code pénal* ainsi que les programmes mis en place par le gouvernement de l'État de Veracruz ont une application pratique sur le terrain?

- Quelles solutions proposez-vous tant sur le plan des politiques publiques qu'en matière d'intervention pour lutter contre la violence faite aux femmes? Quelles solutions pensez vous seront les plus efficaces?

Annexe II continuation

Grille d'entrevue femmes politiciennes

Partie I : Cheminement personnel et professionnel de l'interviewée quant à leur engagement pour la cause des femmes

- *Racontez-moi vos expériences d'engagement vis-à-vis les causes des femmes*
 - Quel a été votre parcours depuis votre début de votre vie professionnelle jusqu'à aujourd'hui en ce qui concerne les causes des femmes?
 - Comment a émergé votre intérêt d'engagement vis-à-vis les causes des femmes?
 - Qu'est-ce qui vous a amené à travailler dans la sphère politique?
 - Quelles expériences pouvez-vous mentionner qui ont favorisé votre engagement personnel vis-à-vis les causes des femmes?
 - Quelles autres sources d'inspiration ont influencé votre engagement vis a vis la cause des femmes?
 - Est-ce que votre engagement s'est transformé avec les années?
 - Est-ce que ce sont les mêmes valeurs qui vous animent?
 - Que retenez-vous de toutes les années que vous avez travaillé dans la sphère politique sur la promotion et la défense de droits des femmes?

Partie II : Expérience collective de l'interviewée au sein de la sphère politique

- *Vous m'avez parlé de votre expérience dans la sphère politique, spécifiquement au sein du Congrès de l'État quelles sont vos tâches et quelles responsabilités avez-vous assumées?*
 - Depuis quand travaillez-vous au sein de votre parti politique?

- Pouvez-vous mentionner parmi toutes les tâches que vous réalisez au sein du Congrès de l'État, celle qui vous intéresse davantage, celle dans laquelle vous vous êtes le plus impliquée et pourquoi?
- Depuis que vous travaillez comme députée au sein du Congrès est-ce qu'il y a eu un changement dans les enjeux ou dans les objectifs visés?
- Dans quelle mesure les femmes députées qui travaillent au sein du congrès partagent-elles le même cheminement et la même vision que vous? Est-ce que les députées qui ont le même cheminement que vous, partagent la même vision que vous ?
- Quelles difficultés avez vous éprouvées en travaillant avec vos collègues (dans votre parti politique ainsi que dans des autres partis politiques) lors que vous travaillez pour la cause des femmes?

Partie III : Expérience sur les problématiques de genre et la question de la violence faite aux femmes

Selon votre opinion quelles sont les problèmes qui affectent le plus la vie de femmes dans cet État ?

- De façon concrète comment votre parti politique promu et défende les droits des femmes?
- *Dans le parti politique que vous travaillez actuellement, comment est-ce que vous traitez la question de la violence vécue par les femmes? C'est-à-dire, comment la question de violence faite aux femmes se pose-t-elle au sein de votre parti politique?*
 - Comment conceptualisez-vous et comment expliquez-vous la violence faite aux femmes?
 - Dans quelle mesure le Congrès de l'État a-t-il mis sur place des mécanismes concrets contre la violence faite aux femmes?

- De quelle façon les femmes politiciennes collaborent avec d'autres groupes de femmes (hors du Congrès) lorsque vous travaillez sur la promotion des droits des femmes ainsi que dans le domaine de la violence faite aux femmes?
- Quelles difficultés avez vous éprouvées en poussant l'agenda politique lorsque vous travaillez dans le domaine de la violence faite aux femmes?
- Quels obstacles considérez-vous qui se posent en matière d'intervention et d'accès aux services d'aide pour les femmes qui subissent la violence conjugale?
- Dans quelle mesure la *Loi d'accès aux femmes à une vie sans violence*, la *réforme au code pénal* ainsi que les programmes mis en place par le gouvernement de l'État de Veracruz ont une application pratique sur le terrain?
- Quelles solutions proposez-vous tant sur le plan des politiques publiques qu'en matière d'intervention pour lutter contre la violence faite aux femmes? Quelles solutions pensez vous seront les plus efficaces?

Annexe II continuation

Grille d'entrevue féministes au sein des Ong

Partie I : Cheminement personnel et professionnel de l'interviewée quant à leur engagement pour la cause des femmes

- *Racontez-moi vos expériences d'engagement vis-à-vis les causes des femmes*
 - Quel a été votre parcours depuis votre début de votre vie professionnelle jusqu'à aujourd'hui en ce qui concerne les causes des femmes?
 - Comment a émergé votre intérêt d'engagement vis-à-vis les causes des femmes?
 - Qu'est-ce qui vous a amené à travailler dans un organisme qui protège les droits des femmes?
 - Quelles expériences pouvez-vous mentionner qui ont favorisé votre engagement personnel vis-à-vis les causes des femmes?
 - Quelles autres sources d'inspiration ont influencé votre début de carrière dans des organismes d'aide aux femmes?
 - Est-ce que votre engagement s'est transformé avec les années?
 - Est-ce que ce sont les mêmes valeurs qui vous animent?
 - Que retenez-vous de toutes les années que vous avez travaillé dans des organismes qui aident les femmes?

Partie II : Expérience collective de l'interviewée au sein de l'organisme et historique de l'organisme

- *Vous m'avez parlé de votre expérience dans plusieurs organismes, spécifiquement dans l'organisme que vous travaillez actuellement quelles sont vos tâches et quelles responsabilités avez-vous assumées?*
 - Depuis quand travaillez-vous au sein de cet organisme?
 - Pouvez-vous m'expliquer comment votre organisme a surgi et dans quel contexte?

- De façon concrète comment votre organisme promu les droits des femmes?
- Dans quels domaines d'intervention votre organisme agit-il?
- Pouvez-vous mentionner parmi toutes les actions réalisées par votre organisme, celle qui vous intéresse davantage, celle dans laquelle vous vous êtes le plus impliquée et pourquoi?
- Depuis que vous travaillez dans cet organisme est-ce qu'il y a eu un changement dans les enjeux ou dans les objectifs visés?
- Dans quelle mesure les femmes qui travaillent auprès de cet organisme partagent-elles le même cheminement et la même vision que vous? Est-ce que les gens qui ont le même cheminement que vous, partagent la même vision que vous ?
- Quelles difficultés avez vous éprouvées en travaillant avec vos collègues (dans votre organisme mais aussi avec des groupes de femmes hors de votre organisme) lors que vous travaillez pour la cause des femmes?

Partie III : Expérience sur les problématiques de genre et la question de la violence faite aux femmes

Selon votre opinion quelles sont les problèmes qui affectent le plus la vie de femmes dans cet État ?

- *Dans l'organisme que vous travaillez actuellement, comment est-ce que vous traitez la question de la violence vécue par les femmes? C'est-à-dire, comment la question de violence faite aux femmes se pose-t-elle au sein de votre organisme?*
 - Comment conceptualisez-vous et comment expliquez-vous la violence faite aux femmes?
 - Dans quelle mesure votre organisme a-t-il mis sur place des mécanismes concrets contre la violence faite aux femmes? C'est-à-dire quelles méthodes votre organisme privilégie-t-il lorsque vous travaillez dans ce domaine?

- De quelle façon votre organisme collabore-t-il avec d'autres groupes de femmes (hors de l'organisation) lorsque vous travaillez sur la promotion des droits des femmes ainsi que dans le domaine de la violence faite aux femmes?
- Quelles difficultés avez vous éprouvées en travaillant en collaboration avec des groupes de femmes hors de votre organisme lorsque vous travaillez dans le domaine de la violence faite aux femmes?
- De quelle façon votre organisme rejoint-il les femmes victimes de violence?
- Quels obstacles considérez-vous qui se posent en matière d'intervention et d'accès aux services d'aide pour les femmes qui subissent la violence conjugale?
- Dans quelle mesure la *Loi d'accès aux femmes à une vie sans violence, la réforme au code pénal* ainsi que les programmes mis en place par le gouvernement de l'État de Veracruz ont une application pratique sur le terrain?
- Quelles solutions proposez-vous tant sur le plan des politiques publiques qu'en matière d'intervention pour lutter contre la violence faite aux femmes? Quelles solutions pensez vous seront les plus efficaces?

Annexe III

Tableau 3A : Variables dépendantes et indépendantes

Variables dépendantes	Codage	Spécifications supplémentaires
Types de violence : <ul style="list-style-type: none"> • Emotionnelle ou psychologique • Physique • Sexuelle • Economique 	0=aucune fois 1=1 fois et plus	Un indicateur selon le niveau de sévérité des violences a été créé pour deux types de violences Violence émotionnelle sévère et violence émotionnelle moins sévère Violence physique sévère et Violence physique moins sévère
Variables indépendantes		
Niveau micro		
Caractéristiques sociodémographiques des femmes	Codage	Spécifications supplémentaires
Age	Variable catégorielle Catégorie de référence 1 1=De 15 à 24 ans 2=De 25 à 34 ans 3=De 35 à 44 ans 4=De 45 à 54 ans 5=55 ans et plus	Analyse multi-niveau
Niveau d'éducation (variable catégorique)	Catégorie de référence 1 1=Primaire ou moins 2=Secondaire 3=Études postsecondaires ou carrière technique ou carrière technique 4=Baccalauréat et plus (premier cycle et plus)	Analyse multi-niveau
Les caractéristiques de la relation		

Type d'union	Catégorie de référence 0 0=En cohabitation 1=Marié	Analyse multi-niveau
Durée de la relation	Catégorie de référence 1 1=De 0 à 2 ans 2=De 3 à 10 ans 3=De 11 à 15 ans 4=16 ans et plus	Analyse multi-niveau
Différence d'âge entre les conjoints	Variable catégorielle calculée à partir des variables au niveau individuel Catégorie de référence 1 1=La femme a 5 ans ou plus que l'homme 2=La femme est de 2 à 4 ans plus âgée que l'homme 3=Même âge ou 1 an d'écart 4=L'homme est de 2 à 4 ans plus âgé que la femme 5=L'homme a 5 ans ou plus de plus que la femme	Analyse multi-niveau
Différence du niveau d'éducation avec son conjoint	Variable catégorielle calculée à partir des variables au niveau individuel Catégorie de référence 1 1=La femme est 5 ans ou plus scolarisée 2=La femme est de 2 à 4 ans plus scolarisée 3=Même scolarité ou 1 an d'écart 4=L'homme est de 2 à 4 ans plus scolarisé 5= L'homme est 5 ans ou plus scolarisé	Analyse multi-niveau
Différences sur le statut d'emploi	Variable catégorielle calculée à partir des variables au niveau individuel Catégorie de référence 1 1= Les deux ne travaillent pas 2=Femme travaille et homme ne travaille pas 3= Les deux travaillent	Analyse multi-niveau

	4= Femme ne travaille pas et homme travaille	
Violence physique dans la famille d'origine de la femme : Coups exercés par membres de la famille d'origine à la femme	Catégorie de référence 1 1=Non 2=Oui	Analyse multi-niveau
Violence émotionnelle dans la famille d'origine de la femme : Insultes exercés par membres de la famille d'origine à la femme	Catégorie de référence 1 1=Non 2=Oui	Analyse multi-niveau
Violence émotionnelle et physique dans la famille origine du conjoint : Insultes et coups exercés à son conjoint pendant son enfance par des membres de la famille d'origine	Catégorie de référence 1 1=Non 2=Oui	Analyse multi-niveau
Violence physique du beau-père à la belle mère : Selon vous, le père de votre conjoint frappait votre belle-mère	Catégorie de référence 1 1=Non 2=Oui	Analyse multi-niveau
Indicateur du degré d'autonomie sur la vie sociale et les ressources économiques. <i>lorsque vous voulez rendre visite à vos parents ou à des amis, si vous voulez participer à la vie sociale et politique de votre communauté, si vous voulez aller faire des achats, si vous voulez travailler...</i>	Catégorie de référence 0 0= Peu d'autonomie 1= Autonomie moyenne 2= Autonomie élevée	Analyse multi-niveau
Indicateur de pouvoir de décision de la vie sociale et les ressources économiques au sein du ménage : Selon votre perspective, qui prend les	Personne qui prend les décisions : Catégorie de référence 0 0= Les deux (Décision commune)	Analyse multi-niveau

décisions concernant : a) <i>les dépenses quotidiennes du ménage</i> , b) <i>le choix de travailler ou d'étudier</i> , c) <i>la participation à la vie communautaire et sociale</i> , d) <i>le fait d'acheter des choses</i> , e) <i>comment dépenser l'argent</i> , f) <i>sortir de la maison...</i> ,	1= Seulement le conjoint 2= Seulement la répondante	
Variables au niveau communautaire (niveau meso)	Codage	Spécifications supplémentaires
Appartenance au groupe ethnique Le fait que l'homme et la femme parlent une langue autochtone	Catégorie de référence 1 1=Aucun des deux ne parlent pas une langue autochtone 2=Un ou l'autre le parle 3=Les deux parlent une langue autochtone	Analyse multi-niveau
Variable au niveau macrosocial	Codage	Spécifications supplémentaires
L'Indice Sexospécifique du Développement Humain 2005 (l'ISDH) de 1067 municipalités mexicaines.	Valeur minimum 0 (exécrable) Valeur maximum 1 (excellent)	Analyse multi-niveau : variable de niveau 2

Source : Questionnaire femmes mariées ou cohabitant avec leur conjoint, Endireh 2006

Annexe IV

Tableau 6A : Violence émotionnelle sévère

VD Violence émotionnelle sévère								
	Modèle 0		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Coefficient		Coefficient		Coefficient		Coefficient	
BO	0,1331 ***		0,1824 ***		0,0369		0,0084	
ISDH 2005					0,1225 ***		0,219 ***	
Caractéristiques sociodémographiques								
âge femme (REF 15 à 24 ans)								
Catégorie âge femme								
1) 25 à 34 ans			-0,0363 ***				-0,0371 ***	
2) 35 à 44 ans			-0,0627 ***				-0,0643 ***	
3) 45 à 54 ans			-0,084 ***				-0,0867 ***	
4) 55 et plus			-0,1116 ***				-0,1152 ***	
niveau scolarité femme (REF école élémentaire ou moins)								
catégorie niveau de scolarité								
1) secondaire			-0,0035				-0,0064	
2) études postsecondaires ou carrière technique			-0,0188 ***				-0,0224 ***	
3) Bacc, maîtrise ou plus			-0,0335 ***				-0,0368 ***	
Appartenance au groupe ethnique (REF aucun des deux ne parlent pas)								
Catégorie groupe ethnique								
1) Un ou l'autre le parle			0,01096				0,0136	
2) les deux parlent une langue autochtone			-0,0333 **				-0,0219 *	
Caract. de la relation								
Type d'union (REF=conjoint de fait)								
Marié			-0,0565 ***				-0,0562 ***	
Différence d'âge entre les conjoints (REF la femme a 5 ans ou plus)								
Catégorie différence d'âge								
1) La femme est de 2 à 4 ans plus âgée que l'homme			-0,0016				-0,0017	
2) Même âge ou 1 ans d'écart			-0,0144 *				-0,0145 *	
3) L'homme est de 2 à 4 ans plus âgé que la femme			-0,0182 **				-0,0181 **	
4) L'homme a 5 ans ou plus que la femme			-0,01457 *				-0,0145 *	
Différence des années de scolarisation (REF la femme est 5 ans ou plus scolarisée)								
Catégorie différence des années de scolarisation								
1) La femme est de 2 à 4 ans plus scolarisée			0,0045				0,0048	
2) Même scolarité ou un an d'écart			-0,0054				-0,0043	
3) L'homme est de 2 à 4 ans plus scolarisé			0,002				0,0038	
4) L'homme est 5 ans ou plus scolarisé			0,0411				0,0421 *	
Différence sur le statut d'emploi (REF Les deux ne travaillent pas)								
Catégorie statut d'emploi								
1) Femme travaille et homme ne travaille pas			0,0569 ***				0,057 ***	
2) femme travaille et homme travaille			0,0212 ***				0,0212 ***	
3) femme ne travaille pas et homme travaille			-0,0118 *				-0,011 *	
Durée de la relation (REF de 0 à 2 ans)								
Catégorie durée de la relation								
1) de 3 à 10 ans			0,0251 ***				0,0256 ***	
2) de 11 à 15 ans			0,0356 ***				0,0366 ***	
3) 16 ans et plus			0,0469 ***				0,048 ***	
Contrôle coercitif								
Indicateur du degré d'autonomie (REF peu d'autonomie)								
Catégorie degré d'autonomie								
1) Autonomie moyenne			-0,0507 ***				-0,052 ***	
2) Autonomie élevée			-0,0438 ***				-0,0457 ***	
Indicateur de pouvoir de décision (REF Décision commune)								
catégorie de pouvoir de décision								
1) Seulement le conjoint			0,1755 ***				0,1767 ***	
2) Seulement la femme			0,0127 ***				0,0117 ***	
Historique de violence								
violence physique dans la famille d'origine de la femme (REF non)								
oui			0,0393 ***				0,0394 ***	
violence émotionnelle dans la famille d'origine de la femme (REF non)								
Oui			0,0759 ***				0,0757 ***	
violence émotionnelle et physique famille d'origine du conjoint (REF non)								
oui			0,0622 ***				0,062 ***	
violence physique du beau-père à la belle mère (REF non)								
oui			0,0841 ***				.0841 ***	
Variance niveau 2 U0	0,00183 ***		0,00088 ***		0,00177 ***		0,00078 ***	
Variance niveau 1 R	0,116		0,1056		0,116		0,1055	
Proportion variance niveau 2	1,55		0,8264		1,5031		0,7336	
Deviance	0,0428		0,0297		0,0421		0,028	
DF	1066		1064		1065		1063	
N au niveau 1	84196		84196		84196		84196	
N au niveau 2	1067		1067		1067		1067	

***p<.001 **p<.01 *p<.05

Tableau 6B : Violence physique sévère

VD Violence physique sévère								
	Modèle 0		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Coefficient		Coefficient		Coefficient		Coefficient	
B0	0,0084	***	0,0091	*	0,026	**	-0,0002	
ISDH 2005					-0,0216	**	0,0115	
Caractéristiques sociodémographiques								
âge femme (REF 15 à 24 ans)								
Catégorie âge femme								
1) 25 à 34 ans			-0,00051				-0,00057	
2) 35 à 44 ans			-0,0022				-0,0023	
3) 45 à 54 ans			-0,0028				-0,003	
4) 55 et plus			-0,0034				-0,0037	
niveau scolarité femme (REF école élémentaire ou moins)								
catégorie niveau de scolarité								
1) secondaire			-0,0008				-0,0011	
2) études postsecondaires ou carrière technique			-0,0029	**			-0,0032	**
3) Bacc, maîtrise ou plus			-0,0039	***			-0,0042	***
Appartenance au groupe ethnique (REF aucun des deux ne parlent pas)								
Catégorie groupe ethnique								
1) Un ou l'autre le parle			-0,0009				-0,0008	
2) les deux parlent une langue autochtone			0,0024				0,0032	
Caract. de la relation								
Type d'union (REF=conjoint de fait)								
Marié			-0,0045	***			-0,0045	***
Différence d'âge entre les conjoints (REF la femme a 5 ans ou plus)								
Catégorie différence d'âge								
1) La femme est de 2 à 4 ans plus âgée que l'homme			0,0028				0,0028	
2) Même âge ou 1 an d'écart			0,00057				0,0006	
3) L'homme est de 2 à 4 ans plus âgé que la femme			-0,00027				-0,00026	
4) L'homme a 5 ans ou plus que la femme			0,00099				0,001	
Différence des années de scolarisation (REF le femme est 5 ans ou plus scolarisée)								
Catégorie différence des années de scolarisation								
1) La femme est de 2 à 4 ans plus scolarisée			0,0018				0,0018	
2) Même scolarité ou un an d'écart			0,002				0,0021	
3) L'homme est de 2 à 4 ans plus scolarisé			0,0017				0,0018	
4) L'homme est 5 ans ou plus scolarisé			0,008				0,0081	
Différence sur le statut d'emploi (REF Les deux ne travaillent pas)								
Catégorie statut d'emploi								
1) Femme travaille et homme ne travaille pas			0,0062	*			0,0062	*
2) femme travaille et homme travaille			0,0023				0,0022	
3) femme ne travaille pas et homme travaille			-0,0007				-0,0006	
Durée de la relation (REF de 0 à 2 ans)								
Catégorie durée de la relation								
1) de 3 à 10 ans			0,002				0,0021	
2) de 11 à 15 ans			0,0038	**			0,0039	**
3) 16 ans et plus			0,0065	***			0,0066	***
Contrôle coercitif								
Indicateur du degré d'autonomie (REF peu d'autonomie)								
Catégorie degré d'autonomie								
1) Autonomie moyenne			-0,0094	***			-0,0095	***
2) Autonomie élevée			-0,0092	***			-0,0094	***
Indicateur de pouvoir de décision (REF Décision commune)								
catégorie de pouvoir de décision								
1) Seulement le conjoint			0,0158	***			0,01589	***
2) Seulement la femme			0,0012	*			0,0011	
Historique de violence								
violence physique dans la famille d'origine de la femme (REF non)								
oui			0,002	**			0,002	**
violence émotionnelle dans la famille d'origine de la femme (REF non)								
Oui			0,00697	***			0,007	***
violence émotionnelle et physique famille d'origine du conjoint (REF non)								
oui			0,0013				0,0013	
violence physique du beau-père à la belle mère (REF non)								
oui			0,0066	***			0,0066	***
Variance niveau 2 U0								
	0,00001	***	0,00000	***	0,00001	***	0,00000	***
Variance niveau 1 R								
	0,00797		0,00653		0,00797		0,00653	
Proportion variance niveau 2								
	0,1253		0		0,1253		0	
Deviance								
	0,00302		0,0014		0,0023		0,00132	
DF								
	1066		1064		1065		1063	
N au niveau 1								
	84196		84196		84196		84196	
N au niveau 2								
	1067		1067		1067		1067	

Tableau 6 C : Violence sexuelle

VD Violence sexuelle								
	Modèle 0		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Coefficient		Coefficient		Coefficient		Coefficient	
BO	0,0575	***	0,0511	***	0,0828	***	-0,0239	
ISDH 2005					-0,0319	***	0,0939	***
Caractéristiques sociodemographiques								
âge femme (REF 15 à 24 ans)								
Catégorie âge femme								
1) 25 à 34 ans			-0,0038				-0,0042	
2) 35 à 44 ans			-0,0099	**			-0,0106	**
3) 45 à 54 ans			-0,0169	***			-0,0182	***
4) 55 et plus			-0,0339	***			-0,0356	***
niveau scolarité femme (REF école élémentaire ou moins)								
catégorie niveau de scolarité								
1) secondaire			-0,0074	**			-0,0089	**
2) études postsecondaires ou carrière technique			-0,0177	***			-0,0195	***
3) Bacc, maîtrise ou plus			-0,026	***			-0,0276	***
Appartenance au groupe ethnique (REF aucun des deux ne parlent pas)								
Catégorie groupe ethnique								
1) Un ou l'autre le parle			0,0052				0,0063	
2) les deux parlent une langue autochtone			-0,01125				-0,006	
Caract. de la relation								
Type d'union (REF=conjoint de fait)								
Marié			-0,0104	***			-0,0102	***
Différence d'âge entre les conjoints (REF la femme a 5 ans ou plus)								
Catégorie différence d'âge								
1) La femme est de 2 à 4 ans plus âgée que l'homme			0,0049				0,0049	
2) Même âge ou 1 ans d'écart			-0,0037				-0,0038	
3) L'homme est de 2 à 4 ans plus âgé que la femme			-0,0048				-0,0048	
4) L'homme a 5 ans ou plus que la femme			-0,0051				-0,0051	
Différence des années de scolarisation (REF la femme est 5 ans ou plus scolarisée)								
Catégorie différence des années de scolarisation								
1) La femme est de 2 à 4 ans plus scolarisée			-0,0055				-0,0054	
2) Même scolarité ou un an d'écart			-0,0047				-0,0042	
3) L'homme est de 2 à 4 ans plus scolarisé			-0,0017				-0,0008	
4) L'homme est 5 ans ou plus scolarisé			.01053				0,0111	
Différence sur le statut d'emploi (REF Les deux ne travaillent pas)								
Catégorie statut d'emploi								
1) Femme travaille et homme ne travaille pas			0,0304	***			0,0305	***
2) femme travaille et homme travaille			0,0157	***			0,0157	***
3) femme ne travaille pas et homme travaille			0,0028				0,0032	
Durée de la relation (REF de 0 à 2 ans)								
Catégorie durée de la relation								
1) de 3 à 10 ans			0,013	***			0,0133	***
2) de 11 à 15 ans			0,0238	***			0,0242	***
3) 16 ans et plus			0,0411	***			0,0416	***
Contrôle coercitif								
Indicateur du degré d'autonomie (REF peu d'autonomie)								
Catégorie degré d'autonomie								
1) Autonomie moyenne			-0,0399	***			-0,0406	***
2) Autonomie élevée			-0,0381	***			-0,039	***
Indicateur de pouvoir de décision (REF Décision commune)								
catégorie de pouvoir de décision								
1) Seulement le conjoint			0,1052	***			0,1057	***
2) Seulement la femme			0,005	*			0,0045	*
Historique de violence								
violence physique dans la famille d'origine de la femme (REF non)								
oui			0,0178	***			0,0178	***
violence émotionnelle dans la famille d'origine de la femme (REF non)								
Oui			0,0451	***			0,045	***
violence émotionnelle et physique famille d'origine du conjoint (REF non)								
oui			0,0245	***			0,0245	***
violence physique du beau-père à la belle mère (REF non)								
oui			0,0331	***			0,0331	***
Variance niveau 2 U0	0,00043	***	0,00026	***	0,0004	***	0,00024	***
Variance niveau 1 R	0,0526		0,0481		0,0526		0,0481	
Proportion variance niveau 2	0,8116		0,5373		0,8116		0,4963	
Deviance	0,0209		0,016		0,0207		0,0155	
DF	1066		1064		1065		1063	
N au niveau 1	84196		84196		84196		84196	
N au niveau 2	1067		1067		1067		1067	

Tableau 6D : Violence économique

VD Violence économique						
	Modèle 0		Modèle 1		Modèle 2	
	Coefficient		Coefficient		Coefficient	
R0	0,1132	***	0,0774	***	0,0508	*
ISDH 2005					0,0793	**
						0,1293

Caractéristiques sociodémographiques						
âge femme (REF 15 à 24 ans)						
Catégorie âge femme						
1) 25 à 34 ans			-0,0251	***		-0,0256
2) 35 à 44 ans			-0,041	***		-0,042
3) 45 à 54 ans			-0,0402	***		-0,0418
4) 55 et plus			-0,0455	***		-0,0476

niveau scolarité femme (REF école élémentaire ou moins)						
catégorie niveau de scolarité						
1) secondaire			-0,01149	**		-0,0132
2) études postsecondaires ou carrière technique			-0,0289	***		-0,0311
3) Bacc, maîtrise ou plus			-0,0373	***		-0,0392

Appartenance au groupe ethnique (REF aucun des deux ne parlent pas)						
Catégorie ethnique						
1) Un ou l'autre le parle			0,0254	**		0,0269
2) les deux parlent une langue autochtone			-0,0186	*		-0,0117
						**
Caract. de la relation						
Type d'union (REF=conjoint de fait)						
Marié			-0,0279	***		-0,0277

Différence d'âge entre les conjoints (REF la femme a 5 ans ou plus)						
Catégorie différence d'âge						
1) La femme est de 2 à 4 ans plus âgée que l'homme			0,0087			0,0086
2) Même âge ou 1 an d'écart			-0,0066			-0,0067
3) L'homme est de 2 à 4 ans plus âgé que la femme			-0,0079			-0,0078
4) L'homme a 5 ans ou plus que la femme			-0,0147	*		-0,0146
						*
Différence des années de scolarisation (REF le femme est 5 ans ou plus scolarisée)						
Catégorie différence des années de scolarisation						
1) La femme est de 2 à 4 ans plus scolarisée			0,0061			0,0063
2) Même scolarité ou un an d'écart			-0,00122			-0,0005
3) L'homme est de 2 à 4 ans plus scolarisé			0,0071			0,0083
4) L'homme est 5 ans ou plus scolarisé			0,0333			0,0339
Différence sur le statut d'emploi (REF Les deux ne travaillent pas)						
Catégorie statut d'emploi						
1) Femme travaille et homme ne travaille pas			0,0738	***		0,0738
2) femme travaille et homme travaille			0,03718	***		0,0372
3) femme ne travaille pas et homme travaille			0,0036			0,0041

Durée de la relation (REF de 0 à 2 ans)						
Catégorie durée de la relation						
1) de 3 à 10 ans			0,0296	***		0,0299
2) de 11 à 15 ans			0,0351	***		0,0357
3) 16 ans et plus			0,0462	***		0,0469

Contrôle coercitif						
Indicateur du degré d'autonomie (REF peu d'autonomie)						
Catégorie degré d'autonomie						
1) Autonomie moyenne			-0,0309	***		-0,0317
2) Autonomie élevée			-0,0095			-0,0107

Indicateur de pouvoir de décision (REF Décision commune)						
catégorie de pouvoir de décision						
1) Seulement le conjoint			0,1427	***		0,1434
2) Seulement la femme			0,0295	***		0,0289

Historique de violence						
violence physique dans la famille d'origine de la femme (REF non)						
oui			0,0255	***		0,0255

violence émotionnelle dans la famille d'origine de la femme (REF non)						
Oui			0,0622	***		0,0671

violence émotionnelle et physique famille d'origine du conjoint (REF non)						
oui			0,0421	***		0,042

violence physique du beau-père à la belle mère (REF non)						
oui			0,0638	***		0,0637

Variance niveau 2 U0	0,0014	***	0,00075	***	0,00142	***
Variance niveau 1 R	0,1008		0,093		0,1008	
Proportion variance niveau 2	1,4079		0,7997		1,3886	
Deviance	0,0379		0,0274		0,0377	
DF	1066		1064		1065	
N au niveau 1	84196		84196		84196	
N au niveau 2	1067		1067		1067	

Tableau 6E : Violence émotionnelle moins sévère

VD Violence emotionnelle moins sèvere								
	Modèle 0		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Coefficient		Coefficient		Coefficient		Coefficient	
BO	0,2961	***	0,24	***	-0,0438	***	-0,154	**
ISDH 2005					0,4387	***	0,5039	***
Caracteristiques sociodemographiques								
âge femme (REF 15 à 24 ans)								
Catégorie âge femme								
1) 25 à 34 ans			-0,0564	***			-0,0575	***
2) 35 à 44 ans			-0,1103	***			-0,1124	***
3) 45 à 54 ans			-0,1491	***			-0,1524	***
4) 55 et plus			-0,1929	***			-0,1972	***
niveau scolarité femme (REF école elementaire ou moins)								
catégorie niveau de scolarité								
1) secondaire			0,011	*			0,0075	
2) études postsecondaires ou carrière technique			0,0081				0,0041	
3) Bacc, maîtrise ou plus			-0,0333	***			-0,0366	***
Appartenance au groupe ethnique (REF aucun des deux ne parlent pas)								
Catégorie groupe ethnique								
1) Un ou l'autre le parle			0,0033				0,0077	
2) les deux parlent une langue autochtone			-0,0461	**			-0,0276	*
Caract. de la rélation								
Type d'union (REF=conjoint de fait)								
Marié			-0,0412	***			-0,0407	***
Différence d'âge entre les conjoints (REF la femme a 5 ans ou plus)								
Catégorie différence d'âge								
1) La femme est de 2 à 4 ans plus agée que l'homme			0,0202				0,02	
2) Même âge ou 1 ans d'écart			0,0098				0,0095	
3) L'homme est de 2 à 4 ans plus agé que la femme			0,0054				0,0055	
4) L'homme a 5 ans ou plus que la femme			0,0059				0,0059	
Différence des années de scolarisation (REF le femme est 5 ans ou plus scolarisée)								
Catégorie différence des années de scolarisation								
1) La femme est de 2 à 4 ans plus scolarisée			-0,0198				-0,0195	
2) Même scolarité ou un an d'écart			-0,0332	*			-0,0319	
3) L'homme est de 2 à 4 ans plus scolarisé			-0,0365	*			-0,0343	*
4) L'homme est 5 ans ou plus scolarisé			-0,0082				0,007	
Différence sur le statut d'emploi (REF Les deux ne travaillent pas)								
Catégorie statut d'emploi								
1) Femme travaille et homme ne travaille pas			0,0534	***			0,0536	***
2) femme travaille et homme travaille			0,0421	***			0,0423	***
3) femme ne travaille pas et homme travaille			0,0163	*			0,0173	*
Durée de la rélation (REF de 0 à 2 ans)								
Catégorie durée de la rélation								
1) de 3 à 10 ans			0,0536	***			0,0543	***
2) de 11 à 15 ans			0,0687	***			0,0698	***
3) 16 ans et plus			0,08499	***			0,0862	***
Contrôle coercitif								
Indicateur du degré d'autonomie (REF peu d'autonomie)								
Catégorie degré d'autonomie								
1) Autonomie moyenne			-0,0081				-0,0099	
2) Autonomie élevée			0,0046				0,0021	
Indicateur de pouvoir de décision (REF Décision commune)								
catégorie de pouvoir de décision								
1) Seulement le conjoint			0,1783	***			0,18	***
2) Seulement la femme			0,0321	***			0,031	***
Historique de violence								
violence physique dans la famille d'origine de la femme (REF non)								
oui			0,0855	***			0,0857	***
violence émotionnelle dans la famille d'origine de la femme (REF non)								
Oui			0,1065	***			0,1065	***
violence émotionnelle et physique famille d'origine du conjoint (REF non)								
oui			0,1006	***			0,1004	***
violence physique du beau-père à la belle mère (REF non)								
oui			0,09023	***			0,0902	***
Variance niveau 2 U0	0,0113	***	0,008	***	0,0101	***	0,007	***
Variance niveau 1 R	0,2095		0,1949		0,2095		0,1949	
Proportion variance niveau 2	5,1087		3,9428		4,6082		3,444	
Deviance	0,1062		0,0894		0,1005		0,0834	
DF	1066		1064		1065		1063	
N au niveau 1	84196		84196		84196		84196	
N au niveau 2	1067		1067		1067		1067	

Tableau 6F : Violence physique moins sévère

VD Violence physique moins sévère								
	Modèle 0		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Coefficient		Coefficient		Coefficient		Coefficient	
B0	0,0989	***	0,1626	***	0,1331	***	0,0805	**
ISDH 2005					-0,043		0,1024	***
Caractéristiques sociodemographiques								
âge femme (REF 15 à 24 ans)								
Catégorie âge femme								
1) 25 à 34 ans			-0,0366	***			-0,037	***
2) 35 à 44 ans			-0,0667	***			-0,0677	***
3) 45 à 54 ans			-0,0865	***			-0,0881	***
4) 55 et plus			-0,0984	***			-0,1005	***
niveau scolarité femme (REF école élémentaire ou moins)								
catégorie niveau de scolarité								
1) secondaire			-0,0042				-0,0059	
2) études postsecondaires ou carrière technique			-186	***			-0,0208	***
3) Bacc, maîtrise ou plus			-0,0324	***			-0,0344	***
Appartenance au groupe ethnique (REF aucun des deux ne parlent pas)								
Catégorie groupe ethnique								
1) Un ou l'autre le parle			0,0064				0,0078	
2) les deux parlent une langue autochtone			-0,0154	*			-0,0093	
Caract. de la relation								
Type d'union (REF=conjoint de fait)								
Marié			-0,0322	***			-0,0321	***
Différence d'âge entre les conjoints (REF la femme a 5 ans ou plus)								
Catégorie différence d'âge								
1) La femme est de 2 à 4 ans plus âgée que l'homme			0,0056				0,0056	
2) Même âge ou 1 ans d'écart			-0,0007				-0,0008	
3) L'homme est de 2 à 4 ans plus âgé que la femme			-0,0099				-0,0099	*
4) L'homme a 5 ans ou plus que la femme			-0,0147	**			-0,0146	**
Différence des années de scolarisation (REF le femme est 5 ans ou plus scolarisée)								
Catégorie différence des années de scolarisation								
1) La femme est de 2 à 4 ans plus scolarisée			-0,0179				-0,0177	
2) Même scolarité ou un an d'écart			-0,0176				-0,0169	
3) L'homme est de 2 à 4 ans plus scolarisé			-0,0108				-0,0097	
4) L'homme est 5 ans ou plus scolarisé			0,00039				0,0011	
Différence sur le statut d'emploi (REF Les deux ne travaillent pas)								
Catégorie statut d'emploi								
1) Femme travaille et homme ne travaille pas			0,039	***			0,0391	***
2) femme travaille et homme travaille			0,0121	*			0,0121	*
3) femme ne travaille pas et homme travaille			-0,0091	*			-0,0086	
Durée de la relation (REF de 0 à 2 ans)								
Catégorie durée de la relation								
1) de 3 à 10 ans			0,0296	***			0,03	***
2) de 11 à 15 ans			0,034	***			0,0346	***
3) 16 ans et plus			0,0483	***			0,0489	***
Contrôle coercitif								
Indicateur du degré d'autonomie (REF peu d'autonomie)								
Catégorie degré d'autonomie								
1) Autonomie moyenne			-0,049	***			-0,0498	***
2) Autonomie élevée			-0,0499	***			-0,0511	***
Indicateur de pouvoir de décision (REF Décision commune)								
catégorie de pouvoir de décision								
1) Seulement le conjoint			0,1344	***			0,135	***
2) Seulement la femme			0,0042				0,0034	
Historique de violence								
violence physique dans la famille d'origine de la femme (REF non)								
oui			0,0261	***			0,0262	***
violence émotionnelle dans la famille d'origine de la femme (REF non)								
Oui			0,0589	***			0,0588	***
violence émotionnelle et physique famille d'origine du conjoint (REF non)								
oui			0,0378	***			0,0377	***
violence physique du beau-père à la belle mère (REF non)								
oui			0,0637	***			0,0637	***
Variance niveau 2 U0	0,0007	***	0,0003	***	0,0007	***	0,0002	***
Variance niveau 1 R	0,08707		0,08013		0,08708		0,08012	
Proportion variance niveau 2	0,7975		0,3234		0,7635		0,2987	
Deviance	0,0264		0,0162		0,026		0,0154	
DF	1066		1064		1065		1063	
N au niveau 1	84196		84196		84196		84196	
N au niveau 2	1067		1067		1067		1067	

Tableau 6G : Comparaison Modèle 3 toutes les violences

Comparaison Modèle 3 toutes les violences							
	Violence émotionnelle sévère	Violence physique sévère	Violence Sexuelle	Violence économique	Violence physique moins sévère	Violence émotionnelle moins sévère	
B0	0,0084 NS	-0,0002 NS	-0,0239 NS	-0,0254 NS	0,0805 **	-0,154 **	
ISDH 2005	0,219 ***	0,0115 NS	0,0939 ***	0,1293 ***	0,1024 ***	0,5039 ***	
Caractéristiques sociodémographiques							
âge femme							
REF=15 à 24 ans							
1) 25 à 34 ans	-0,0371 ***	-0,0006 NS	-0,0042 NS	-0,0256 ***	-0,037 ***	-0,0575 ***	
2) 35 à 44 ans	-0,0643 ***	-0,0023 NS	-0,0106 **	-0,042 ***	-0,0677 ***	-0,1124 ***	
3) 45 à 54 ans	-0,0867 ***	-0,003 NS	-0,018 ***	-0,0418 ***	-0,0881 ***	-0,1524 ***	
4) 55 et plus	-0,1152 ***	-0,0037 NS	-0,036 ***	-0,0476 ***	-0,1005 ***	-0,1972 ***	
niveau scolarité femme							
Ref=école élémentaire ou moins							
1) secondaire	-0,0064 NS	-0,0011 NS	-0,009 **	-0,0132 **	-0,0059 NS	0,0075 NS	
2) études postsecondaires ou carrière technique	-0,0224 ***	-0,0032 **	-0,02 ***	-0,0311 ***	-0,0208 ***	0,0041 NS	
3) Bacc, maîtrise ou plus	-0,0368 ***	-0,0042 ***	-0,028 ***	-0,0392 ***	-0,0344 ***	-0,0366 ***	
Appartenance au groupe ethnique							
Ref=aucun des deux ne parlent pas							
1) Un ou l'autre le parle	0,0136 NS	-0,0008 NS	0,0063 NS	0,0269 **	0,0078 NS	0,0077 NS	
2) les deux parlent une langue autochtone	-0,0219 *	0,0032 NS	-0,006 NS	-0,0117 NS	-0,0093 NS	-0,0276 *	
Caract. de la relation							
Type d'union (REF=conjoint de fait)							
Marié	-0,0562 ***	-0,0045 ***	-0,01 ***	-0,0277 ***	-0,0321 ***	-0,0407 ***	
Différence d'âge entre les conjoints							
Ref=La femme a 5 ans ou plus							
1) La femme est de 2 à 4 ans plus âgée	-0,0017 NS	0,0028 NS	0,0049 NS	0,0086 NS	0,0056 NS	0,02 NS	
2) Même âge ou 1 ans d'écart	-0,0145 *	0,0006 NS	-0,004 NS	-0,0067 NS	-0,0008 NS	0,0095 NS	
3) L'homme est de 2 à 4 ans plus âgé	-0,0181 **	-0,0003 NS	-0,005 NS	-0,0078 NS	-0,0099 *	0,0055 NS	
4) L'homme a 5 ans ou plus	-0,0145 *	0,001 NS	-0,005 NS	-0,0146 *	-0,0146 **	0,0059 NS	
Différence des années de scolarisation							
Ref=Femme 5 ans ou plus scolarisée							
1) La femme est de 2 à 4 ans plus scolarisée	0,0048 NS	0,0018 NS	-0,0054 NS	0,0063 NS	-0,0177 NS	-0,0195 NS	
2) Même scolarité ou un an d'écart	-0,0043 NS	0,0021 NS	-0,0042 NS	-0,0005 NS	-0,0169 NS	-0,0319 NS	
3) L'homme est de 2 à 4 ans plus scolarisé	0,0038 NS	0,0018 NS	-0,0008 NS	0,0083 NS	-0,0097 NS	-0,0343 *	
4) L'homme est 5 ans ou plus scolarisé	0,0421 *	0,0081 NS	0,0111 NS	0,0339 NS	0,0011 NS	0,007 NS	
Différence sur le statut d'emploi							
Ref=Les deux ne travaillent pas							
1) Femme travaille et homme ne travaille pas	0,057 ***	0,0062 *	0,0305 ***	0,0738 ***	0,0391 ***	0,0536 ***	
2) femme travaille et homme travaille	0,0212 ***	0,0022 NS	0,0157 ***	0,0372 ***	0,0121 *	0,0423 ***	
3) femme ne travaille pas et homme travaille	0,011 *	-0,0006 NS	0,0032 NS	0,0041 NS	-0,0086 NS	0,0173 **	
Durée de la relation							
Ref=de 0 à 2 ans							
1) de 3 à 10 ans	0,0256 ***	0,0021 NS	0,0133 ***	0,0299 ***	0,03 ***	0,0543 ***	
2) de 11 à 15 ans	0,0366 ***	0,0039 **	0,0242 ***	0,0357 ***	0,0346 ***	0,0698 ***	
3) 16 ans et plus	0,048 ***	0,0066 ***	0,0416 ***	0,0469 ***	0,0489 ***	0,0862 ***	
Contrôle coercitif							
Indicateur du degré d'autonomie							
Ref=peu d'autonomie							
1) Autonomie moyenne	-0,052 ***	-0,0095 ***	-0,041 ***	-0,0317 ***	-0,0498 ***	-0,0099 NS	
2) Autonomie élevée	-0,0457 ***	-0,0094 ***	-0,039 ***	-0,0107 NS	-0,0511 ***	0,0021 NS	
Indicateur de pouvoir de décision							
Ref=Décision commune							
1) Seulement le conjoint	0,1767 ***	0,0159 ***	0,1057 ***	0,1434 ***	0,135 ***	0,18 ***	
2) Seulement la femme	0,0117 ***	0,0011 NS	0,0045 *	0,0289 ***	0,0034 NS	0,031 ***	
Historique de violence							
violence physique famille de la femme							
oui	0,0394 ***	0,002 **	0,0178 ***	0,0255 ***	0,0262 ***	0,0857 ***	
violence émotionnelle famille de la femme							
Oui	0,0757 ***	0,007 ***	0,045 ***	0,0671 ***	0,0588 ***	0,1065 ***	
violence famille du conjoint							
oui	0,062 ***	0,0013 NS	0,0245 ***	0,042 ***	0,0377 ***	0,1004 ***	
violence physique du beau-père à sa femme							
oui	0,0841 ***	0,0066 ***	0,0331 ***	0,0637 ***	0,0637 ***	0,0902 ***	
Variance niveau 2 U0							
	0,00078 ***	0,00000 ***	0,0002 ***	0,00074 ***	0,0002 ***	0,007 ***	
Variance niveau 1 R							
	0,1055	0,00653	0,0481	0,093	0,08012	0,1949	
Proportion variance niveau 2							
	0,7336	0	0,4963	0,7894	0,2987	3,444	
Deviance							
	0,028	0,00132	0,0155	0,0272	0,0154	0,0834	
DF							
	1063	1063	1063	1063	1063	1063	
N au niveau 1							
	84196	84196	84196	84196	84196	84196	
N au niveau 2							
	1067	1067	1067	1067	1067	1067	